

N° 19 - 2001

CLIO 94

LES FEMMES DANS
LE SUD-EST PARISIEN
XVII^e - XX^e SIÈCLES



BULLETIN
DU COMITÉ DE LIAISON
DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE

N°19 - 2001



**CLIO
94**

The central graphic is a large, irregular outline map of the Val-de-Marne region. The text 'CLIO 94' is printed in a large, bold, sans-serif font across the middle of the map. To the left of the map, there is a vertical line representing a vine with several leaves and a small cluster of grapes. At the bottom left, there is a signature that reads 'L. Hoffmann'.

**BULLETIN DU
COMITE DE LIAISON
DES SOCIETES
D'HISTOIRE ET
D'ARCHEOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE**

**Volume publié avec le concours de
la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France
et
du Conseil Général du Val-de-Marne.**

SOMMAIRE

PRÉFACE	P. 5
(Michel BALARD)	
CÉRÉMONIES DE FOI ET HOMMAGE AU XVI^e SIECLE	P. 6
(Pierre ROBLIN)	
LE TERRITOIRE DE NOGENT ET DU PERREUX-SUR-MARNE :	
ENTRE UNITÉ ET RUPTURE	P. 13
(Jean-François HOLVAS et Vincent VILLETTE)	
HISTOIRE ET LÉGENDE DU SPORT	P. 33
(Olivier MAÎTRE-ALLAIN et François SCAGLIA)	
“VILLAGES”, TROUPES ET VISITEURS EXOTIQUES À L’EXPOSITION COLONIALE DE NOGENT-SUR-MARNE DE 1907	P. 45
(Philippe DAVID)	

<p style="text-align: center;">“LES FEMMES DANS LE SUD-EST PARISIEN” XVII^e-XX^e SIECLES (ACTES DU COLLOQUE DE CLIO 94, OCTOBRE 2000)</p>
--

INTRODUCTION	P. 68
(Yannick RIPA)	
À LA RENCONTRE DES CRISTOLIENNES D’AUTREFOIS.	P. 73
(Madeleine JURGENS)	
MADAME DE POMPADOUR ET VINCENNES	P. 89
(Claude TROQUET)	
CLAIRE SOPHIE MERCIER, COMTESSE DE LARBOUST :	
NOGENTAISE D’ADOPTION	P. 97
(Nicole RENOLLET)	

LE ROLE EFFACÉ MAIS EFFICACE DES DAMES DE VILLECRESNES	P. 117
(Joseph D. DUMAZEL)	
LES NOURRICES À SUCY-EN-BRIE	p. 123
(Françoise BALARD)	
LES BLANCHISSEUSES DU VAL-DE-BIEVRE	P. 133
(Patrick H. SIMON)	
MARIE CURIE À ARCUEIL	P. 139
(Robert TOUCHET)	
LES CAMPINOISES ET LA GRANDE GUERRE	
D'APRES LA PRESSE LOCALE	P. 145
(Eric BROSSARD)	
LES FILLES DE L'AIR	P. 163
(Jeannine HENIN)	
À LA RENCONTRE DES CAUDACIENNES	P. 173
(André GIDALI)	
À LA RENCONTRE DE QUELQUES FEMMES DE MAISONS-ALFORT	P. 191
(Marcelle AUBERT)	
CONCLUSION	P. 215
(Yannick RIPA)	
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE VAL-DE-MARNAISE	P. 217
(Alain AIECH)	
LISTE DES SOCIÉTÉS ADHÉRENTES	P. 221
BUREAU DE CLIO 94	P. 224

PRÉFACE

Une fois n'est pas coutume, ce numéro de CLIO 94 fait la part belle à une partie de notre département : la région de Nogent-sur-Marne y est à l'honneur avec quatre articles consacrés aux problèmes administratifs entre Nogent et Le Perreux, à l'histoire du sport et à celle de l'exposition coloniale de 1907, et enfin à une grande dame nogentaise, la comtesse de l'Arbouste, Anne-Sophie Mercier.

Mais je retiendrai surtout les actes du beau colloque organisé par CLIO 94 en octobre 2000 et consacré à l'histoire des femmes dans le sud-est parisien. Certes cet objet d'étude n'est pas une innovation. Depuis plusieurs décennies, l'histoire des femmes, initiée d'abord aux États-Unis, a été accueillie à l'Université où plusieurs de nos collègues se sont fait une spécialité de l'enseigner. Plusieurs volumes publiés par les éditions du Seuil ont fourni une synthèse aisément accessible sur le sujet.

Mais c'est sans doute la première fois que dans le cadre des sociétés savantes on s'intéresse à ce que vécurent les femmes dans notre région au fil des siècles. Non point tant les femmes illustres, encore que notre colloque ait accueilli des communications sur Madame de Pompadour et sur Marie Curie, mais surtout les humbles, les obscures, les oubliées de l'histoire qui accueillirent les enfants de Paris en nourrice, qui remplacèrent dans les tâches quotidiennes les Campinois partis pour les armées de la Grande Guerre, qui se consacrèrent au blanchissage dans le Val-de-Bièvre ou qui essayèrent de rivaliser avec les hommes dans la conquête de l'air. Il y a là des études originales que chacun appréciera.

Je remercie le Conseil général du Val-de-Marne qui a compris l'intérêt et la nouveauté de cette recherche et a bien voulu en aider la publication, pour en assurer une plus large diffusion.

MICHEL BALARD
Président de CLIO 94

CÉRÉMONIES DE FOI ET HOMMAGE AU XVI^e SIÈCLE

Aux Xe-XIII^e siècles, à l'apogée de l'ordre seigneurial, la relation de vassal à seigneur était un véritable lien d'homme à homme que la cérémonie de foi et d'hommage exprimait fortement. Pour un détenteur de fief, l'hommage comportait un agenouillement (reconnaissance de dépendance), la mise des mains du vassal dans celles du suzerain (acte de soumission) et le baiser sur la bouche en signe d'accord et d'amitié. La foi était manifestée par le serment de fidélité au seigneur aux implications très concrètes d'aides et de soutien.

Au XVI^e siècle, la féodalité est bien terminée et même si l'on parle encore des droits féodaux et seigneuriaux liés à la possession d'une seigneurie, la subordination du vassal reste exclusivement économique. Bien sûr un rituel a été conservé, la coutume fixe encore quelques règles, mais les fiefs tenus à un seul hommage sont, avant tout, des sources de revenus. C'est un bien qui peut être vendu librement à condition de payer au seigneur les droits de "relief" ou le quint et le requint (droits équivalents au 1/5^{ème} et 1/25^{ème} du prix de la vente) selon les cas. A l'occasion de la mutation, le seigneur peut également reprendre pour lui la propriété du fief (Retrait féodal).

Ainsi Morelet de Museau¹ achète le 6 août 1530² le château, les dépendances et les droits seigneuriaux du village de Signet-en-Brie, mouvant du château de Coulommiers. Il paie au receveur de la châtellenie le quint et le requint, sans préjudice pour les seigneurs de Coulommiers -par puissance de fief- de pouvoir reprendre les choses vendues en remboursant le prix de l'acquisition.

Le nouveau propriétaire est tenu alors de présenter ses foi et hommage au suzerain dont meut le bien acheté, hérité ou échangé, dans les 40 jours suivant la transaction sous peine de saisie féodale.

Un procès oppose, en 1558³, Charles de Pierrevive⁴, seigneur de Lésigny, à Pierre I de Masparrault, Seigneur de Chennevières-sur-Marne, au sujet d'une pièce de bois à La Queue-en-Brie, celui-ci estimant nulle sa saisie féodale car intervenue 6 mois après son acquisition.

En 1575, Charles de Lyon, seigneur du fief de la Maillarde à Chennevières, obtient main levée d'une saisie féodale de 5 arpents de bois du fief de la Bourdinière, effectuée par le seigneur d'Amboile pour devoirs seigneuriaux non-faits et droits non-payés.

Si le transfert de propriété se fait par héritage et que le nouveau propriétaire n'a pas 20 ans, celui-ci doit demander au seigneur un délai et obtenir des lettres de souffrance d'hommage en attendant sa majorité. Dans ce cas, lors de l'hommage, l'héritier doit payer au seigneur dominant un droit de relief ou de rachat équivalant à une année de revenu du fief.

Le 8 juin 1520⁵, acte de souffrance d'hommage donné par François de Poncher, Evêque de Paris, suzerain, à damoiselle Simone de Cantiers comme tutrice des enfants mineurs de feu Gencien Cordelier, seigneur de Chennevières-sur-Marne. Cette damoiselle est dite "dame de Chennevières" en attendant la majorité de son fils aîné Jacques Cordelier. Elle vend, le 10 janvier 1523⁶, le fief de la Gentillesse à noble homme Jean Duval⁶. Ce fief assis à Chennevières meut de la seigneurie du lieu. C'est son beau-frère, Jean Cordelier, son procureur, qui reçoit les foi et hommage du nouveau propriétaire, le 13 juillet 1523⁵ et "le vêt et saisit" provisoirement du bien. A la majorité de Jacques Cordelier, Jean Duval renouvelle ses foi et hommage et le seigneur le reçoit et se déclare content des droits seigneuriaux et féodaux reçus et l'enjoint à lui fournir aveu et dénombrement du fief dans les quarante jours de la coutume.

Le 11 décembre 1527⁷, Antoine Bernardin, seigneur en partie de Bry-sur-Marne par la succession de son père Richard, offre foi et hommage à Etienne Destat, seigneur du fief de Longpérier à Chennevières, son suzerain, et lui paie la somme de 90 écus d'or soleil pour les droits de relief.

Il demeure aussi une priorité de lignage. Le fief peut rester dans la famille qui possède alors un droit de préemption en cas de vente. C'est le droit de "retrait lignager" que possède le plus proche parent du vendeur s'il se manifeste dans les 40 jours.

Ainsi Jeanne Michel, veuve de Antoine Rebours⁸, obtient-elle par ce droit, le 19 octobre 1541⁸, la ferme de la seigneurie de Belle Assise, située à Serris, au profit de son gendre Pierre I de Masparrault, futur seigneur de Chennevières. Cette ferme avait été vendue pour 1100 livres tournois par Pierre Tambonneau l'aîné⁹, son beau-frère, à Jean Laguette¹⁰ et elle est intervenue pour "la remettre en la ligne dont elle est venue".

A cette époque la présentation des foi et hommage apparaît comme une simple obligation juridique. La démarche peut d'ailleurs être faite par l'intermédiaire d'un procureur. Le détenteur du fief doit également dans les 40 jours qui suivent l'hommage donner au seigneur aveu et dénombrement des biens qu'il tient de sa mouvance. En raison même de leurs incidences économiques ces diverses obligations s'imposent à tous les possesseurs de biens tenus à l'hommage quelles que soient leur importance et leur position dans la hiérarchie sociale.

Ainsi, le 30 juillet 1547¹³, noble homme Jean Gille qui a hérité d'une partie du fief de la Bourdinière par sa femme Renée Gaudète, fait à noble homme et sage Denis Picot, seigneur d'Amboile, les foi et hommage qui lui sont dus. Celui-ci demande à son vassal de lui passer aveu et dénombrement dans les 40 jours et l'informe qu'il se réserve le droit de racheter le fief.

Le 25 avril 1558¹⁴, c'est un grand personnage du royaume, monseigneur le révérendissime Cardinal Archevêque de Sens, messire Jean Bertrand, chevalier, garde des sceaux de France, seigneur de Vaugourdon en Touraine, qui désigne des procureurs pour offrir foi et hommage à noble homme Jean Stropin, docteur en médecine, seigneur de Trizay dont meut sa seigneurie de Vaugourdon.

Pour les fiefs faisant partie du domaine royal, les foi et hommage doivent être portés au Roi, soit par l'intermédiaire du bailli du château dont dépend le bien, soit directement à la Chambre des comptes à Paris.

Le 27 mai 1560¹⁵, noble homme et sage Pierre II de Masparraulte, seigneur de Chennevières-sur-Marne, constituent des procureurs pour dire au bailli de la châtellenie de Brie-Comte-Robert qu'il a fait et porté au Roi en la chambre des comptes les foi, hommage et serment de fidélité qu'il est tenu de faire pour la moitié de la seigneurie de Buy à La queue-en-Brie et pour 115 arpents de terre du fief de Bonneuil.

Cette obligation de foi et d'hommage fait néanmoins l'objet d'une cérémonie ritualisée par la coutume. Pourtant beaucoup d'actes ne sont que des attestations établies par le suzerain ou le vassal authentifiant la démarche de foi et d'hommage et, pour celles émanant du seigneur dominant, donnant quittance des droits versés. Ce n'est que lors de litiges ou saisies que le vassal fait établir un acte détaillé où sont notés devant témoins ses faits et dires, pièce qui lui est indispensable pour faire valoir ultérieurement ses droits.

Charles de Pierrevive est aussi seigneur en partie de La Queue-en-Brie. Il a fait saisir, pour devoirs seigneuriaux non-faits, 116 arpents de bois taillis, assis à Sucy-en-Brie, appelés les "Bois de Chennevières", qui appartiennent à la seigneurie de Chennevières, mais relèvent féodalement de la seigneurie de La Queue-en-Brie. Le sieur de Chennevières doit réagir promptement s'il ne veut pas perdre la propriété des bois et s'exposer à d'importants frais de justice.

Le 21 juillet 1552¹⁶, Pierre d'Apestéguy, chevalier, seigneur de Chennevières et de Romaines", accompagné de deux notaires, se rend en coche de Paris à La Queue-en-Brie. Arrivé devant la porte de la maison seigneuriale de Charles de Pierrevive, il appelle et demande, par trois fois, à très haute voix : "Messire

Charles de Pierrevive est-il céans ou autre ayant pouvoir pour recevoir les vassaux en foi et hommage". Répondant à ses appels deux personnes se présentent : Tassine Delarue, servante demeurant dans la maison du seigneur et Guillaume Tréhet, tabellion et greffier de La Queue-en-Brie. Le seigneur de Chennevières leur explique qu'il est venu exprès pour faire les foi et hommage et serment de fidélité à Charles de Pierrevive et à ses co-seigneurs, à cause de la seigneurie de La Queue-en-Brie envers laquelle il est tenu pour les Bois de Chennevières qui sont des dépendances de sa seigneurie. Il justifie ensuite devant ses interlocuteurs et les deux notaires la propriété de ces bois et exhibe les titres originaux. Il s'engage solennellement à payer au seigneur de Pierrevive tous les droits seigneuriaux correspondants : soit 10 livres tournois ou le revenu d'une année ou l'estimation de prud'hommes au choix pour les 101 arpents des bois obtenus par échange de Jacques Cordelier et d'autres co-héritiers et le quint et le requint du prix d'acquisition des 15 arpents restants avec 20 sols parisis pour les frais de la saisie qu'il s'est déclaré prêt à payer immédiatement devant les notaires. Il lui fut répondu que le seigneur de Pierrevive était absent et qu'il n'y avait personne pour recevoir l'hommage des vassaux ni aucune somme de deniers.

Alors Pierre d'Apestéguy, pour remplir son devoir, s'est agenouillé à terre devant la porte de la maison du seigneur de Pierrevive, la tête nue, sans ceinture et sans éperons et a prononcé les foi et hommage et serment de fidélité traditionnels. Ensuite, il a baisé le loquet de l'huis de la porte de la maison promettant foi loyale et service au seigneur de La Queue-en-Brie selon ce que requièrent les bois tenus en fief. Puis, avec les deux notaires, il se dirige vers la tour de La Queue-en-Brie, près de la maison du sieur de Pierrevive. Là, il baise l'une des pierres de la tour, symbole tangible de la puissance féodale, promettant à nouveau foi loyauté et service au seigneur et réitérant ses précédents engagements. Il demande alors aux deux notaires, Charles Pichon et Pierre Thuret, de lui établir des lettres certifiant ce qui s'est passé, pour lui servir et valoir, en temps et lieu, ce que de raison.

Pierre I^{er} de Masparraulte, seigneur de Chennevières, est mort le 31 mars 1559. L'Evêque de Paris, suzerain de la terre de Chennevières a fait saisir la seigneurie faute d'homme mais aussi pour droits non-payés lors de l'acquisition du bien par le défunt. Pierre II, son fils aîné, va tenter de faire mettre fin à cette saisie.

Le 15 mai 1560¹⁷, Pierre II se présente en l'hôtel épiscopal d'Eustache Du Bellay, accompagné de Jean de Louvencourt et Pierre Thuret, deux notaires du Châtelet. Il s'adresse à l'Evêque lui déclarant que son défunt père lui a laissé ainsi qu'à ses frères la terre et seigneurie de Chennevières mouvant de lui. Comme fils aîné et principal héritier, il est venu pour lui faire et porter les foi, hommage et serment de fidélité qu'ils sont tenus présenter, comme vassaux, selon la coutume.

L'Évêque répond qu'il lui est dû le quint et le requint pour l'achat fait par son père de la terre de Chennevières et qu'il a fait saisir la seigneurie non seulement faute d'homme mais aussi à cause de ces droits non-payés. Il ajoute que Pierre II lui a dit que c'était à son frère aîné de payer les droits de mutation et que c'est donc à celui-ci de lui porter foi et hommage. En conséquence, il ne peut le recevoir présentement et il va notifier à son frère aîné de comparaître et faire les foi et hommage avec le paiement des droits et devoirs dus. Sur ce, l'Évêque se retire en son hôtel.

Pierre II répond qu'il n'a jamais dit qu'il eut un frère aîné qui dut payer le quint et le requint. Afin que le révérend évêque ne puisse prétendre l'ignorer, il déclare qu'il est le fils aîné du défunt et il renouvelle sa demande d'être reçu à présent en foi et hommage. Il sollicite aussi de l'Évêque la mainlevée de la prétendue saisie pour les frais de laquelle, il offre 100 sols tournois, malgré l'aspect "tortionnaire" de cette saisie.

Après le refus réitéré du prélat, pour remplir son devoir et faire acte de vrai et fidèle vassal, Pierre II se met à genoux, tête nue, devant la porte qui est au-dessus du perron de l'hôtel épiscopal. Il déclare à haute voix qu'il présente au seigneur révérend, pour lui et pour ses frères, les foi, hommage et serment de fidélité dus à cause de la terre de Chennevières. Puis, il baise la porte du seigneur Evêque. Il se déplace ensuite avec les notaires devant la grande porte de l'hôtel d'Eustache Du Bellay et, de nouveau, à genoux et tête nue, il reedit les foi et hommage qu'il doit à l'Évêque. Enfin, il baise la serrure et le verrou du guichet de la porte principale de l'hôtel, jurant et promettant d'être un vrai et fidèle vassal et "d'avertir le Révérend Evêque s'il sait quelque chose être faite, conspirée ou machinée contre lui et son honneur". Et généralement de faire tout ce qui appartient à un vrai, fidèle et loyal vassal, selon la nature du fief. Il demande aux notaires d'établir un compte-rendu de sa démarche pour valoir ce que de droit.

On voit à travers ces deux cérémonies assez semblables que perdurent, au milieu du XVI^e siècle, des rites perpétuant ceux de la société féodale. La coutume a prévu l'absence du seigneur: en ce cas, le baiser de la porte, à genoux, tête nue, sans ceinture ni éperons, en signe de subordination, en présence de deux témoins, rend l'hommage valable.

Ces deux hommages montrent bien que c'est la possession du château - ici, la maison seigneuriale et la tour-donjon à La Queue-en-Brie et l'hôtel épiscopal à Paris - qui fonde la position dominante et ouvre les droits sur le fief.

Pierre II de Masparraulte, malgré le refus de l'évêque présent de recevoir ses foi

et hommage, passe outre et effectue les rites fixés par la coutume. Il estime que le refus du prélat s'appuie sur de mauvais prétextes et que la saisie de la seigneurie est totalement injuste. En effet, il ne manque pas d'homme pour prendre la seigneurie en charge car Pierre I a eu trois enfants mâles. Pierre II dément formellement les déclarations que l'évêque lui prête au sujet d'un prétendu frère aîné. Et, surtout, pourquoi Eustache Du Bellay, en charge de l'évêché de Paris depuis 1551, n'a-t-il pas fait saisir la terre de Chennevières en 1553, lors de son acquisition par Pierre I^{er} ? Est-ce l'importance du personnage qui aurait gêné l'évêque pour lui réclamer le quint et le requint ? En effet, à cette époque, celui-ci est greffier en chef de la sénéchaussée de Guyenne, secrétaire de la reine Catherine de Médicis et homme de confiance d'Henri II.

La relation personnelle d'homme à homme apparaît néanmoins avec le serment de fidélité prononcé par Pierre II. Il promet de dévoiler à l'évêque les complots qui pourraient être ourdis contre lui. Cette promesse fait de lui l'homme de son seigneur. Pourtant, en général, si les rites de la cérémonie d'hommage sont maintenus, les véritables motivations se révèlent financières et éclipsent le lien personnel. Si le vassal se soumet et paie, l'affaire n'aura aucune conséquence au plan de leurs rapports personnels.

PIERRE ROBLIN

NOTES :

- 1) Trésorier général des guerres de François I^{er}, époux de Marie Briçonnet. Il est propriétaire à Chennevières et à Champigny.
- 2) AN, Minutier Central, ET/XIX/64.
- 3) Arch. d'Ormesson, 144 AP 36.
- 4) Maître d'hôtel ordinaire du Roi, trésorier de France, époux de Charlotte Briçonnet.
- 5) Arch. d'Ormesson, 144 AP 22.
- 6) Seigneur de Champigneau-sur-Marne (Champignol à St-Maur). Receveur et payeur des gages des officiers du Parlement de Paris.
- 7) AD Val-de-Marne, 1 mi 1379.

- 8) Receveur ordinaire du Roi à Sens, propriétaire à Sucy-en-Brie et Chennevières.
- 9) AN, Minutier Central, ET/XIX/85.
- 10) Grènetier du grenier à sel de Nemours, époux de **Michelle Michel**.
- 11) Trésorier et receveur général des finances du Roi, seigneur de Montceaux, époux de Marie Saligot. C'est lui qui a fait construire le château de Montceaux, près de Meaux, qui lui sera confisqué par Catherine de Médicis en 1556. Il reste encore d'imposantes ruines de cette construction qui faisait largement appel aux styles et ordres architecturaux antiques.
- 12) Arch. d'Ormesson, 144 AP 17.
- 13) AN, Minutier Central, ET/III/97.
- 14) AN, Minutier Central, ET/III/101.
- 15) AN, Minutier Central, ET/III/80.
- 16) Seigneurie située sur la paroisse de Lésigny, mouvant du seigneur d'Yerres.
- 17) AN, Minutier Central, ET/III/99.

LE TERRITOIRE DE NOGENT ET DU PERREUX-SUR-MARNE : ENTRE UNITÉ ET RUPTURE

Avant 1887, Le Perreux et Nogent-sur-Marne ne forment qu'une seule et même commune, qu'un seul et même territoire. Du Haut Moyen Age à la Révolution Industrielle, de nombreux facteurs lient Nogent et Le Perreux. Très tôt, ce territoire forme une paroisse dont l'unité est renforcée par les présences royales puis bourgeoises. A la Révolution Française, Nogent est érigée en commune. Toutefois, la rupture que constitue la Révolution Industrielle va mettre à mal cette unité et provoquer la scission de Nogent-sur-Marne et donner naissance à un territoire autonome : Le Perreux.

L'UNITÉ DU TERRITOIRE

Chasse et présence royale

Nogent-sur-Marne est une cité très ancienne plongeant ses racines dans les temps immémoriaux. Grégoire de Tours nous conte que Chilpéric reçut l'Empereur d'Orient Tibère au VI^e siècle. Le territoire du Perreux semble aussi être habité depuis la Préhistoire. Les restes archéologiques retrouvés au XIX^e siècle l'attestent.

Cependant, c'est au Moyen Age que l'on va appréhender les facteurs communs qui ont développé nos deux villes. En premier lieu, les terres de Nogent et du Perreux sont sous la coupe des abbés de Saint-Maur, abbés qui vont encourager la prospérité des deux territoires. Seulement, un autre facteur lie assez fortement nos deux territoires : la présence du bois de Vincennes et les conséquences de la présence royale.

Au Moyen Age, le bois de Vincennes regorge de gibier. Or, les Capétiens, tous grands chasseurs, se plaisent à quitter Paris pour "s'esbater" dans les forêts des alentours. Au XII^e siècle, Louis VII construit dans le bois un modeste logis de repos à l'emplacement actuel du château de Vincennes. Philippe Auguste agrandit la maisonnette de son père et clos le bois d'un mur. Louis IX y réside souvent et y continue les agrandissements du manoir. Avec les Valois, les travaux s'intensifient et se concluent. La présence royale à Vincennes est plus longue et plus fréquente. La tour ainsi que l'enceinte sont construites et achevées sous Charles V. Seule la Sainte Chapelle, commencée sous le règne du Sage, est terminée au XVI^e siècle sous Henri II.

Cette forêt, la chasse et la présence du Roi qui en découlent vont avoir un impact important dans l'histoire de nos deux communes. Le manoir du Perreux naît de ces facteurs. Construit sans doute au début du XIII^e siècle, le manoir est occupé par une famille noble portant le nom du territoire. En 1278, Philippe du Perreux fait prouver par enquête auprès du Parlement de Paris qu'il est propriétaire d'une garenne sur son territoire. En effet, les progrès des grands défrichements, des cultures et du peuplement font penser que si on ne le sauvegarde pas, le gibier va disparaître. Outre le bois que Philippe Auguste clôt au début du XIII^e siècle, on construit des endroits protégés pour le gibier pendant les deux siècles qui vont suivre, tout d'abord à Saint-Mandé en 1274 puis un siècle après à Nogent. Ces garennes sont la hantise des paysans du Moyen Age. En effet, le gibier se sauve et dévaste les terres environnantes. Les garennes, compte tenu des protestations, seront restreintes puis abandonnées.

La garenne de Nogent en 1374 correspond au moment où Charles V va s'intéresser de plus près à Nogent et surtout au manoir de Beauté qu'il fait réparer et agrandir dès 1373. Cette époque est un tournant du règne. Vincennes est achevé et est devenu le lieu du gouvernement, des grandes assemblées et de la cour. Charles V vient de terminer son ordonnance sur la majorité des Rois de France et l'on sent chez le Roi, un moment de fatigue voire de maladie. Charles V cherche un endroit proche de Vincennes où il goûterait le calme et le repos. Beauté est le site rêvé. Eustache Deschamps, le poète célèbre le lieu

*«Gentil Mai,
Qui est si noble mois,
donna son nom à ce lieu de Beauté(...)
Et belle tour qui garde les destrois
où l'on peut se retraire à sauveté».*

Charles V y séjourne dès 1376 et jusqu'à sa mort. Après un pont-levis et un petit mur d'enceinte, on entre dans un jardin où Charles V a fait construire une fontaine. Le manoir est une grosse tour. A chaque étage correspond une pièce. Au premier étage, étage noble par excellence, se trouve la chambre des Evangélistes où couche le Roi. Dans cette chambre, Charles V aménage une bibliothèque. Au second étage, on trouve une autre chambre avec un autel pour y célébrer la messe. Le décor y est raffiné comme l'attestent les carreaux de pavement retrouvés lors de la construction de la voie de chemin de fer. Il s'agit d'un ensemble cohérent de soixante-deux carreaux composant un ensemble littéraire. Il est intéressant de remarquer que rien n'a été aménagé pour la Reine. Effectivement, Charles V a acheté le manoir de Plaisance à son frère, le duc de Bourgogne, en 1375 pour le donner à son épouse. Celle-ci s'est fait construire sur une île de la Marne près de Beauté un petit pavillon «garni de treillage et de beaucoup de fleur». Elle y organise des fêtes pour le Roi.



L'église Saint-Saturnin.
Tableau L. Filippi

Louis, Duc d'Anjou, autre frère du Roi, se fait construire un manoir près de Beauté à Nogent. Le nombre de manoir satellite autour de Vincennes devient alors impressionnant à Nogent : Beauté, Plaisance, le manoir du Duc d'Anjou sans oublier le manoir du Perreux. A cette même époque, le manoir du Perreux a

été investi par des bourgeois de Paris. Le Roi et la cour étant à Vincennes ou dans ses environs, il était meilleur pour les affaires de se rapprocher d'eux. Le manoir du Perreux n'était-il pas idéal ? Raoul de Gomont, bourgeois de Paris et épicier est seigneur du Perreux jusqu'en 1365. Jean Lambert qui achète la seigneurie est mercier. Cette présence si proche est aussi le moyen de se rapprocher du Roi et s'élever dans la société. Ainsi, certains des seigneurs du Perreux deviendront serviteurs du Roi ou des princes de sang. Nogent est alors le lieu du pouvoir.

L'arrivée de l'empereur en 1378 va renforcer cet état et Beauté va devenir pendant quelque temps une résidence de prestige. Charles IV est empereur du Saint Empire Germanique et oncle de Charles V. Les raisons du voyage de l'Empereur en France sont diplomatiques. En effet, les Anglais viennent de reprendre les hostilités et la chrétienté connaît à ce moment deux papes. Il s'agit de renforcer une alliance entre les deux monarchies. C'est un événement extraordinaire et Charles V reçoit son oncle avec faste dans ses résidences de Paris, Vincennes et même Beauté. L'Empereur réside dans le manoir du 12 au 16 janvier 1378. Charles V qui est resté à Vincennes le visite tous les jours et profite de l'intimité du lieu pour s'entretenir avec son oncle. Christine de Pisan nous raconte la scène «A Beauté, fu l'Empereur plusieurs jours et le Roy chascun jour l'aloit visiter et en secret parloient longuement». Le 16 janvier, l'Empereur quitte Beauté pour l'Allemagne et Charles V le raccompagne jusqu'au manoir de Plaisance. Charles V meurt à Beauté le 16 septembre 1380.

Les événements des règnes suivants laissent Nogent et son manoir dans l'oubli. A la fin du Moyen Age, les Rois quittent la région parisienne comme à la même époque, les bourgeois de Paris cessent de vivre au Perreux. Seul Charles VII en 1448 donne Beauté à sa maîtresse, Agnès Sorel, mais le Roi préfère le Berry à la capitale. Une page de l'Histoire est tournée.

La Paroisse

Du Moyen Age à la Révolution, la paroisse est le cadre essentiel qui lie Nogent et le fief du Perreux. Communauté d'âmes et de fidèles, circonscription administrative, la paroisse est sous l'Ancien Régime le premier repère institutionnel des villageois.

L'église est le point central de la communauté. Lieu de culte, elle est aussi un lieu de vie et de sociabilité. Pour Nogent et le fief du Perreux, c'est l'église Saint-Saturnin qui fait office de lieu de rassemblement des nombreux événements qui composent la vie de la communauté nogentaise. Cette église, dont le plan d'ensemble a été modifié au XIXe siècle, comprenait trois éléments architecturaux : le clocher du XIIIe siècle, l'église proprement dite et une galerie porche ajoutée au XVIIe siècle.

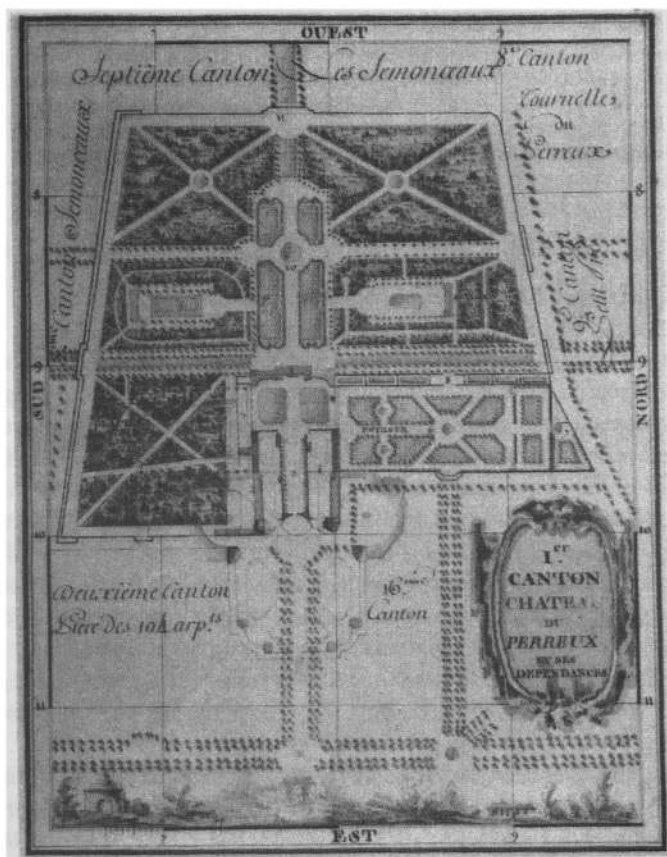
Sous l'Ancien Régime, la paroisse réunit aussi les villageois dans la gestion de ses biens. Chaque année, les chefs de famille sont réunis pour élire un conseil de fabrique et un syndic. Pour en faire partie, il faut jouir d'une certaine notabilité, d'une aisance, être imposable de la taille et de 12 livres de taille personnelle, et bien sur savoir lire et écrire. Un règlement de la fabrique de Nogent de 1763¹ nous apprend comment était administrée cette fabrique. Deux assemblées générales sont tenues, une à Noël pour l'élection des marguilliers et une à la Pentecôte pour approuver la comptabilité. Un bureau, composé du curé, de trois marguilliers en charge, gère et administre les comptes, les biens immobiliers de la paroisse mais aussi la répartition des impôts, la garde des archives et les éventuels procès. La comptabilité est un poste assez lourd pour le marguillier qui s'en occupe puisqu'il est responsable de la bonne gestion et de la tenue des registres des comptes. Si ceux-ci ne sont pas remis en temps et en heure, le marguillier en charge est assujéti à un certain nombre d'amendes. Enfin, elle met en œuvre une législation. Les cabarets et les marchés doivent être fermés pendant les offices et il est interdit de jouer, parier et faire du théâtre à ces mêmes moments.

A ce bureau, s'adjoignent des assemblées de charité, présidées par le curé et comprenant une trésorière élue, les bourgeois de Paris qui résident à Nogent et au Perreux et des dames de charité. La trésorière et les dames doivent obtenir l'autorisation de leur mari pour assister à ces assemblées qui ont lieu tous les quinze jours. Ces assemblées gèrent les pauvres mais aussi l'école de la ville. Cette assemblée délibère sur ce qu'il faut donner, linge, pain, bouillon, lait, bois ou médicament, et à qui il faut donner. Les débauchés, les jureurs, les «fainéants de profession» et ceux qui négligent d'envoyer leurs enfants aux écoles, catéchismes et autres institutions, se voient exclus de cette entraide. Comme pour le conseil de la fabrique, la trésorière gère rigoureusement la comptabilité.

De nombreux Nogentais sont attachés à leur paroisse et donnent ou lèguent des biens. Le 6 mai 1500, Nicolas Levigneron, grainetier, donne sept quartiers de terre le long de la Marne à la fabrique, à charge d'y établir un port². François Anthonis, seigneur du Perreux, a une dévotion pour l'église Saint-Saturnin. Il fait don à cette église de cent sous tournois de rente foncière, à charge par les marguilliers de donner le jour de Pâques à chaque chef de famille recevant la communion une chopine de vin ainsi qu'au curé et à son vicaire. Une pinte de ce même vin devait lui être envoyée pour qu'il constate que le vin était «sain et net».

Dès la fin du Moyen Age, les propriétaires du Perreux vont s'attacher plus particulièrement à l'église Saint-Saturnin de Nogent. En 1492, Jeanne Baston reçoit de l'abbé de Saint-Maur et du curé de Nogent l'autorisation d'adosser sur la nef gauche de l'église de Nogent une chapelle pour y entendre la messe. Les seigneurs du Perreux peuvent s'y faire inhumés. En contrepartie, Jeanne Baston donne à l'église de Nogent une rente de vingt-huit livres ainsi qu'un reliquaire

contenant des ossements de saint Vincent et un missel enluminé. La construction de la chapelle s'étale jusqu'en 1529, date à laquelle elle est bénite par l'évêque de Paris, François de Poncher, en présence de François Anthonis. Plus tard, en 1690, son successeur, Charles Boyer, fait édifier une chapelle dans son domaine du Perreux. Le curé de Nogent s'engage alors à dire ou à faire dire une messe à l'heure où le seigneur du Perreux l'ordonne s'il l'avertit la veille. Le



Plan du château du Perreux
(A. D. du Val-de-Marne.)

curé devait aussi y dire une grand messe le jour de Pâques et à Quasimodo. À la veille de la Révolution, la paroisse est le véritable repère institutionnel de toute une communauté. Tous, bourgeois comme paysans, participent de près ou de loin à la gestion et au bien être de la paroisse, ce qui n'est pas sans annoncer la naissance de prochaines communes.

Présence bourgeoise à Nogent et au Perreux à la fin de l'Ancien Régime

À la fin de l'Ancien Régime, Nogent et Le Perreux connaissent un même phénomène lorsque les beaux jours reviennent. La population de la paroisse augmente sensiblement. En effet, lorsque les rayons du soleil commencent à chasser les pluies et le mauvais temps, les bourgeois de Paris reviennent avec famille et domesticité dans leur résidence de villégiature. Cela redynamise le commerce et fait travailler beaucoup de monde.

À Nogent, on compte environ une vingtaine de «maisons bourgeoises d'agrément». Les plus connues sont Plaisance, le Perreux, l'hôtel des Coignard et la Faulotte. Les propriétaires sont souvent de grands financiers et des grands bourgeois de Paris, comme Paris-Duverney, Millin du Perreux, les imprimeurs Coignard et parfois des ecclésiastiques comme l'abbé de Pomponne.

Le domaine de Plaisance a une longue histoire. Manoir médiéval où ont séjourné de nombreux Capétiens, le château a été reconstruit par Philibert de l'Orme, l'architecte du Louvre, puis vers 1730 édifié de nouveau par Joseph Paris-Duverney. Le château aurait été construit en six mois et la décoration du grand salon aurait été terminée en six semaines. Avec cent quarante pièces dont soixante chambres, Paris-Duverney a vu grand et les magnifiques jardins à la française ont fait l'admiration de Voltaire.

Fils d'un aubergiste, Joseph Paris-Duverney (1684-1770) s'enrichit dans le commerce des grains et des fournitures de guerre. De 1723 à 1726, il fréquente assidûment Versailles et la cour. Mais le 26 août 1726, il est accusé de malversation sur des fonds municipaux et est envoyé à la Bastille. Libéré en 1728, il retrouve son crédit et Louis XV visite Plaisance en 1742. Paris-Duverney s'intéresse aussi à la paroisse et offre un autel orné des ses armes, autel qui se trouve actuellement au Musée de Nogent. C'est son arrière petit-neveu, Alexandre Falcoz de la Blache qui hérite de Plaisance à la veille de la Révolution.

La seigneurie du Perreux subit de nombreuses transformations au XVIII^e siècle. Si de la fin du X^e à 1697, le domaine reste dans les mains d'une seule famille, les Anthonis, il va, au cours du siècle suivant, connaître de nombreux propriétaires, les Deschiens et à partir de 1760 à la famille Millin qui va devenir les célèbres Millin du Perreux. Le manoir médiéval est abattu et un premier château est construit vers 1697. Lorsque Robert Millin prend possession du domaine, à son tour, il décide d'édifier un nouveau château et fait appel à un architecte du Roi, Etienne-Louis Boullée. Robert Millin a une ambition architecturale. Communs et écuries sont organisés autour d'une place d'arme. Des jardins à la française ornés d'une orangerie complètent ce château à la facture classique de

la fin du règne de Louis XV. Financier du Roi comme Paris-Duvernay, secrétaire du Roi, les Millin connaissent la fortune et ses revers. Du grand projet architectural, la place d'arme est abandonnée et les communs et les écuries du précédent château sont maintenus. Quant à Jérôme-Robert, fils de Robert Millin, il conserve Le Perreux mais fait une faillite retentissante.

C'est en 1713 que Jean-Baptiste II Coignard, imprimeur du Roi qui eu l'honneur d'imprimer la première édition du dictionnaire de l'Académie Française, achète le fief de la Pinelle à Nogent. Son fils, Jean-Baptiste III, reprend la charge de son père et devient même secrétaire du Roi et conservateur des Hypothèques. La maison des Coignard sur la Grande rue est plus modeste que Plaisance et Le Perreux mais contient tout de même dix-huit chambres, une chapelle, une salle de bains dotée d'une baignoire de cuivre rouge et de très agréables jardins.

François-Robert Secousse (1660-1736), curé de Saint-Eustache et son neveu Jean-François-Robert (1691-1771) séjournent au château de la Faulotte, jolie propriété construite par Mansard.

Un autre ecclésiastique prestigieux réside à Nogent, Henri-Charles-Arnauld de Pomponne (1169-1756). Abbé de Saint-Médard de Soissons, Ambassadeur à Venise, Aumônier du Roi, Conseiller d'Etat, il achète le 24 août 1731 la propriété des frères Camus Destouches et crée une compagnie de tir à l'arc dont la première fête a lieu à Nogent le 3 mai 1733.

Nogent et Le Perreux sont donc pendant le dernier siècle de l'Ancien Régime le rendez-vous d'été de toute une bonne société. Sûrement, tous se reçoivent. Sociologiquement, ils se ressemblent. Ils ne font pas partie de la noblesse mais espèrent y entrer. Financier comme Paris-Duvernay et les Millin, Secrétaire du Roi comme Jean-Baptiste III Coignard et Robert Millin, ecclésiastique comme les Secousse et Pomponne, ils ont en commun le goût du luxe et de la culture. Robert Millin détient de nombreux tableaux et une bibliothèque encyclopédique. Jean-François-Robert Secousse détient lui aussi à la Faulotte une superbe bibliothèque. Plaisance regorge d'œuvres d'art et les Coignard ont accroché dans leur hôtel de Nogent plus de cent vingt-trois tableaux et estampes. Leurs venues amènent de l'animation dans la paroisse, mais aussi une manne économique qui entraînera son développement. Cet apport incroyable pour une petite ville encore campagnarde amène aussi les idées novatrices et modernistes de Paris, idées qui amèneront quelques années plus tard aux grands bouleversements que nous connaissons.

La Révolution à Nogent et au Perreux

La Révolution Française a été un grand bouleversement. La commune plonge ses racines dans la paroisse. A Nogent, il existait des assemblées de fabrique avec un conseil. Dès 1787, une assemblée municipale est élue, composée entre

autres du curé et du seigneur du lieu. Cet embryon municipal va se développer avec le renversement des ordres de 1789.

La convocation des Etats Généraux va amener les nogentais à se prononcer sur ce qui les préoccupe. Le 15 mars 1789, à la sortie de la messe, ils se réunissent et rédigent leur cahier de doléances. On y parle de liberté, d'agriculture, d'égalité des droits et de fin des privilèges. Tout s'enchaîne alors très vite, la prise de la Bastille, la grande peur et l'émigration d'une partie de la noblesse, la nuit du 4 août et la déclaration des droits de l'Homme. Nos seigneurs, Falcoz de la Blache et Millin du Perreux deviennent de simples citoyens. En 1793, ils devront même remettre leurs papiers et titres seigneuriaux à la municipalité. Falcoz de la Blache amène plus de six cents titres de la seigneurie de Plaisance au maire.

En juillet 1790, un bataillon de la garde nationale de Nogent est créé et Jérôme-Robert Millin du Perreux devient capitaine des chasseurs. Le premier maire élu



Construction du viaduc de Nogent.

Extrait du journal *L'Illustration* du 7 mars 1857, p 147-148

de Nogent est Jean-Baptiste Diot, ancien régisseur des terres des Millin du Perreux. Nogent connaît alors son premier registre de délibérations du conseil municipal. Le premier registre d'Etat Civil verra le jour avec l'arrivée de la République.

Nogent connaît des émeutes comme à Paris, le curé, Aimé de Saint-Germain, est expulsé de Nogent par les fidèles, ces derniers le trouvant peu motivés dans l'application de la Constitution civile du clergé. Avec la chute de la monarchie, l'avènement de la terreur et l'instauration de comité de surveillance, les arrestations se multiplient à Nogent. Charles-Louis Delvincourt, deuxième maire de Nogent, est arrêté pour incivisme et meurt en prison. Maximilien Leman, domestique, est dénoncé et guillotiné. Falcoz de la Blache est arrêté plusieurs fois mais échappe à la guillotine. Il est libéré en 1794. Quant au pauvre Jérôme-Robert Millin du Perreux, il est arrêté le 10 mai 1794 pour propos séditieux prononcé le 10 août 1792, jugé sommairement le 31 mai et guillotiné le lendemain. La mort de Robespierre sonne la fin de cette triste époque. Flacoz de la Blache revient à Nogent. Quant aux fils de Jérôme-Robert Millin du Perreux, ils demandent la restitution de leur héritage et de leur domaine pour mettre en vente le château. Une foule de petits propriétaires se succède jusqu'au lotissement de 1857 dont le plus connu est François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, directeur puis président du Sénat.

Nogent et Le Perreux connaissent alors une accalmie jusqu'au milieu du XIXe siècle, l'arrivée du train, la construction du viaduc et le lotissement, prémices à la fin d'une unité qui durait depuis le Moyen Age.

LA SÉPARATION

Le Viaduc

Si Nogent et le Perreux forment un même territoire, il n'est pas pour autant homogène. En effet, au début du XIXe siècle, nous trouvons, à l'ouest, le village de Nogent proprement dit où sont rassemblées, autour de l'église Saint-Saturnin, les habitations, tandis qu'à l'est, existe le domaine du Perreux qui est lui pratiquement vide.

Or, la Révolution industrielle et la révolution des modes de transport qu'elle induit vont bouleverser totalement le paysage et l'espace de Nogent-sur-Marne. Durant le Second Empire se mettent en place les grands réseaux ferroviaires de la France : les compagnies du Nord, de l'Est, de l'Ouest, P.L.M., de Paris-Orléans et du Midi. C'est dans ce contexte de fort développement des transports ferroviaires que la Compagnie des chemins de fer de l'Est décide la création d'une ligne ferroviaire reliant Paris à Mulhouse et dont le tracé passe au cœur même de la commune de Nogent-sur-Marne.

Après l'achèvement des procédures d'expropriations et d'indemnisations des propriétaires des terrains sur lesquels doit passer la ligne de chemin de fer (1854), les travaux proprement dits peuvent commencer. Parce qu'il faut enjamber la Marne, les ingénieurs Vuigner et Collet-Meygret conçoivent un pont-viaduc long de 830 mètres que les entrepreneurs Parent et Schaken dirigés par l'ingénieur Pluyette sont chargés de réaliser. L'édifice qui est formé de 30 arches de 15 mètres d'ouverture et de 4 arches de 50 mètres d'ouverture est haut de 26 mètres. Sa construction représente, selon le Marquis Bauÿn de Perreuse, maire de Nogent-sur-Marne au milieu du XIXe siècle, des "travaux considérables". Près de 2 000 ouvriers, travaillant jour et nuit³, provenant d'Auvergne ou de Belgique, logés à proximité du chantier dans des baraquements, travaillent pendant plus de 20 mois à l'édification du viaduc de Nogent (1855-1857). Le 7 juillet 1856, la section ferroviaire de Paris à Nogent-sur-Marne ouvre au public. L'année suivante, en février 1857, c'est le viaduc lui-même qui entre en service.

Dès lors, le viaduc de Nogent scinde en deux parties distinctes le territoire de Nogent-sur-Marne, séparant l'est de la commune de l'ouest. La construction de cet édifice amorce un processus qui, en 30 ans (1857-1887), aboutira à la rupture complète entre Nogent et Le Perreux.

Un tel phénomène n'est pas propre à Nogent-sur-Marne. D'autres communes de la région parisienne ont connu le même destin du fait de la construction sur leur territoire d'un ouvrage ferroviaire. Ainsi, la construction de la ligne de Paris à Lyon, entre 1845 et 1848, partage la commune de Maisons-Alfort et rompt ainsi presque toute relation entre les deux parties de la ville. De cette scission naît, en 1885, la commune d'Alfortville. Quelques années auparavant, la ligne de chemin de fer Paris-Versailles a eu le même effet en scindant la commune de Vanves et en donnant naissance, en 1883 à Malakoff.

Le Lotissement

La construction du viaduc de Nogent ne peut expliquer à elle seule la rupture entre Nogent et Le Perreux. En effet, celui-ci ne constitue pas une barrière infranchissable. D'autres facteurs doivent être pris en compte tel que le lotissement du domaine du Perreux, deuxième étape dans ce processus de séparation.

Au milieu du XIXe siècle, les terrains situés à l'est du viaduc de Nogent, composés du domaine du Perreux et de terres agricoles, ont encore un caractère rural et sont peu peuplés. Une partie de ceux-ci appartient à la famille Beaufranchet, héritier de Jérôme-Robert Millin du Perreux, dernier seigneur des lieux, et à MM. Poulet-Langlet et Laloutre.

Or, la proximité d'une ligne de chemin de fer et d'une gare donne brutalement à ces terrains une réelle plus-value. Aussi, leurs différents propriétaires décident-ils de les lotir et de les vendre.

La première opération de lotissement date de 1857, l'année même de l'ouverture du viaduc. MM. de Lisle et Lecomte, qui ont acquis une partie du domaine du Perreux, lotissent une superficie de 120 000 m². Mais, c'est seulement au début des années 1860 que sont mises en œuvre les plus grandes opérations de lotissement. Messieurs Poulet-Langlet et Laloutre propriétaires de 525 000 m² de terrain décident de lotir leur bien et de constituer un nouveau quartier qu'ils nomment Bellevue. Celui-ci est destiné à des parisiens, appartenant aux classes moyennes, désireux de trouver dans un cadre verdoyant proche de la Marne une résidence secondaire. Les lots, contrairement à ceux de Levallois, sont relativement petits : 400 à 450 m².

Aussitôt après, en 1861, la famille Beaufranchet lotit dans le même esprit un espace de 600 000 m² baptisé quartiers des Champs-Élysées et de Longchamp par imitation des noms de rues de Paris.

Rapidement, ces opérations de lotissement sont un succès puisque nombreux sont ceux qui, en 20 ans, viennent habiter l'est de Nogent-sur-Marne. En 1881, ce quartier représente 35% des 5 965 nogentais alors qu'avant 1860 presque personne ne vivait là.

Mais, l'intégration de ce nouveau quartier à l'ensemble de la commune de Nogent n'est pas évidente. D'abord, il n'existe aucune continuité urbaine entre le nouveau quartier du Perreux et le "vieux Nogent" centré autour de l'église Saint-Saturnin. Ensuite, ces deux pôles urbains sont différents : des maisons espacées et des rues rectilignes à l'est, un habitat groupé et des rues sinueuses à l'ouest. Paradoxalement, c'est même au Perreux que l'on compte le plus de maisons, 70 de plus qu'à l'ouest. Les habitants des deux endroits de la ville sont eux-mêmes différents : les employés sont deux fois plus nombreux au Perreux qu'à Nogent. Enfin, des conflits apparaissent entre le quartier du Perreux et le reste de la ville. En effet, les rues des nouveaux lotissements sont privées et leur entretien ne relève pas de la commune mais des acquéreurs des lots. Les habitants du Perreux s'en plaignent et doivent attendre 1879 pour que l'entretien des rues soit complètement à la charge de la commune.

Les tentatives de sauvegarde de l'unité de Nogent-sur-Marne

Après 1870, le conseil municipal de Nogent prend conscience des risques de ruptures entre l'est et l'ouest de la ville. Aussi va-t-il tenter de remédier à "l'isolement" du nouveau quartier du Perreux du centre historique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE

CITOYENS DU PERREUX,

Le Comité syndical vous engage tous à voter le 7 Février prochain, avec
unanimité, pour les cinq Candidats républicains séparatistes qui vous sont présentés par
le Comité élu en réunion publique au Perreux, le 27 Janvier dernier.

CITOYENS,

Affrmez de nouveau votre indompté le colosse d'être libres et de gérer vous-
même votre propre fortune communale.

Seuls vous avez créé le Perreux, sans le secours de la commune. Aujourd'hui que
vos revenus sont considérables, vos adv. saires, pour les garder, vous témoignent un
amour hypocrite. -- Nevez-vous étourdir ni leurs dupes et les enrichirez-vous de
vos dépouilles?

CITOYENS,

Nogent, dans sa municipalité, vous com. lere toujours comme *des ilotes inconscients*
et vous traite incapables de choisir et mêmes *en candidats*, il est prêt à vous
imposer les siens comme par le passé, grâce à la force du nombre, sans nul souci de
vos droits, de votre dignité, et de votre liberté
la plus sacrée.

CITOYENS,

Repoussez avec la dernière énergie les candidats que Nogent veut vous imposer.--
Laissez aux électeurs de Nogent le soin de nommer les 13 Conseillers auxquels ils ont
droit et, sans hésitation aucune, **sans abstention surtout,**
voter résolument pour les 5 républicains du Perreux, présentés par le Comité que vous
avez élu. Gardez-vous des coteries et défiez-vous des manœuvres de la dernière heure.

CANDIDATS DU COMITÉ RÉPUBLICAIN SÉPARATISTE :

BAILLY (Victor), Avenue de Rosny, 101.

ECK, Pharmacien au Perreux.

LEOYARD, Membre du Comité de la Caisse des Écoles.

MILLET, Employé aux Jones Marins (Perreux).

REYARD, Propriétaire, Chemin de Halage.

VIVE LA RÉPUBLIQUE. VIVE PERREUX-COMMUNE.

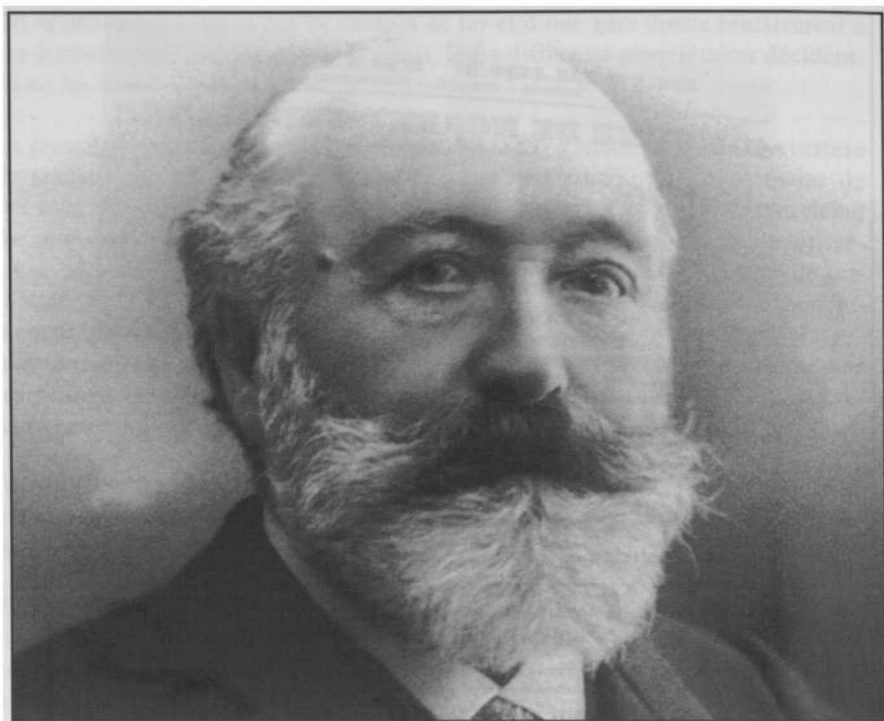
LES MEMBRES DE LA COMMISSION SYNDICALE :

BARBESCI, BLETZ, GUYE, DUBOCHET, GILME, JOLY, MATHY, RIVARRE, OUDER, PERMELLET, PHILIPPE, DORTCH, RESE.

Imprimerie de la Commune de Nogent-sur-Marne, 17

Affiche politique
(cliché Vincent Villette)

Le conflit franco-prussien de 1870 offre à Nogent-sur-Marne une occasion de
relier les différents habitants de la ville. En effet, lors de la guerre de 1870, les
Prussiens assiègent Paris et les différents forts qui ceignent la capitale. Dès
lors, la ville et le fort de Nogent sont au cœur de ce conflit. Pour mieux protéger
Paris, on ajoute au fort proprement dit des batteries militaires sur le territoire de
la commune. Celles-ci sont fixées, entre autres, à l'emplacement de la propriété



Henri Navarre
(cliché Julie Delmas - AC du Perreux)

du maréchal Vaillant, maréchal de Napoléon III. Les combats entre Français et Prussiens sont intenses, Nogent est bombardée.

Lorsque la guerre s'achève, en 1871, une partie de Nogent-sur-Marne est détruite. Le maréchal Vaillant lui même renonce à habiter sa propriété trop endommagée et décide d'en faire don à la ville à condition qu'elle édifie à la place une nouvelle mairie. Le 26 juin 1872, le maréchal Vaillant signe l'acte par lequel il donne sa demeure.

La commune ne peut qu'être favorable à un tel don car les terrains du maréchal sont situés juste au centre de Nogent, au cœur d'un espace vide qui sépare l'est de l'ouest de la ville. Bâtir là une mairie et un nouveau quartier doit permettre de mettre fin à la discontinuité qui existe dans le tissu urbain, et doit permettre de créer un nouveau centre pour la commune accessible à tous les nogentais quel que soit leur lieu de résidence.

Aussi, la commune confie-t-elle, en 1874, aux architectes Letrosne et Naissant la construction d'une nouvelle mairie sur une partie des terrains du maréchal. Les autres terrains sont vendus dans le but d'y édifier des immeubles. Mais, compte tenu des difficultés qu'ils rencontrent, liées à la nature du sol, la réalisation de la mairie est ajournée. Après six mois d'interruption des travaux, un nouvel architecte, Simmonet, est nommé. Il achève le chantier en 1879. En même temps on prolonge la Grande Rue et la rue des jardins (aujourd'hui rue des Héros Nogentais) de part et d'autre du nouveau bâtiment.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

ÉRÉCTION
DU
PERREUX EN COMMUNE

Chers Concitoyens,

L'Administration préfectorale prenant en considération la pétition signée par 864 habitants du Perreux, demandant l'érection du **PERREUX** en **COMMUNE**, a ordonné une enquête à ce sujet.

Les pièces composant le dossier du projet resteront à la disposition du public, à la mairie de Nogent, du 18 Avril au 4 Mai. — Ensuite, pendant **TROIS JOURS**, les **Mardi 5** et **Mercredi 6 Mai** de 9 heures à midi, de 2 à 5 heures et, par exception, le **Judi 7 Mai** de 7 heures à midi et de 2 à 7 heures du soir, M. le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie les déclarations qui pourront être faites sur ce projet.

Habitants du PERREUX,

Pas d'indifférence pour la défense de vos intérêts, votre commission d'initiative fait le plus pressant appel aux sentiments d'indépendance et de Liberté que tant de fois vous avez affirmés.

**VOULEZ-VOUS ÊTRE ENFIN ASSURÉS DE VOIR
TOUS VOS REVENUS EMPLOYÉS EXCLUSIVEMENT
POUR VOTRE LOCALITÉ ?**

**VOULEZ-VOUS NE PAS PAYER LES NOUVELLES
TAXES DOCTROI ?**

N'hésitez pas à user de vos droits et allez tous à la Mairie aux jours et heures indiqués ci-dessus, au plus tard le **Judi 7 Mai** de 7 heures à midi et de 2 à 7 heures du soir signer devant M. le Commissaire enquêteur l'expression de vos vœux en demandant **LA SÉPARATION**.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

VIVE LE PERREUX-COMMUNE !

Les Membres de la Commission d'initiative :

M. JACQ, Président de la Comm.	M. HAVET, Secrétaire général	M. VAPIN, Secrétaire	M. REAUME, Secrétaire
M. REAUME, Secrétaire adjoint	M. BAILLON, Secrétaire adjoint	M. BAILLON, Secrétaire adjoint	M. BAILLON, Secrétaire adjoint
M. BAILLON, Secrétaire adjoint	M. BAILLON, Secrétaire adjoint	M. BAILLON, Secrétaire adjoint	M. BAILLON, Secrétaire adjoint

1874. — Les listes, par la première fois en France, furent établies à l'origine sans opinion sur le point de savoir si pendant la durée de la Commune républicaine.

Affiche politique
(cliché Vincent Villette - AC du Perreux)

Plus tard, soucieux d'une bonne répartition des services publics sur le territoire de la commune, le conseil municipal décide, en 1886, que la nouvelle école maternelle sera implantée sur le territoire du Perreux. Cette décision est une reconnaissance du poids démographique et politique du quartier du Perreux. Toutefois, malgré ces tentatives, le processus de rupture entre Nogent et Le Perreux ne s'interrompt pas, il prend même à partir de 1884 une nouvelle vigueur.

Une volonté sécessionniste

La parution de la loi du 5 avril 1884 semble être un élément décisif dans la naissance d'un mouvement favorable à la sécession du Perreux. Quelques mois après sa promulgation, une pétition réclamant l'indépendance du Perreux voit le jour et Henri Navarre, premier maire-adjoint de Nogent démissionne de ses fonctions.

En effet, dans son article 3, la loi du 5 avril indique toutes les démarches à suivre pour ériger un quartier en une commune distincte. Dès lors, les habitants du quartier du Perreux sensibles à l'idée d'une rupture avec Nogent-sur-Marne, vont se conformer à ce processus.

Une pétition séparatiste, prélude à la scission, reçoit plus du tiers des signatures des électeurs habitant le quartier du Perreux. Henri Navarre, fer de lance du "parti séparatiste", recueille à lui seul plus de 10% de ces signatures. Dans cette pétition, les perreuxiens réclament une amélioration de leur voirie mais ne forment aucune critique à l'égard du conseil municipal de Nogent. Cette pétition, mal acceptée par le conseil nogentais, provoque la démission du maire Baudard, sans pour autant mettre un terme au processus.

Puis, le projet de séparation fait l'objet d'une enquête. Dans un registre déposé en mairie, 587 habitants se prononcent contre la rupture tandis que 455 y adhèrent. Désiré Richebois, maire de Fontenay-sous-bois et commissaire enquêteur prend le parti des opposants.

Ensuite, on procède à l'élection d'une commission syndicale pour le quartier du Perreux : tous ses membres sont sécessionnistes. Le suffrage consacre ainsi le projet de sécession en lui conférant une légitimité politique. En réaction contre cette commission, le conseil municipal de Nogent crée une commission chargée d'étudier la demande du Perreux. Dans son rapport, celle-ci rejette l'idée de l'érection du Perreux en commune qui ne serait pas viable car sans ressources suffisantes.

Il reste désormais aux partisans de l'autonomie du Perreux à convaincre les autorités politiques du bien fondé de leur combat. Grâce, en partie, à tout un

réseau de relations acquises aux idées d'Henri Navarre, le préfet Eugène Poubelle et le conseil général de la Seine soutiennent la sécession en 1885. Leur adhésion entraîne alors la démission du conseil de Nogent le 26 décembre 1885. Si les opposants à la séparation sont réélus en 1886 puis une fois encore, la même année, à la suite de l'annulation des nouvelles élections municipales demandées par leur opposant, l'idée d'une commune du Perreux fait pourtant des progrès parmi les électeurs sans être majoritaire. Par ailleurs, les journaux locaux l'Avenir du Perreux et l'Echo nogentais sont le relais de cette tension politique.

Néanmoins, la pugnacité des perreuxiens et leurs appuis parmi les politiciens de la IIIe République et la presse se révèlent déterminant puisque, malgré d'ultimes retards, la loi instituant la commune du Perreux-sur-Marne est promulguée le 2 mars 1887.

Le Perreux : une commune indépendante

Une fois séparé de Nogent-sur-Marne, Le Perreux, désormais autonome, se dote de tous les attributs d'une commune indépendante.

Le premier d'entre eux est un Hôtel de Ville. En effet, le 1er avril 1887, c'est dans une salle de l'école des garçons de l'allée d'Antin, l'actuelle avenue Georges-Clemenceau, que se tient le premier conseil municipal. Aussi, après avoir acheté les terrains jouxtant le lieu où se trouvait alors le marché, entre la rue Denfert-Rochereau et l'avenue de Bellevue, le conseil municipal décide d'y construire un nouveau bâtiment pour abriter les services administratifs. Le projet de construction de la mairie est mis en concours dès le 26 février 1889. C'est l'architecte Pierre Mathieu qui est choisi. La première pierre est posée le 16 mars 1890.

Construite dans le style des nouvelles mairies de banlieue, la mairie exprime le vœu du projet de construction : «simple et solide mais commode et grand». Mais, elle est surtout, par ses dimensions plus grande que celle de Nogent-sur-Marne, ville envers laquelle persiste une animosité.

Puis, le Perreux souhaite aussi avoir un symbole de son indépendance. Le 14 décembre 1890, Gaston-Edouard Millet, conseiller municipal, propose au conseil municipal un projet de blason qui sera adopté le 14 mai 1891. Il représente en quatre thèmes l'histoire du Perreux. Le premier quartier représente un cor et deux fleurs de lys pour rappeler la présence royale de Charles V à Charles VII. Charles V serait tombé malade à Plaisance et s'est fait transporter à Beauté, manoir sur le territoire de Nogent-sur-Marne, où il meurt le 16 septembre 1380. Il est curieux de voir comment la nouvelle municipalité accapare le souvenir du château de Plaisance alors que ce dernier est sur le territoire de Nogent.

Le deuxième quartier rappelle le souvenir du baron Georges-Marie-Jérôme Millin du Perreux dont la couronne est mise en exergue ainsi que les trois étoiles de son héritier le baron de Beaufranchet.

Le troisième quartier nous montre trois arches du viaduc, construit à partir de 1855 et cause de la rupture.

Enfin, le dernier quartier représente avec la chaîne rompue la séparation avec Nogent et l'autonomie communale réalisée en 1887. La devise «Résistance vaut plus que force» rappelle la détermination et la pugnacité de la population du Perreux ou du premier maire, Henri Navarre.

Enfin, il faut avoir un lieu de culte puisque la petite chapelle située 6, rue des Vignes est en 1887 en trop mauvais état et de trop petite taille. Aussi, à quelques mètres de la mairie, l'église Saint-Jean-Baptiste est construite à partir du 17 février 1889. Auparavant, le 31 janvier 1888, le président de la République, Sadi Carnot, signe le décret érigeant Le Perreux en paroisse. L'abbé Ferdinand est chargé des services religieux de la commune. La nouvelle église, de style roman, construite par l'architecte Allary, est bénite le 7 avril 1890 par l'archevêque de Paris.

Près de 125 ans après la rupture entre Nogent et Le Perreux, plus aucune animosité, plus aucun différend n'existe entre les deux communes. Aujourd'hui, une réelle amitié s'est instauré. Aussi, compte tenu de leurs points communs, déciderent-elles de profiter de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 pour se réunir dans le cadre d'une communauté d'agglomération.

Ainsi tout en gardant leur identité propre, les deux communes mettent en commun leurs compétences dans différents domaines pour plus d'efficacité et pour mieux servir les citoyens.

JEAN-FRANÇOIS HOLVAS
et
VINCENT VILLETTE

BIBLIOGRAPHIE

Autrand Françoise, *Charles V*, Paris, Editions Fayard, 1994

Champion Pierre, Salabert Alexandre, *Le Perreux-sur-Marne*, Le Perreux-sur-Marne, 1937.

Croix Alain (sous la direction de), *Histoire du Val-de-Marne*, Créteil, 1987.

Delmas Julie, *Le Perreux, naissance d'une ville*, Mémoire de Maîtrise, Univ. de Marne-la-Vallée, 1999.

- Demangeot J.E., *Les derniers seigneurs de Perreux*, Paris.
- Dufournet Antoine, *Villégiatures royales de l'ancienne France, Nogent-sur-Marne et le territoire du Perreux*, Nogent, 1914.
- Girard Vezenobre, *Nogent-sur-Marne*, Clermont, 1878.
- Holvas Jean-François, *Les séjours de Charles V et Charles VI dans l'actuel département du Val de Marne*, Mémoire de Maîtrise, Univ. Paris XII, 1991.
- Holvas Jean-François, *Seigneurie, seigneurs et château du Perreux*, Le Perreux-sur-Marne, 1998.
- Holvas Jean-François, *Patrimoine du Perreux, un siècle de cartes postales*, Le Mée-sur-Seine, Amatteis, 1999.
- Laboratoire Départemental d'Archéologie, *Mémoire pour le futur, archéologie et histoire du Val-de-Marne*, Gentilly, 1999.
- Lebeuf Abbé, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, tome II, Paris. 1883.
- Legay, Pelé Jacques, "Le château du Perreux", dans *Bull. Soc. Hist. Arch. de Nogent-sur-Marne et du canton de Nogent*, tome III, n°9, 1987.
- Mentienne, *Les origines anciennes du Perreux*, Paris 1891.
- Pelé Jacques, "Le château du Perreux et la famille Millin", dans *Bull. soc. hist. de Nogent-le Perreux-Bry-sur-Marne*, tome IV, n°6, 1997.
- Pérouse de Montclos Jean-Marie, *Etienne-Louis Boullée, 1728-1799, de l'architecture classique à l'architecture révolutionnaire*, Paris, 1969.
- Roblin Jean, *Les raisins sont mûrs citoyens*, Le Mée-sur-Seine, 1988.
- Roblin Jean, *Nogent-sur-Marne*, Nogent-sur-Marne, 1991.
- Villette Vincent, *Les résidences royales et aristocratiques des XIVe et XVe siècles dans l'actuel département du Val-de-Marne*, Mémoire de Maîtrise, Univ. Paris XII, 1990.
- Villette Vincent, *Vincennes : l'intégration d'un château dans son environnement XIII-XVIII siècle*, Mémoire de D.E.A., Univ. Paris I Panthéon-Sorbonne, 1992.
- Villette Vincent, textes de l'exposition *La paroisse de Nogent-sur-Marne au XVIIIe siècle*, 1997.

NOTES

- 1) A.N. L 724 n°12.
- 2) A.N., Minutier central, Et XIX, Liasse 15.
- 3) Journal L'Illustration du 7 mars 1857 p 147 et 14



Ruë s'entraînant une dernière fois, dans la salle de l'École d'escrime.
«L'escrime est un art, une science et non moins un sport»
(L'Illustration, 28 mai 1892)

HISTOIRE ET LÉGENDE DU SPORT

Dans le courant de l'année 2000, le musée de Nogent-sur-Marne a proposé une exposition consacrée à l'histoire du sport. Il s'agissait de mettre en lumière quelques points marquants de cette histoire et de l'illustrer avec des exemples choisis principalement dans le Val-de-Marne. Le lecteur verra comment la chevalerie, l'anglophilie et les conséquences de la guerre de 1870 ont joué un rôle déterminant dans la naissance du phénomène sportif. L'histoire des équipements sportifs est ensuite évoquée, ainsi que le rôle joué par les collectivités locales dans le soutien au monde sportif. Enfin, on ne pouvait traiter l'histoire du sport, sans saluer la "légende du sport" à travers quelques souvenirs d'événements restés célèbres.

1 - AUX ORIGINES DU SPORT MODERNE : DE LA CHEVALERIE À L'ANGLOPHILIE

L'origine du sport est indéfinissable, puisque toute pratique physique le concerne - depuis la chasse à l'aurochs jusqu'au tournoi médiéval, sans parler des Jeux Olympiques de la Grèce antique. En 1825, le terme recouvre principalement la chasse et l'équitation. En 1873, Littré étend maladroitement la définition à "tout exercice en plein-air", ce qui exclut la gymnastique généralement pratiquée en lieu fermé. Vers 1890, trois origines essentielles suffisent à déterminer l'origine du sport :

- les pratiques d'origine noble (l'escrime, le tir à l'arc, la chasse...)
- les systèmes d'éducation générale, telle la gymnastique qui formera, tant physiquement qu'idéologiquement, les générations façonnées par Gambetta et Jules Ferry
- La diffusion de sports créés ou codifiés par la Grande Bretagne.

L'athlétisme, le football, le rugby, le tennis sont d'origine anglaise. Il s'agit de jeux d'origine populaire, récupérés par les classes sociales dominantes, qui les adaptent en codifiant les règles. Des clubs se créent, assurant la diffusion internationale de ces pratiques. La course à pied -donnant lieu à des paris dès le XVIIIe siècle- est une des origines de l'athlétisme moderne, lequel se développe vers 1890 en France et en 1900 dans les pays de l'est. Le football apparaît en 1885. Le tennis est commercialisé en 1874. C'est donc tout naturellement que le tennis est importé en France sur les côtes de la Manche, à destination d'une classe aisée qui pratique le bain de mer.

Le plus ancien "Club" de Nogent-sur-Marne : 1732

La Première Compagnie d'arc est créée en 1732 par Arnauld de Pomponne, ambassadeur de France à Venise, qui avait une maison de villégiature à Nogent. Elle est la plus ancienne des associations sportives nogentaises. Elle se réunit toujours selon la tradition et pratique quatre sortes de tir :

- Le tir "Beursault" à 50 mètres, sur deux cibles se faisant face
- Le tir pratiqué lors des prix fédéraux (tirs de 36 flèches par volées de trois, à 50 ou 30 mètres). les cibles sont composées de 10 anneaux concentriques; le centre vaut 10 et le total maximum 720 points
- Le tir institué par la Fédération Internationale de tir à l'arc, consistant à tirer 36 flèches à des distances variant de 30 à 90 mètres. Ce tir se pratique en championnats de France, d'Europe ou du monde. Il fait également l'objet d'une discipline olympique
- Le tir en salle, pratiqué l'hiver, dont l'objectif consiste à envoyer 60 flèches à 18 ou 25 mètres

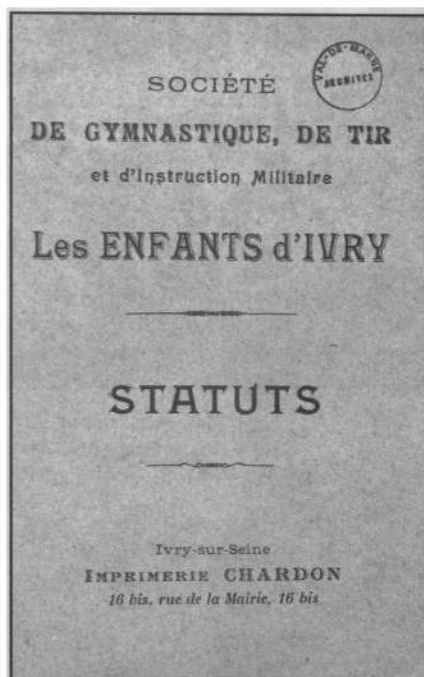
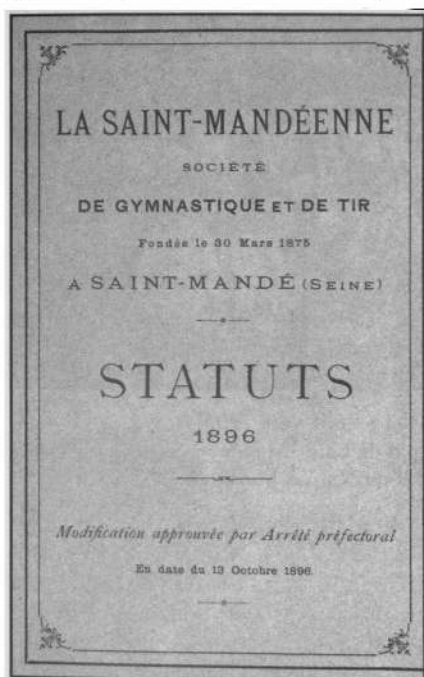
En 1910, un grand concours d'arc, appelé "Bouquet", est subventionné par le Conseil Municipal de Nogent. 97 compagnies participèrent à la manifestation; 1 100 chevaliers tirèrent 44 000 flèches.



Ce match franco-britannique, apparenté en fait au rugby, est considéré comme «un jeu très rude, très propre à pousser au mépris de la douleur, à apprendre à recevoir force coups sans y faire attention» (L'Illustration, 23 avril 1892)

2 - LES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE : POUR LE CORPS ET LA PATRIE

Le 27 janvier 1880, l'enseignement de la gymnastique devient obligatoire dans les écoles de garçons. Parallèlement, la gymnastique donne lieu à la création de nombreuses sociétés qui constituent une des grandes composantes de la vie sportive à la fin du XIXe siècle. Suite à la défaite française de 1871, l'enseignement de la gymnastique -barres fixes et parallèles, anneaux, course, mouvements d'ensemble- porte une idéologie de la revanche. Le développement de l'éducation physique entre dans un plan de redressement physique et moral, puisque le désastre de 1870 est expliqué par la supériorité de la pédagogie prussienne - qu'il s'agit désormais de dépasser. Les sociétés mêlent généralement gymnastique et tir au fusil. L'objectif est clair : «*Facilitons à nos enfants les*



La Saint-Mandéenne et les Enfants d'Ivry (statuts)
Archives Communales de Saint-Mandé;
Archives Départementales du Val-de-Marne

commencements du service militaire». Ainsi la première fédération sportive française est l'Union des Sociétés de Gymnastique de France (1873). En 1882, sur les 89 sociétés de gymnastique créées, 48 sont situées dans l'est de la

France, soit face à l'Allemagne. En 1886 le propos se durcit par la création spécifique de l'Union des Sociétés de tir de France.

Outre les associations, cette mouvance gymno-belliciste s'appuie sur des clubs scolaires représentés notamment par les grands lycées parisiens, dont l'activité inclut les exercices militaires dès 1882. La même année les bataillons scolaires



La Saint-Mandéenne photographiée vers 1903
dans le gymnase municipal de Saint-Mandé.
Archives Départementales du Val-de-Marne

sont créés. Devant comporter un minimum de 50 enfants, ces bataillons doivent utiliser des armes "n'étant pas susceptibles de faire feu". Cette initiative fait la fierté des municipalités sans être réellement prise au sérieux par l'armée. Gambetta souhaitant en 1871 que l'enfant soit encadré à la fois par "l'instituteur, le gymnaste et le militaire" n'en demandait peut-être pas tant. Les patronages catholiques (médiocrement ralliés à la République) prônent parallèlement des vertus patriotiques, puisque les valeurs militaires d'ordre et d'autorité sont le modèle d'une éducation jugée chrétienne.

Le rôle de l'Ecole Normale de Gymnastique de Joinville, créée en 1852, est considérable. Destinée à former des instructeurs pour l'armée -ainsi que des athlètes de haut niveau- sa pédagogie détermina l'enseignement de la gymnastique dans les écoles.

Le réveil de Nogent

Si l'on accepte les sociétés d'arc et d'arbalète, *Le Réveil de Nogent* est la plus ancienne association sportive de la commune. Cette Société de gymnastique et de tir est fondée en 1883. En 1905, elle fusionne avec la société de préparation militaire. De 1883 à 1940, *Le Réveil* se distingue, en région parisienne et en province, lors des fêtes fédérales de gymnastique. L'entraînement a principalement lieu au gymnase situé rue Emile Zola et au gymnase François Rolland. La section gymnastique ne connaît sa version féminine qu'en 1932. En 1978, la gymnastique du 3e âge est introduite.

Le basket-ball est institué en 1933 pour les hommes et en 1935 pour les femmes. Faute d'effectifs et de salles, l'activité subit une éclipse avant de connaître une nouvelle jeunesse à partir de 1975.

1951 voit la création d'une école de danse classique, préparant certaines élèves à une carrière professionnelle. En 1973, cette section se scinde en trois branches : danses rythmique, moderne, modern'jazz.



Fête du Réveil de Nogent (1963)

La section de handball date de 1953. Le problème de salle se posant à nouveau, l'entraînement se déroule sur le terrain Paul Bert avant de pouvoir bénéficier, dès 1970, du Gymnase Gallieni. En 1981, l'équipe senior accède à la Nationale III.

La section natation est créée en 1967 et gagne un brillant palmarès; ainsi elle devient, en 1977, 13e club français. Aujourd'hui, cette section continue son activité indépendamment du Réveil, lequel regroupe environ 400 membres.

3 - LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

a - 1870-1914

L'historique des équipements sportifs est remarquablement traité dans l'ouvrage d'Antoine Le Bas Architectures du sport (1870-1940) : Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, dont nous reprenons les grandes lignes.



La salle de Gymnase et l'école Paul Bert - Saint-Mandé
Edifié en 1889, ce gymnase est un des rares équipements construits
dans une école primaire au XIXe siècle
Archives Communales de Saint-Mandé

Les débuts de l'architecture sportive sont timides. Les équipements relèvent généralement d'initiatives privées. Les hippodromes (Auteuil, 1873; Saint-Cloud, 1900) appartiennent à des sociétés hippiques; ils sont de style mauresque et néo-régionaliste. Leur objectif est aussi d'offrir des spectacles au grand public. Le Tremblay, construit à Champigny en 1906, est résolument moderne avec son souci du "bien voir", son usine élévatrice d'eau et ses grandes écuries. Tous les gymnases privés sont construits dans Paris. Avec leurs galeries destinées au public et leur profusion ostentatoire de matériel, ils sont salle de spectacle autant que d'entraînement.

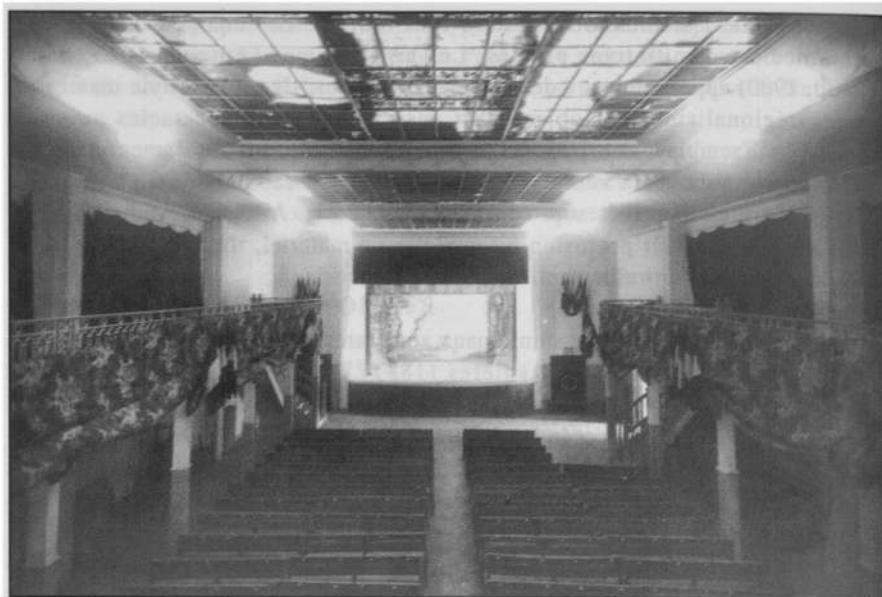
Les équipements publics ou municipaux sont rares, à quelques exceptions près, tel le gymnase municipal d'Asnières (1881). Des gymnases scolaires sont construits dans les lycées parisiens ou banlieusards. Concernant les écoles primaires, le gymnase de l'école Paul Bert de Saint-Mandé (1889) est une exception. Des manèges hippiques -à vocation paramilitaire- sont édifiés dans l'école vétérinaire d'Alfort (1872), au lycée de Vanves (1876). Les piscines publiques concernent Paris (1884), Vanves et Issy-les-Moulineaux (1877). Les projets envisagés par les municipalités de Vitry et d'Alfortville en 1900 ne sont pas réalisés. Il faut attendre 1925 pour que de nombreux bassins publics apparaissent, surtout hors de Paris.

Sport, jeu, loisir

Comment définir le sport ? Quelle différence existe-t-il entre jeu, loisir et sport ? En fait, le sport continue le jeu mais il prend la forme que nous lui connaissons par des processus sociaux, tels que l'éthique de l'industrialisation, la scolarisation de masse, son intérêt économique... Il s'agit donc d'un fait social global. Le jeu est souvent spontané et solitaire, d'essence imaginaire et éphémère. Le sport est contrôlé, s'affronte violemment à une réalité, nécessite un arbitrage, tend vers des valeurs. Contre l'improvisation, il vise à des fins parfaites : rendement et records. La technique prend le pas sur l'humain, par les instruments de contrôle, les laboratoires spécialisés en matière de sélection. Le sport a aussi une prétention morale : éduquer l'esprit, par le biais de la formation corporelle. Pierre de Coubertin évoque « *le désir de progrès pouvant aller jusqu'au risque* » -ambition marquant nettement la frontière entre loisir et sport. Le caractère public ainsi que la technicité toujours croissante et mesurable du sport affirment également la différence.

b - 1919-1939

Les architectures sportives se développent considérablement, et sont repensées selon l'urbanisme. Stades et gymnases avoisinent les structures administratives



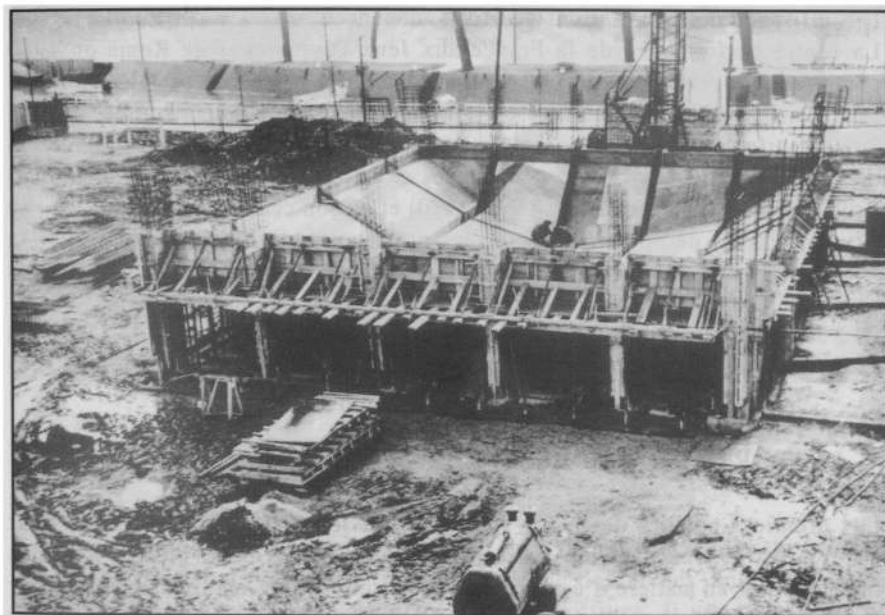
La salle des fêtes/gymnase de Nogent
un exemple de la polyvalence des salles municipales entre les deux guerres
Archives Communales de Nogent-sur-Marne



Le stade de la Suze à Maisons-Alfort -La Construction moderne, octobre 1935

ou s'y intègrent. Par ailleurs, les centres sportifs deviennent polyvalents. Gymnases et salles des fêtes sont souvent confondus ! Compensant un important retard par rapport à l'Angleterre ou l'Allemagne, des piscines sont construites : Paris (à l'occasion des Jeux Olympiques de 1924), Saint-Denis (1933), Pantin (1937). Les gymnases se multiplient et sont souvent associés à un stade.

Plusieurs stades privés sont construits, tel *le stade de la Suze* à Maisons-Alfort (1935), destiné à distraire le personnel. Son esthétique abandonne le néo-régionalisme qui sévit ailleurs au profit d'un style proche de celui des hôtels et casinos de l'entre-deux-guerres. *Le stade de la Société d'éducation physique Alsacienne et Lorraine de Paris*, situé au Perreux, est bâti dès 1926 et s'inspire du style "cottage".



Construction du centre nautique de Nogent
Archives Communales de Nogent-sur-Marne

Le tennis connaît sa plus vieille installation à Maisons-Laffitte en 1920. Ce court privé est commandé par un Américain transplantant en France les mœurs d'une richissime société américaine. Il s'agit donc du mouvement inverse de celui des années 1870-1900 où la France exportait son architecture.

Porté par une image publicitaire forte, le tennis clame que l'hygiénisme et le mouvement caractérisent la vie moderne. Les courts sont souvent intégrés aux résidences. Le tennis exigeant peu d'espace, les clubs apparaissent tardivement en banlieue.

Les hippodromes, toujours polyvalents, connaissent par la création du P.M.U. le brassage d'un public à la fois populaire et aristocratique. Ils bénéficient d'importantes restaurations.

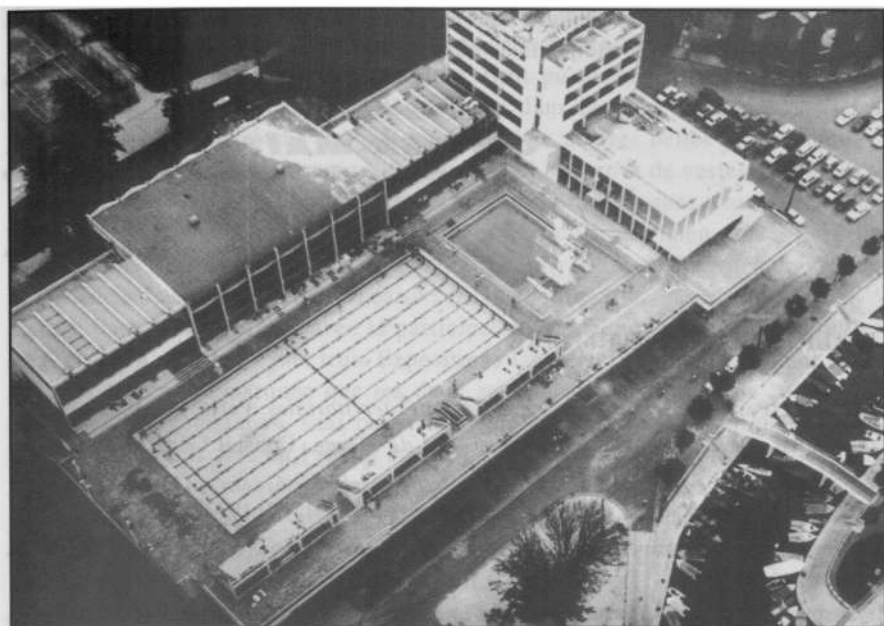
c - après 1945

Dès 1946, des grilles d'équipements apparaissent, destinées à compenser l'insuffisance des installations sportives, dénoncée dès 1936 par Léo Lagrange. La contre performance de la France aux Jeux Olympiques de Rome en 1960 contribue à la prise de conscience du problème. En 1962, une première loi-programme d'équipements sportifs est votée par le Parlement. Les années 1960-1970 manifestent un grand développement de l'équipement, notamment en créations d'installations collectives, de stades et de piscines; ainsi, Nogent se dote-t-il d'un stade, du gymnase Gallieni (1970) et de son centre nautique (1971). Le développement du sport à l'école, des pratiques individualistes justifient la nécessité de structures de proximité, couvertes de préférence, afin de rendre le sport praticable à longueur d'année. L'individualisation des pratiques, l'attraction du sensationnel mènent à la notion de sports nouveaux - tels le roller, ou l'escalade en ville - qui réclament de nouveaux aménagements.

4 - LE SPORT AUJOURD'HUI

Les premiers acteurs de la vie sportive sont les associations locales, dont l'action est rendue possible grâce au dévouement des bénévoles. L'aide des municipalités en matière d'équipements et de subventions est fondamentale pour la vie de ces clubs, sur lesquels les villes s'appuient pour la pratique du sport scolaire. C'est ainsi que dans une ville comme Nogent, les habitants peuvent pratiquer 40 disciplines sportives différentes. Le Conseil général du Val-de-Marne intervient aussi dans la vie sportive. Les Jeux du Val-de-Marne, créés en 1966, méritent une mention spéciale. Ils rassemblent près de 120 000 participants et sont le fait d'un large partenariat, allant des communes au Comité Départemental Olympique en passant par les établissements scolaires et les

associations. Leurs objectifs sont de promouvoir le sport et de réaffirmer une "éthique basée sur le respect de l'autre et l'égalité des chances". Les nouvelles pratiques des sports sont prises en compte par les pouvoirs publics : l'usage du vélo et des rollers en plein milieu urbain suppose des aménagements de sécurité et des plans de circulation douce. Ces projets sont soutenus par le Conseil régional d'Ile-de-France, à travers un schéma de développement du tourisme et des loisirs.



Le Centre nautique de Nogent
Archives Communales de Nogent-sur-Marne.

La légende du sport

L'enthousiasme soulevé par le déroulement de la Coupe du Monde de Football en France et la toute récente victoire européenne des "bleus" montrent l'aura immense que peuvent porter des compétitions sportives. Il y a là un effet de masse, une adhésion à des événements qui dépassent les individus. Chacun peut se reconnaître dans des valeurs de triomphe : c'est "la France qui gagne".

Depuis les pionniers de l'aviation s'écrit ainsi la légende du sport. Roland Garros, sur son monoplane Blériot, concourt dans les meetings d'aviation. La figure de cet aviateur restera parmi les plus célèbres héros du XXe siècle. Le

Tour de France fait également partie de ces rituels sportifs auxquels la collectivité tout entière est invitée à participer. Copi, Bobet, Merckx, Poulidor sont autant de noms imprimés dans l'imaginaire collectif. Quant au football, si un seul nom devait rester ce serait celui du roi Pelé, incarnant un Brésil triomphant. Et l'universalité du sport, voulue par Pierre de Coubertin, s'inscrit dans les Jeux Olympiques, où se déroule la compétition entre les Nations. L'opposition entre l'Est et l'Ouest, le boycott de certains Jeux montrent combien ces rencontres internationales sont le reflet d'enjeux politiques. Il n'en demeure pas moins que ces Jeux Olympiques sont aussi un spectacle entraînant des millions de spectateurs dans des moments de communion.

OLIVIER MAÎTRE-ALLAIN,
directeur du musée de Nogent

FRANÇOIS SCAGLIA,
chargé des expositions

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Bayeux (Patrick), *Le Sport et les collectivités territoriales*, Paris, P.U.F., 1999
- Collectif, *Le Livre blanc du sport en Val-de-Marne*, Conseil Général du Val-de-Marne, 1991
- Collectif, "Sport", dans *Encyclopædia universalis*, vol. 15, 1973
- Elias (Norbert), Dunning (Éric), *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1998
- Gasparini (William), *Sociologie de l'organisation sportive*, Paris, La Découverte, 2000
- Hubert (Corinne), *Pistes pour le sport : guide des sources sur l'histoire du sport en Val-de-Marne*, sous la dir. de Claire Berche, Créteil, Archives Départementales du Val-de-Marne, 1996
- Le Bas (Antoine), *Architectures du sport (1870-1940)*, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, Paris, Connivences, 1991
- Miège (Colin), *Les Institutions sportives*, Paris, P.U.F., 1997
- Miège (Colin), *Le Sport européen*, Paris, P.U.F., 1996
- Thomas (Raymond), *Histoire du sport*, Paris, P.U.F., 1997

"VILLAGES", TROUPES ET VISITEURS EXOTIQUES À L'EXPOSITION COLONIALE DE NOGENT-SUR-MARNE DE 1907.

UNE REVANCHE À PRENDRE ?

Il semble bien qu'à l'automne 1906, Paris ait jugé qu'il y avait, en matière d'expositions, une revanche à prendre. En effet, pour détourner l'attention de l'Exposition Coloniale prévue pour l'été de cette année-là à Marseille et qu'elle prévoyait déjà triomphante, la capitale n'avait pu qu'organiser la sienne à la hâte avec quelques Sénégalais et Indochinois dans le cadre étriqué et sous les verrières tristes du Grand Palais. Il nous en reste de très belles photographies. Mais il y manquait certainement l'espace, le ciel ouvert et de vastes jardins. Il y manquait aussi l'atmosphère saisissante et colorée de groupes exotiques venus de loin et suffisamment nombreux prouver au public parisien aussi, avec un minimum de vraisemblance et d'authenticité, la diversité des peuples de la terre et la réalité de la domination française sur cinq continents.

Certes, Paris s'était offert, avec la participation physique de ses sujets d'outre-mer, en 1878, 1889 et 1900, trois Expositions Universelles dont la seconde avait été plus fortement marquée que les deux autres par la présence de "Villages" indigènes très sommaires, sans réalisations architecturales ni pavillons de colonies (comme on le fera en 1900 et en 1931). Là, pendant plusieurs mois, avaient pu s'opérer d'une manière relativement libre les premiers contacts entre des dizaines et centaines de milliers de visiteurs, quelques détachements de militaires sénégalais, tonkinois, annamites, malgaches, algériens et indiens et de petits groupes de Sénégalais, Congolais, Gabonais, Cochinchinois et Calédoniens évidemment déconcertés, déboussolés, par l'aventure qu'on leur imposait mais tous bien vivants.¹

UN FONDS D'EXHIBITIONS EXOTIQUES

Reprise par quelques promoteurs privés, la formule des Villages exotiques, purs spectacles d'attractions et de divertissement théâtral (sans connotation nécessairement coloniale) ou au contraire à vocation plus "ethnographique" ou artisanale, s'était ensuite vite répandue. Dans le contexte de l'époque où les Blancs d'Europe et d'Amérique du Nord se savaient les maîtres de la planète, s'en montraient fiers et convaincus de leur bon droit, la rencontre directe avec des indigènes lointains et pittoresques était appréciée des publics mais évidemment marquée par ce contexte général de domination. Plus de cinquante villes de France (et bien d'autres à l'étranger) allaient en recevoir, parfois plusieurs fois, surtout entre 1894 et 1914, car la formule perdra de sa séduction après la Guerre.

Il ne faut pas se hâter d'affirmer, comme c'est la mode dans certains milieux universitaires, que ces confrontations, même artificielles, même déséquilibrées, entre visiteurs blancs et indigènes, n'auraient eu pour seul effet, (et moins encore pour seul objectif !) que d'enfoncer à jamais trois générations de nos grands-parents dans le racisme et le mépris pour les "Nègres" exhibés à qui on pouvait en toute quiétude lancer des cacahuètes par-dessus des grillages et des quolibets à travers des clôtures. Laissons à la bêtise et à la veulerie des foules la part incompressible qui est la leur. Reconnaissons le fait qu'il y eut effectivement, en quelques occasions, au Jardin d'Acclimatation du Bois de Boulogne, avant 1900, des clôtures pour séparer les troupes d'indigènes présentées avec leurs animaux; que les savants, anthropologues et médecins firent dans les années 1870-1890 leur aubaine de ces présences exotiques pour tenter de préciser leurs théories classificatoires sur la hiérarchie des races par le détour des cerveaux, des systèmes pileux et des organes génitaux. Mais sachons aussi raison garder. Efforçons-nous d'examiner le phénomène de ces exhibitions sans pêcher par anachronisme, et d'en faire l'instruction "à charge et à décharge" comme le ferait un juge et comme doit le faire un historien. N'insultons globalement ni l'intelligence de nos pères ni la dignité, souvent bafouée mais cependant bien réelle, des indigènes qui furent, eux aussi, autant "d'étranges voyageurs" venus chez nous comme nous étions déjà allés chez eux. Parce qu'en histoire, on ne perd jamais à parier d'emblée sur l'intelligence et le réalisme des acteurs concernés, nous sommes convaincus que ces rencontres ont, à leur manière, cahin-caha, modestement contribué à la lente, malhabile, imparfaite découverte réciproque des français de la métropole et de leurs sujets africains de l'époque. Et même des autres, Jaunes, Bruns et Blancs, en général. La presse locale nous l'indique dans la plupart des villes étudiées. En attendant l'effet plus massif, plus décisif, de l'arrivée, du séjour et du sacrifice des troupes coloniales en 1914-18.

UN JARDIN POUR L'ACCUEIL

Il fallait bien promener d'abord un regard rapide sur l'époque et le phénomène très vaste, très éternel aussi, des exhibitions exotiques. Mais nous ne sommes encore qu'à la veille de 1907 et nous venons de constater que Paris entend donc se donner, après l'essai du Grand Palais, la véritable Exposition Coloniale que la capitale n'a encore jamais eue, à la différence de Lyon en 1894 et de Marseille l'été précédent.

Cette belle revanche - car c'en sera une - Paris va la devoir, sous l'autorité du Ministère des Colonies :

- à la Société Française de Colonisation présidée par le gouverneur de Lanessan, qui bénéficie du concours du Comité des Expositions Coloniales/CEC (fondé en mars 1906) et de son président Marcel Saint-Germain,

- et au directeur du Jardin Colonial, commissaire-général de l'Exposition, Jean Dybowski, aidé par le sénateur Jules Godin qui, lui, en sera le président, et assisté par Prudhomme, directeur de l'Agriculture au Ministère des Colonies. Car c'est le Jardin Colonial de Nogent-sur-Marne qui fut le site retenu pour la manifestation. Précisons -on ne sait jamais- que le Bois dit de Vincennes, concédé à la Ville de Paris par senatus-consulte du 24 juillet 1860, ne sera réellement annexé à la capitale qu'en 1929. Il demeurera partagé jusqu'à cette date entre les diverses communes riveraines et c'est donc à bon droit qu'on parle de l'Exposition de Nogent-1907 puisque celle-ci s'est bien tenue sur son territoire.

UNE HISTOIRE DE 102 ANS

L'histoire du Jardin Colonial est en soi peu ordinaire, mal connue, et en outre confuse au cours des dernières décennies. Marquée par plusieurs avatars pittoresques, elle est aujourd'hui un peu plus que centenaire puisqu'elle remonte à 1899. Bien sûr, elle a déjà été racontée ailleurs² mais il n'est pas inutile de la réévoquer ici brièvement. Nous en raconterons aussi plus tard les prolongements postérieurs à l'Exposition qui nous intéresse.

C'est donc un décret du 28 janvier 1899 qui crée au Bois de Vincennes, sur un terrain de 16 ha en principe, un "Jardin d'essai colonial" dont la dénomination ainsi que les attributions vont être précisées dès le 5 mai 1900. Dès l'ouverture, il est confié à Jean Dybowski (1857-1928) fils d'un immigré polonais de 1830, agronome, chargé de missions en Algérie puis en Afrique Centrale, devenu inspecteur général de l'Agriculture Coloniale. Une Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie Coloniale/ENSAC, fondée en mars 1901, est attribuée au Jardin par décret du 29 mars 1902. La réputation de celui-ci s'affirme donc rapidement et plus encore lorsqu'il organise en 1905 une Exposition Nationale d'Agriculture Coloniale où apparaissent d'ailleurs déjà - notons-le - des exposants malgaches et chinois. Cette Exposition est suivie, deux ans plus tard, par celle que nous allons découvrir et dans laquelle, tout naturellement, le directeur Dybowski, continue de jouer un rôle essentiel.

L'AUTHENTICITÉ AU BOIS

D'emblée, Dybowski et ses partenaires, organisateurs désignés pour 1907, affirment leur souci de se démarquer des expositions déjà vues, de faire plus grand, de montrer l'effort accompli par la France en matière de productions coloniales et de parvenir à des réalisations durables, autrement dit de doter le Jardin d'équipements et de bâtiments qui ne soient pas promis ensuite à la destruction. Dybowski puise évidemment son expérience dans l'Exposition Agricole qu'il a

organisée au même endroit en 1905 mais il entend aller beaucoup plus loin. Il sait par exemple que l'extension progressive de son domaine est encore négociable jusqu'à obtenir la totalité des 16 ha qui lui ont été en principe alloués à la création : des 2 ha. Primitifs il est vite passé à 3, a dû se contenter un temps de 6 ha 71 a 97 ca quand il en exigeait déjà 8 et en a finalement obtenu 12 pour l'Exposition qui nous intéresse.

Il est aussi très préoccupé d'authenticité, comme il va l'expliquer longuement (avec un coup de griffe au passage pour l'Exposition de 1900 !) dans l'Illustration du 18 mai 1907 : "...chez nous, il n'est rien de moins connu ni surtout de plus inexactement connu que nos colonies. Et ce n'est point par la figuration fantaisiste de vastes bâtiments à l'architecture inventée que l'on peut donner au public une idée précise des choses et des gens de ces terres lointaines. Il fallait trouver d'autres moyens plus heureux pour faire connaître ce que sont nos colonies et leurs habitants, ainsi que les ressources capables de les vivifier et de fournir à l'activité de nos indigènes des éléments nouveaux.

Tel est le but que s'est tracé la Société de colonisation... dont le programme abstrait d'études coloniales vient en quelque sorte de prendre corps, de se cristalliser en une grande et belle manifestation qui sera la vulgarisation à la fois la plus utile et la plus agréable.

Car les organisateurs n'ont pas voulu l'enfermer dans l'austère programme d'une leçon ennuyeuse. C'eût été suivre une méthode démodée. L'exposition est essentiellement moderne et avant tout attrayante. Et c'est pour atteindre ce but qu'à côté des pavillons officiels, où, avec une rare précision et une scrupuleuse exactitude, on a dressé l'inventaire matériel des produits de chaque colonie, se groupent dans la forêt, dans des fourrés compacts, les huttes des indigènes de chacune de nos possessions d'outremer. Le soin apporté à la reconstitution de ces villages, bien plus : à la présentation de scènes vraies de la vie indigène, a été poussé jusqu'aux raffinements de l'extrême coquetterie. Pas une case qui n'ait été dressée par les représentants des peuplades elles-mêmes, et cela en n'utilisant que des matériaux venus de chaque colonie. Chaque groupement constitue un village clos où les indigènes vivent de leur vie normale, allant des occupations de la vie de ménage aux soins à donner au bétail qu'ils ont avec eux importé des régions lointaines.

Et tous ces indigènes sont une sélection, car l'administration coloniale s'est souciée de réunir pour chaque groupe ethnique, sous l'autorité d'un chef, des représentants de toutes les castes. Et tous ces braves gens vivent d'une vie paisible, impassibles, au milieu de la foule et des curiosités... Tout y est vrai comme tout y est précis..."

Pour être, comme Dybowski le souhaite, précis, il faut dire que l'Exposition Universelle de 1900 n'a pas laissé dans l'esprit des organisateurs de Nogent que des souvenirs faits de démesure architecturale mais aussi de débordements pré-

judiciables, sinon aux bonnes mœurs, en tout cas à la tranquillité publique. Rendez-vous compte ! La divagation de certains indigènes dans les quartiers voisins, leurs tapages nocturnes dans les petits hôtels garnis du XVI^e et leur propension à la consommation intempestive de boissons fortes trop vite essayées, trop vite adoptées, les ont aussi décidés à mettre cette fois une bonne distance entre les exhibés et la tour Eiffel en les assignant à résidence au fond d'un Bois par ailleurs fort agréable. Cet autre aspect des choses, c'est le journaliste Auguste Terrier qui l'expose en mai dans le *Journal des Voyages* : "On a même eu la sagesse de prendre des précautions pour qu'ils ne se civilisent pas trop pendant leur séjour à Nogent-sur-Marne. Ils habiteront vraiment et complètement au Jardin, en famille, loin des tentations de Paris. Qui ne se souvient, en effet, du modernisme vraiment trop spécial qu'avaient acquis en 1900 nombre d'Arabes, d'Annamites ou de nègres qui habitaient dans de petits hôtels du Trocadéro et de Passy et qui acquiéraient là l'habitude de l'ivrognerie ? De retour aux colonies, ces "déracinés" d'un nouveau genre n'y rapportaient que des vices et d'étonnantes adaptations de l'argot parisien et du langage de Gavroche".

DÉCOR D'HÉRITAGE

Outre ses frondaisons, ses fourrés et ses pelouses, le Jardin s'est agrémenté, pour mieux surprendre ses visiteurs, d'un certain nombre de bâtiments et monuments originaux, aux dimensions jugées raisonnables et en partie hérités, d'ailleurs, des expositions précédentes. Dès 1899, le Jardin Colonial s'était organisé autour d'un pavillon tunisien, dit "Petit Bardo", (peut-être transféré de l'Exposition de 1889 ?). Pour 1907, l'élégant pavillon (démontable) du Congo, inspiré par une des "factoreries" (ou maison-boutique-entrepôt de société coloniale sous les tropiques) de ce pays, est venu de Marseille.³

Le pavillon malgache fait aussi partie de l'héritage marseillais ainsi que la Maison des Notables qu'on donne tantôt comme cambodgienne, tantôt comme cochinchinoise (et dont on reparlera). Cette dévolution directe peut surprendre mais elle s'explique par le fait que la réussite de l'Exposition phocéenne était due à la SFC et que c'est justement à cette société que Paris a confié aujourd'hui l'organisation de sa revanche. La Tour chinoise, elle, était au Grand Palais un an plus tôt. Les serres du Jardin, annexes de l'Ecole Agricole, étaient déjà en place et les Ets Menier, grands fabricants de chocolat, s'intéressent beaucoup - dit-on - à celle qui abrite des plants de cacaoyers. La colonie du Dahomey aura la sienne propre. Le pavillon de l'Agriculture regroupe les produits coloniaux "les plus divers et les plus inattendus" répartis en une centaine de classes sur 5000 mètres de galeries. Pour une fois loin des préoccupations ethnographiques, le *Journal des Voyages*, qui s'en émerveille, note particulière-

ment la section "automobile", plus exactement caoutchoutière, imaginant déjà de longs convois fleuris sur pneus à travers le Bois !

Les informations nous manquent sur la période des chantiers, la construction des Villages exotiques proprement dits et donc l'arrivée des "villageois", puisqu'on nous dit qu'ils sont venus les édifier eux-mêmes. Nous n'en savons pas davantage sur les conditions du recrutement de ceux-ci dans leurs pays respectifs, de leur mise en route, de leur périple maritime, et de leur séjour, peut-être rémunéré mais certainement aussi assorti par les autorités d'exigences qu'on aimerait bien connaître. Belle aventure ou long cauchemar ? Saurons-nous un jour, par les confidences différées de leurs arrière-petits-enfants ou quelque miraculeux journal intime, ce que fut leur long voyage-au-pays-des-Blancs ? Quoiqu'il en soit, tout est en place à la mi-mai pour le coup d'envoi. Comme prévu.

INAUGURATION

Comme prévu... sauf que le mercredi 16 mai 1907, la pluie ne cesse pas de toute la journée, ce qui fait dire au correspondant du Figaro qu'il assiste à un "vernissage mouillé". Le ministre des Colonies, arrivé dans une énorme limousine Charron de 50 cv., est accueilli par la Garde Républicaine puis salué par MM. Dybowski et Saint-Germain, en présence du gouverneur de Lanessan et du sénateur Godin et de nombreuses personnalités.⁴ On le sait : bien des ministres de la IIIe République (et des autres) n'ont laissé aucune trace notable de leur passage au gouvernement. Raison de plus pour nous arrêter un instant sur celui qui franchit ce jour-là, sous une haie de parapluies, le portique d'entrée de l'Exposition Coloniale...

Portant barbiche en pointe, rondouillard et jovial, Raphaël Milliès-Lacroix, 57 ans, est ministre des Colonies depuis octobre de l'année précédente. Prenant sa tâche très au sérieux, il exprimera bientôt (peut-être dès son retour de l'Exposition, s'il ne l'a même déjà fait) son intention d'aller visiter au moins quelques-unes des colonies dont il s'occupe, déclarant même qu'il est prêt à payer le voyage de sa poche ! Il ira donc, l'année suivante en avril-mai 1908 (aux frais quand même de la République), effectuer un long périple de quatre semaines "à la Côte d'Afrique", visitant successivement les quatre colonies d'AOF riveraines de l'Océan Atlantique : Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire et Dahomey.⁵ Il en reviendra ravi, enthousiaste. A tel point que ses collègues et le président du Conseil lui-même, Georges Clemenceau, s'amuseront beaucoup de son naïf enthousiasme, allant même jusqu'à le surnommer "le nègre" !⁶

Sous la pluie toujours battante, qui va même redoubler au moment où le cortège officiel arrivera devant les rizières, le ministre passe avec son escorte de pavillon en campement, de serre en palais, et de Village en pagode pour finir à la salle de lunch. Plusieurs discours exaltent les efforts réalisés ainsi que la valeur économique et politique de nos possessions d'outremer. Le soir, les pluviomètres de l'Observatoire afficheront une précipitation exceptionnelle de 30 mm en une seule journée, au lieu d'une moyenne habituelle de 1 mm 1/2 ! Qu'importe : l'Exposition aura peut-être le temps de sécher un peu avant l'ouverture générale au public le lendemain. Place aux visiteurs, aux curieux, aux journalistes, aux photographes... aux lecteurs aussi, car il y a beaucoup à leur raconter.

LES EXOTIQUES AU RENDEZ-VOUS

Un "tour du monde en raccourci" ? Si l'on veut. En 1889, les Villages exotiques étaient à la fois concentrés sur l'Esplanade des Invalides et dilués dans une immense Exposition Universelle avant tout technologique et scientifique qui n'était pas coloniale. A Nogent, tout, les décors, les objets et les gens, suscite le dépaysement. Les descriptions sont abondantes et précises. Seuls les "dioramas" -comme on les apprécie à l'époque- ne sont pas vivants : Leloup a représenté un voyage en sampan sur la côte d'Annam (attraction payante); d'Estienne une scène de Djibouti; et Merwart la pêche aux huîtres perlières à Tahiti. Sinon, on a annexé presque à chaque pavillon un Village indigène -cinq au total- dont Dybowski lui-même a plaidé -nous l'avons vu- l'authenticité.

Plusieurs couples canaques des Iles Loyauté ont dressé leurs huttes pointues et font déguster aux visiteurs le café calédonien. Des Loango de blanc vêtus, installés à l'ombre du Grand Palais congolais démontable, font de même avec le cacao de chez eux. D'Afrique Occidentale sont venus des Soussou et des Peul de Guinée, des Dahoméens, quelques Sénégalais peut-être, à peine mentionnés ? Cette quasi-absence des sénégalais est d'autant plus surprenante qu'à l'époque, les Villages artisanaux privés "à la française" qui tournent dans toute la France (au Grand Palais en 1906), parfois même en Belgique, à Londres et en Suisse, avec leurs directeurs Vigé et Bouvier-Tournier sont en grosse majorité composés de sénégalais, souvent d'ailleurs originaires des "quatre communes" de leur pays et donc (en principe) citoyens français à part entière.

Ici, ce sont les soudanais, dont beaucoup de Tombouctou, qui dominent : plus d'une vingtaine de couples, avec leur bétail (dont des bergers Peul s'occupent seuls dans une ferme spéciale) et un bon échantillonage d'artisans : bijoutiers, teinturiers, tresseurs de hamacs, sculpteurs, griots et musiciens. Parmi eux, deux ou trois personnages qui vont faire parfois l'actualité : le jeune forgeron Daouda Doumbouya, adoré du public; un ménage de griots qui, par une nuit un peu froi-

de, met sans le vouloir le feu à toutes les cases du Village soudanais; et surtout le Tombouctien Mohammadi ben Djahalla, triplement exceptionnel parce qu'il est géant, qu'il a combattu dans les forces japonaises contre les Russes à Port-Arthur en 1905 (!) et surtout qu'il dévalise si efficacement les commerçants nogentais qu'on finira par l'envoyer au dépôt !

Le Village indochinois regroupe des pêcheurs laotiens, des cultivateurs cambodgiens et des serveurs annamites autour de cette fameuse maison des Notables apportée de Marseille, élégant chef d'œuvre de bois sculpté où l'on sert le thé sur de petites tables laquées.

Au Village malgache sont logés des Sakalaves et les 21 musiciens qui n'arrivent à Paris que le 7 juin. Après Marseille l'année précédente, la Musique malgache, conduite par le chef Ralalao, ancien élève et lauréat du Conservatoire de Paris, est là de nouveau. Formé à Madagascar par le général Galliéni avec des éléments de l'ancienne Musique royale, cet orchestre en uniforme est devenu depuis 1900 le clou des grandes expositions qui peuvent se l'offrir. A Nogent, rivalisant avec celui de la Garde républicaine, il donne un concert très apprécié chaque après-midi de 2 à 6 heures. Une grande surprise lui est réservée pour le 8 septembre...

Et puis, tout au fond du Jardin, dans les deux angles nord-ouest et sud, il y a encore des Sahariens et des Cinghalais mais nous n'allons les rencontrer qu'un peu plus tard. A la différence des Expositions précédentes de Paris et de Marseille, il ne semble pas y avoir de soldats coloniaux, (à l'exception peut-être de quelques goumiers tunisiens). Une petite école pour les enfants des "villages" et de la troupe saharienne a été confiée pour quelques semaines à M. Bailly, directeur, à Nogent, de l'école primaire des garçons de la Grande Rue. A ce détail près, la présence d'enfants n'est pour ainsi dire pas mentionnée et ils ne sont guère nombreux sur les photos de l'Exposition. De même, aucune naissance n'est signalée alors que, dans les "Villages" noirs privés, c'est là un événement presque toujours prévu au programme des réjouissances offertes au public.

LES AUTRES AU JARDIN

Pour ce qui est de la découverte de l'Autre en pareilles circonstances, nous n'avons guère que les papiers des commentateurs et journalistes qui s'en font plus ou moins sincèrement et directement l'écho. Et nous devons, hélas, nous en contenter pour l'instant. La France compte alors, au recensement de 1907, 1 033 871 étrangers.⁷ Mais lorsqu'on a déjà déduit 650 000 belges et italiens plus 90 000 allemands, les exotiques non-euroaméricains ne sont évidemment pas légion. Ceci, ajouté au fait que, par définition, les indigènes des colonies (antillais et sénégalais citoyens français mis à part) ne peuvent être à l'époque

recensés comme étant de nationalité étrangère, atteste évidemment la rareté en France des allogènes lointains tels que ceux que l'on peut alors rencontrer en petit nombre dans les expositions ou au cours de tournées de spectacles. Toutefois, leur rareté ne signifie pas leur absence complète, notamment à Paris, dans les grands ports métropolitains et dans plusieurs lycées et universités et l'on avance parfois le chiffre minimal d'un millier d'africains noirs au total en France autour de 1900...

A Nogent donc, pour le compte du *Journal des Voyages*, Auguste Terrier, passe en revue les cinq Villages et leurs "villageois". Il ne semble pas être déjà familier de tels groupes exotiques et conclut simplement : "Causez un instant avec eux et vous vous amusez de leur idiome "petit noir", moitié français et moitié africain, et de leur grand rire d'enfant. Tous ces indigènes, blancs, noirs ou jaunes, se mélangent et parfois se querellent et ce n'est pas le spectacle le moins curieux de l'Exposition que cette juxtaposition des races les plus opposées". / 2 juin 1907/

La Dépêche coloniale illustrée du 15 juillet nous donne, sous la plume de Gervais Courtellemont, une bonne description d'ensemble du Jardin et de tous ceux qui s'y trouvent rassemblés que nous reprenons ici pour l'essentiel.

A part cela, l'Exposition de Nogent nous vaut surtout plusieurs pages cocardières et plutôt cinglantes de Jules Delsol, membre de la Société des Gens de Lettres, qui consigne ses impressions dans un petit livre de 36 pages.⁹ Bien sûr, dans "les cases Betsimisaraka construites en ravinala", on mène une "vie tranquille... familiale, patriarcale même, un peu triste... résignée, fataliste", mais notre observateur psychologue ne veut pas passer pour un naïf : "Fourbes et cruels, les Malgaches montrent encore sous leur physionomie l'astuce profonde de leur race et comme une sorte de "roublardise" gagnée au contact de l'Europe... un atavisme de superstition et d'hypocrisie". Diable ! D'où sait-il tout cela ? La musique malgache ne semble pas avoir adouci ses jugements. Quelques banalités tricolores et grandiloquentes plus loin, voici "la mystérieuse Afrique occidentale... nos Sénégalais, nos Guinéens, nos Dahoméens, nos Congolais, pillards convaincus, frères ennemis de race et d'hérédité; ces sans morale, sans lois, sans patrie, que les hommes blancs ont tiré de leur barbarie et de la servitude". Après quelques interjections effectivement barbares (surtout quand il les invente !) pour donner à sa prose un peu de frissons exotiques : "Okou Yévo ! Okou déou ! Tafia, tafia ! Imama fouteimama ! Inabi Tânaala ? Defambouré ! Foreihan ! Kamnap Tan ! Manahaona tompoukoe ! Boueca Sibamba ! Bono cacao du Congo !..." et un dernier clin d'œil en direction de "notre éminent ami Millières-Lacroix", haut les cœurs ! Julien Delsol fixe l'objectif : la mission est pure, la route est large : "Colonisons... mais sagement, avec intelligence, avec humanité, sans esprit de conquête ni de lucre".

Hélas, il ne revient pas à un homme de lettres d'expliquer comment...

AVIS AUX VISITEURS...

Au fil des jours, l'Exposition, prévue pour durer trois mois et demi jusqu'au 1er septembre, ne désemplit pas. Sauf un abonnement permanent de 20 francs, le prix d'entrée est fixé à 1 franc en semaine et 0,50 franc le dimanche. Entrée gratuite pour les enfants de moins de 4 ans. Un billet spécial à 2 francs donne accès aux quatre attractions spéciales dont on va parler. Et puis -philatélistes et marcophiles le savent- un bureau de poste temporaire fonctionne dans l'enceinte du Jardin.⁹

Les "attractions" adjointes à l'Exposition proprement dite doivent être considérées à part. Car elles constituent -du moins les deux premières- un apport spécifique du *Journal des Voyages* et nous devons souligner à cette occasion l'accord passé entre les autorités organisatrices et le secteur privé pour y parvenir. On ne s'étendra pas sur le "cinématographe à vues coloniales" et le Diorama de l'Indochine (de Leloup, déjà cité).

En revanche, il y a beaucoup à dire sur les Touaregs et les Eléphants de l'Inde.

LES TOUAREGS DE GRAVIER

Pour plusieurs raisons, la présence, dans la pointe sud du Jardin au coin de l'avenue de Beauté, d'une troupe de 80 Touaregs et Sahariens et de leurs trente chameaux constitue en soi un événement assez étonnant. Nouveau parce que ces Touaregs seraient les premiers offerts aux parisiens et aux Français ; exceptionnel parce que cette troupe est "produite" par un promoteur privé dans l'enceinte d'une exposition officielle; et enfin peu banal parce qu'elle a été rassemblée et amenée du sud-algérien par une femme énergique, probablement la seule de son genre dans un domaine assez particulier, on en conviendra...

Si, au tournant du siècle, les Touaregs ont déjà été signalés à plusieurs reprises à l'opinion publique en fonction d'incidents et d'accrochages qui les ont opposés aux Français au Sahara et au Soudan (notamment lors de l'installation des forces coloniales à Tombouctou et dans la vallée moyenne du fleuve Niger), ils n'en demeurent pas moins pratiquement inconnus des métropolitains. Les "Touaregs" promenés en France et même jusqu'à Berlin sous le Second Empire dans le cadre de la Grande Loge de la Troupe des Cinq Nations d'un certain J. Bracco, n'en étaient pas. Outre qu'on se demande où et comment ils auraient pu être recrutés dès le début des années 1860, l'affiche de l'époque ne nous donne d'eux que des noms purement arabes et, pour plus de confusion encore, les englobe tous un peu plus bas sous l'appellation de "Touaregs-Kabyles". Les photographies de 1907 et le récit des conditions de leur recrutement dans le

grand Sud-Algérien attestent, (sauf déguisement de figurants et affabulation de l'impresario et de son épouse, bien inutiles en l'occurrence), de l'authenticité de ceux qui sont là.

Le poids et l'audience du *Journal des Voyages* auprès du Ministère des Colonies et des concepteurs de l'Exposition de Nogent devaient être assez considérables pour que ceux-ci acceptent de monter leur programme en coopération avec cette revue et d'admettre, au sein d'une manifestation officielle et aux côtés de Villages exotiques fournis par les autorités, l'attraction supplémentaire d'un promoteur privé. Le *Journal* semble pourtant se défendre d'avoir eu pareille influence puisqu'il écrit, le 7 juillet : "Lorsque, à la fin de l'an dernier, après le succès obtenu par son exhibition du Maroc à Paris, le *Journal des Voyages* cherchait à quel spectacle nouveau il pourrait bien convier les parisiens au cours de l'été 1907, nous ne nous doutions pas encore que le Ministère des Colonies nous demanderait de participer à l'Exposition de Nogent et que notre entreprise prendrait toute l'importance que lui a donnée cette investiture officielle".

Cette mixité, ce mélange des genres et des origines entre secteurs publics et privés, n'étaient en effet pas de règle et celle-ci n'aura souffert que de rares exceptions tout au long de la III^e République, qu'il s'agisse des Expositions " Coloniales " ou " Universelles " antérieures à Nogent de 1878 et 1889 (Paris), 1894 (Lyon), 1900 (Paris) et 1906 (Marseille), ou postérieures : 1922 (Marseille), 1924 (Strasbourg) et 1931 (Paris).

Quoi qu'il en soit, en misant sur Gravier (ou plus exactement le couple Gravier), le *Journal* ne prend pas de risques. Dans le petit monde très limité des promoteurs, directeurs de troupes et impresarios de Villages "noirs" ou exotiques "à la française", Ferdinand Gravier occupe la première place. On ne connaît pas encore tout de ce personnage doué à la fois d'un don d'ubiquité assez rare, d'un sens publicitaire aigu et d'un aplomb indéniable qui confinaient peut-être à ce que nous appellerions de nos jours... un culot monstre. Dynamique et entreprenant à coup sûr. Né vers 1859 mais on ne sait pas où (il a 41 ans en 1900), il dit avoir servi en Afrique comme mécanicien de la Marine sous les ordres de Savorgnan de Brazza. Il est certain qu'il a longtemps séjourné au Sénégal (et au Gabon ?), s'y est fait des relations utiles outre celles qu'il entretenait avec un frère commerçant installé à Accra, en Gold Coast britannique. Dès le début de sa carrière de "négociant" producteur de troupes indigènes, en 1889, il s'est montré fort éclectique, jonglant successivement avec des troupes (ou "caravanes") d'"Accréens" à Paris en 1899 (en marge de l'Exposition Universelle), de Dahoméens à Chicago en 1893, d'Annamites et de Sahariens arabo-berbères à Lyon en 1894, de Sénégalais à Bordeaux l'année suivante, de Sénégalais à Dijon en 1898 puis Lyon et Poitiers en 1899, de Boërs-Zoulou-

Sénégalais en 1900 (toujours hors Expo). Avec une troupe moins éphémère de Tombouctiens et sud-Oranais, il vient de passer, entre 1901 et 1906 par Brest, Turin, Limoges, Cherbourg et enfin Marseille... Marseille où il a installé, dès 1906, un campement permanent pour accueillir ses fameux Touaregs ou au moins les premiers d'entre eux, lesquels n'auraient donc pas été recrutés spécialement juste avant l'Exposition de Nogent. A l'époque qui nous intéresse, Gravier s'est révélé depuis déjà presque vingt ans comme le plus actif, le plus imaginatif, des promoteurs, sinon de Villages exotiques proprement dits, du moins de troupes spectaculaires présentées comme attractions à grand succès. En outre, il est le doyen et même, indirectement ou non, le formateur de tous ceux, peu nombreux, qui en sont progressivement venus à lui faire concurrence après avoir d'abord travaillé avec lui ou s'être en tout cas inspirés de ses méthodes et de ses idées : les frères Barbier (à Lyon en 1894), Jean-Alfred Vigé (dès 1899), et le tandem Bouvier-Tournier (dès 1898 à Dijon). Lorsqu'Aimé Bouvier s'est marié à Vincennes en 1900, Gravier était son premier témoin. Partout où il est passé, Gravier, en dépit de son instruction modeste, a toujours su entretenir avec les autorités, et plus encore la presse, des relations fructueuses : il excelle à faire parler de lui, de son expérience et de l'attraction qu'il présente. Il est en cela très efficacement soutenu par Marie son épouse, laquelle n'est pas loin parfois de susciter l'admiration lorsqu'elle témoigne de ses missions particulières, seule et loin de son mari. Tel est bien le cas à Nogent en 1907 comme l'indique le *Journal des Voyages* du 7 juillet : "Nous avons déjà produit depuis quelques années à Paris tout ce que l'Afrique semblait pouvoir donner : des Algériens, des Sénégalais, des Soudanais, des Dahoméens, des Congolais, et c'était d'autant plus facile que ces tribus sont ou civilisées ou déjà frottées de civilisation et que le recrutement en était assez aisé. Que faire cette année ? Allez dans les pays inconnus ou mal explorés. Donnez-nous le Sahara ! Et c'est ainsi que je débarquai en janvier dernier à Oran, munie de recommandations chaleureuses pour les autorités civiles et militaires mais peu confiante, je l'avoue, dans la réalisation de ce tour de force; amener à Paris des tribus de l'extrême-sud et des Touaregs".

Mis à part les faux Touaregs de Bracco quarante ans plus tôt, Marie Gravier indique que le seul Targui venu à Paris avant les siens aurait été un ancien compagnon et interprète de l'explorateur Crampel : Ishekkad ag Rhali, et nous savons par ailleurs que le chef des Taïtoq, Kenan ag Tissi, capturé par un contre-rezzou, fut amené à Alger puis à Paris avant 1900. Marie descend donc par Berrouaghia, Boghari, Djelfa et Laghouat "s'aboucher" avec les tribus du Sud (qu'elle appelle Hoggar). Après maints incidents de route qu'elle est très habile à décrire, elle se retrouve à Ghardaïa, "à pied d'œuvre" parmi les "tribus mzabites et chambaas... L'entente avec ces indigènes intelligents et très commerçants fut assez facile. D'ailleurs, ma venue avait été annoncée... J'étais

l'une des premières Européennes qui eussent poussé jusque là". A dos de chameau, elle atteint Ouargla et les négociations commencent : "Les indigènes bien rares que l'on rencontre sont méfiants, faux, hostiles au Roumi... Le temps ne compte pas... Il faut causer, discuter, palabrer longtemps et, au bout de deux heures, quand enfin on croit arriver à une entente... Et puis, il y a parmi eux, comme partout, les "fortes têtes", les agents plus ou moins secrets des Turcs de Rhat ou des Senoussistes du Ouadaï : "Méfiez-vous des Français !"... Maintes fois, je fus prise de découragement... mais je pensais au mot d'ordre du *Journal des Voyages*. Il nous faut du nouveau... Je m'entêtai, j'envoyai partout à El Goléa, Metlili, In Salah, des émissaires chargés de recruter des chameaux, et finalement je pris les hommes par l'argument qui pouvait le plus porter sur ces natures énergiques et hardies : puisque les Touaregs ont peur de venir chez les Français, j'amènerai leurs montures seules, et je dirai à mes compatriotes que si une femme française a osé aller chez les Touaregs, ceux-ci n'ont jamais eu le courage de venir en France".

Belle prose. Récit enjolivé et qui porte en outre, dans son vocabulaire et les idées reçues qui l'émaillent, les stigmates de l'époque. Marie ne nous révèle certainement pas tout mais savourons déjà ce qu'elle nous en avoue et sa façon de le dire. Elle finit par constituer sa caravane (mêlant vraisemblablement des Touaregs libres recrutés de plus ou moins bonne grâce et des méharistes avec peut-être un officier et quelques sous-officiers français mais on ne le dit pas nettement). Ayant craint dix fois qu'on ne l'abandonne en route, elle parvient à Oran : "La grève au désert ! Voilà qui eût été une étonnante préface à la grande exhibition du *Journal des Voyages* en 1907 : Les Touaregs syndiqués !". Un seul Touareg s'enfuit au dernier moment avant d'embarquer : "Ses camarades lui diront ce qu'ils ont vu à Paris... C'est la pensée de ces merveilles qui a soutenu la Française qui est allée jusqu'au désert chercher ce que le *Journal des Voyages* a toujours voulu et trouvé : du nouveau !".

Ils sont en définitive 80, hommes, femmes et enfants, Touaregs, Ouled Naïl et Chaamba, installés sur 10 000 m² sous les frondaisons du Jardin avec leurs dromadaires, leurs bagages et leurs tentes rayées. Mais ce sont les Touaregs que le *Journal* signale avant tout. De quoi composer, grâce au talent du dessinateur Georges Conrad, une belle "une" pour son numéro du 19 mai, lequel contient aussi un article d'Auguste Terrier qui rappelle les principales étapes de la "longue résistance" des Touaregs à la domination française, loue leur "beauté plastique et leur extraordinaire force physique" et juge aussi nécessaire de rappeler que "ce sont bien les frères et les fils des assassins de Flatters et de Douls" qui sont là. "Etranges musiciennes... violons grinçants... fantasias et simulacres de combats...". Les visiteurs peuvent même "s'offrir l'émotion d'une course à dos de méhari". En dépit des quelques 35 cartes postales concernant les

“Sahariens” du campement, il faut avouer que nous savons en définitive peu de chose des individus présents, sinon que l’une des femmes est “cartomancienne” et que le chef “saharien”, Abd-el-Kader, n’est à l’évidence pas Touareg. Il s’agit probablement d’Abd-el-Kader Ridane qui dirigera la troupe soudano-maghrébine présentée, toujours par Gravier, à Auxerre l’année suivante, mais cela reste à prouver. La presse consultée ne nous livre pour l’instant aucun autre nom, ni d’ailleurs les noms des méharistes gradés. Il faut remarquer qu’une autre troupe de Sahariens et de Touaregs de Gravier séjourne exactement à la même époque -et même nettement plus longtemps, du 1er mai au 31 octobre- à Bordeaux sur l’allée de Chartres et l’on ne sait pas comment les Gravier ont réparti leurs effectifs entre Nogent et l’Aquitaine. Autre confirmation que les Touaregs de Nogent n’y étaient donc pas en exclusivité.

LES ÉLÉPHANTS DE L’INDE

A l’autre angle du Jardin, la seconde des grandes attractions de l’Exposition, également fournie par le *Journal des Voyages*, met en scène des animaux pour eux-mêmes et non pour le groupe humain qui s’y attache. Un vaste “kraal” (le mot n’est pas indien mais c’est celui qu’on utilise) regroupe un troupeau d’éléphants donnés comme sauvages que des cornacs (ou “mahout”) cinghalais, montés, eux, sur des éléphants domestiques, font chaque jour le simulacre de chasser, de rabattre et d’enfermer, avant de les baigner dans un bassin profond de 3 m, et de les faire manœuvrer devant les spectateurs. La Société Française de Colonisation espère probablement développer dans les colonies d’Afrique l’utilisation à des travaux de force de ces pachydermes si efficacement dressés en Asie. Déjà, lors de l’Exposition de 1905, le directeur Dybowski avait offert au ministre des Colonies, Clémentel, lors de sa visite, un éléphant soudanais qui fut peu après revendu 5 000 francs à un directeur de spectacles, la somme étant distribuée aux agents subalternes du Ministère.¹⁰

Le 2 juin, Auguste Terrier consacre aux “éléphants de l’Inde”, comme il l’a fait pour les Touaregs, un long article élogieux et documenté. Certes, le “kraal” du Bois de Vincennes ne peut rivaliser avec le parc royal siamois d’Ayouthia, mais il garantit aux visiteurs une bonne crise de fou-rire : “Les grands services que rend l’éléphant d’Asie et que rendra un jour l’éléphant d’Afrique n’empêchent pas que ce gros pachyderme semble toujours risible. Ses grandes oreilles et sa petite queue y prêtent. Mais à Nogent, c’est le fou-rire que soulèvent chaque jour les éléphants... car on les fait parvenir sur un palier élevé d’où ils déboulent par un toboggan jusque dans une vaste pièce d’eau. Oh ! les expressions ahuries de ces grosses bêtes dégringolant en masse et en trombe, ces trompes levées vers le ciel, ces cris éperdus, ces chutes dans le bassin !”.

En fait, en Afrique, seuls les belges s'efforceront de tirer sérieusement parti de ces animaux de somme dans leur colonie du Congo.

ÉPHÉMÉRIDE

Aucun doute : tout au long de l'été, ce sont avant tout les Touaregs qui attirent les foules à Nogent et après eux les éléphants indiens. Le *Journal des Voyages* s'y entend d'ailleurs à battre l'estrade. Ceci dit, on imagine assez difficilement la vie de tous ces exotiques, "villageois" ou non, jour après jour, quand ils ne sont pas à servir le thé, le café et le cacao, à faire glisser leurs pachydermes sur des toboggans ou à mimer par une fantasia des grands jours l'attaque d'une caravane chamélière.

Quelques événements particuliers pointent de temps à autre : Grand émoi "le vendredi 17 mai" (donc le jour même de l'ouverture au public ?) lorsque les dix éléphants "agacés par les taquineries des gamins qui se perchaient sur les toits de leurs abris" s'agitent et, conduits par Charlie, leur chef de file, forcent les clôtures pour s'enfuir vers Joinville et le sud-est... dans la bonne direction de l'Inde ! On ne rattrape les deux derniers qu'après une demi-heure de poursuite, près du Carrefour de Beauté.

Temps superbe le 8 juin pour la visite-surprise du président Fallières, venu "en promenade" vers une heure de l'après-midi, accompagné - protocole oblige - d'une suite nombreuse de notabilités nationales et locales." Sérénade pour le président, de la part de la fanfare malgache arrivée la veille, fantasia des méharistes Hoggar, glissade sur toboggan des éléphants, bouquet d'orchidées d'une petite laotienne, thé cambodgien, automobiles, vélos, zibelines et haute-couture au Palais des Industries... Le président se retire après les dernières salutations que lui adresse un "géant canaque", d'une "voix de stentor".

Chute d'un dromadaire le 11 juillet : le méhariste, grièvement blessé, est emmené à l'Hôpital Saint-Antoine. Concours d'horticulture coloniale (la spécialité de Dybowski) à la mi-juillet. Incendie chez les griots du Village soudanais le 30. Le jury chargé de récompenser les exposants se met au travail en août et c'est tardivement, le 8 septembre, que l'Exposition reçoit une visite aussi émouvante que singulière : celle de l'ex-reine Ranavalona III de Madagascar. Cette jeune femme au douloureux destin, deux fois veuve à 22 puis à 35 ans, déçue à 36 et embarquée par les Français pour un exil réunionnais puis algérien, d'où elle ne reviendra jamais vivante, est assignée à résidence à Alger depuis 1899. Une première autorisation de séjour en France ne lui a été accordée qu'en 1901 et elle vient depuis lors tous les deux ans, en fonction de la pension qui lui est chiche-

ment allouée par le gouverneur de Madagascar sur le budget de sa colonie. Aimée et respectée des Français à peu près partout où elle passe sans toujours pouvoir préserver son incognito, Ranavalona en est donc à son quatrième séjour d'été en métropole lorsqu'elle franchit le portail de l'Exposition de Nogent, en compagnie de sa tante Ranazindrazana et d'une amie française, Mme Delpeu. Une surprise l'attend : en effet, parmi l'orchestre qui joue en son honneur et les gardiens du Pavillon malgache, elle retrouve, parmi plusieurs anciens serviteurs de sa Cour, Rassambo, doyen -à 55 ans- des musiciens présents. La photo fait la "une" de l'*Illustration* de la semaine suivante. Le journaliste témoin de l'émotion de la reine a noté la "buée fugitive" apparue "sur l'éclat de ses yeux".

L'Exposition devait en principe fermer le 1er septembre mais, son succès n'ayant pas faibli de tout l'été, elle est en définitive prolongée jusqu'au 6 octobre. Le temps est presque aussi mauvais pour la clôture que pour l'inauguration. Le ministre des Colonies, empêché, se fait représenter par l'un de ses directeurs, Binger. Et si l'on n'a pas d'informations sur le palmarès final des exposants, incluant peut-être (comme c'était alors la règle dans les expositions industrielles et commerciales) les Villages exotiques et les attractions privées, on sait en tout cas que M. Bailly, l'instituteur, procède à une petite distribution des prix à ses élèves d'un été et -nous dit C. Vidal- que l'un des lauréats est un jeune Touareg qui "pressa avec fierté son prix entre son poignard et ses amulettes".

CRÉPUSCULE D'UN JARDIN

On ne nous dit pas comment se sont faits les départs des exotiques (et des éléphants) qui avaient été rassemblés, ni à quel moment ni par quelle gare. Mais imaginons, peut-être sur deux ou trois jours et pour le plaisir des badauds, des cortèges à coup sûr pittoresques. On ne sait pas davantage si les autorités ont offert aux Touaregs et aux "villageois" une promenade au moins symbolique jusqu'à ce Paris dont on les avait tenus éloignés. Par ailleurs, il n'est pas impossible que des liens d'amitié aient pu, comme dans maintes villes de province, se nouer entre certains visiteurs des deux sexes et quelques "villageois" présents. Ce que l'on sait, en revanche, c'est qu'à la différence de la quasi-totalité des autres sites d'expositions de l'époque, le Jardin colonial -comme c'était prévu- va garder l'essentiel de ses acquis, monuments et collections. Il s'agissait d'une "exposition savante, sérieuse, durable -a écrit Delsol- Rien ne sera démoli". "Ces collections sont installées au Jardin Colonial à titre définitif" a indiqué de son côté le *Journal des Voyages* : "On a très souvent et à juste titre fait aux Expositions le reproche de coûter cher pour peu de temps et de briller, mais d'un éclat fugitif. M. Dybowski, qui a recueilli pour le Jardin une bonne part

des collections de... Marseille, n'a fait que du durable. Ces pavillons sont là pour toujours ; ces collections, qui ont enrichi le stock déjà solide du Jardin, resteront à la disposition du public... Il eût été vraiment regrettable que tous ces précieux documents fussent dispersés".

Dès 1908, un certain Charles Perrier, qui habite avenue de la Source à deux pas de là, s'en prend au Jardin colonial dont il conteste l'utilité et qu'il accuse surtout de massacrer pour ses besoins une partie du Bois. Il en sera pour sa peine. Le Jardin honorera longtemps ses engagements et ce n'est certainement pas la faute de ses dirigeants si les belles résolutions de continuité effectivement appliquées après 1907 n'ont, au contraire, aucunement inspiré les organisateurs de l'Exposition coloniale de 1931 puisqu'à l'autre bout du Bois de Vincennes tout ou presque fut démoli ou transféré.

Désormais célèbre après 1907, le Jardin, lorsque surviendra la Guerre en 1914, s'affirmera provisoirement dans un autre domaine colonial imprévu en abritant pour plusieurs années un Hôpital militaire auxiliaire réservé aux soldats d'outremer. Tandis que, de leur côté, les riches époux nogentais Champion-Smith mettront une partie de leur villa à la disposition de l'Hôpital auxiliaire 73 pour soldats métropolitains¹², celui du Jardin colonial (unités 238, 18 bis et annexe B51) accueillera parfois simultanément jusqu'à 200 blessés surtout maghrébins et asiatiques. Pour eux seront aménagés des lieux de culte suivis, après la guerre, d'un Temple en souvenir des soldats indochinois décédés, temple (détruit en 1984). Fait exceptionnel : pour les militaires hospitalisés, on éditera une série de cartes postales portant légende en arabe ou dans cette langue qu'on n'appelle pas encore le vietnamien. Le président de la République, Poincaré, viendra les visiter à deux reprises, le 22 septembre 1915 ("Français et Musulmans" étant au nombre de 136 ce jour-là) et le 1er avril 1916.¹³

Le Jardin, transféré avec le Bois de Vincennes au XII^e arrondissement de Paris, abritera ensuite l'Institut National d'Agronomie Coloniale/INAC qui se verra confier, de mai 1934 à juin 1939, la tutelle sur le Musée des Colonies (légué par l'Exposition Coloniale de 1931) et deviendra INAFOM par décret du 21 décembre 1934. Les restructurations continuant de se succéder, le Jardin sera dévolu à l'ORSTOM créé en 1943 puis deviendra CTFT/Centre Technique Forestier Tropical en mai 1949. Avec les années, son rôle va nettement s'estomper, une partie de ses bâtiments et de ses monuments commenceront à souffrir sérieusement des mutations et de l'hétérogénéité des services qui s'y succèdent. Le puissant GERDAT de Montpellier attire à lui le CNEAT et d'autres éléments parisiens. L'IRAT et le CTFT fonctionneront encore au Jardin quelques années. Le CIRAD, le CIRED et d'autres organismes de recherche scientifique ou universitaire leur ont succédé aujourd'hui mais il n'y a plus guère à visiter au

“Campus du Jardin tropical”. que des bâtiments ou des emplacements-fantômes. Malgré la disparition du Temple indochinois incendié en avril 1984, une cérémonie commémorative du Souvenir s’y déroule encore chaque année, non plus le 2 novembre comme autrefois mais désormais en juin. Quelques stèles éparées perpétuent aussi celui des soldats cambodgiens, laotiens, nord-africains, africains, antillais et coloniaux

ARRÊTS SUR IMAGES

Aucune grande exposition française ne nous aura laissé de ses visiteurs et de ses pensionnaires autant d’images, notamment sous la forme qui est alors la plus populaire -et la plus facile à retrouver- des cartes postales. Certes les cartes éditées à l’occasion des Expositions de 1900 et de 1931 sont bien plus nombreuses, mais, privilégiant l’effort des architectes, elles donnent avant tout témoignage du paysage général, avec ses pavillons, ses palais, ses jardins et ses décors, et non des gens qui s’y trouvent. Elles sont donc, au total, rarement “animées”.

Pour les images de Nogent, toutes catégories rassemblées, c’est l’inverse. Leur abondance, et souvent leur précision, méritent d’être signalées en détail. Pour cela, on distinguera d’une part les dessins, gravures et photographies parues dans la presse contemporaine; de l’autre les cartes postales proprement dites.

C’est évidemment dans les revues et journaux qu’on trouvera les images de la première catégorie : dessins de “une” de Georges Conrad inspirés par les Touaregs ou les éléphants; photos, également dans le *Journal des Voyages* de L. Lévy ou de Vergand (on précise : “obtenues avec le vérascope Richard)¹⁴; de Gervais- Courtellemont dans l’*Illustration* et probablement aussi dans la *Dépêche coloniale* du 15 juillet 1907, dont les 33 clichés sont anonymes mais souvent très semblables à ceux de certaines cartes postales. La rencontre de la reine Ranavalona et de Rassambo -on l’a dit- est à la “une” de l’*Illustration* du 14 septembre.

L’Exposition de Nogent s’est distinguée aussi dans le domaine des “vignettes-souvenir” en en publiant non pas une seule comme presque partout ailleurs, mais pas moins de 200, sous forme de pseudo-timbres-poste sans valeur d’affranchissement, aussi soignés que les figurines postales des colonies de l’époque dont ils reprenaient d’ailleurs parfois les motifs (série Côte des Somalis de 1902) et portaient les noms géographiques. L’ensemble complet était vendu 4 francs, ou 50 centimes par pochette de 20. Aucune collection intégrale de ces figurines n’a encore été vue (par l’auteur). Un heureux possédant se fera-t-il connaître un jour ?

Les cartes postales appartiennent à trois et même quatre séries distinctes :

- les plus nombreuses sont celles de la série numérotée à verso vert portant les mentions "LL" + "B.L. - Reproduction interdite", éditée (ou en tout cas imprimée) par la firme Lévy.¹⁵ Elles sont toutes correctement millésimées (et donc indirectement situées) par la mention "EXPOSITION COLONIALE 1907" qui ne prête à aucune confusion. Les clichés sont anonymes,
- une autre série, également anonyme, imprimée par Le Deley, beaucoup plus réduite et non numérotée, est consacrée au bétail de l'Exposition,
- une troisième petite série, signée "Wilhelm Hopfmann - Dresden" et donc visiblement fabriquée en Allemagne, est consacrée aux éléphants du Journal des Voyages. S'il s'avérait que cette troupe était arrivée de ce pays, alors les clichés vendus à Nogent mais pris en Allemagne perdraient évidemment de leur véracité.

On dispose donc aujourd'hui d'environ 140 à 150 cartes postales relatives à l'Exposition de Nogent :

- d'abord 10 (peut-être 12) cartes Hopfmann et au moins 10 Le Deley ;
- les cartes LL connues vont de 1 à 122 (avec en outre quelques non-numérotées et une 215 isolée, peut-être erreur pour 115) et se répartissent à peu près comme suit (la collection du MNM n'est pas tout à fait complète) :
 - Arabes, Sahariens et Touaregs de la troupe Gravier : 35
 - Indochinois : 25
 - Soudanais : 10
 - Néocalédoniens : 8
 - Laotiens : 8
 - Foulah : 7
 - autres thèmes (inauguration, dioramas, salles de pavillons) : 7
 - Malgaches : 5
 - Congolais : 2
 - éléphants : 5
 - Tunisiens : 6
 - bâtiments, décor : 4

Hors Exposition enfin, il ne faut pas oublier la dizaine de cartes légendées en arabe ou en vietnamien éditées pendant la Guerre pour les militaires hospitalisés.

Depuis longtemps oubliée mais abondamment documentée par ces dizaines de clichés qui sont comme autant de "certificats de présence".¹

L'Exposition Coloniale de Nogent a marqué évidemment son année et, au-delà, probablement aidé les institutions, sociétés et comités spécialisés à mieux concevoir les expositions coloniales postérieures. Nous réaffirmons encore notre conviction qu'elle aura, comme toutes les autres, non seulement distrait et plus ou moins instruit ses visiteurs¹⁷ mais incité au moins une partie d'entre eux au respect et à l'estime des étrangers venus jusqu'à eux et des civilisations qu'ils représentaient. Mais, enfouis depuis un siècle au fond de consciences disparues et de souvenirs épars, les éléments nous manquent pour apprécier à sa complète mesure l'impact des rencontres des français de 1907 avec leurs visiteurs d'outremer...

PHILIPPE DAVID
(Association IMAGES & MÉMOIRES)

NOTES

- 1) Voir, du même auteur, "Villages, sujets et visiteurs coloniaux à l'Exposition universelle de Paris-1889", dans *Littérature et sociétés africaines - Mélanges Janos Riesz*, Université de Bayreuth, Gunter Narr Verlag, Tübingen (D) 2001.
- 2) notamment par A. Angladette, voir "Sources & références".
- 3) Délabré, branlant, et d'accès interdit depuis déjà longtemps, il était pourtant encore là quatre-vingt dix ans plus tard et a même miraculeusement résisté à l'ouragan de Noël 1999 !
- 4) A la mairie de Nogent-sur-Marne, Emile Brisson vient de succéder à Emile Aimé Husson, maire depuis 1893.
- 5) Il nous reste de ce voyage exceptionnel une superbe série de 160 cartes postales signées par le photographe dakarois Fortier, fleuron des collections d'Afrique de cette époque. Voir, du même auteur : *Inventaire générale des cartes postales Fortier, 2e partie, 1906-1910*. Auto-édition, Paris, 1987.
- 6) Né à Dax en 1850, ministre des Colonies jusqu'en juillet 1909, Millès-Lacroix refusera ensuite tous les postes ministériels qui lui seront proposés. Longtemps maire de sa ville natale, sénateur républicain des Landes pendant 36 ans et remplacé par son propre fils en 1933, il laissera le souvenir d'un homme honnête, d'ordre et de méthode, jusqu'à sa mort, toujours à Dax en 1941.
- 7) *Illustration*, 29 juin 1907.
- 8) Delsol-1907, voir "sources & références".
- 9) Au cas où on l'aurait oublié... la lettre simple coûte alors 10 centimes anciens, et le tarif restera inchangé jusqu'en 1917. Nous payons la nôtre -pour quelques mois encore- 30 000 centimes d'autrefois !
- 10) *Journal du Loiret*, 28/29 août 1905.

- 11) dont C. Vidal nous donne la liste en 1953. Voir "sources & références".
- 12) Mariés en 1907, Pierre Champion (1880-1942) médiéviste renommé, maire de Nogent sur le tard et Madeleine Smith, d'origine britannique (1864-1940), artiste peintre, habitent alors au 16 de la rue Charles VII.
- 13) Roblin-1991, voir "sources & références".
- 14) Le Vérascope Richard, déjà en vente depuis plusieurs années, était une jumelle stéréoscopique donnant des clichés de 107mm x 45. On en fait encore la publicité au-delà de 1931.
- 15) Qui deviendra, en 1922, par association, la puissante maison "Lévy et Neurdein Réunis"
- 16) Cette heureuse expression est de Danièle Sallenave, citée par Charles-Henri Favrod.
- 17) Combien étaient-ils au fait ?

SOURCES & RÉFÉRENCES

MNM - Musée de Nogent-sur-Marne

AM Nogent - Archives municipales de Nogent-sur-Marne

BH - Bibliothèque Historique du CIRAD, Paris-12

collections privées

JOURNAUX ET REVUES

- *Journal des Voyages*, 12, 19 et 26 mai, 2 juin, 7 et 21 juillet, 4 et 18 août 1907,
- *L'Illustration*, 18 mai, 29 juin et 3 août 1907
- *L'Echo Nogentais*, 2 août 1908
- *La Dépêche Coloniale Illustrée*, 15 juillet 1907 /MNM, cote P 5407/
- *Journal du Loiret*, 28-29 août 1905

OUVRAGES ET ARTICLES

- Catalogue-palmarés de l'Exposition d'Agriculture coloniale de 1905/MNM, cote 30313/
- Angladette (A.), *Une vieille et bien curieuse histoire, celle du "Jardin colonial" de Nogent-sur-Marne*, texte ronéoté de 15 pages non daté (vers 1962) détaché de "Chroniques du trimestre", peut-être du Bulletin de l'INRA /archives MNM/
- Delsol (Jules), *Une visite à l'Exposition coloniale de Nogent-sur-Marne*, Paris, 1907/MNM, cote 10329/

- Roblin (Jean), *Nogent-sur-Marne, la mémoire retrouvée*, Ville de Nogent, Les Amis du Vieux Nogent, 1991.
- Vidal (C.), "Une exposition au Jardin Colonial de Nogent-sur-Marne en 1909 (sic)", dans *Bulletin Sté Historique et Archéologique de Nogent et du Canton*, n° 7, 1953.

ICONOGRAPHIE

(hors presse et ouvrages cités ci-dessus)

- cartes postales d'époque :
- collections privées Andrault, Bergougniou, David, Meurillon;
- collections publiques : MNM et Archives départementales du Val-de-Marne à Créteil.

VIFS REMERCIEMENTS :

- à Mme N. Tran-Minh (BH-CIRAD)
- à Mme Boulangé (AM Nogent)
- à MM. Maître-Allain et Scaglia (MNM)

L'association **IMAGES & MEMOIRES (I&M)**, créée à Paris en 1995 est spécialiste, notamment, de l'iconographie ancienne d'Afrique Noire. L'un de ses programmes de recherche porte sur l'iconographie relative à la présence sous toutes ses formes des africains et des malgaches en France et en Europe avant les indépendances. Une douzaine d'études déjà publiées et encore autant à paraître concernent les "Villages noirs" et exhibitions ethnographiques avant 1930.

"LES FEMMES DANS LE SUD-EST PARISIEN"

XVII^e-XX^e SIÈCLES

(ACTES DU COLLOQUE DE CLIO 94, OCTOBRE 2000)

INTRODUCTION

Clio 94 a donc choisi de clore le XXe siècle en choisissant pour son colloque annuel le thème des "femmes dans le sud-est parisien XVIIe-XXe siècles"; il me plaît de voir dans ce choix l'expression du chemin parcouru, non sans difficultés, voire obstacles, par cette spécialité de la science historique, jeune, une trentaine d'années à peine, tout comme m'a semblé symptomatique la parution l'été 2000 d'un numéro spécial de la revue L'Histoire consacré à l'histoire des femmes "5000 ans vers l'égalité". Le thème retenu par Clio 94 et par cette revue semble indiquer que l'on peut répondre par l'affirmative à la question posée un tant soit peu ironiquement au Colloque de Rouen en 1997 : "L'histoire sans les femmes est-elle possible ?". Cette question faisait écho à celle lancée en 1983 à St Maximin; "Une histoire des femmes est-elle possible ?".¹

Réponse de spécialistes au cœur de ce qu'on peut, avec Françoise Thébaud, nommer l'aventure de l'histoire des femmes.² Ce sont les principaux jalons de cette aventure qui seront ici rappelés, à tous ceux qui participent par leur présence et leurs travaux du jour à ladite aventure.

Aventure, le mot n'est pas trop fort même s'il étonne pour désigner des recherches historiques; il convient pourtant car il fallait dans les années 1970 beaucoup d'audace pour refuser les idées reçues sur les femmes et l'histoire, et en tout premier lieu le présupposé qui affirmait que les femmes n'avaient pas d'histoire, n'étaient pas actrices de l'histoire, n'influaient pas sur le cours de l'histoire, par leurs actes, mais aussi par leur absence.

Or, même les féministes du mouvement des femmes fédérées autour de la revendication de la liberté du corps adhéraient à ce déni de leurs ancêtres femmes, en effet elles battaient le pavé en chantant : "Nous qui sommes sans passé les femmes, nous qui n'avons pas d'histoire, depuis la nuit des temps les femmes nous sommes continent noir".

Pas de passé les femmes ! Cette affirmation pour le moins étrange -comment penser en effet que les foules révolutionnaires aient été uniquement masculines ? - a titillé l'intelligence et la curiosité de certaines, historiennes confirmées - Michelle Perrot, Yvonne Kniebelher, Françoise Basch...- ou apprenties étudiantes. Elles se mirent à douter car comment affirmer que les femmes n'ont pas d'histoire quand toute connaissance du passé repose sur des archives écrites et collectées par les hommes, conservées ou pilonnées par eux en vertu de leurs critères ? Or, longtemps, l'histoire s'est concentrée, si ce n'est résumée, sur celle des grands hommes et des grands événements souvent militaires, essentiellement politiques. De cette scène là les femmes ont été exclues totalement ou presque, les exceptions qui comme telles confirment la règle, ne manquent pas de saveur et l'on peut ironiser sur le processus qui consiste à réduire ou à cari-

caturer la présence et donc l'action de ces femmes : quelques silhouettes féminines traversaient alors la scène historique Cléopâtre et son nez, Jeanne d'Arc et son pucelage, les Médicis cruelles entre toutes, Marie-Antoinette plus louve que femme... Les jacqueries étaient masculines, le peuple révolutionnaire asexué, les Tricoteuses à l'évidence tricotaient et le suffrage de 1848 accordé aux seuls hommes était proclamé sans ambages universel, qualifié de même par les historiens sans aucune gêne.

L'évolution historiographique conduisit à frôler les femmes : l'Ecole des Annales, la dimension démographique, le regard sur l'économique isolaient des données sur les femmes mais moins comme sujets que comme quantité, sans vie et acte. L'étude, dans le cadre de la décolonisation, des minorités a fait émerger les femmes, une minorité, majoritaire en nombre ! A peine, entrevues elles disparaissaient des champs de recherches.

Il fallait donc, comme le dira Michelle Perrot plus tard, retrouver "l'histoire cachée de celles qui ne parlaient pas et dont on ne parlait pas"³, redonner vie aux silhouettes féminines et rendre la parole à celles que la science historique avait enfermées dans le silence.⁴ La tâche était ardue et l'enjeu de taille.

Tâche ardue car il s'agissait de récolter des sources capables de faire découvrir, ou mieux connaître, les femmes : les célèbres, telle Marie Curie dont Robert Touchet a relevé la marque à Arcueil, mais aussi les inconnues dans leur quotidienneté, telles ces Cristoliennes d'autrefois dont nous parle Madeleine Jurgens, dans leur rôle dit traditionnel, celui de nourrice comme celles de Sucy en Brie ressuscitées par Françoise Balard, ou de blanchisseuse, celles par exemple du Val-de-Bièvre (Patrick Simon).

Il existe peu de fonds consacrés aux femmes, les données sont éparées et la règle grammaticale les fait disparaître dans un masculin universel. Le problème des sources demeure donc crucial.

Tâche ardue donc mais aussi enjeu de taille : il fallait refuser que la science historique continue de marcher de guingois en oubliant -volontairement- la moitié de l'humanité- mais aussi, à l'évidence restituer aux femmes leur mémoire. Dans cette démarche se mêlaient inextricablement une finalité scientifique et une volonté identitaire, en tant qu'individu conscient d'appartenir au peuple-femme; les mots forts et beaux d'Arlette Farge exprimaient le mal-être des historiennes "Je suis de quelque part et pourtant je ne peux me reconnaître : le miroir de l'histoire ne renvoie pas mon image mais reflète le sien, celui de l'autre masculin. Non mémorisée, la femme reste blanche comme l'oubli; son histoire n'a jamais été écrite qu'avec de l'encre incolore..."⁵

La genèse de l'histoire des femmes explique qu'elle fut en son origine un acte militant qui imposa un temps une quasi non mixité des chercheurs; il faut rendre

hommage à ceux qui, comme Alain Corbin, osèrent monter dans le train en marche et contribuer ardemment à en accélérer la vitesse.⁶

Cette naissance permet de comprendre les écueils, voire les travers, de ces années de jeunesse : une étude de l'histoire des femmes par trop détachée non du contexte mais de ses nuances, qui conduisit certaines recherches à ne lire l'histoire des femmes qu'au travers de la domination masculine, un goût pour les marges – les prisonnières, les femmes internées, les homosexuelles⁷ – qui, si elles sont révélatrices, font courir le risque d'une histoire victimaire des femmes et de son corollaire, tout aussi grave, la mise en place d'une histoire qui statifierait les femmes.

Si ces écueils ne furent pas toujours évités, il faut reconnaître l'extrême vitalité des recherches d'alors malgré le vide institutionnel puisque l'université accueillit peu ces recherches⁸; aujourd'hui encore les moyens offerts à cette spécialité sont dérisoires et souvent remis en cause. Ce manque de soutien ne fit qu'accentuer le lien entre militantisme et histoire des femmes; il fallait rattraper un retard pluriséculaire, et pour ce, accumuler les connaissances. Cette phase dite précisément d'accumulation⁹ suivait des grands axes : l'étude des travaux de femmes, celle de la sphère du privé et de l'intime, celle enfin, plus tardivement du domaine politique. Ainsi a-t-on réintégré les femmes dans la cité et montré aussi que les féminismes sont un véritable mouvement socio-politique : trois grandes thèses, toutes publiées, retracent ce chemin.¹⁰

Cette riche phase conduisit jusqu'aux années 80. Les acquis servirent de base indispensable pour glisser de l'histoire des femmes à celle de la différence des sexes, aidé en cela par les américaines qui avec Joan Scott¹¹ avaient forgé un nouveau concept celui de Gender -le genre- lequel peut être défini comme la construction de la différence des sexes. Il permet de réserver l'emploi du mot sexe à la seule physiologie et donc de se décharger de la charge biologique; dès lors l'accent est mis sur la construction du féminin mais aussi du masculin, sur ses causes et ses conséquences, ce que l'on nomme les effets de genre.

Si le concept ne fit jamais l'unanimité il eut au moins le mérite de clarifier la démarche historique, de mieux définir l'axe de recherche, d'étudier les rapports des hommes et des femmes, individuels ou collectifs, de mettre l'accent sur l'articulation entre le féminin et le masculin que ce soit dans le champ des pratiques ou des représentations.

Ce nouveau regard met en exergue le rôle du rapport des sexes dans l'histoire; la différence des sexes est un des moteurs de l'histoire, ne pas la prendre en compte signifie se priver d'une clé nécessaire à la compréhension du passé et aussi du présent : on ne peut plus par exemple se contenter de constater l'exclusion des femmes de la démocratie naissante, il faut aussi comprendre le sens de

cette volontaire éviction des femmes du politique au pays des droits de l'homme et mesurer les effets de cette démocratie inachevée à laquelle la parité entend mettre fin. Il s'agit de se demander, même si la formule n'est guère élégante, à quoi sert la construction de la différence des sexes : les assignations, variables selon les temps et les lieux, des femmes et des hommes à des tâches et à des rôles, les réajustements permanents du masculin et du féminin... Ainsi débouche-t-on sur des sujets inenvisageables il y a trente ans tels le genre et la guerre, la violence sexuée et sexuelle, la séduction : Françoise Thébaud a montré que la guerre n'est pas un moteur d'émancipation mais une remise en ordre des genres selon le modèle traditionnel¹², l'étude de la violence a résolument tourné le dos au cliché de la femme dominée et de l'homme dominant, elle s'interroge aussi sur le rôle de cette violence sexuée voire sexuelle¹³, tout récemment un séminaire sur la séduction a montré que l'on est face à un acte social ordinaire.¹⁴

Il s'agit donc de réinterroger toute la discipline historique. Les avis sont partagés sur les méthodes à employer : les un(e)s plaident pour une sorte d'entrisme, d'intégration donc de la grille de lecture de la différence des sexes dans la discipline, d'autres, tout en désirant cet enrichissement de toutes les recherches à l'aune du genre, plaident pour le maintien d'une histoire des femmes par peur de la voir de nouveau engloutie, au moment même où l'histoire des femmes a conduit à la naissance d'une histoire du masculin et de la masculinité, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes. Ainsi André Rauch vient-il d'étudier le Premier sexe et Odile Roynette de s'interroger sur le rôle du service militaire dans la formation de l'identité masculine.¹⁵

Ce danger de dilution est réel puisqu'aujourd'hui encore l'histoire des féminismes n'est pas enseigné en France car jugée trop pointue; cette dilution risque aussi de freiner la recherche de nouvelles sources, celles notamment dont disposent disséminées les fonds des archives municipales et départementales, celles-là même dont une première exploration par les membres de Cléo 94 permet d'aller à la rencontre des femmes du sud-est parisien.

YANNICK RIPA
Université Paris 8

NOTES

- 1) A-M. Sohn, F. Thélamon (s.d.), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Paris, Perrin, 1998 – M. Perrot (s.d.), *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, Paris, Rivages, 1984.

- 2) F. Thébaud, *Ecrire l'histoire des femmes*, Fontenay-St Cloud, ENS Editions, 1998.
- 3) M. Perrot, "L'histoire cachée de celles qui ne parlaient pas et dont on ne parlaient pas", dans *Le Monde* (31 août 1995), p.VII.
- 4) Cf. M. Perrot, *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.
- 5) A. Farge, "L'histoire ébruitée des femmes dans la société pré-révolutionnaire parisienne", dans *L'Histoire sans qualité*, Paris, Ed. Galilée, 1979, p.17.
- 6) A. Corbin, *Les Filles de noce, Misère sexuelle et prostitution aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Aubier, 1978.
- 7) C. Lesellier, *Les Femmes et la prison (1815-1939)*, III cycle, Paris VII, 1982 – O. Krakovitch, *Les Femmes bagnardes*, Paris, Orban, 1990 – Y. Ripa, *La Ronde des femmes, Femmes, folie et enfermement au XIXe siècle*, Paris, Aubier, 1986.- M.-J. Bonnet, *Un Choix sans équivoque, Recherches historiques sur les relations amoureuses entre femmes XVI-XXe siècles*, Paris, Denoël, 1981 (réédition revue et corrigée, sous le titre *Les Relations amoureuses entre les femmes*, Paris, éditions Odile Jacob, 1995.)
- 8) *Pour une synthèse des résultats sur les XIXe et XXe siècles voir C. Bard, Les Femmes dans la société française au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2001 – Y. Ripa, *Les Femmes actrices de l'histoire, France, 1789-1945*, Paris, Sedes, 1999.
- 9) F. Thébaud, *Ecrire l'histoire*, op. cit., Deuxième partie, "L'histoire au féminin ou la phase d'accumulation", pp.66-114.
- 10) L. Klejeman, F. Rochefort, *L'Egalité en marche, le féminisme sous la Troisième république*, Paris, Presses FNSP/Des Femmes, 1989 – C. Bard, *Les Filles de Marianne. Histoire des féminismes, 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995 – S. Chaperon, *Les Années Beauvoir, 1945-1970*, Paris, Fayard, 2000.
- 11) J. Scott, "Gender, a useful category of historical analysis", *American historical review*, vol 91, n°5, (1986).
- 12) F. Thébaud, "La Grande Guerre le triomphe de la division sexuelle", in G. Duby, M. Perrot (s.d.), *Histoire des femmes en Occident, Le XXe siècle*, sous la direction de F. Thébaud, Paris, Plon, 1992, pp.31-74.
- 13) C. Dauphin, A. Farge (s.d.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997 – G. Vigarello, *Histoire du viol, XVIe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1998 – F. Virgili, *La France "virile", Des femmes tondues à la Libération*, Paris, Payot, 2000.
- 14) C. Dauphin, A. Farge (s.d.), *Séduction et société, approches historiques*, Paris, Seuil, 2001.
- 15) A. Rauch, *Le Premier sexe, mutations et crise de l'identité masculine*, Paris, Hachette, 2000 – O. Roynette, "Bons pour le service", *L'expérience de la caserne à la fin du XIXe siècle*, Paris, Belin, 2000.

À LA RENCONTRE DES CRISTOLIENNES D'AUTREFOIS

C'est, en quelque sorte, à la visite rapide d'une galerie de portraits que vous êtes ici conviés. Mais ces portraits sont inachevés et cette galerie manque d'unité puisque les personnes évoquées appartiennent à des époques différentes et à des classes variées de la société.

Du fait que le choix de ces portraits a été imposé par des documents d'importance inégale, il résulte que ce qui va vous être présenté ne se déroule pas comme une cohorte harmonieusement organisée mais ressemble plutôt à un défilé d'ombres éclairées de lueurs plus ou moins fugaces... mais précieuses.

Les plus anciennes habitantes de Créteil dont l'Histoire ait gardé le souvenir sont restées anonymes dans la brume des premiers siècles de notre ère.

Une brève mention de leur destin tragique se rencontre dans le "Martyrologe" d'Usuard, vers 855 et, au Xe siècle, dans le "Martyrium" d'Agoard et d'Aglibert, à la famille desquels elles appartenaient ; elles n'interviennent, en effet, qu'aux moments de leur baptême et de leur mort.¹

Il faut attendre le second millénaire et l'apparition des actes de la vie courante pour faire, peu à peu, la connaissance de quelques Cristoliennes ou du moins soulever le voile sur quelques pans de leur existence.

ET VOICI GENEVIÈVE

Notre première héroïne s'appelle en effet Geneviève et c'est le Grand Pastoral de Notre-Dame qui nous la présente à la faveur d'une jolie histoire se déroulant en 1123 alors que la tour de l'église Saint-Christophe domine depuis peu la colline, siège de la seigneurie du Chapitre de Paris.

Geneviève est jeune et n'est pas indifférente aux attentions d'un serf de Notre-Dame qui la voudrait épouser.

Mais la jeune fille est serve de Saint-Germain l'Auxerrois, dont le Chapitre possède la maison du Mèche. Odon, son père, est pauvre. Trop pauvre pour acquitter le droit de formariage exigé lors de l'union de serfs appartenant à des seigneuries différentes.

Alors Aubry, maire de Créteil, et Garin, maire du Mèche, escortent Odon jusqu'à Paris et le présentent au doyen du Chapitre. Le pauvre père se jette, éploré, à genoux devant celui-ci et lui confie sa détresse.

Le doyen Guy, ému, consent pour l'amour de Dieu et pour le bonheur de Geneviève, à ce que celle-ci devienne serve de Notre-Dame par son mariage sans qu'aucun droit ne soit acquitté.

Ce consentement, donné en public, fait l'objet d'un acte en présence de tous les témoins.²

Notum sit omnibus. Item de amra cio
 qd quidam seruus Nⁱ ue. Genouefe
 de curatoio Odo Nonne de Cristo
 huius filiam noie Genouefam que ho
 ancilla nostra erat. si huius no inde aliquom eam ma
 ritare possit. cu lacrimis sepe & multum rogauit Ho
 uie p amore di eam manu mitemus ita ut de futu re
 nra in seruitute de Marie pntien transeat. hec aut
 ido rogabat quia quidam seruus de Marie illa i adu
 gem hère uolebat. par no p mnia paupate illa alter
 maritare si potat. Nos igit ego sili Guido beati Ger
 manii Auctisodoreni Decanus & Capelin Nⁱ faby
 ee lacrimis paupis holt Nⁱ admoa timentes & ne for
 te filia eius fornicaria fieret si p^u lacrimas si respexisse
 mus. p^o deam femina a seruitute nra p amore di libe
 ram fecimus ita canu ut seru de Marie qui eam ad
 ma uetat legitima dunt & sic ancilla de Marie fiet.
 Si no hec si fecisset in ancillati eccie h^ec sicut p^o eant
 reuerter. Signi Guidonis Decani. S. Carui p^o b^o r^o.
 S. Alchonis p^o b^o r^o. S. Algrum cancellarij par. S. Durā
 di diaconi. S. Basuaudi subdiaconi. S. Stephi subd
 Testes sunt Robertus sacerdos. Lambertus sacerdos. Eudo t^o r^o.
 Bernerus sacerdos. Ricardus diaconi. Lambertus diacon. Albe
 ricus quon sed Marie. Gernus quon. S. O. Teofilius. A
 mandus. Aalo. Caubertus.

1123.

1123. - Échange de serfs

XIII^e - XIV^e SIÈCLES

La fin du Moyen-Age voit dans notre région se multiplier les documents, conservés en originaux ou transcrits dans les cartulaires des trois seigneuries ecclésiastiques qui se partagent le terroir de Créteil.³

Il a beaucoup été discuté au sujet du rôle tenu par les femmes dans la société médiévale. L'autorité, la sagesse et les capacités ont été reconnues sans conteste chez les princesses et les moniales favorisées par une documentation résultant de leur rang. Mais à Créteil, il n'y a alors ni château ni monastère se prêtant à abriter quelque personnalité. La population est de condition fort modeste dépendant de seigneuries ecclésiastiques régies par des chanoines.

Les très nombreux actes qu'ils passent avec les habitants de Créteil -il a été relevé plus de trois cents d'entre eux- sont toujours établis aux noms des deux époux, et jamais aucune clause d'autorisation marquant une infériorité de la femme n'a été relevée. Conformément à la Genèse : "la femme est le vis à vis de l'homme".

Les baux à rente, les baux à ferme en particulier, sont toujours consentis aux deux conjoints qui s'engagent l'un et l'autre à en assumer les conditions; libre à eux de répartir les obligations selon leur convenance personnelle. Il n'est pas d'exemple que le décès de l'un ou l'autre des époux ait amené à rompre un contrat. C'est ainsi que l'on peut rencontrer "maïresse", meunière, bergère, fermière et marguillière qui remplissent leurs obligations à l'égal de leurs consœurs hôtelière, bouchère ou tisserande qui continuent le métier de leurs défunts maris.⁴

Dans les actes collectifs, les femmes trouvent leur place à l'égal des hommes, qu'il s'agisse de manumission⁵ ou d'assemblées de la communauté.

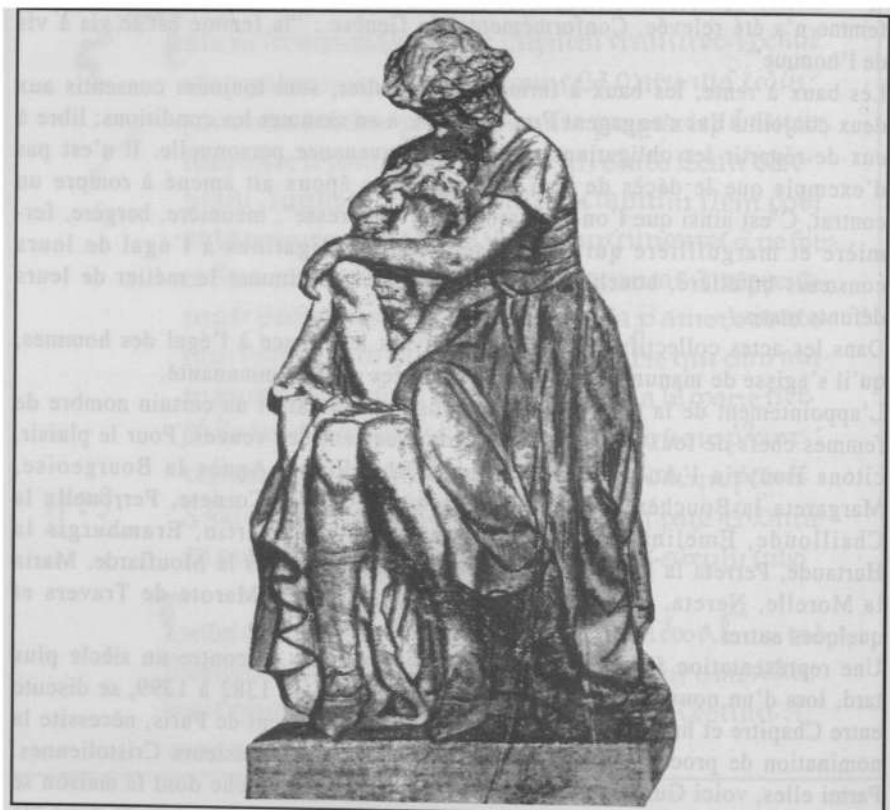
L'appointement de la taille, en 1284, nous présente ainsi un certain nombre de femmes chefs de feux et ce ne sont pas uniquement des veuves. Pour le plaisir, citons Houysia l'Audiioise, Liiardis la Bourdonne, Agnès la Bourgeoise, Margareta la Bouchère, Agnès la Boulemere, Gila la Cornete, Perronella la Chailloude, Emelina la Dolie, Perronella de Dammartin, Eramburgis la Hurtaude, Perreta la Hernie, Emelina la Moisie, Helloysis la Mouflarde, Maria la Morelle, Nereta, Maria de Solarie, Maria Textrix, Marote de Travers et quelques autres.⁶

Une représentation féminine de bonne importance se rencontre un siècle plus tard, lors d'un nouvel appointement de la taille qui, de 1382 à 1399, se discute entre Chapitre et habitants.⁷ L'affaire, portée au parlement de Paris, nécessite la nomination de procureurs au nombre desquels figurent plusieurs Cristoliennes. Parmi elles, voici Guillemette la Nefliere, Jeanne l'Anglesche dont la maison se trouve face à l'église et Marion la Jacqueline que l'on appelle dans le pays "la grosse Marion". Elle tient l'auberge du Plat d'étain, au début de la Grande Rue⁸ et c'est chez elle que logent les hôtes de marque.⁹

LES DEMOISELLES DE CRÉTEIL

Au cours de la période où la guerre fait relâche dans la région, la rue qui, du carrefour, descend vers la plaine et la maison du Mèche voit s'élever d'importantes constructions : ce sont des manoirs où séjournent des officiers du Roi, seigneurs de fiefs.

Le plus important se trouve à main droite lorsqu'on descend la rue. Il appartient à Miles Baillet, trésorier de France. C'est là, dans le bâtiment entre la rue et la cour où se dresse le colombier, que se réfugie le Roi de France quand il n'est plus lui-même. Auprès de lui, la Reine Isabeau a placé Oudinette de Champdivers, aussi blonde, aussi belle qu'elle-même, mais si douce et si compatissante qu'on la surnomme, à la cour, "la petite reine".¹⁰ Elle est la première figure féminine rencontrée en ce lieu.



Charles VI et Oudinette de Champdivers à Créteil.
(Musée du Doubs)

Au début du XVe, la grande maison de campagne avec toutes ses dépendances est en la possession de celle que le terrier de Mesly nomme “la damoiselle de Cretueil”.¹¹ Marie la Guerine est une personnalité assez peu contournable peut-être du fait qu’elle vit à une époque troublée. En 1427, elle fait don de ses biens de Créteil à son mari Étienne Laisné, sergent d’armes du Roi, qui fait aussitôt office de propriétaire. Mais tandis qu’il rejoint l’armée royale, Marie retirée en sa maison parisienne, lègue par testament ses biens de campagne à sa sœur Catherine Guérin.¹²

À son retour, dans la capitale libérée, Étienne Laisné va tenter en vain de reprendre les héritages qu’il croyait lui appartenir et que sa belle-sœur s’était empressée de céder à un personnage important, Adam de Cambrai, président du Parlement.



Dessin de la pierre tombale de Charlotte Alexandre et d’Adam de Cambrai

Il s’ensuit un procès qui va durer plus de trente ans. Charlotte Alexandre, devenue veuve du président, maintient, au nom de ses dix-huit enfants, son autorité dans la rue du Mèche. Elle doit s’incliner cependant, en 1471, car Étienne Laisné, avant de mourir, a fait de l’Hôtel-Dieu le bénéficiaire des héritages dont il n’a pu jouir de son vivant. Et le puissant hôpital parisien ne perd jamais un procès...¹³

LA DEMOISELLE À LA LICORNE

Pareillement accrochée au sol, mais pour d'autres motifs, voici, au milieu du XVI^e siècle, Marguerite Soutin. C'est une authentique Cristolienne dont la famille hante le pays depuis le XIII^e siècle, lui offrant commerçants et notables.¹⁴

Les derniers représentants de la tribu sont montés à Paris où Guillaume est garde de la Monnaie du Roi et Nicolas est marchand drapier. Les deux frères ont gardé en indivision la vaste maison familiale située dans la Grande-Rue, à côté de l'auberge du Plat d'étain, ainsi que de nombreuses parcelles de terre.¹⁵

Il semble bien que les enfants de la famille aient passé leur prime jeunesse dans la maison aux caves profondes¹⁶ dont l'escalier en tourelle domine la cour où se côtoient grange, pressoir, étable et, plus loin, la treille de vigne en tonnelle et les deux jardins qui descendent en gradins jusqu'à la ferme de l'Hôtel-Dieu. Et dans la salle haute, aux murs revêtus de tapisseries à grosse verdure, groupés autour de la chaise dont le haut dossier est sculpté d'un écu de France entouré de feuillages de vigne, les jeunes Soutin ont pu voir leurs parents sortir du coffre de chêne les précieux actes passés par leurs ancêtres qui furent maires dans les trois seigneuries de la ville.¹⁷ Ils ont acquis ainsi un grand attachement pour la terre des aïeux et Margot plus que tout autre peut-être.

Née vers 1533 du mariage de Guillaume Soutin avec Marguerite Crimson, veuve de l'orfèvre Pierre de Crève-Cœur, elle a perdu sa mère dès sa petite enfance, mais, elle conserve d'elle en souvenir une chaîne d'argent enchâssant "un morceau de licorne" : c'est un bijou rare et précieux qui ne se rencontre que chez les grandes dames de l'époque.

Margot a appris à lire dans la Bible familiale et sait écrire : elle orne même sa signature de la fleur dont elle porte le nom. Elle n'a pas encore quinze ans quand meurt son père en 1548 et la succession de celui-ci n'est pas réglée quand, en 1553, elle est mariée à Étienne de Saint-Julien, procureur au Châtelet.¹⁸



Malheureusement pour Margot, le partage des biens en indivision attribuée à l'oncle Nicolas la possession de la maison familiale. Dès lors, la jeune femme va s'attacher à reconstituer pour elle, pour son mari et ses enfants, le cocon de son enfance.

Elle peut acquérir la maison voisine de celle où elle a grandi et peu à peu achète de ci, de là les parcelles de vigne et de terre indispensables à toute maison de campagne.¹⁹

Sans doute, les événements de la Ligue dans lesquels ses cousins Soutin sont fortement impliqués²⁰ empêchent-ils Marguerite de revenir autant qu'elle le sou-

haite à Créteil. Quand elle meurt, en 1588, en son logis parisien du cimetière Saint-Jean, elle ne se doute certes pas qu'au XVIII^e siècle, son arrière petit-fils Christophe Brosseau, introducteur des princes allemands auprès de Louis XIV, aura le même attachement qu'elle pour sa maison de Créteil.²¹



M. Fontm  

LE TEMPS DE LA CHARITÉ

Un autre aspect des activités féminines nous est présenté dès le début du XVII^e siècle, du moins dans une certaine classe de la société.

Un grand élan de charité va inciter les pieuses parisiennes dont nous faisons connaissance au cours de leur séjour à la campagne, à aider de leurs prières, de leurs deniers et parfois de leur temps les déshérités de la vie, et les ordres religieux qui s'en occupent.

Au manoir de la rue des Mèches²² à la fin du XVI^e siècle, s'est installée la famille Mangot. La doyenne Geneviève Sevin régente agréablement sa maisonnée et ne dédaigne pas de se pencher sur les problèmes de la communauté cristolienne.²³ Elle élève sa petite-fille Élisabeth, orpheline dès avant sa naissance, selon les conseils charitables que le père de l'enfant avait dicté dans son testament.²⁴

Élisabeth Mangot, devenue adulte, soutiendra les Missions de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France et encore aujourd'hui on se souvient d'elle au Québec.

Ces mêmes missions feront aussi l'objet des attentions des membres de la famille Poncet, dont la demeure s'élève dans la Grande-Rue non loin de la Porte de Brie.²⁵

Quoique très attachée à l'Oratoire, Marguerite Thiersault, épouse de Jean Poncet, réserve ses largesses aux Jésuites et cela pour la très bonne raison que son fils Antoine et ses neveux Lallemand, disciples de saint Ignace, sont partis évangéliser les Iroquois.²⁶

Le temps s'écoulant, les manifestations charitables prennent d'autres formes et s'adressent à un entourage immédiat. Les pauvres, les malades, les enfants sont les bénéficiaires ordinaires de legs et de donations.

La plus généreuse est sans doute celle qui se révèle la plus proche d'une population que sa famille côtoie depuis près de deux cents ans.²⁷

Marguerite Patu, épouse de Charles Goisard de Montsabert possède maison de campagne, ferme, champs et vigne et se montre fort généreuse, particulièrement en faveur des enfants. Elle constitue une rente importante sur les Aides et Gabelles, afin qu'une seconde maîtresse soit recrutée pour l'école des filles²⁸ et cela indépendamment des dons qu'elle fait par testament, comme c'est la coutume chez les propriétaires de maisons bourgeoises, en faveur des pauvres.²⁹

Ces legs constituent la Charité des pauvres et sont gérés par la paroisse.³⁰

Le rôle des femmes, dans la vie locale, s'entoure de précisions au XVIII^e siècle grâce aux actes de la Prévôté -enfin conservés- et le procureur fiscal a souvent fort à faire pour calmer la vitalité de ces dames.³¹

Tandis que leurs maris vaquent aux champs, aux vignes ou aux carrières, non seulement elles régissent leur ménage mais très souvent, elles exercent une autre activité. Elles sont épicière, aubergiste, bouchère, coquetière, meunière, fermière, nourrice, sage-femme et savent, à l'occasion, témoigner d'initiatives intéressantes.

Pour une cause très noble, Marguerite Delarue adresse au cours de l'hiver 1744, une requête au prévôt. Elle est bouchère, ayant pris la succession de son défunt mari Pierre Boulanger dont chacun vantait la sagesse. Sa boutique, à l'enseigne de la Tête de bœuf, se trouve au carrefour de l'Église.³² Elle a pu constater que du fait de la dureté des temps, beaucoup de pauvres et de malades ne peuvent acheter de viande : elle demande donc de pouvoir leur céder à moindre prix certains morceaux. Cela lui est accordé.³³

La première femme diplômée de Créteil est Marianne Plé. Fille du barbier chirurgien Étienne Simon Plé qui instrumente à l'enseigne du Dauphin³⁴, elle est née en 1752 et, très jeune, a assisté son père -et sa mère- auprès des nouveaux-nés. L'âge venu, elle a été reçue à Saint-Côme, maîtresse sage-femme et c'est elle qui met au monde bon nombre de petits Cristoliens sous le règne de Louis XVI et pendant les années révolutionnaires.³⁵

AU SON DU TAMBOUR

Les événements de la fin du XVIII^e siècle conduisent à Créteil des personnalités de tous bords, et certaines figures féminines ont laissé leur nom dans l'histoire de l'Art (Marie Denise Gandolphe, Jeanne-Marie Couturie, Émilie Bigottini) ou dans l'Histoire tout simplement (l'épouse du général Berthier aux Buttes, la femme du maréchal Sérurier à la porte de Brie).

La moins connue, mais la plus impliquée dans la vie locale est la "citoyenne" Bailly. Originaire de l'Ile-de-France, où elle possède plantations et "barques", elle s'est installée, en 1790, dans la maison de l'Ormoye, rue des Mèches, avec son mari, sa fille et sa servante malgache.³⁶

Le séjour de Louis Bailly, commissaire de la Marine y est bref. Il a néanmoins le temps d'organiser la garde citoyenne de Créteil avant d'être envoyé à Saint-Denis (Ile-de-France).

Jeanne Bailly, demeurée à Créteil, fait de sa maison un lieu d'accueil où les officiers revenus des îles d'Outre-Mer rencontrent parfois les familles de ceux qui y sont restés : Madame de La Pérouse, amie de la maîtresse de maison, n'aura pas pour autant de nouvelles de son mari.

Dans la ville, où chacun se montre prudent, Mme Bailly jouit d'un certain prestige et fait face aux événements sans broncher.

Les baptêmes en 1792 d'un petit garçon rapatrié de Saint-Domingue et de la jeune femme originaire de Madagascar avaient quelque peu surpris les villageois.³⁷

L'année suivante, leur étonnement est grand quand ils apprennent que Madame Bailly se propose de faire construire un troisième moulin à l'entrée du bras du Chapitre. Elle avait acquis les pièces de terre séparant la route de l'île des Peupliers, dépendant de la maison de l'Ormoye, et, en bonne femme d'affaire, s'était rendu compte de l'avantage qu'elle pouvait tirer de la situation procédurière régnant entre les deux autres moulins situés en aval.³⁸

Avec un grand sens de l'opportunité, elle confie la construction du nouveau bâtiment aux artisans du village menacés de chômage. Et c'est ainsi qu'aux jours sombres de l'automne et de l'hiver 1793 s'élève le "moulin d'en-haut" dont les piles, encore en service aujourd'hui sous le pont Noël, donnent une idée de l'importance.

Cela ne se fait pas sans complications mais la "citoyenne" Bailly sait faire respecter ses droits, et la lettre qu'elle écrit au procureur fiscal du district de Bourg-Égalité, qui avait fait saisir ses chevaux, est suffisamment convaincante et impérative pour qu'on les lui rende aussitôt.³⁹

Ayant appris, en 1797, le décès de son mari, Jeanne Bailly repart pour son île lointaine après avoir donné le beau moulin en dot à sa fille.⁴⁰

Commune
de
Créteil.

Memoire

Le Procureur Juidic du District de
Bourg de l'Égalité.

Citoyen

D'après le Décret du 29 août dernier. Concernant
les chevaux envoyés officiellement à la Commune
de Créteil, le Maire s'est présenté chez moi, pour
régler les formalités prescrites relativement à deux
chevaux que je possède.

J'ay observé au Citoyen Maire, que j'avois fait
ma déclaration il y a six mois, qui constatoit que
j'avois deux chevaux, employés à l'agriculture et
seuls moyens de faire valoir par moy même 5h ar
de terre que je possède dans cette Commune.

Que mes chevaux avoient fait les courses patriotes
quant on les avoit requis.

Que ces chevaux me font si utiles pour ma ter.

et qu'ils ne servent jamais personnellement.

Que je viens d'acquiescer & approuver de bien Nationaux
Cy devant de la cure de cette commune que je
suis faine labourer et semer.

Enfin que je fais dire au Monseigneur Constructeur
un moulin à farine autorisé par le département
et par le District et que sur les manques absolus
de voitures, les mêmes chevaux transportent tous
les matériaux, et que leur privation suspendroit
non seulement ses ouvrages aussi importants pour
paris et les environs, mais empêcheroit les Culteurs
de Br. aujour de Terre?

Les Citoyen Mairie sentant la justice et
l'importance de mes observations, m'ont conseillé de
m'adresser à vous, Citoyen, pour que vos
motifs, vous me donniez une autorisation qui me
mette à l'abri de toute perquisition, étant lui
jaloux de montrer mon entière soumission aux loix.
V. B. Bailly

1793. - Lettre de Mme Bailly

LA PLUS JOLIE JEUNE FILLE D'ANGLETERRE

Ainsi la qualifie le Duc d'Orléans, fils aîné du Roi Louis-Philippe, lorsqu'il la rencontre à la cour d'Angleterre.

Quand Georgina Smythe pénètre dans le parc du château des Mèches, en 1845⁴¹, se doute-t-elle qu'elle ne le quittera jamais ? Tout un pan de sa vie passée bascule. Georgina, veuve de Lord Craven, mère de deux petits garçons, vient d'épouser Edmond de Caumont, marquis de La Force.⁴² Si elle ne dédaigne pas les plaisirs de Paris, son amour de la campagne se trouve comblé par le château Louis XIII et son allée de tilleuls qui lui rappellent le manoir de sa famille à

Brambridge, et par cet immense parc qu'elle va transformer en ce jardin anglais que nous connaissons.

Amoureuse de musique et de fleurs, comblée par un mari plein d'attentions⁴³, elle va se plaire à Créteil.

Quoique parlant admirablement le français, elle ne paraît pas avoir noué beaucoup de relations dans une ville dont son mari a été nommé maire en 1847. Elle se plie à certaines coutumes (la Saint-Fiacre) du moment qu'elle ne quitte pas sa propriété.⁴⁴



Après la mort d'Edmond (en 1857), elle ne reçoit plus que sa famille et ses amis italiens. C'est à Créteil qu'a lieu en 1864 le mariage d'Élisabetta Oldofredi avec Walter, son plus jeune fils.⁴⁵ C'est pour cette belle fille, qu'elle chérit, que le vieux château Louis XIII est remplacé par la villa de style italien au cours des années suivantes.

Néanmoins si elle reste distante celle que les Cristoliens appellent "la duchesse" est accessible aux problèmes de ses concitoyens : c'est grâce à sa générosité que peut être créée en 1858 la Compagnie des Eaux de Créteil.⁴⁶

Georgina est morte en décembre 1867, mais elle n'a pas quitté Créteil.⁴⁷ Le cadre harmonieux qu'elle aimait a résisté aux attaques du XXe siècle et les Cristoliens aiment aujourd'hui se promener en son jardin.

MADELEINE JURGENS LES AMIS DE CRÉTEIL

SOURCES :

- A.N., Archives nationales
- M.C., Minutier central
- A.D., Archives départementales du Val-de-Marne
- A.M., Archives municipales de Créteil
- A.P., Archives paroissiales de Saint-Christophe

NOTES :

- 1) M. Jurgens, "La "Légende dorée" de Créteil", dans *Cahier du Petit Massueux*, n°12, juin 2000, p. 4, 12, 18.
- 2) A.N., LL 76.
- 3) Les cartulaires de Notre-Dame (pour Créteil), de Saint-Maur (pour Mesly), de Saint-Germain-l'Auxerrois (pour le Mèche) sont conservés dans la série LL des Archives nationales ; les documents originaux sont dans la série S.
- 4) A.N., S 1128, passim.
- 5) Voir en particulier la manumission collective des serfs de Mesly (Ibid., LL 48 (1278).
- 6) Ibid., S 1127, n°2.
- 7) Ibid., S 1127, n°1.
- 8) L'emplacement est occupé de nos jours par les n°s 12 et 14 de la rue du Général Leclerc.
- 9) M. Jurgens, "Ce qui se passa à Créteil au printemps 1405", dans *Cahier du Petit Massueux*, n°6, 1987, p. 8, 12.
- 10) M. Jurgens, "Le Colombier de Créteil", dans *Revue de l'Assistance publique*, 1970, p.21.

- 11) Ibid., p.22.
- 12) Ibid., p.23 et sq.
- 13) L'Hôtel-Dieu qui, depuis ce moment, met son emprise sur Créteil (Grande Ferme), n'obtint cependant ni le manoir ni son parc qui passèrent à la famille de Longueil.
- 14) Ils se rencontrent dans les cartulaires des trois seigneuries.
- 15) La maison des Soutin occupait l'emplacement des actuels numéros 16, 18 et 20 rue du Général Leclerc.
- 16) L'accès aux caves à vin, à huit mètres de profondeur, est actuellement muré; en raison de l'élargissement de la rue, les alvéoles situées de ce côté se trouvent sous le trottoir.
- 17) M.C., CXXII, 297, inventaire après décès de Guillaume Soutin, 3 février 1548 (n. st.).
- 18) Ibid., III, 223, 5 novembre 1553.
- 19) L'inventaire d'Étienne de Saint-Julien donne la liste des achats (Ibid., III, 438, 27 juin 1580).
- 20) L'une des filles de Nicolas Soutin est mariée à Costeblanche qui est l'un des Seize.
- 21) M. Jurgens, "Christophe Brosseau, un correspondant de Leibniz à Créteil", dans *Cahier du Petit Massueux*, n°4, 1986.
- 22) À la fin du XVe siècle, la forme pluriel plus évocatrice apparaît pour désigner la rue. Le texte latin du cartulaire de Saint-Germain-l'Auxerrois conserve le masculin singulier.
- 23) M. Jurgens, "Le Colombier de Créteil", p. 55 et sq.
- 24) M.C., LXXVIII, 138 (1er octobre 1587) : Mangot, conseiller au parlement, seigneur de Créteil.
- 25) L'emplacement de cette maison est occupée aujourd'hui par la Maison du Combattant.
- 26) M. Jurgens, *Des rives de la Marne à celles du Saint-Laurent*, Les Amis de Créteil et du Vieux Saint-Maur, Semaine québécoise, 1980.
- 27) Dès le XVIe siècle, plusieurs familles de parlementaires alliées entre elles ont fréquenté assidûment Créteil ou elle possédaient maisons bourgeoises et terres : les Ribot, les Du Laurens et les Patu.
- 28) M.C., LXXXVII, 2 mars 1777.
- 29) Ibid.
- 30) Il pouvait s'agir de dons en numéraires aussi bien que de rentes.
- 31) A.N., Z2 976 et sq.; les archives de la Prévôté de Créteil conservées à partir de 1720 contiennent de nombreuses plaintes.
- 32) À l'emplacement actuel du Jardin des Mérovingiens.
- 33) A.N., Z2 986, 24 février 1744.

- 34) La maison du Dauphin se situait au milieu de la Grande Rue (17/21 rue du Général Leclerc).
- 35) A.M. de Créteil, voir série E 1/4 sq.
- 36) M.C., LXXIX, 301, 22 mars 1790.
- 37) Le curé Gerdret baptise le 3 juin 1792 Valentin Amédée Coriolis et Jeanne Louise "Naigre", âgée de 34 ans (A.M., E 1/5).
- 38) M. Jurgens, "Les seigneurs de la petite rivière", dans *CLIO* 94, n° 15 (1997), p. 63.
- 39) A.N., T 14934-5.
- 40) M.N., LXXIX, 345, 10 prairial an III.
- 41) M.C., XLIV, 934, 3 juin 1845.
- 42) Ibid., CXV, 1343, 16 octobre 1844.
- 43) Le journal des dépenses de la maison, tenu par le marquis est très révélateur (collection privée).
- 44) Edmond de Caumont, devenu duc de La Force en 1854 après le décès de son grand-père, assume ses fonctions de maire avec beaucoup de sérieux (A.M., D 1/7).
- 45) Le mariage civil a lieu au château de la rue des Mèches (A.M., E 1/34). La cérémonie religieuse est célébrée en l'église de Créteil (A.P., 1 C 4/2)
- 46) M. Jurgens, "La compagnie des eaux de Créteil", dans *Le petit Massueux*, n° 27, 1989, p. 10.
- 47) Elle est enterrée au cimetière de Créteil.

MADAME DE POMPADOUR ET VINCENNES

Madame de Pompadour, Madame la Marquise de Pompadour, la Pompadour, de multiples manières de désigner cette femme qui tantôt a inspiré le respect, tantôt le mépris. Curieuse dualité qui fait ressortir la femme cultivée, amie de tous les arts, collectionneuse, mais aussi l'intrigante et la sangsue des deniers publics.

Dans le cadre de ce colloque consacré à "la femme, son rôle politique, économique, social et culturel dans le sud-est parisien", Madame de Pompadour, bien que n'ayant jamais habité à Vincennes, par diverses actions d'ordre politique et surtout économique, a influé sur la vie locale.

Sans écrire à nouveau sa biographie, notons cependant que Jeanne-Antoinette Poisson, c'est le nom de la future Marquise, était née le 30 décembre 1721 de Louise-Madeleine de La Motte. Cette dernière avait fait la connaissance, six années plus tôt, d'un financier Paris de Marmontel. Elle était prête à céder à ses avances mais avant toutes choses désirait être établie officiellement. Aussi celui-ci, pour se donner une couverture, lui fait épouser l'un de ses employés, François Poisson, qu'il prend pour adjoint en récompense de sa complaisance.

Mais Paris de Marmontel entre en conflit avec le Régent. Il est contraint de s'exiler dans son Dauphiné natal. Il est vite remplacé dans les faveurs de la jeune Madame Poisson par Charles-François Lenormand, plus connu sous le nom de Tournehem, fermier général et directeur à la Compagnie des Indes. Pour avoir le champ libre il fait envoyer le mari en mission pour deux ans à Marseille.

Donc, quand en 1721 naît la petite Jeanne-Antoinette, il y a tout lieu de croire que le véritable père est Tournehem. Celui-ci d'ailleurs ne se mariera pas, passera tout le reste de sa vie près de sa maîtresse et veillera avec un soin tout particulier à l'éducation de la petite fille. Instruite tout d'abord chez les Ursulines de Poissy, où une sœur et une cousine de sa mère étaient religieuses, et après sa sortie, Tournehem lui inculquera personnellement, son goût et ses connaissances sur tous les arts : peinture, sculpture, belles-lettres, théâtre, architecture.

Jeanne-Antoinette vit donc dans un milieu riche et cultivé, et sa beauté la fait vite remarquer. Tournehem s'attache beaucoup à elle au point qu'il désirerait lui léguer son importante fortune, mais aussi ne pas la perdre maintenant qu'elle arrive à l'âge du mariage. Il va résoudre ce double problème en instituant son neveu Charles-Guillaume Lenormand

son légataire universel et en 1741 en lui faisant épouser Jeanne-Antoinette.

La jeune mariée va maintenant commencer une nouvelle vie. Logeant chez Tournehem, soit à Paris, soit dans sa résidence d'Étiolles (en limite sud de la forêt de Sénart) qu'il a acheté en 1741. Les fêtes et les réceptions se succèdent. Maîtresse de maison incomparable, le "Tout-Paris" ne parle que des dons multiples de Jeanne-Antoinette : elle dessine, joue la comédie, chante à ravir, possède une grande culture musicale et artistique et sait donner la réplique aux beaux esprits.

Mais son orgueil est blessé et son ambition frustrée car son rang ne lui permet pas d'être reçue à la Cour. A l'exemple de sa mère, elle s'imagine jusqu'où elle pourrait aller si elle avait la possibilité de rencontrer le Roi. Or en 1740, Louis XV venait d'acheter le château de Choisy-le-Roy, au nord de la forêt de Sénart, où il aimait beaucoup chasser. Dans ces conditions l'achat d'Étiolles par Tournehem en 1741 n'est peut-être pas un hasard. Il se pourrait que ce fut au cours d'une de ces chasses que Jeanne-Antoinette a eu la possibilité de croiser le Roi. Si ce dernier la remarqua, la favorite en titre, la duchesse de Châteauroux veillait. Or au mois de décembre 1744 elle décède et dès février 1745, à un bal de l'Hôtel de Ville de Paris, la future Marquise de Pompadour semble avoir conquis le monarque. Il n'y aura plus de doute lorsque le 1er avril elle est invitée à assister à la comédie à Versailles.

Très vite elle sait s'imposer à la Cour mais pour les gens biens nés elle est toujours une roturière. Le Marquisat de Pompadour, provenant de la succession de Louis Armand de Conti ayant été mis en vente, Jeanne-Antoinette l'achète le 24 juin 1745 pour la somme de 200.000 livres. C'est Paris de Marmontel, alors revenu en grâce et rétabli dans le titre de contrôleur général des finances, qui "avance" la somme. Mais était-ce sur ses propres deniers ? Dès le 7 juillet Louis XV délivre le brevet de Marquise à sa maîtresse.

Maintenant, bien en place, elle va faire attribuer des charges à ses proches et à ses amis. Elle fait donner à Tournehem, en 1746, la direction générale des postes et la direction générale des bâtiments du Roi. Il est précisé pour cette dernière qu'en cas de décès ou de démission du titulaire elle reviendra au jeune frère de la Marquise, Abel François (qui semble avoir eu pour père François Poisson), alors âgé de 20 ans et jugé trop jeune pour occuper cette importante fonction. De façon à le perfectionner dans l'art architectural, il est envoyé en Italie accompagné de Soufflot. Son stage durera deux ans (1749-1751).

Puis la Marquise continue à faire mettre en place des amis sûrs, pouvant ainsi agir par personnes interposées sans paraître en nom.

LES PORCELAINES DE VINCENNES.

L'installation de la manufacture de porcelaine à Vincennes dans les anciennes cuisines du pavillon de la Reine, ne peut être attribuée à Madame de Pompadour, étant donné qu'en 1740 elle ne connaissait pas encore le Roi.

Cependant à cette date elle brillait déjà dans les réceptions données par Tournehem. Or celui-ci était directeur de la Compagnie des Indes et à ce titre devait recevoir un certain Orry de Fulvy, commissaire royal de cette Compagnie. En outre ce dernier était aussi le principal actionnaire de la manufacture de porcelaine (l'année de sa mort, en 1751, il possédait 86.000 livres d'actions). On peut donc supposer que Jeanne-Antoinette était au courant des essais entrepris pour imiter la porcelaine de Saxe.

Ce sujet devait intéresser la future Marquise car de tout temps elle s'est passionnée pour les porcelaines. Elle en achetait régulièrement à un négociant importateur, Lazare Duvaux en qui elle avait toute confiance. Il lui vendait non seulement des porcelaines de Chine et de Saxe mais aussi certaines en provenance de Vincennes. Puis en 1746, c'est directement à la manufacture qu'elle commande 88 fleurs, commande bien venue car à l'époque il semble bien que la production soit difficile à écouler, l'essentiel étant acheté par les sociétaires de la compagnie.

En 1750, elle fait commander par le Roi pour plus de 800.000 livres de fleurs en porcelaine. Elles sont destinées aux maisons de campagnes royales mais aussi au château de Bellevue, propriété que la Marquise fait construire depuis 1748. Le Roi les utilise aussi pour offrir à ses serviteurs ou ses courtisans. Madame du Hausset relate dans ses mémoires : *«et toujours au jour de l'an il me donnait pour vingt louis environ de porcelaine»*.¹

En mai 1751, Orry de Fulvy, le principal actionnaire de la compagnie, meurt et un remaniement de l'entreprise, alors fortement déficitaire, est devenu nécessaire. Les actions sont échangées par le Roi contre une rente à 3%, la couronne devenant ainsi propriétaire de l'affaire.

Mais avant même le rachat, dès le 7 juillet 1751, la Marquise était déjà intervenue. En tant que bonne cliente de la manufacture (sinon la principale) elle tient à orienter les fabrications suivant son propre goût. Il est donc décidé au conseil d'administration de cette date que les modèles à fabriquer seront choisis par un nouveau venu Henrich Van Hulst et qu'un marchand nommé Lazare Duvaux assisterait aux réunions de déci-

sion. Or le premier faisait parti de l'entourage immédiat de la Marquise et nous savons déjà que le second était son fournisseur attiré. Il est fondé une nouvelle société au capital de 890.000 livres dans laquelle les actionnaires sont ou des parents ou des amis de Madame de Pompadour. Enfin le Roi participe pour 200.000 livres au capital de cette nouvelle société bien qu'il ait déjà racheté l'ancienne.

Toutes ces actions n'étaient pas fortuites et le 25 janvier 1754, le Marquis d'Argenson écrit : «*La Marquise ne fait autre chose que de prêcher le grand avantage pour l'Etat à être enfin parvenu à faire de la belle porcelaine façon Saxe...*»

Il est évident que maintenant la fabrication va mener du personnel ouvrier résidant près de la manufacture. On retrouve des peintres, des graveurs, des ouvriers parmi les parrains d'enfants d'habitants de la paroisse de Vincennes.

La manufacture sera transférée à Sèvres en 1756 sur le terrain récemment acquis par la Marquise et voisin d'une verrerie qu'elle possédait depuis 1750.

Quand en 1764 les notaires feront l'inventaire après décès des biens de Madame de Pompadour, il trouveront 2037 pièces de porcelaine de Vincennes et de Sèvres dans l'ensemble de ses propriétés.²

Elle possédait aussi un autre fabrique de porcelaine dans le château d'Etiolles, qui fonctionna de 1768 à 1773, mais celle-ci sort du cadre du Val-de-Marne.

L'ECOLE MILITAIRE

La Marquise de Pompadour avait une passion pour les bâtiments. Elle s'intéressait aussi bien à leur construction qu'à leur décoration. La nomination de Tournehem à la direction générale des bâtiments royaux et la transmission de la charge après sa mort en 1751 à Abel Poisson, Marquis de Marigny, frère de la Marquise, va lui permettre de se réaliser pleinement.

Un autre sentiment la poussait vers la possession de biens immobiliers : toute sa vie la précarité de sa situation de favorite a été son souci, or la pierre est symbole de pérennité. C'est dans ce même esprit qu'elle a désiré une fondation qui perpétuerait sa mémoire, comme la Légion d'Honneur rappelait celui de Madame de Maintenon.

Aussi quand on lui souffle l'idée d'une école où cinq cents jeunes gentilshommes, âgés de 8 à 12 ans, dont les pères servaient ou étaient tom-

bés sur les champs de bataille, seraient éduqués gratuitement pour former les futurs cadres des armées, elle s'en approprie et réussit à convaincre le Roi. *«Le Roi a une très grande envie d'effectuer ce projet»*, écrivait-elle le 4 avril 1750.³

Le 18 septembre 1750, elle va visiter Saint-Cyr, sans doute pour y prendre des idées. Elle étudie les plans avec Tournehem et l'architecte Gabriel. Elle presse le Roi pour obtenir un Edit de création. Il est promulgué en janvier 1751, mais à sa grande déception il ne fait pas mention de son nom. Les travaux débutent en mai 1752 sur un vaste terrain de la plaine de Grenelle. Elle en suit l'avancement avec attention. Ils sont financés par un nouvel impôt sur les cartes à jouer. Mais est-il insuffisant ou rentre-t-il mal ? Le chantier n'avance pas. Elle craint que le projet soit abandonné. Aussi ayant peut-être au cours d'une visite à la manufacture de porcelaine constaté que des locaux restaient disponibles à Vincennes, elle pousse le Roi à y installer dès à présent les élèves dans le pavillon du Roi. Les grands appartements sont rapidement divisés pour créer des dortoirs et des salles d'étude. Ainsi, dès mai 1753 les premiers cadets arrivent à Vincennes.

Sur la plaine de Grenelle la construction traîne en longueur par manque de crédits. En 1755, le chantier est pratiquement arrêté. La Marquise propose alors de payer les ouvriers sur sa cassette personnelle. *«Je ne laisserai pas périr au port un établissement qui doit immortaliser le Roi, rendre heureuse la noblesse et faire connaître à la postérité mon attachement pour l'Etat et pour la personne de S.M.»*.⁴

L'Ecole sera enfin habitable l'année suivante, et les cadets quitteront Vincennes en juillet 1756. Il faudra cependant attendre 1773 pour que tous les aménagements soient terminés. Le grand terrain vague qui s'étendait devant les bâtiments sera converti en champ de manœuvre pour les élèves officiers et en raison de cette utilisation sera baptisé "Champ de Mars".

UN AUTRE VISAGE

Madame de Pompadour, l'amie des arts, la femme des belles lettres si favorable à l'encyclopédie naissante, ne montrait cependant aucune mansuétude pour les personnes qui l'offensaient. Elle est à l'origine d'un certain nombre d'internements. Ne seront évoqués ici que ses cinq victimes qui ont fait un séjour dans le donjon de Vincennes.

Deux d'entre elles, le chevalier Langoula et le chevalier de La Roche-Guérault ont été condamnés pour écrits injurieux. Le premier fut enfer-

mé à Vincennes en 1748 pour être l'auteur de quatre lettres anonymes avisant la Marquise que le Duc de l'Aiguillon la "détruirait".⁵

Le second avait publié une brochure intitulée "Les voix des persécutés". Se sentant menacé il s'était enfui aux Pays-Bas. Malgré cela, en 1748, l'Ambassadeur de France à Amsterdam le fait arrêter et conduire directement à Vincennes pour y être incarcéré.

Deux autres victimes de la Marquise sont les Barons de Venac et de Vissec. Le premier, capitaine au régiment de Picardie, fils du Comte de Beluse et originaire du Languedoc, lui aurait donné un avis sur sa santé, avis qu'elle aurait trouvé humiliant !⁶

Il est incarcéré à Vincennes "pour y être oublié".⁷

Pour le Baron de Vissec, gentilhomme de Montpellier, magistrat du Parlement de Rennes, il est possible que sa détention n'est pas pour raison unique la rancune de Madame de Pompadour. Par son appartenance au Parlement de Rennes, il a sans doute fréquenté Louis de Caradeuc de La Chalotais, procureur du Parlement de Bretagne, qui fut an meneur de la grève entreprise par cette Assemblée contre les arrêts du Duc d'Aiguillon, alors gouverneur de la province. Le Baron de Vissec semble donc avoir été incarcéré en 1765 comme La Chalotais, et sous la double inculpation de complot et outrages à Madame de Pompadour.

Le cinquième détenu incarcéré à Vincennes pour insultes à la Marquise est Masers de Latude, qui s'est rendu célèbre par ses évasions rocambolesques. Originaire de l'Hérault et peut-être bâtard de la famille du Baron de Vissec, il espérait, au contraire des précédents, devenir si non l'ami, du moins le protégé de Madame de Pompadour.

Pour y parvenir il imagine le stratagème suivant. Il confectionne un colis contenant d'une part des petites poires en verre qui éclatent avec bruit lorsqu'on en brise la queue. Il les relie par un fil au couvercle de la boîte qu'il complète avec une poudre inoffensive. Il poste ensuite le paquet sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure portant la mention : «*Je vous prie, Madame, d'ouvrir le paquet en particulier*».

Le colis expédié, il se rend chez la Marquise et demande à être reçu par elle-même, précisant qu'il s'agit de sa vie. Il lui explique qu'il a surpris un complot destiné à attenter à ses jours et qu'en aucun cas elle ne doit ouvrir un paquet qu'elle va recevoir très prochainement. La Marquise le remercie et lui demande son adresse.

Le paquet arrive, on l'ouvre avec précautions et la poudre analysée se révèle inoffensive. La supercherie est découverte et la police n'a aucun mal pour se saisir de Latude, le 1er mai 1749. Il est immédiatement conduit à la Bastille. Deux mois plus tard il est transféré à Vincennes. Les facilités de promenade dont il jouit lui permettent de s'évader le

15 juin 1750. Il ne reste pas longtemps en liberté puisque le mois suivant il est arrêté et reconduit à la Bastille.

Sans doute y est-il mieux gardé, mais il ne perd pas pour autant son espoir de liberté. Après six ans de détention, le 25 février 1756, il réussit à nouveau une évasion de la forteresse avec son codétenu. Il se réfugie en Belgique puis aux Pays-Bas, mais y est arrêté le 1er juin au moment où il allait toucher une lettre de change. Deux semaines plus tard il réintègre la Bastille. Les années passent lentement. En avril 1764 il apprend le décès de la Marquise de Pompadour. Il espère son élargissement et en juillet écrit à M. de Sartine. Sa lettre n'aura d'autre effet que de le faire transférer à Vincennes au mois d'août. L'année suivante, au mois de novembre, nouvelle évasion.

Toujours plein de confiance en la justice, il demande rendez-vous à M. de Choiseul. Il se rend à Versailles et à la place du ministre est accueilli par des exempts qui l'arrêtent et le ramènent à Vincennes.

Dix ans plus tard, en 1775 il est transféré à Charenton, maison qui abrite des détenus aliénés mais aussi des prisonniers dont on veut adoucir le sort. Enfin au mois de juin 1777 il reçoit l'arrêt de sa libération, sous réserve de s'exiler sur sa terre de Montagnac. Pour exécuter cette condition il s'embarque le 12 juillet sur le coche d'Auxerre, mais il y avait sans doute eu contre-ordre, car il est arrêté le 15 et ramené cette fois au Petit Châtelet puis transféré à Bicêtre. C'est dans cette dernière prison que le 24 mars 1784 il recevra son ordre définitif de relaxation. Il avait passé 35 années en prison.

Voici donc les hommes qui par ordre de Madame de Pompadour furent enfermés à Vincennes. Un certain nombre d'autres le furent dans diverses prisons.

Que penser de Madame de Pompadour ? Femme au double visage, intrigante certes, mais aussi amie des arts, bâtisseuse, esthète et impitoyable envers les personnes qui l'offensaient. Son apport à Vincennes fut indirect, comme la majorité de ses actions qu'elle mena par personnes interposées. Mais c'est grâce à elle que la manufacture de Porcelaine de Vincennes fut sauvée de la faillite et put s'installer ensuite à Sèvres et acquérir une réputation mondiale. C'est également elle qui, pour éviter l'avortement du projet qu'elle avait longuement et personnellement étudié, installa à Vincennes les premières promotions de l'Ecole Militaire.

De toutes façons, elle a sans doute souvent traversé Vincennes, soit pour se rendre chez son frère, qui à Sucy-en-Brie fit reconstruire le château du Petit-Val, soit pour aller à Champs-sur-Marne, où elle loua le

château de 1757 à 1760. Ceci est attesté par un budget concernant les illuminations de la route que devait emprunter la Marquise le 12 août 1757 dans le Parc de Vincennes⁶ : il se monte à 187 livres, alors que celles faites à l'occasion de la naissance du Duc d'Aquitaine, puis du Duc de Berry (en 1754, le futur Louis XVI) n'avaient coûtées respectivement que 51 et 169 livres.

CLAUDE TROQUET

NOTES

- 1) p.52
- 2) Terrasson, p. 29.
- 3) Lever, p. 184.
- 4) Lever, p. 185.
- 5) L. B, p. 76.
- 6) L. B, p. 152, 153.
- 7) Alboize et Maquet, t. 2, p. 90.
- 8) Arch. Nat.; 01-1891, journal des Placets, lettres (1756-1759), fol. 50.

SOURCES IMPRIMÉES

- Alboize et Maquet (Auguste), *Le Donjon de Vincennes depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, Administration de Librairie, 1845.
- Fossa (F. de), *Le Château historique de Vincennes à travers les âges*, H. Daragon, Paris, 1908.
- Gallet (Danielle), *Madame de Pompadour, ou le pouvoir féminin*, Fayard, Paris, 1985.
- Hausset (du), *Mémoires de Madame du Dausset sur Louis et Madame de Pompadour*, édition présentée et annotée par Jean-Pierre Guicciardi, Mercure de France, 1985.
- L.B. (Brunot-Labbe), *Histoire du Donjon et du Château de Vincennes depuis leur origine jusqu'à l'époque de la Révolution*, Brunot-Labbé et Lerouge, Paris, 1807.
- Nicolle (Jean), *Madame de Pompadour et la Société de son temps*, Albatros, Paris, 1982.
- Lever (Evelyne), *Madame de Pompadour*, Librairie Académique Perrin, 2000.
- Poncet de la Grave, *Mémoires intéressans pour servir l'histoire de France*, Noyon, Paris, 1787.
- Terrasson (J.), *Madame de Pompadour et la création de la Porcelaine de France*, Bibliothèque des Arts, Paris, 1969.

CLAIRE-SOPHIE MERCIER, COMTESSE DE LARBOUST : NOGENTAISE D'ADOPTION

La situation de notre héroïne aurait pu être tout autre si, comme nous allons le montrer, sa grand'mère Marie-Madeleine Mercier n'avait un jour été désignée pour être la nourrice des enfants royaux.

En 1706, lors de la naissance de son premier enfant Jacques-François, Marie-Madeleine fut choisie pour devenir la nourrice de l'enfant de Louis Dauphin de France petit-fils de Louis XIV. Un tel choix était un honneur insigne, « *les nourrices devaient avoir entre 22 et 30 ans, montrer des signes de bonne santé, avoir constitution robuste et bonne dentition, brunes de préférence et de taille moyenne* ». Les gages étaient substantiels, les costumes et le trousseau fournis, la nourrice vivait dans l'intimité de la famille royale, côtoyait les grands du royaume et recevait cadeaux, profits et faveurs.

Louis, Duc de Bretagne, aîné de Louis XV naquit le 8 janvier 1707. C'est à ce moment que Marie-Madeleine devint nourrice royale, entraînant sa promotion sociale rapide ainsi que celle de son mari et de ses enfants. La famille bénéficie alors d'un appartement à Versailles en bordure de la cour des Princes. Simon Mercier devient Contrôleur des Douanes et perçoit une rémunération annuelle de 3 000 livres. Le 1er septembre 1707, le Duc de Bretagne a sa 1ère dent et Louis XIV donne 200 louis d'or à Madame Mercier.

En 1708, naît le 2ème enfant des Mercier, Marianne, puis en octobre 1709, le 3ème, Louis Vigor qui allait devenir le frère de lait du futur Louis XV, né le 13 février 1710. Un tableau de François de Troy nous montre la nourrice avec les deux enfants royaux.

Un incident va rapprocher le futur Louis XV et sa nourrice : les décès rapprochés de Louis, Grand Dauphin fils de Louis XIV, de Louis, Duc de Bourgogne petit-fils du Roi, de son épouse Marie-Adélaïde de Savoie et de Louis Duc de Bretagne, frère aîné de Louis XV, laissant l'enfant seul héritier du trône. Des taches suspectes étant apparues sur la peau de l'enfant, Madame Mercier et Madame de Ventadour, gouvernante des enfants de France, écartèrent le futur Louis XV de son entourage, lui administrèrent un contrepoison et seul de lait de la nourrice constitua la nourriture du royal rejeton, le sauvant ainsi de la mort. L'enfant demeura fragile, mais ces événements tragiques établirent des liens affectifs très puissants entre les trois protagonistes. Durant toute sa vie, Louis XV combla de ses faveurs Madame Mercier et Madame de Ventadour.

En 1716, Simon et Marie-Madeleine ainsi que leurs enfants nés et à

naître furent anoblis par Louis XV en un acte conservé à la Bibliothèque Nationale, avec le titre d'écuyer.

Viennent les années fastes pour la famille Mercier.

En 1721, Madame Mercier accède à la charge de première femme de chambre de Madame Infante.

En novembre 1722, Louis XV accorde à Simon et sa femme la jouissance d'une maison rue du Chantre à Paris.

En mai 1725, Louis XV nomme Madame Mercier première femme de chambre de la future Reine Marie Leszczyńska. Elle occupe cette fonction jusqu'à sa mort en 1750.

La même année Simon obtenait la moitié de la charge de Contrôleur Général de la Maison de la Reine. A cette époque le couple bénéficiait d'un revenu annuel de 50 à 60.000 livres (environ 750 à 900 000 francs de nos jours) La fortune du couple s'accroît et les années 1720-1750 sont une période d'investissement par l'acquisition de maisons, de fermes, de terrains, de titres de rente...

Madame Mercier devenue «*grosse et pesante*» mourut le 13 février 1750 d'une «*hydropisie des chaires*». Elle a été inhumée à l'intérieur de Notre Dame de Versailles. Louis XV fut certainement très affecté et accorda des pensions aux enfants de sa nourrice, en particulier à Jean-François l'abbé et à son frère de lait Louis Vigor. Un autre frère, Louis, né en 1717, obtient la charge de Fermier Général sous le nom de Mercier de Montplan et va être guillotiné en 1794.

En 1751, Louis XV fait don à Simon Mercier d'une maison située rue du Chantre, qui devient le quartier général de la famille à Paris. Madame de Larboust y vit de début 1777 à fin 1788.

Simon Mercier, qui mourut en 1771, et Marie-Madeleine Bocquet eurent 5 garçons et 3 filles qui furent les oncles et tantes de Claire-Sophie de Larboust :

- . Jacques-François Mercier
- . Marie-Anne Mercier épouse Félix
- . Louis-Vigor Mercier de Saint Vigor
- . Marie-Madeleine Mercier épouse Lavechef du Parc
- . Antoine Mercier, père de Claire Sophie
- . Simon Mercier de la Source
- . Louis Mercier de Montplan
- . Françoise-Marie Mercier épouse Héron de Courgy

Au moment de la Révolution, le seul survivant est Louis de Montplan qui va être guillotiné en 1794.

LE FRÈRE DE CLAIRE-SOPHIE DE LARBOUST

Charles Magloire Dieudonné né le 20 septembre 1749 à Toulon, garde de la Marine, brigadier, enseigne de vaisseau, lieutenant puis major, mourut à 38 ans le 27 avril 1787 laissant une fille Désirée Françoise Sophie née le 17 décembre 1786.

SON COUSIN GERMAIN

François Jean Marie Héron de Courgy, né le 27 novembre 1742, était fils de la dernière fille de Marie-Madeleine Mercier; il reçut de Louis XV la charge de Receveur Général des Consignations des Requêtes du Palais.

SA COUSINE GERMAINE

Charlotte Marie, née le 19 février 1772, fille de J.B. Héron de la Thuillerie et de Françoise Charlotte Héron de Courgy vécut sa jeunesse avec Claire Sophie de Larboust qui lui servit de mère. Claire Sophie en fait sa légataire universelle.

L'ENFANCE

De sa naissance en juin 1754 jusqu'à la mort de sa mère en janvier 1760, Claire-Sophie vécut à Toulon dans la paroisse Saint Louis. Son père était souvent absent en mission sur les navires de la flotte royale. Mme Mercier née Marguerite-Louise Cessy mourut le 19 janvier 1760 à 34 ans. Antoine resta à Toulon en 1760 et 1761 et fut aidé par ses amis officiers pour s'occuper de ses enfants. Puis Charles Magloire et Claire-Sophie furent confiés à leurs oncles et tantes parisiens afin qu'ils assurent leur éducation. Il semble qu'ils aient été recueillis en 1761 par leur oncle l'abbé qui vivait à Paris et par une de ses sœurs Marie-Anne qui n'avait pas de problèmes d'existence.

ADOLESCENCE ET ÉDUCATION

Charles Magloire ne reste que trois ans à Paris. Dès le 12 novembre 1762, âgé de 15 ans, il entre dans la compagnie des gardes de la marine de Toulon. Claire-Sophie demeure chez l'oncle abbé Jacques François qui la fait

éduquer dans un établissement religieux et se charge de son entretien jusqu'à son mariage aidé en cela par sa sœur Marie-Anne.

Claire-Sophie fit ses études au couvent des Chanoinesses régulières de Saint Augustin de la Victoire de Lepante appelé plus simplement le Couvent des Chanoinesses de Picpus, établissement qu'elle ne quitte que peu de temps avant son mariage en 1775. Peu de détails de ces études nous sont connus, mais une chose est sûre c'est qu'elle dut avoir d'excellents professeurs de calcul car toute sa vie, elle sut très bien compter ! Elle dut recevoir également une excellente instruction religieuse et tout ce qu'une jeune fille de cette époque devait savoir. Elle apprit également le piano, car lors de son décès il y en avait un à Nogent.

Si elle avait dû travailler pour assumer son existence, elle se serait trouvée démunie et c'est peut-être ce qui explique son opiniâtreté pour les intérêts financiers qu'elle va montrer plus tard ayant conscience de sa vulnérabilité.

COMMENT SE FAISAIT-ELLE APPELER : CLAIRE OU SOPHIE ?

Il semblerait que le second prénom ait eu la prépondérance, puisque son père dans son testament de 1785, la dénomme Sophie «*Clère*» Mercier. De nos jours encore les représentants de la famille utilisent le seul prénom de Sophie.

SA PREMIERE SIGNATURE OFFICIELLE

Le 30 octobre 1768, Claire-Sophie assiste au mariage de sa cousine Françoise Charlotte Héron de Courgy avec Jean-Baptiste Héron de la Thuillerie : au bas du contrat de mariage figure la signature de Claire-Sophie Mercier auprès de celle de son oncle l'abbé, qui montre ainsi qu'il assumait l'éducation de sa nièce, laquelle devient après le décès de son frère, la légataire universelle de son oncle, homme très riche.

LA MORT DU GRAND-PÈRE : SIMON MERCIER

Le 29 septembre 1771, Claire-Sophie avait alors 17 ans, mourut à Rueil le grand-père Simon Mercier âgé de 89 ans, il fut inhumé le lendemain dans le caveau de l'église St Pierre et Paul à Rueil. Parti de peu Simon Mercier au moment de sa mort est à la tête d'une honorable fortune dont ses huit enfants sont les héritiers.

LE MARIAGE DE CLAIRE-SOPHIE

Peu de choses à signaler dans la vie de Claire-Sophie entre 1771 et 1775, si ce n'est plusieurs naissances chez sa cousine Françoise-Charlotte, la seule à avoir hérité des qualités de fécondité de sa grand-mère, nourrice de Louis XV. Claire-Sophie devait rencontrer son père lors des événements familiaux, rue du Chantre, fréquenter la maison de son oncle l'abbé ou celle de sa tante Marie-Anne qui logeait au Louvre. Sur le contrat de mariage de Claire-Sophie figure l'adresse de sa tante Marie-Anne, il semble donc qu'elle n'ait quitté le couvent que peu de temps avant son mariage. Claire-Sophie épouse le 27 juin 1775, Philippe de Péguilhan, fils d'Urbain Vicomte de Larboust et de dame Pillote au château de Vilgenis alors propriété de sa tante Marie-Anne. La cérémonie fut célébrée par Monseigneur Marc Antoine de Noé, évêque de Lescar.

Philippe était né le 20 août 1732 au domaine familial de Betbeze dans la vallée pyrénéenne de Larboust. Baptisé le lendemain de sa naissance, Philippe de Noailles fut son parrain et sa marraine Gabrielle de Noé. Il avait 3 frères, François, Denis et François Joseph.

En 1743 (à 11 ans) il fut nommé lieutenant en second puis lieutenant au régiment d'infanterie de Noailles, dans lequel son frère aîné était capitaine. Après la mort de Louis XV en 1775, Louis XVI lui confie la *«Charge de l'administration de son service, de celui de ses tantes et de ses sœurs, puis de ses enfants»*.

Nous ne savons pas comment Claire-Sophie et Philippe se connurent. Ce qui est sûr c'est que le comte de Larboust était logé aux Petites Ecuries du Roi à Versailles de même que la tante de Claire-Sophie, Marie-Anne. De là à en déduire que...

Aucun portrait de Philippe de Péguilhan ne nous est parvenu; rappelons-nous simplement qu'il avait 42 ans et sa future épouse 21 ans. Peut-être envisageait-il l'avenir en épousant une héritière potentielle car il ne roulait pas sur l'or au moment de ses épousailles.

Claire-Sophie quant à elle, sortant du couvent était *«une oie blanche»* connaissant peu l'existence.

La vie religieuse l'a tentée, une phrase de son testament le laisse penser. Mais la balance penche du côté du mariage; elle était fière d'entrer dans une famille d'ancienne et authentique noblesse et de porter le titre de Comtesse de Larboust, titre qu'elle dut laisser de côté durant la période révolutionnaire mais auquel elle demeura très attachée jusqu'à la fin de ses jours.

LE CONTRAT DE MARIAGE

Maître Cordier, notaire à Paris, dressa le contrat de mariage et le fit signer avant la cérémonie.

Nous y trouvons les signatures de Louis XVI, de Marie-Antoinette, d'autres membres de la famille royale et de grands du royaume. L'union est placée sous le régime de la communauté de biens suivant la coutume de Paris; les époux totalisent à eux deux un beau pécule.

LE DÉBUT DU MARIAGE

Les nouveaux mariés logent à Versailles et à Paris, rue Saint Nicaise, près du Louvre. La majorité n'étant alors qu'à 25 ans Claire-Sophie était mineure émancipée par le mariage. Le consentement d'Antoine père de Claire-Sophie est donc nécessaire dans toutes les transactions effectuées par Philippe de Péguilhan avec les revenus de son épouse.

Il semble que dès le début le mariage ne fut pas heureux, peut-être ne connurent-ils pas ce que l'on appelle la "lune de miel". Au bout d'un an de vie conjugale Philippe écrit à ses parents qu'il ne pouvait plus vivre avec sa femme et qu'elle devait quitter Versailles. Ce courrier était arrivé entre les mains de Claire-Sophie et c'est elle qui nous l'apprend. Le clan Mercier, solidaire, va soutenir Claire-Sophie aux dépens de Philippe de Péguilhan qui est amené à rendre tout ce que Claire-Sophie avait apporté au ménage.

Le 11 décembre 1776 une demande de séparation de biens est présentée par Claire-Sophie, document dans lequel elle expose ses griefs de femme délaissée. Mais nous ignorons toujours les motifs réels de cette séparation, les deux époux ayant emporté le secret dans leur tombe.

Ils cessèrent de cohabiter et ne reprirent à aucun moment la vie commune. Cependant ils restèrent mari et femme et durent parfois cosigner des documents, toujours par personnes interposées; rien ne prouve qu'ils se soient revus jusqu'en 1810 date de la mort de Philippe.

Le 31 décembre 1776, madame de Larboust renonce à la communauté de biens avec son mari, trois relations de Philippe déposent contre lui, le reconnaissant comme ayant dilapidé une grande partie de la dot de son épouse.

La sentence fut rendue le 17 février 1777 : Philippe de Péguilhan est condamné à rendre à son épouse les fonds reçus lors de leur mariage. En difficultés financières il fit appel le 11 juin 1777 et le 2 juillet la sentence de février est confirmée. Madame de Larboust est définitivement séparée de biens de son mari.

Ne pouvant rembourser, Philippe de Péguilhan vit ses biens meubles saisis en juillet 1777, ce qui fut un coup très dur pour lui. Il ne se remit jamais de ce revers moral et financier et mena une triste vie jusqu'à sa fin en 1810.

Quant à Madame de Larboust, elle avait eu gain de cause en récupérant sa dot mais surtout elle continua à s'appeler Madame la Comtesse de Larboust, titre qu'elle n'aurait accepté de céder qu'à la toute dernière extrémité.

Elle alla habiter, rue du Chantre, dans la demeure familiale, puis à la mort de son oncle l'abbé elle prit sa succession rue du Coq Héron. Toujours mineure légalement, elle confia la gestion de ses biens à son père et attendit patiemment sa majorité en 1779, date à laquelle son père lui rendit ses comptes de mandataire, la famille Mercier étant toujours très présente autour d'elle.

DISPARITIONS FAMILIALES

Tout d'abord, en mars 1779 mourut son cousin J.B. Héron de la Thuillerie âgé de 43 ans, époux de sa cousine Françoise-Charlotte Héron de Courgy, puis ce fut le tour de son oncle par alliance Pierre Charles Félix en mars 1780, à 79 ans, puis Françoise-Charlotte Héron de la Thuillerie en juin 1782 laissant derrière elle sept jeunes enfants, elle avait 42 ans. En octobre 1783 le dernier enfant de Françoise-Charlotte puis la mère de celle-ci Françoise-Marie Mercier, dernière fille de la nourrice de Louis XV rejoignirent les défunts de la famille.

Une autre tante de Madame de Larboust disparut en avril 1784, Marie-Madeleine Lavechef du Parc. En 1785, Louis-Vigor Mercier de Saint Vigor oncle de Claire-Sophie s'éteint à son tour, il avait été le frère de lait de Louis XV.

Quelques mois plus tard, en octobre 1785, Claire-Sophie vit son père Antoine Mercier disparaître lui aussi.

MORT D'ANTOINE MERCIER (PÈRE DE CLAIRE SOPHIE)

Mis à la retraite en 1764, il vivait à Paris au cul de sac St Thomas du Louvre avec son valet de chambre Berthé. De santé chancelante, son médecin Guérin lui conseille de se rendre à Contrexéville. C'est au retour de cette cure thermale qu'il décède le 9 octobre 1785.

Ses deux enfants sont ses légataires universels par moitié; de ce fait Claire-Sophie reçut 127.470 livres. A 31 ans, elle devient tout à fait

indépendante, elle qui jusqu'à présent avait été sous la tutelle de son père puis de son mari. Elle va souscrire des rentes perpétuelles qui lui assurent des revenus confortables (mais aussi plus tard quelques aléas financiers).

MARIAGE DE CHARLES MAGLOIRE (FRÈRE DE CLAIRE-SOPHIE)

Le 23 août 1785, Charles Magloire âgé de 36 ans, lieutenant de vaisseau, Chevalier de St Louis épouse à Barjols, en Provence, Luce Marie de Glandevès descendante d'une très ancienne et prestigieuse famille provençale. Ce bonheur fut de courte durée. En 1786 une fille Désirée François Sophie arrive au foyer. Mais en octobre 1787, Charles Magloire décède âgé de 38 ans.

Sa tante Marie-Anne qui s'était occupée de Claire-Sophie dans son enfance va s'éteindre à son tour le 7 juin 1786. Sa fortune était importante et fut répartie entre les membres de la famille Mercier. Claire-Sophie pour sa part reçut 50.000 livres ainsi qu'une montre de valeur et sa chaîne garnie de diamants le 19 juillet 1786.

Un nouvel héritage va rejoindre l'escarcelle de Claire-Sophie. En effet, son oncle l'abbé Jacques-François Mercier lui lègue, lors de son décès le 29 novembre 1787, la somme de 300.000 livres, le testament est complété par 2 codicilles dont l'un fait de Claire-Sophie la légataire universelle de son oncle et l'autre modifie les dons et legs de ses frères et de ses domestiques. Ses deux frères sont mécontents des dispositions prises par leur aîné mais le testament est là et Claire-Sophie se charge de le faire appliquer. Lors de la reddition des comptes c'est la somme de 912.000 livres qu'elle perçoit.

Claire-Sophie vivait auprès de son oncle, rue du Coq Héron et y demeure jusqu'en 1790 date à laquelle elle loue la propriété à Nogent qu'elle va acheter en 1797.

Claire-Sophie va placer son héritage afin d'en obtenir des rentes; mais nous sommes à la veille de la Révolution et l'horizon politique et social s'assombrit. Les caisses de l'Etat se vident et en août 1789 il y a cessation de paiement des revenus au grand dam des rentiers. Claire-Sophie s'inquiète.

En mai 1789, François Marguerite petite cousine de Claire-Sophie se marie, dotée par ses oncles; Claire-Sophie signe le contrat de mariage. Plus tard, une querelle de succession va naître entre les deux femmes, querelle qui va durer plusieurs années pour ne se terminer qu'en 1807.

La santé de Claire-Sophie semble avoir été assez délicate sans que l'on ait de grandes précisions sur ses maux. En mai 1791, son médecin le

Docteur Bruna lui prescrit une cure thermale à Spa et elle obtient un passeport de la municipalité parisienne pour s'y rendre. Elle part, accompagnée de sa femme de chambre Anne-Françoise Pauly, ayant eu connaissance de l'afflux d'étrangers vers Spa, elle se détourne sur Anvers pour attendre une place à Spa. Le voyage en diligence lui fut pénible; arrivée à Anvers elle y «*tombe dangereusement malade*». Son cousin Héron de Courgy l'y rejoindra afin de pouvoir la secourir durant sa maladie.

Juillet 1791, Simon Mercier de la Source, oncle de Claire-Sophie vient à mourir. Elle et son cousin Héron de Courgy sont parmi les héritiers mais cette fois-ci le gain se trouve être maigre 2.400 livres. Claire-Sophie reste encore quatre mois à Anvers et rentre à Paris en novembre 1791.

Ce voyage en Belgique faillit lui coûter la tête sous la Terreur car durant son séjour avait été promulgué le décret enjoignant aux émigrés de rentrer dans les deux mois. Bien qu'étant partie se soigner elle n'était pas rentrée en temps voulu...

Madame de Larboust n'eut pas d'enfant avec son mari mais s'occupa de deux jeunes filles : Charlotte-Marie Héron de la Thuillerie, sa petite cousine et Marguerite-Maxime Glandevès de Niozelles, cousine de la femme de son frère. Lors de la Terreur, Madame de Larboust fut arrêtée et les deux jeunes personnes demandèrent à être aussi incarcérées, pour la soigner avec tous les risques que cela comportait.

Entre 1790 et 1794 Madame de Larboust se montra très patriotique en prêtant sa demeure nogentaise pour la célébration des fêtes et en participant à l'entretien du corps de garde municipal, ce qui lui vaut une réputation de bonté auprès des nogentais.

L'inflation révolutionnaire faisant baisser ses revenus, Madame de Larboust se décide à faire l'acquisition d'un bien qui lui assurerait également des subsides importants. En 1797, elle achète l'hôtel de la Marine à Paris rue Croix des Petits Champs. Ce bâtiment était loué lors de l'achat et la nouvelle propriétaire n'y changea rien. Jusqu'à sa mort, elle gère la propriété et encaisse les loyers.

L'ARRESTATION DE MADAME DE LARBOUST DURANT LA RÉVOLUTION

24 novembre 1793 : décision est prise d'arrêter tous les fermiers généraux dont Louis Mercier de Montplan, dernier oncle de Claire-Sophie, qui est mené à la prison de la Force le 26. Condamné à mort le 14 mai 1794, il est exécuté le même jour. Les fermiers généraux vont être réha-

bilités en 1806 et Madame de Larboust essaie de rentrer en possession d'une partie de l'héritage de son oncle.

17 avril 1794 : Claire-Sophie est arrêtée «émigrée rentrée». Les personnes qui étaient avec elle dans sa demeure de la rue du Coq Héron demandèrent à être incarcérées avec elle, ce sont ses protégées et sa femme de chambre Anne-Françoise Pauly qui reste auprès de Madame de Larboust durant plus de quarante ans. Une perquisition a lieu. Aucune dénonciation dans son dossier d'accusation, mais elle portait toujours le nom de son mari, qui lui aussi, dénoncé, avait été incarcéré le 18 avril 1794.

Les quatre femmes sont emprisonnées à la maison d'arrêt de la rue de Sèvres à l'angle du boulevard des Invalides *la maison des Oiseaux*.

Madame de Larboust eut du mal à prouver que son voyage en Belgique en 1791 n'était pas un acte d'émigration. Son médecin, le Docteur Bruna et les domestiques (parisiens et nogentais) de la Comtesse formèrent un comité pour la faire libérer. Des documents signés des autorités nogentaises ont été joints au dossier prouvant son civisme et les bienfaits dont elle avait fait profiter les citoyens.

Le 17 juillet 1794 une seconde perquisition est effectuée rue du Coq Héron, qui ne livre rien de particulier.

Le 26 juillet 1794 plusieurs des pensionnaires de *la maison des Oiseaux* sont conduits à la guillotine et la terreur est grande dans l'établissement. Nous sommes à la veille du 9 thermidor...

Cette journée passée, les derniers prisonniers respirent, sauvés. Toutefois la Comtesse et ses compagnes ne vont pas être élargies de suite après le 9 thermidor, il leur faudra attendre encore quelques jours. Des lettres en faveur de Madame de Larboust sont adressées au Comité de sûreté générale pour faire accélérer sa libération; une délégation nogentaise se présente au Comité mais n'est pas reçue. Le 13 octobre 1794 les quatre femmes sont enfin libérées.

Monsieur de Larboust est lui aussi arrêté le 18 avril 1794, incarcéré à *la maison des Irlandais* et libéré pour raisons de santé le 10 octobre 1794. Avant son arrestation Madame de Larboust avait acquis l'hôtel de la Marine à Paris. La tourmente révolutionnaire ayant quelque peu agité sa fortune, elle dut faire des emprunts pour achever le paiement dudit hôtel.

Etienne Camus, tuteur de Désirée, nièce de Madame de Larboust va aider celle-ci à entrer en possession de l'héritage de son oncle Louis Mercier de Montplan, guillotiné en 1794. Cela va prendre des années puisque Claire-Sophie ne signe le reçu pour solde de tout compte que le 15 mars 1815 et récupère la somme confortable de 95 800 francs (en avril 1795, on était passé de la Livre au Franc). A la suite de quoi

Claire-Sophie eut quelques démêlés avec les héritiers «*extérieurs*» à la famille envers lesquels Louis Mercier de Montplan avait eu des bontés sous forme de rentes.

La plus acharnée des contestataires est la petite cousine de Claire-Sophie, Françoise-Marguerite Héron de la Thuillerie épouse Rioust. Le litige entre les deux cousines va durer jusqu'en mars 1799, date à laquelle Madame de Larboust verse capital et frais à sa cousine.

En 1797, l'argent se dévalue des 2/3 et les rentiers, dont Madame de Larboust, subissent de graves revers financiers.

Le 4 août 1796, Charlotte Héron de la Thuillerie, petite cousine de Claire-Sophie, emprisonnée avec elle en 1794, épouse Louis de Cauvigny âgé de 43 ans. Ce jour là Madame de Larboust signe le contrat de mariage très sobrement «*Mercier Péguilhan Larboust*».

En 1793, Louis Mercier de Montplan avait prêté 200.000 livres en assignats à Monsieur et Madame Duchastenet; lors de sa succession ses héritiers exigèrent la restitution de la somme prêtée; une procédure s'engage et les époux Duchastenet, entre temps séparés, furent condamnés à rendre les fonds. Cette affaire dura jusqu'en 1807 et la Comtesse récupéra la coquette somme de 41.556 livres (quelque 620 000 de nos francs).

Madame de Larboust aspire à la tranquillité et pense à acquérir la propriété de Nogent dont elle est locataire depuis 1790. Rue du Coq Héron à Paris, elle avait repris le bail de son oncle l'Abbé Mercier, et lorsqu'elle décida de résider à Nogent, elle sous-loua une partie des locaux de la rue du Coq Héron, ne se réservant que quelques pièces pour ses déplacements parisiens. En 1801, à l'expiration du bail, elle quitte les lieux.

A partir de 1802, une nouvelle adresse parisienne apparaît dans les actes concernant Madame de Larboust, 40 rue d'Enfer Saint Michel : elle la conserve jusqu'à sa mort. Suffisamment vaste pour y loger la Comtesse et son entourage, cette demeure abritait également un couple de gardiens et permettait la sous-location de certaines pièces.

Le 14 juin 1797 après plusieurs mises à l'encan de la propriété de Nogent détenue par le sieur Hersant-Destouches, Madame de Larboust en devient propriétaire. Négociée pour 30.000 livres la vente se trouva réglée en plusieurs échéances que la Comtesse mit quelques années à rembourser.

Située entre les rues actuelles de Plaisance, Charles de Gaulle, Coulmiers et des Héros Nogentais la propriété a été décrite avec précision par le notaire Bouchu et son greffier Laurent.

La tourmente révolutionnaire et la baisse des cours réduisirent considérablement les revenus de Madame de Larboust, mais il est certain

qu'elle put compter sur des recettes en accord avec le train de vie qu'elle estimait être celui d'une Comtesse de cette époque mais sans ostentation.

Le Docteur Bruna s'éteignit en mai 1801 à l'âge de 82 ans. La somme qu'il avait prêtée en 1794 à Madame de Larboust n'était toujours pas remboursée et ramenée à 8 150 francs; sur les fonds reçus Madame de Larboust rembourse en tout 25.683 livres. Le docteur avait trois fils, dont l'un était «porté disparu» depuis 1768; il était à la Réunion. Ayant eu connaissance du décès de son père, il se manifesta par l'intermédiaire d'un certain Desbassyns. Un autre des fils Bruna, ayant embrassé la carrière ecclésiastique, est le directeur de conscience et le secrétaire de Madame de Larboust et joue quelque temps un rôle dans la paroisse de Nogent.

Octobre 1802 vit le mariage de la jeune personne élevée par Madame de Larboust et qui fut sa codétenue en 1794 : Marguerite Glandeves de Niozelles avec le sieur Augustin Nicolas d'Houpeville de Neuville. Ici encore l'acte de mariage a été signé par Madame de Larboust.

Quelques semaines plus tard Désirée Mercier, 16 ans, nièce de Madame de Larboust convole en justes noces avec Achille-Michel Alexis de Trémignon. La pauvre Désirée eut une vie courte car elle s'éteignit probablement en 1820 âgée de 34 ans. Dans un premier testament, Madame de Larboust qui l'aimait tendrement en avait fait sa légataire universelle. Dès que l'église de Nogent fut remise en état en 1804, Madame de Larboust, au titre de bienfaitrice de la commune, récupéra son banc placé à droite dans la nef pour la durée de sa vie moyennant une redevance annuelle de 72 francs payables à la fabrique. En 1807 Madame de Larboust entreprit des démarches pour être autorisée à faire dire la messe dans la chapelle de sa propriété et de ce fait demanda à diminuer sa redevance à la fabrique jusqu'à concurrence de 36 francs annuels.

Demande autorisée par l'empereur Napoléon 1er, «*d'office célébré sur une pierre portative, à voix basse à condition que l'on n'y administrera aucun sacrement, qu'on n'y fera aucune bénédiction de pain et qu'aucune personne étrangère à la maison n'y sera admise*», autorisation bien limitée et bien restrictive.

Philippe Péguilhan de Larboust, dont la fortune avait été mise à mal par la Révolution, a peu fait parler de lui; il avait été commandant de la petite écurie de Louis XV avec une pension conséquente. Il nous a laissé une notice biographique où il explique en quelques lignes ses avatars conjugaux avec Claire-Sophie Mercier qu'il nomme «*Sophie Cécil Le Mercier*»...

Il demeurait au 6, place de Vosges et c'est là qu'il s'éteignit le 23 janvier 1810. Le service funèbre fut célébré le lendemain à l'église Saint Paul mais le lieu d'inhumation nous demeure inconnu.

La lecture de son testament nous apprend qu'il fit de son serviteur Batardy, son exécuteur testamentaire et qu'il légua pratiquement tout à son frère Joseph François André, à part quelques objets et dons à d'autres membres de sa famille... Mais rien à sa femme dont il était séparé depuis une trentaine d'années. Ce ne fut pas l'avis de celle-ci.

Elle revendiqua en tant que créancière à la succession de son mari mais ne fut pas la seule; Jeanne-Louise de Péguilhan, sœur de Philippe, religieuse de son état, réclama une rente viagère de 3.200 livres et un arriéré de cinq années; enfin Batardy lui-même pour ses gages impayés : ces réclamations non prévues par le défunt dépassèrent largement ce qui restait de la succession.

En mars 1811, un accord intervint qui dédommagea la sœur et le serviteur de Monsieur de Larboust. Quant à Madame de Larboust, elle fit jouer les termes du douaire que lui avait constitué son époux lors du mariage et ce contre sa belle-famille composée de sa belle-sœur, veuve du frère cadet Joseph-François André (entre temps décédé) et de ses deux jeunes enfants. Eux aussi avaient vu leurs biens écornés par la Révolution. De courriers en procès Madame de Larboust dut obtenir le paiement de sommes importantes car son testament en 1826 stipule qu'il reste à devoir encore environ 6 000 francs sur le douaire initial.

Il y avait eu à Nogent, durant cette période troublée de la Révolution, puis pendant la période napoléonienne, plusieurs curés qui sont peu restés dans la paroisse, celle-ci n'ayant pas de demeure pour les loger. C'est en mai 1818 que Madame de Larboust fit don d'une petite maison lui appartenant afin d'en faire le presbytère et de fixer ainsi le desservant. Ce genre d'acte assure à la Comtesse une réputation de générosité. La propriété de Madame de Larboust à Nogent jouxtait celle du financier Pâris Duvernay; toutefois une portion du domaine de forme trapézoïdale empiétait sur celui de la Comtesse; elle achète ce morceau de terrain en juillet 1821 afin de donner à sa propriété des limites plus régulières.

C'est aussi à cette époque qu'elle acquiert dans l'île Saint Louis deux immeubles, sis 27 et 29 rue de Harley, immeubles aujourd'hui disparus, qu'elle va pouvoir louer après en avoir amélioré l'aspect.

Madame de Larboust était entourée de trois abbés et utilisait les services du médecin Bryard Lewzisky, qui était également maire de la commune, avec lequel elle avait passé un contrat consistant à la visiter environ deux fois par semaine et à soigner en sus la maisonnée, voire des personnes de l'extérieur. Les rapports qu'elle entretenait avec le médecin déplaisaient aux prêtres qui usèrent de brimades à l'égard de Lewzisky, lequel ulcéré rompit avec la Comtesse en août 1825; il la soignait depuis 1812.

LES COMPTES DE LA COMTESSE

Elle a fait tenir un recueil, de 1803 à 1825, reprenant le détail de toute rentrée ou sortie de fonds, entériné par l'homme d'affaires du moment et contresigné parfois par elle-même, le tout sur papier timbré montrant le caractère officiel et l'importance que Madame de Larboust y apportait. Le premier homme d'affaires, Louis-Maurice Necart, tint les comptes de 1803 à 1818, puis ce fut Antoine-Joseph Auquin qui lui succéda jusqu'à la mort de la Comtesse. Il va être son exécuteur testamentaire. Petit détail relevé dans ses comptes : certains fonds empruntés ont bien été enregistrés en recettes mais on n'en trouve pas le remboursement en dépenses, tout simplement parce que Madame de Larboust avait remboursé directement le créancier sans passer par son comptable... On note, à l'examen des comptes, que les revenus de la Comtesse vont en s'appauvrissant et que de plus elle dépensait davantage qu'elle ne recevait; elle dut parfois emprunter pour faire face à certaines échéances. Cette diminution de revenus aurait pu lui causer de sérieux problèmes si elle avait vécu plus longtemps. En 1825, les rentes ont été liquidées et ses rentrées de fonds s'amenuisent régulièrement. Nous sommes loin des revenus de 1788-1789 qui tendaient à la fortune; quelques temps avant sa mort elle ne disposait plus pour toute subsistance que des loyers de ses immeubles dans lesquels des travaux avaient été exécutés, ce qui avait permis une augmentation du prix des locations; mais Madame de Larboust n'en profita guère puisqu'elle s'éteignit un an plus tard.

LE BUDGET PERSONNEL DE MADAME DE LARBOUST

Ses hommes d'affaires lui remettaient régulièrement des sommes pour ses besoins personnels et sur lesquelles elle réglait certaines dépenses de sa maison; sommes déposées par les hommes d'affaires au domicile parisien puis transportées à Nogent par le fidèle Paul son homme de confiance (peu de particuliers utilisaient les services d'un compte bancaire à cette époque). La Comtesse tenait ses comptes domestiques sur de petits carnets dont plusieurs figurent dans l'inventaire après décès (mais malheureusement ceux-ci ne nous sont pas parvenus). A sa table, outre les domestiques (10 personnes), les trois abbés, le docteur Lewzisky, les voisins et amis, on pouvait compter un certain nombre de pauvres et d'indigents.

LES RAPPORTS DE MADAME DE LARBOUST AVEC SA MAISONNÉE

Les domestiques, dont certains étaient présents depuis de nombreuses

années, reçurent en legs testamentaires 100 francs par année de présence, ce qui nous permet de constater la fidélité réciproque des protagonistes. Ainsi sa lingère, Anne-Françoise Pauly (qui rappelons-le avait été emprisonnée avec Madame de Larboust en 1794) reçut 4 300 francs. La pauvre femme, devenue aveugle, était restée auprès de la Comtesse qui lui était reconnaissante de son attitude passée.

LES DÉPENSES DE NOURRITURE

Le jardin de Nogent pourvoyait à la consommation en fruits et légumes de la maisonnée, tant nogentaise que parisienne. L'intendant Gérard s'occupait des autres achats de bouche. Les comptes font aussi apparaître que Madame de Larboust hébergeait et nourrissait un couple de personnes âgées dans sa demeure nogentaise.

LES DÉPENSES D'HABILLEMENT

Madame de Larboust, d'après certaines factures, était coquette. Nous savons qu'elle assurait également la vêtue des abbés de son entourage ainsi que les aubes, chasubles et bonnets destinés à la célébration des offices.

LES DÉPENSES DE PHARMACIE

Les factures, examinées par deux médecins de nos contemporains, auraient pu nous éclairer sur le mal qui allait emporter la Comtesse, que nenni, ces hommes de l'art ont conclu à un décès dû à l'âge... ou à une mort subite par embolie ou crise cardiaque. La question reste posée. L'examen des produits pharmaceutiques utilisés par Madame de Larboust nous montre qu'il s'agissait de remèdes courants destinés à des posologies courantes ne présentant pas de caractère de gravité.

LES DÉPENSES D'ÉCLAIRAGE

La demeure de Nogent nécessitait une certaine consommation de bougies, cierges, chandelles en quantité supérieure à celle de Paris. Une facture fait mention, rue Sainte-Anne à Paris, d'un fabricant de bougies «*diaphanes*» qui sont infiniment meilleures, dit-on.

CERTAINS REGISTRES

Les bienfaits de Madame de Larboust ont peu été consignés dans les registres, surtout les quotidiens. Ce sont les documents comptables de la fabrique qui nous informent des largesses de la Comtesse envers la paroisse de Nogent.

Le bureau de bienfaisance de Nogent mentionne également dans ses comptes des dons de Madame de Larboust mais en moins grande quantité que la fabrique. On en arrive à la conclusion que ces donations étaient prélevées sur ses fonds mensuels.

LA MORT DE MADAME DE LARBOUST

Le 7 février 1826, à 8h30 du matin Madame de Larboust s'éteignit dans sa chambre à coucher au premier étage de sa demeure nogentaise; elle se trouvait alors dans sa soixante-douzième année. Les causes exactes de sa mort ne sont pas connues, mais durent être rapides, peut-être malaise ou courte maladie. L'abbé Cussac et son régisseur Gérard firent la déclaration de décès à la mairie de Nogent le jour même. Le service funèbre eut bien lieu à l'église Saint Saturnin de Nogent, mais le lieu primitif de la sépulture est aujourd'hui ignoré. En tant que nogentaise, elle a du être inhumée dans l'ancien cimetière, autour de l'église, mais nous savons qu'en juin 1826, soit quatre mois plus tard celui-ci a été désaffecté.

LE TESTAMENT DE MADAME DE LARBOUST

Le testament «olographe» est daté du 27 février 1824, auquel s'ajoute un premier codicille du 20 avril 1824. Ces deux documents ne sont déposés chez le notaire parisien que le 20 février 1826. Un second codicille, lui aussi olographe, est trouvé le jour du décès après l'apposition des scellés, document qui n'est enregistré par le notaire que le 3 mars 1826. Ce codicille semble avoir été rédigé pour pallier aux omissions des deux textes précédents. Madame de Larboust avait toute sa tête lors de la rédaction des trois textes et si l'orthographe nous semble discordante avec la notre, elle était dans la bonne moyenne de celle de l'époque. Une petite divergence dans le nom de sa légataire universelle est à relever, il est écrit Louise-Marie de Cauvigny alors qu'il s'agit de sa petite cousine Charlotte-Marie; mais aucun notaire n'a émis de réserve sur cette question d'état civil.

LA SUCCESSION

Faute d'héritier direct (son frère et sa nièce étant morts avant elle) Madame de Larboust avait dû désigner sa petite cousine en tant que légataire universelle. C'est le notaire et l'homme d'affaires de la Comtesse qui furent les exécuteurs testamentaires. Le 1er mars 1826 commença l'inventaire après décès des biens de Madame de Larboust. Cela prit un mois et le résultat fut consigné dans un cahier de 256 pages.

L'essentiel consistait en biens immeubles - rappelons que les revenus sonnants et trébuchants se limitaient aux loyers des maisons qu'elle possédait, lesquels biens immeubles furent mis en vente pour permettre l'attribution des legs à leurs destinataires. Il s'agissait de l'hôtel de la Marine, de la demeure parisienne et de la demeure nogentaise.

L'hôtel de la Marine ainsi que la maison de Nogent eurent un sort commun : la mise aux enchères le 22 juillet 1826 devant le notaire parisien de Madame de Larboust. L'hôtel fut mis à prix pour 120 000 francs. Les enchères à la bougie firent monter le prix à 160 000 francs et l'hôtel adjugé à Louis-André Davanne marchand tailleur qui en effectua le paiement en plusieurs versements.

Quant à la propriété de Nogent, elle fut mise à prix 90 000 francs le 25 juillet 1826. Pendant que la première bougie se consumait aucun acquéreur ne s'étant manifesté l'adjudication fut remise siné dié. Ce n'est que le 7 juillet 1827 que Barthélémy-François Théliet et son épouse Marguerite-Augustine Le Tellier en devinrent propriétaires pour la somme de 41 000 francs seulement, réglés là aussi en plusieurs fois. Pourquoi cette différence ? Peut-être qu'en raison du legs d'une petite demeure aux Sœurs de Saint-André, constituant une enclave dans la propriété, la valeur dû en être modifiée.

Le procès-verbal de la vente nous éclaire sur la disposition des lieux et sur l'alimentation en eau : il y avait un grand jardin formant parc avec des arbres fruitiers, des arbres d'ornements, des tilleuls, des platanes, ... arrosés par l'eau d'un aqueduc déversée dans un réservoir; il y avait aussi une glacière, une petite construction rustique, un jardin potager - rappelons que Madame de Larboust nourrissait la maisonnée avec les produits de ce jardin.

L'aqueduc par des voûtes et des conduits d'eau alimentait également la demeure. Il apparaît que les eaux en provenance des hauteurs de Fontenay, grossies par les sources locales, étaient également récupérées (de nos jours encore, certains nogentais ont des désagréments dûs à ces sources).

LA VENTE DES MAISONS DE LA RUE DU HARLAY

La mise en vente est datée du 19 décembre 1826 pour un montant de 90 000 francs; les enchères montèrent jusqu'à 95 000 francs, mais cette valeur ne satisfaisant pas le vendeur on en resta là.

Les maisons ont bien été cédées mais les recherches effectuées postérieurement n'ont pas permis de retrouver trace de la vente chez le notaire de la Comtesse. Les actes ont peut-être été passés chez le notaire de l'acheteur.

LE PRÊT AUQUIN

Madame de Larboust avait consenti à son homme d'affaires un prêt de 100 000 francs le 5 juin 1824 au taux de 5 % sur 2 ans. Prolongée jusqu'au 5 décembre 1827, la dette n'était plus que de 97 000 francs. On est amené à penser que Madame de Larboust avait reçu les 3 000 francs de différence en espèces, hors comptabilité. Le solde du prêt a été remboursé le 13 février 1827 par Auquin devant notaire, montant qui va entrer dans les legs aux ayants-droit.

RETOUR AUX DERNIÈRES VOLONTÉS

Le testament débute par un aveu de sa foi profonde et peut-être le secret de son mariage manqué *« mon seul regret, en mourant, est de ne pouvoir me dire que j'ai été à Dieu toute ma vie »*. Puis elle indique ses volontés concernant ses obsèques. Suit la longue énumération des legs; il en ressort un saupoudrage de son argent et de ses biens entre les domestiques, les œuvres, la commune, les parents, les amis : longue liste touffue et disparate qui permet de voir ce qu'il advint de la fortune de la Comtesse. Charlotte de Cauvigny, sa légataire universelle, se chargea après reddition des comptes, de procéder aux derniers paiements des legs de sa cousine. Certains d'entre eux nécessitaient l'agrément du Roi Charles X, notamment les dons aux communautés religieuses ou à la commune de Nogent.

Les legs en nature ne furent pas chiffrables; par exemple : les vêtements qui échurent à Anne-Françoise Pauly, sa femme de chambre, les reliques de la chapelle que se partagèrent les abbés, etc. Le mobilier, quant à lui, fut vendu par le notaire et l'homme d'affaires de la Comtesse. Les sœurs de Saint-André ayant reçu une maison, trois d'entre elles s'y installèrent en octobre 1827 afin d'y instruire des jeunes filles pauvres et d'y soigner les malades.

Madame de Larboust fit quelques legs en rentes viagères, entre autres à sa lingère Anne-Françoise Pauly et à sa sœur également à son service. D'autres legs en espèces, prévus par Madame de Larboust, ne furent jamais distribués et échurent à Charlotte, par exemple : un diamant au docteur Lewzisky, une somme de 22 500 francs aux Frères des Ecoles Chrétiennes,...

LA DISTRIBUTION

Elle eut lieu d'octobre 1826 au début de l'année 1828 : 210 163 francs furent distribués aux ayants-droit. Le reste devant échoir à la légataire universelle. Les chiffres font apparaître un partage par moitié entre parents et amis d'une part et œuvres caritatives d'autre part confortant sa réputation de femme charitable.

Les domestiques, au nombre de huit, reçurent chacun des sommes honorables. Les œuvres, Sœurs de Saint-André et commune de Nogent, se virent nanties de biens immobiliers et de legs en argent. Un presbytère put être installé à Nogent par le maire Monsieur Breton et le curé bénéficia d'un montant de 2 000 francs pour les pauvres.

Les trois abbés, gravitant autour de la Comtesse, ne furent pas oubliés; mais, après la mort de Madame de Larboust ce fut la dispersion des prélats. Parents et amis reçurent en fonction des mérites de chacun, aucun ne fut oublié. Les montants les plus importants échurent à Charlotte, sa petite cousine, et à la nièce de son frère Marguerite de Glandeves Niozelles. Malheureusement, cette dernière n'était plus de ce monde et ce sont son mari et ses fils qui eurent la part de l'héritage. Lorsque tout fut réglé et la reddition des comptes effectuée, Charlotte de Cauvigny reçut la coquette somme de 153 000 francs qui représenterait aujourd'hui près d'un million et demi de nos francs...

La Comtesse avait su distribuer ce qui restait de son ancienne fortune et l'examen approfondi des comptes nous montre une fois de plus qu'elle savait, malgré son grand âge pour l'époque, toujours fort bien compter.

L'APRÈS COMTESSE

Que sont devenus les membres de son entourage ?

Charlotte de Cauvigny est décédée à Paris en 1847 âgée de 75 ans. Elle fut mère de 5 enfants et la famille est toujours représentée de nos jours. Monsieur et Madame Théliet, acquéreurs de la maison de Nogent la vendirent en 1834 au Comte de Dampierre, qui, en 1840, procéda avec les Sœurs de Saint-André à un échange de terrain et de maison (place de

l'ancien marché aujourd'hui) pour reconstituer l'ensemble du domaine. En 1845, il céda le tout au Maréchal Vaillant. La propriété n'échappa pas au désastre de 1870 et fut très détériorée; le Maréchal Vaillant, considérant que financièrement il lui était impossible de reconstruire les bâtiments, fit don de la totalité -terrain et demeure- à la municipalité de Nogent. A ce moment la superficie était de 32 000 m². La commune en conserva 9 000 m² afin d'y ériger l'actuelle mairie.

Les religieuses de Saint-André, bien qu'ayant émigré de quelques centaines de mètres, perpétuent toujours le souvenir de Madame de Larboust.

Nous avons vu plus haut que la dépouille de Madame de Larboust avait du être ensevelie dans le vieux cimetière autour de l'église sans en connaître l'emplacement exact. Lors de la désaffectation du cimetière de Saint-Saturnin, le maire Monsieur Louis Breton en fit ouvrir un nouveau entre les rues Paul Bert, Théodore Honoré et Guy Moquet. La dépouille de la Comtesse y fut transportée, «à gauche de l'entrée par la rue Paul Bert» et la concession de sa tombe fut la première enregistrée dans ce nouveau cimetière.

En octobre 1858, un nouveau terrain est acquis, le cimetière de la rue Paul Bert étant devenu trop petit. Ce n'est qu'en 1874 que l'on commença à utiliser le cimetière actuel (sur la commune du Perreux depuis 1887). Le début des exhumations eut lieu en 1889 et c'est en mai 1890, grâce à l'intervention de la mère supérieure des Sœurs de Saint-André, qu'une concession perpétuelle fut attribuée à la dépouille de Madame de Larboust. Le corps de la Comtesse a été déposé définitivement le 10 octobre 1891 dans un caveau contigu à celui des Sœurs de Saint-André dans l'allée centrale et nous espérons que Madame de Larboust après trois inhumations et deux exhumations a enfin trouvé le repos.

Constantin HIRT :

La biographie présentée ici n'aurait pu voir le jour sans la ténacité de notre regretté ami et confrère, Monsieur Constantin HIRT, récemment disparu, qui lui a consacré près de 10 années de recherches; nous lui devons un grand merci ainsi qu'à Madame HIRT qui en autorise aimablement la présentation.

NICOLE RENOLLET

LE ROLE EFFACÉ MAIS EFFICACE DES DAMES DE VILLECRESNES

Lorsque revenant de l'assemblée générale de CLIO 94 nous avons annoncé à notre réunion mensuelle le titre du thème du colloque de ce jour "la femme, son rôle politique, économique, social et culturel dans le sud-est parisien", nous nous sommes trouvés en présence de sociétaires sceptiques.

Quand nous avons précisé que l'idée de ce thème était né à la suite de la communication, lors du colloque 1999, sur dame de la Guette dans le cadre du thème "nos concitoyens célèbres", le scepticisme s'est transformé en perplexité.

En effet cette dame avait exercé ses activités jusqu'en notre commune de Villecresnes.

Les sociétaires ont exprimé leur perplexité devant les mots politique, économique, social et culturel.

Nous avons tenté de découvrir le sens qu'il fallait donner à ces mots dans le domaine historique...

Nous avons décidé d'adopter le sens donné au XVIIe siècle au mot politique, notamment : fin et adroit; au mot économique le sens donné au XVIIe notamment : relatif à l'administration d'une maison; au mot social le sens contemporain notamment : qui vise à l'amélioration des conditions de vie; et enfin au mot culturel le sens commun notamment : relatif à l'éducation. Et notre instinct d'historiens à repris ses droits et nous nous sommes rapportés, à titre de modèles, aux femmes connues de l'histoire de France; nous avons pensé à Aliénor d'Aquitaine (1122-1204), Reine de France puis Reine d'Angleterre, mère de Richard Cœur de Lion et de Jean sans Terre, ce qui fait bien ressortir qu'elle a été un symbole de son temps; Blanche de Castille (1188-1252) qui fut deux fois régente de la France qu'elle gouverna avec sagesse et fermeté; Catherine de Médicis (1519-1589) et Anne d'Autriche (1601-1666) toutes deux ayant été régentes avec les résultats connus.

C'est en pensant à ces femmes de l'histoire de France que nous avons recherché celles qui avaient pu avoir des rôles semblables dans notre

commune de Villecresnes et nous avons décidé du titre de notre communication : le rôle effacé mais efficace des dames de Villecresnes.

Nous avons alors recensé les femmes qui, quoique peu connues, ont leurs noms inscrits de nombreuses fois dans l'histoire de Villecresnes, et avons décidé de présenter leur rôle dans la vie de notre commune.

Nous allons reprendre chaque élément et tenter de découvrir, en nous aidant des ressources historiques, le rôle politique, économique, social ou culturel de chacune de ces dames ou groupe de dames.

Nous allons commencer notre liste avec les dames de l'Abbaye Bénédictine de Yerres.

Certaines des premières mentions de Villecresnes se trouvent dans le nécrologe de l'Abbaye, datant d'environ 1230; en voici quelques mentions :

au XII des calendes d'août, l'obit de Pierre, Evêque de Paris, qui leur avait fait présent de la moitié de la menue dixme in Villa-cranca ;

au VIII des ides de mars un chevalier nommé Radulphe s'y trouve pour leur avoir donné un sextier de bled à prendre apud Villam-cranam ;

Le cartulaire de l'Abbaye, datant d'environ 1270, mentionne que Gilbert de Villa crana fit à ce couvent, en 1235 le don de deux masures situées à Villecresnes.

Concernant leur rôle économique nous pouvons citer deux anecdotes historiques qui se passent au niveau du moulin de Mézières dont les trois quarts appartenaient à l'Abbaye et le dernier quart était tenu par une dame nommée Agnès comme l'abbesse du moment de l'histoire.

Vers 1215 l'abbesse de l'époque, Agnès de Brétigny avait fort à cœur de faire fonctionner le moulin. Après de nombreuses discussions entre les propriétaires un règlement fut établi : l'abbesse participerait pour les trois quarts à l'entretien du moulin et aurait les trois quarts des revenus, et même du poisson. Chaque année, dame Agnès présenterait à l'abbesse, le jour de la Saint Jean-Baptiste, trois gardes moulins parmi lesquels elle ferait son choix.

On fit ensuite une expertise minutieuse avec moult détails. Toutefois, ces règles très précises ne permirent pas aux deux copropriétaires de s'entendre et il s'ensuivit plusieurs procès interminables.

Vers le milieu du XVIII^e siècle une discussion eut lieu entre la dame abbesse et le sieur de Chauvelin, Marquis de Grosbois, concernant un bras de dérivation sur les lieux du moulin entre le ru Le Réveillon et la rivière Yerres; nous citons une des conclusions de la discussion : *«Il est démontré que le bras de rivière et une écluse, véritablement construite en écluse, appartiennent aux dames de l'Abbaye; il s'en suit de sa qualité d'écluse que le poisson qui est dans la rivière du dessous, étant barré par des digues qui forment l'écluse, ne peut jamais y remonter et, par conséquent, qu'il n'a point de communication avec le poisson appartenant à l'Abbaye... ainsi les pêcheurs des dames de l'Abbaye sont bien maîtres d'empêcher autant qu'ils le pourront le poisson de sortir de leurs écluses, mais que dès qu'il en est sorti, ces dames paraissent n'avoir pas plus de droits sur ce poisson que sur une compagnie de perdrix passant au-dessus du parc de Grosbois».*

Nous poursuivons avec madame Charlotte de Montmorency, Duchesse d'Angoulême.

Son nom apparaît de nombreuses fois dans l'histoire de Villecresnes en relation à une activité politique et économique substantielle : en 1621 elle érige en fief sous le nom de fief de Beaumont un hôtel avec porte cochère, un jardin entouré de murs, un colombier et environ six arpents de terre situé près de l'église et du cimetière tenant à une ruelle allant aux vignes de Sablons, à la cour commune des Buttes et au chemin qui conduit à Grosbois à charge des droits seigneuriaux et d'une paire d'éperons dorés à chaque mutation. Ce fief comporte actuellement des services communaux, une maison de retraite pour personnes âgées et un ensemble immobilier composé de pavillons.

En 1623, elle acquiert le fief de Villecresnes dit également fief de l'Hôtel des Jardins et donne à bail la ferme contenue dans le fief à Hubert Digouin, moyennant 600 livres tournois, à la réserve des cens et droits seigneuriaux.

En 1624, elle vend le fief de Cerçay pour 7 000 livres tournois à François de Salmatory.

En 1638, elle réunit à cette ferme des terres et prés divers dont, en particulier, ceux qui composaient le domaine utile du fief d'Atilly.

Citons maintenant dame Françoise Marie de Valois, Duchesse Joyeuse. Comme celui de la Duchesse d'Angoulême le nom de la Duchesse

Joyeuse apparaît dans la gestion de l'ensemble des fiefs précédemment gérés par la première.

En 1658, Thomas de Cantariny, bourgeois de Paris lui rends hommage pour le fief de Beaumont.

En 1672, le fief d'Atilly est possédé par elle qui en fait aveu à Nicolas de Neufville, Duc de Villeroy, seigneur d'Ormoiy.

En 1674, elle en reçoit hommage de Jean Chrysostome de Grésillemont, conseiller du Roi et commissaire de guerres.

En 1676, elle vendit le fief de Villecresnes, qu'elle avait hérité de son père, fils de la Duchesse d'Angoulême, à Antoine de Brouilly, Marquis de Piennes.

Il nous faut citer deux demoiselles qui ont, par leurs qualités, fixé des liens entre des hommes célèbres venus d'ailleurs et notre commune.

Nous citerons d'abord demoiselle Marie Louise Reboulleau (1815), qui avait su, par ses qualités, se faire apprécier par le général Baron Delabassé originaire de Saint Fargeau (Yonne), devenu propriétaire du fief de Villecresnes, elle était la fille de Edmé-Louis Reboulleau, maire de Villecresnes en 1814 puis de 1830 à 1848.

Nous avons retenu également le nom de demoiselle Madeleine Hortense Martin Gibergue (1817) dont les qualités avaient été reconnues par le chirurgien du Roi Baron Anthelme Balthazar Richerand ayant succédé au général Delabassé comme propriétaire du fief de Villecresnes dont le manoir est aujourd'hui un centre communal d'activités de loisirs géré par des dames de la commune.

A ce stade il nous appartient de signaler que la dame Baronne Richerand a été l'initiatrice en 1836 de la création d'une école libre de filles à Villecresnes.

En 1898, c'est dame Berthe de Rothschild, princesse de Wagram, qui crée une école maternelle libre à Villecresnes.

Ces deux écoles étaient tenues par des dames religieuses fixées à Villecresnes.

Il est toutefois juste de signaler qu'entre temps, le Baron Sosthène Richerand, fils du chirurgien et de dame Gibergue, maire de Villecresnes depuis 1870 jusqu'en 1912 a créé une école publique de filles et une école publique de garçons.

Avant de passer à la période contemporaine il nous appartient de mentionner les religieuses de la congrégation Sainte Marie, à qui dame Berthe de Rothschild, princesse de Wagram, citée ci-devant avait confié depuis environ 1898 la gestion d'un asile pour personnes âgées, et qui ont longtemps fait preuve d'un dévouement sans bruit, en leur maison Saint Pierre, portion de l'ancien fief de Beaumont.

Nous arrivons maintenant à l'époque où le législateur a accordé aux femmes de participer en tant qu'élues aux destinées du pays et, en ce qui nous touche aujourd'hui, aux destinées de notre commune de Villecresnes.

Avant de parler du temps des élections, proprement dites, il nous appartient de signaler qu'au cours de la période d'attente d'après guerre une dame de Villecresnes, dame Malher, avait été désignée dans la commission provisoire et avait eu une activité sociale importante dont certains éléments sont conservés jusqu'à ce jour, notamment les repas servis aux personnes âgées de peu de ressources.

Depuis 1947, date des premières élections pouvant comporter des femmes, il y a eu en tout 20 femmes ayant siégé au conseil municipal et à ce jour sur 29 conseillers municipaux il y a 6 femmes.

Sur les 20 femmes ayant siégé au conseil municipal, nous nous sommes arrêté à Dame Michèle Perrotin, décédée en 1991, dont nous allons vous décrire succinctement l'activité.

Dame Michèle Perrotin, élégante, souriante et dynamique, a été élue quatre fois de suite et a été adjointe au maire dès sa première élection en 1971 jusqu'à son décès. A son sujet nous reproduisons les propos tenus par Pierre Gravelle, maire de Villecresnes, en avant première de l'inauguration d'un espace piétonnier et paysager situé devant l'école d'Atilly, partie de l'ancien fief d'Atilly mentionné ci-devant, et dénommé lors de son inauguration le 14 octobre courant "Square Michèle Perrotin".

«Je voudrais vous parler d'une grande dame, qui nous a quitté voici presque dix ans, Michèle Perrotin. Pendant vingt années, nous avons travaillé ensemble au service de Villecresnes. Pendant vingt années elle

a mis ses compétences, sa fougue, son énergie à l'accomplissement des différentes missions qui lui étaient confiées : affaires sociales, scolaires, culturelles. Brillante, elle fut un pilier de la municipalité. Généreuse, elle fut à l'écoute de ses concitoyens. Courageuse, elle fut de toutes les batailles pour le bien de Villecresnes et de ses habitants. Lorsque la maladie la frappât, elle fut un modèle pour tous ceux et toutes celles qui, comme elle, étaient touchés dans leur chair. Elle les convainquit de se battre et leur redonnait espoir. Elle fit face pendant plusieurs années, gagnant pied à pied contre le mal, sans jamais cesser d'être à l'écoute des autres, sans jamais se plaindre, sans jamais interrompre son travail d'élue. La tâche d'un élu communal est faite de dévouement, de disponibilité, de prises de décisions aussi; Michèle en restera le modèle. Pour toutes ces raisons, et aussi parce que son souvenir nous aide chaque jour à suivre la bonne voie, l'équipe municipale a souhaité unanimement lui rendre aujourd'hui hommage en baptisant de son nom un square au cœur de notre ville».

JOSEPH D. DUMAZEL
président de S.E.D.H.I.V.E.

Société d'Etudes et de Documentation Historiques
de Villecresnes et de ses Environs.

LES NOURRICES À SUCY-EN-BRIE

Dans son article sur la mortalité infantile à la fin du XVIII^e siècle¹, Paul Galliano étudie le phénomène de la mise en nourrice dans la banlieue sud de Paris. Les localités concernées forment une sorte de croissant s'étirant de Montrouge à Bonneuil, en excluant Fresnes et Rungis. Sucy, paroisse limitrophe de Bonneuil, se présente comme l'extrême pointe est de ce croissant. Pour ce village comme pour les autres étudiés par Galliano, il s'agit d'un terroir riche en vignobles et de cultures diversifiées, sans que l'on puisse dire pour autant que les habitants soient riches, puisqu'à cette époque, la moitié du terroir de Sucy est la propriété de bourgeois parisiens. Paris est le débouché des produits locaux, et les échanges avec la grande ville permettent aux femmes de Sucy qui le souhaitent et qui le peuvent, d'améliorer l'ordinaire en "important" ce produit d'un genre très particulier : le nourrisson.

Les Briardes étaient tenues comme les meilleures nourrices du monde et allaitaient les enfants royaux. Déjà en 1653, Louis XIV annoblit Pierrette Dufour, native de Coulommiers. Le dauphin, en 1661, eut une autre nourrice briarde. Marguerite Guillot nourrit Louis XVI, et madame Auchard, de Lagny, le roi de Rome.²

L'essentiel de notre information sur le sujet provient des actes d'inhumation d'enfants mis en nourrice à Sucy. Ils sont nombreux dans les registres paroissiaux. Les Mémoires de madame de la Guette et plusieurs lettres de madame de Sévigné complètent, de façon plus imagée, nos connaissances sur ce fait de société important pour le village.

Les deux aspects de la mise en nourrice pratiqués à Sucy sous l'Ancien Régime sont incarnés par la nourrice au village et par la nourrice sur lieu. Nous étudierons successivement ces deux aspects.

LA NOURRICE AU VILLAGE

De 1659 à 1789, 140 nourrices sont recensées à Sucy, et l'on peut constater que certaines d'entre elles ont enseveli plus d'enfants que d'autres : 105 nourrices ont perdu 1 nourrisson, 22 nourrices en ont perdu 2, 9 en ont perdu 3, 2 en ont perdu 4 et 2 en ont perdu 5.

Certes, les mauvaises nourrices existaient à Sucy comme ailleurs, et bien des causes de mortalité peuvent être incriminées. A l'absence

d'hygiène, aux épidémies, aux crises de subsistances, aux fatigues physiques causées aux nourrices comme aux autres femmes par une vie difficile et une alimentation irrégulière en qualité et en quantité, on peut encore en ajouter d'autres. Soucieuses de profiter le plus longtemps possible d'un revenu supplémentaire, les nourrices prenaient encore des nourrissons alors qu'elles n'avaient plus assez de lait pour leur assurer une alimentation suffisante. Quand deux nourrissons meurent pratiquement ensemble les 9 et 10 janvier 1769 chez Marguerite Battier -qui a déjà perdu un nourrisson un an auparavant...- son lait a 23 mois... mais en avait-elle encore ?... Son enfant à elle vivra... plus chanceuse que ses frères de lait, probablement était-elle déjà sevrée. Nourrir deux enfants simultanément est une tâche très dure. La femme qui réussissait cette performance devait beaucoup aux conditions favorables d'une campagne riche. Sur 195 nourrissons, 46 (soit 23,5%) ont été nourris avec un lait de 18 mois et plus, qu'il fallait parfois partager.

Depuis 1715, une réglementation soucieuse de protéger les enfants interdisait aux nourrices d'élever deux nourrissons à la fois. Renouvelée en 1727, cette interdiction fut alors assortie d'une peine d'amende pour les maris et de fouet pour les femmes. Il semble que Marguerite Battier, comme beaucoup d'autres, n'ait pas été arrêtée par les risques encourus. Les besoins avaient raison des scrupules et des craintes.

Privées du soutien d'un mari, certaines veuves continuaient à prendre des enfants en nourrice; elles faisaient durer cet apport financier dont elles avaient encore plus besoin. C'est le cas de Geneviève Bardou, veuve depuis cinq mois lorsqu'elle perd un nourrisson d'un mois qu'elle alimentait avec un lait de 29 mois. La veuve de Charles Vautier, âgée de 52 ans en 1754, était seveuse, et élevait une fillette qui meurt à deux ans et demi, mise en pension chez elle par des bourgeois de Paris.

L'HECATOMBE DES NOURRISSONS

Contrairement à ce qui apparaît dans les paroisses voisines, ce n'est pas en août, pendant les grandes chaleurs, mais en septembre que se situe le maximum des décès d'enfants à Sucy : de 1680 à 1789, 205 enfants du village sont morts en septembre, et 52 nourrissons. Le mois d'août est ensuite le plus mortifère, puis le mois d'octobre.

Cette particularité tient sans doute au fait que ces mois sont ceux qui nécessitent l'emploi d'une abondante main d'œuvre dans les vignes; les nourrices négligeaient alors les enfants, et les mères également !... Leur lait était de moins bonne qualité en raison des fatigues supportées. "Obligées de travailler à la sueur de leur front, elles passent la plus grande partie de la journée éloignées de leurs chaumières; pendant ce long espace de temps, le malheureux enfant est noyé dans ses excréments, collé dans un berceau, garrotté comme un criminel, il n'a que la langue de libre, aussi ne témoigne-t-il ses douleurs que par des cris; dévoré par les insectes de toute espèce, abandonné absolument ou confié à d'autres enfants, jugez de sa pitoyable situation".³ Délaissés, exposés à de multiples dangers, ils mouraient en grand nombre, victimes aussi des fièvres diverses qui sévissaient davantage à la fin de l'été.

UN ALLAITEMENT MERCENAIRE

Les laboureurs et les hobereaux de la région plaçaient facilement leurs enfants à Sucy. Un cas célèbre, datant du milieu du XVIIe siècle, est celui de madame de la Guette dont le souvenir est lié, à Sucy, aux événements de la Fronde.

Les bâtiments de sa maison donnaient sur la rue du Ré, et la nourrice d'un de ses enfants demeurait dans une maison proche de la porte de la Noisie, de sorte que les maisons devaient communiquer par les jardins. La différence des conditions, soulignée par le service accompli pour l'enfant, s'abolissait dans la familiarité du voisinage. Du coup, la nourrice était considérée comme faisant partie de la maison. Au moment du baptême du fils aîné, baptême qui eut lieu à Paris, en l'église St-Paul, paroisse de la marraine, la nourrice de l'enfant participa "au voyage". "Il y eut une fort belle collation, écrit madame de la Guette⁴, madame la comtesse d'Alais fit ses libéralités à ma sage-femme et à ma nourrice. Ces bonnes créatures n'en avaient jamais tant eu; elles m'en témoignèrent leur joie à leur retour". A un autre moment, madame de la Guette écrit encore : "*Je gardai mon petit Louison quinze jours auprès de moi et ensuite le renvoyai chez sa nourrice*". Celle-ci n'habitait pas Sucy mais un village voisin puisque notre mémorialiste écrit que son mari "*voulut aller voir son enfant qui était en nourrice à une lieue de là*". Madame de la Guette eut dix enfants !... Les problèmes de nourrices étaient devenus l'une de ses spécialités, et c'est sur ses recommandations que madame de Sévigné choisit à Sucy la nourrice de sa petite-fille, Marie-Blanche de Grignan.⁵

Que sont, socialement, ces femmes qui pratiquent un allaitement mercenaire ?

Pour la période considérée (1659-1789), les femmes de vigneronnes sont de loin les plus nombreuses : 76 sur 140, soit 54,2 %. Les femmes d'artisans arrivent ensuite et représentent 16,4 %. L'écart est considérable et il en ressort que les femmes de vigneronnes étaient du moins susceptibles d'avoir le temps d'élever des enfants. Le cas de la nourrice de Marie-Blanche de Grignan, qui sera représenté ultérieurement, nous rappelle pourtant qu'au moment des vendanges on comptait sur la présence et le travail des femmes, et les nourrices sur lieu revenaient alors à Sucy.

D'autres catégories sociales sont cependant représentées. Certaines nourrices étaient femmes de manouvriers, garde-bois, jardiniers, charretiers, sergent de la prévôté, berger, etc...

Nous aimerions en savoir davantage sur ces femmes. En faisant parler les chiffres, on peut obtenir quelques informations supplémentaires : par exemples que les nourrissons meurent en plus grand nombre chez certaines nourrices. La plupart perd un nourrisson, quelques-unes en perdent deux... mais chez les femmes de Gilles Bardou et de Nicolas Legrain il en meurt cinq en 11 et 9 ans. La femme de Pierre Chenard en perd quatre en 7 ans.

On constate que, dans l'ensemble, le lait qui nourrissait les enfants n'était pas spécialement vieux : de 7 à 30 mois. Le code des nourrices, fixé en 1780, était à peu près respecté, puisqu'il préconisait un lait de 7 à 24 mois.

Il est aussi intéressant de savoir si les nourrices, comme le leur enjoignaient les interdits sexuels de l'époque, s'abstenaient de toute relation dans le souci de ne pas nuire à leur nourrisson en perdant leur lait, bien que la grossesse ne soit pas ablactive pour toutes les femmes. La comparaison des intervalles intergénésiques tend à prouver le contraire. En comparant les intervalles chez 128 nourrices et 379 autres mères du village, on constate que les nourrices modifiaient à peine leur attitude sexuelle. L'intervalle intergénésique qui est à Sucy de 24,9 mois pour les autres mères est de 27 mois pour les nourrices. Elles ne sortent pas de la fourchette des 23 à 30 mois considérée comme normale par toutes les monographies "classiques".

LES NOURRICES SUR LIEU

Si l'habitude de placer les enfants s'est répandue au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, certaines familles, les nobles en particulier, avaient conservé l'habitude d'engager une nourrice chargée d'élever l'enfant dans la maison paternelle sous la surveillance de la mère. C'est la raison pour laquelle les nobles apparaissent si rarement dans les statistiques.

Deux nourrices sucyciennes ont eu ce destin. Elles sont connues pour leurs qualités et non à cause de la mort de leur nourrisson; leur perfection a été vantée. Nous connaissons leur genre de vie, leur salaire, leurs préoccupations, mais peu les conséquences qu'eut, dans leur vie, la familiarité et l'estime des grands.

Lorsque madame de Grignan mit au monde son premier enfant elle connut une profonde déception et écrivit à son mari pour "*le consoler des n'avoir qu'une fille...*". Jamais la mère ne s'attacha à la petite Marie-Blanche. Elle la laissa tout de suite aux bons soins de madame de Sévigné, la grand-mère et marraine.

Une première nourrice engagée donne bien des craintes à la grand-mère qui écrit : "Pour votre enfant, voici de ses nouvelles. Je la trouvai pâle ces jours passés. Je trouvai que jamais les tétons de sa nourrice ne s'enfuyaient. La fantaisie me prit de croire qu'elle n'avait pas assez de lait. J'envoyai quérir Pecquet, qui trouva que j'étais fort habile et me dit qu'il fallait voir encore quelques jours. Il revint au bout de deux ou trois; il trouva que la petite diminuait. Je vais chez madame du Puy-du-Fou. Elle vient ici; elle trouve la même chose, mais parce qu'elle ne conclut jamais, elle disait qu'il fallait voir. "Et quoi voir, lui dis-je, madame ?". Je trouve par hasard une femme de Sucy, qui me dit qu'elle y connaissait une nourrice admirable; je l'ai fait venir. Ce fut samedi. Dimanche, j'allai chez madame de Bournonville lui dire le déplaisir que j'avais d'être obligée de lui rendre sa jolie nourrice. M. Pecquet était avec moi, qui dit l'état de l'enfant. L'après-dîner, une demoiselle de madame de Bournonville vient au logis, et sans rien dire au sujet de sa venue, elle prie la nourrice de venir faire un tour chez madame de Bournonville. Elle y va. On l'emmène le soir, on lui dit qu'elle ne retournerait plus; elle se désespère. Le lendemain, je lui envoie dix louis d'or pour quatre mois et demi; voilà qui est fait. Je fus chez madame du Puy-du-Fou, qui m'approuva. Et pour la petite, je la mis dès dimanche entre les mains de l'autre nourrice. Ce fut un plaisir de la voir

téter; elle n'avait jamais été de cette sorte. Sa nourrice avait peu de lait; celle-ci en a comme une vache. C'est une bonne paysanne, sans façon, de belles dents, des cheveux noirs, un teint hâlé, âgée de vingt-quatre ans. Son lait a quatre mois; son enfant est beau comme un ange. Pecquet est ravi de songer que la petite n'a plus de besoin. On voyait qu'elle en avait et qu'elle cherchait toujours. J'ai acquis une grande réputation dans cette occasion; je suis du moins plus en repos de songer que la petite languissait, et de chagrin aussi d'ôter cette jolie femme, qui pour sa personne était à souhait; il ne lui manquait rien que du lait. Je donne à celle-ci deux cent cinquante livres par an et je l'habillerai, mais ce sera fort modestement. Voilà comme nous disposons de vos affaires".⁶

Madame de Sévigné demeura fort satisfaite de sa nourrice, "*une nourrice comme celles du temps de François I^{er}*", "*une nourrice admirable*", qui "*a beaucoup de soin*", "*une créature achevée*". Elle ne cesse de s'extasier : "*Madame du Puy-du-Fou prit la peine, l'autre jour, de venir voir ma nourrice. Elle la trouva fort près de la perfection : une brave femme, là, qui est résolue, qui se tient bien, qui a de gros bras; et pour du lait, elle en perd tous les jours un demi-settier, parce que la petite ne suffit pas*".⁷ Voilà qui rehausse l'image de marque !...

Ces textes diserts nous donnent à voir des nourrices bien différentes des nourrices au village, et l'entourage d'une enfant mobilisé pour garantir l'excellence des soins. On attachait une extrême importance à la santé de la nourrice qui fut jaugée comme un animal; la comparaison, d'ailleurs, ne lui fut pas épargnée.

Une nourrice aussi parfaite méritait confiance et considération. Aussi accédait-on à ses désirs lorsqu'elle souhaitait repartir quelque temps chez elle. Dans ce cas, ou lorsque madame de Sévigné partait en Bretagne, la nourrice emmenait l'enfant à Sucy, mais le lien avec la famille était étroitement maintenu. La grand-mère raconte : "Hébert revient de Sucy, où je l'avais envoyé pour savoir des nouvelles de mon enfant avant que de partir. Elle est fort jolie, fort belle, fort gaillarde; elle a ri de fort bonne grâce. La nourrice et Marie ne sont occupées qu'à la bien gouverner; elle reçoit des visites de madame Amelot, de madame d'Ormesson. Tout va jusqu'ici à merveille".⁸

Parfois, cependant, cela allait moins bien : "On me mande qu'il y a la rougeole à Sucy et que ma tante va prendre mes petites entrailles pour les amener chez elle. Cela fâchera bien la nourrice, mais que faire ? C'est une nécessité". C'est donc à regret qu'on risque de blesser une

femme si précieuse par la qualité de ses services, et madame de Sévigné tient à la satisfaire : "La nourrice craint de s'ennuyer. Que fais-je à votre avis ? Je la ramènerai après-demain chez moi tout paisiblement. Mme de Sanzei sera à Paris; elle ira se promener dans son jardin. Elle aura mille visites (...) Il ne faut pas croire que Livry soit charmant pour une nourrice comme pour moi".⁹

Même lorsque madame de Sévigné se préoccupe de l'interdit sexuel qui garantit à sa petite fille un lait pur et abondant selon les théories de l'époque, elle se montre délicate; délicate mais prévoyante tout de même : "La nourrice ne couche point avec son mari. Ce serait tenter Dieu; nous savons bien ce qui en arrive. C'est Marie qui couche avec la nourrice et qui a soin de veiller à tout; en vérité, je ne crois pas qu'ils voulussent nous faire un tel affront".¹⁰

Les actes de baptême des enfants nés à Sucy fin novembre et début décembre 1670 ainsi que les précisions données par madame de Sévigné¹¹ ont permis d'individualiser cette perle. Il s'agit de Marie Gouliau, femme du cordonnier Jacques Guichard. Son destin ne semble pas avoir changé : elle a donné naissance à d'autres enfants dans les années suivantes (son troisième enfant est né 13 mois après qu'elle eut sevré Marie-Blanche de Grignan), et la vie aux côtés des grands n'a rien provoqué de remarquable chez cette paysanne. Pourtant le salaire offert par madame de Sévigné a dû bien améliorer l'ordinaire. Une nourrice au village coûtait 8 livres par mois à la fin du XVIII^e siècle. Nous sommes loin des 250 livres par an allouées un siècle plus tôt par la célèbre épistolière qui semble pourtant s'excuser de ses largesses en précisant que si elle habillera la nourrice, "ce sera fort modestement".¹² Le métier de nourrice sur lieu, dans ces conditions, représentait un réel avantage.

Un siècle plus tard, en 1785, une autre nourrice de Sucy allait vivre dans un milieu proche de la cour, et même à la cour : Anne Camot, femme de Jean Meunier, vigneron, a nourri le fils de madame Campan. D'abord lectrice des filles de Louis XV, puis première femme de chambre (c'est-à-dire secrétaire) de Marie-Antoinette, madame Campan survécut à la Révolution malgré ses liens avec la famille royale. Sous l'Empire, elle dirigea l'une des trois maisons d'éducation de jeunes filles placées sous la surveillance du grand chancelier de la Légion d'Honneur. L'empereur avait été frappé par ses qualités d'éducatrice; nous pouvons imaginer ses exigences concernant les qualités de la femme à laquelle elle allait confier son enfant.

Les Mémoires de madame Campan¹³ évoquent surtout Marie-Antoinette, mais l'auteur donne peu de détails sur sa propre famille. Anne Camot nous est connue, physiquement, par un portrait au crayon réalisé par Wertmüller, peintre de la cour, durant un séjour à Croissy où madame Campan avait une propriété. Femme opulente, âgée alors de 32 ans, Anne Camot allaite le petit Charles Campan qui n'a pas encore un an. Sous le portrait, quelques vers de mirliton dans le goût de l'époque, vantent les qualités de la nourrice et suggèrent la puissante emprise exercée sur l'enfant. A la fontaine de vie, l'enfant était censé absorber, avec le lait, les aptitudes, bonnes et mauvaises. Plus proche de la nature, image de sa vigueur, la nourrice formait le tempérament de l'enfant, lui communiquait sa santé et son caractère.

Anne Camot a été nourrice au village avant de quitter Sucy, en 1785, sans doute pour suivre madame Campan; elle ne revint que beaucoup plus tard, après avoir connu de meilleures conditions de vie que celles des nourrices au pays.

Personnage singulier, plus difficile à cerner, et que nous ne connaissons à Sucy que grâce au talent d'une épistolière et au renom d'un peintre célèbre, la nourrice sur lieu connaît épisodiquement des conditions meilleures et s'ouvre à la connaissance du monde des grands avant de revenir au village et de rentrer dans le rang.

CONCLUSION

L'effrayante mortalité des nourrissons, la notion de profit liée à l'allaitement mercenaire, projettent sur ce fait de société une ombre portée qui obscurcit la réalité. Le caractère affectif et social de la relation humaine instaurée par la remplaçante de la mère et par la famille de substitution s'en trouve estompé, alors qu'il est très apparent dans l'iconographie de l'époque. La vie fragile, le lien établi, disparaissent dans la froideur des chiffres et des statistiques.

Le nombre et le rôle des nourrices a certainement donné au village un caractère particulier difficile à imaginer aujourd'hui. Par les portes ouvertes, toute cette petite enfance devait déferler dans les rues du pays comme dans un jardin. Même si la mentalité de l'époque ne valorisait pas les enfants, ceux-ci n'en étaient pas moins au cœur des problèmes de vie. Les soins qu'ils réclamaient -en nourriture principalement- rythmaient l'emploi du temps des femmes. Il y avait toujours beaucoup de

petits dans les maisons. Les rangs s'éclaircissaient par la suite... Il n'en reste pas moins qu'entre leurs propres enfants, nés nombreux, et leurs nourrissons, les nourrices de Sucy ne pouvaient pas souvent se consacrer à des tâches variées. Les bavardages porte à porte, le partage des travaux et des soucis constituaient la trame de leur vie quotidienne.

Mais au-delà du pittoresque de leur fonction, les nourrices ont contribué à ouvrir le village à des relations nouvelles. L'influence de Paris, sensible dans bien des domaines, est aussi arrivée avec ces centaines d'enfants appartenant aux milieux les plus divers. La sage-femme, Marie Ledoux, qui éleva le fils d'un docteur en médecine parisien, a peut-être trouvé là une possibilité de contact, d'échange et d'ouverture. Son époux était pâtre de la ferme de Pacy, et comme tous les bergers de la Brie, il passait pour être un peu sorcier... Les contacts avec le père de leur nourrisson leur a peut-être permis de s'ouvrir à une compréhension plus élevée des problèmes, à une meilleure technique aussi. Leur fille sera nourrice également, puis "maîtresse-sage-femme". Ce progrès dans la voie de la tradition familiale peut être imputable à des contacts avec le milieu médical parisien, du moins peut-on avancer cette hypothèse.

D'une façon générale, les relations étaient plus faciles et plus directes avec les familles des autres banlieues. Sucy s'ouvrait ainsi sur l'extérieur, des liens et des réseaux se créaient entre des milieux socio-professionnels différents, attirant des courants d'idées et d'échanges.

Les nourrices sur lieu qui revenaient au pays après avoir servi plusieurs mois, voire des années, dans une famille noble, apportaient des idées, des goûts nouveaux, l'habitude d'une vie plus facile dans laquelle les promenades dans les jardins, les visites, les vêtements plus recherchés, la participation aux fêtes des grands, les petits cadeaux avaient pris une importance décisive. De retour à Sucy, Anne Camot n'était plus une paysanne quelconque : après sept générations, son souvenir est demeuré dans sa descendance auréolé de prestige et hautement idéalisé. Elle était apparentée à un domestique de Louis XV et ce n'est pas par hasard qu'elle donna à trois de ses filles les prénoms des filles du Roi : Victoire, Louise et Sophie. C'est probablement grâce à ce parent qu'elle rencontra Louise Henriette Genet. Alors âgée de quinze ans, la future madame Campan était lectrice de Mesdames, et l'on voit là se nouer des relations qui sont un exemple de l'apport à Sucy d'une certaine aisance et d'idées nouvelles pour le milieu paysan. Nourrices mercenaires... certes, mais aussi dans plusieurs cas, nourrices valorisées, évoluées. En ce sens aussi, elles ont assumé une fonction économique et sociale. Les

contacts humains établis entre les familles nourricières, l'exil momentané accepté par les nourrices sur lieu ont été des voies ouvertes par où un esprit nouveau a pénétré le village, lui conférant ce caractère de mobilité, d'ouverture, d'aisance relative qui le distingue des villages voisins au caractère rural plus marqué.

FRANÇOISE BALARD

NOTES

- 1) P. Galliano, "La mortalité infantile (indigènes et nourrissons) dans la banlieue sud de Paris à la fin du XVIIIe siècle (1774-1794)", dans *Annales de démographie historique*, 1996, p. 139-177.
- 2) Christian de Bartillat, *Au village de Brie*.
- 3) J.E. Gilibert, *Dissertation sur la dépopulation...*, Lyon, 1770, cité par M.F. Morel, "Théories et pratiques de l'allaitement en France au XVIIIe siècle", dans *Mélanges Reinhard*, 1973, p. 416.
- 4) *Mémoires de Madame de la Guette*, Collection Jadis et Naguère, Henri Jonquières, Paris, 1972.
- 5) Madame de Sévigné, *Correspondance*, 3 volumes, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1972.
- 6) Ouv. cité, p. 211-212.
- 7) Ouv. cité p. 240, 222, 490, 224.
- 8) Ouv. cité p. 257.
- 9) Ouv. cité p. 330 et 549.
- 10) Ouv. cité p. 264.
- 11) Ouv. Cité p. 517.
- 12) Ouv. Cité p. 211-212.
- 13) Madame Campan, *Mémoires*, Paris, 1969.

LES BLANCHISSEUSES DU VAL-DE-BIÈVRE

LA BLANCHISSERIE, UNE ACTIVITÉ PARISIENNE DÉLOCALISÉE EN BANLIEUE

Un édit de Louis XV, en date du 26 février 1732, fit : «*Défense aux blanchisseurs de lessive du faubourg Saint-Marcel de continuer leur blanchissage dans le lit de la rivière de Bièvre*», ceci dans le souci d'atténuer la pollution provoquée par cette activité, pour préserver la pureté de l'eau nécessaire à la Manufacture des Gobelins.

La première mention de «*blanchisseur*» dans les registres paroissiaux d'Arcueil remonte à 1743, nous dit L.-L. Veyssière. En 1754, les Ordonnances du Grand Maître des Eaux et Forêts fixèrent la réglementation des industries le long de la Bièvre, ainsi que le montant des cotisations à payer par les blanchisseuses qui s'y sont installées. L'industrie du blanchissage a donc quitté Paris, pour s'installer aux abords de la vallée de la Seine, comme à Boulogne, et le long de la vallée de la Bièvre, comme à Gentilly, Arcueil et Cachan.

Mais la seule présence de l'eau ne semble pas avoir été le critère déterminant, d'autant plus que, pour la Bièvre, la plupart des blanchisseries n'utilisaient pas directement son eau. Ce qui a plus joué, c'est la présence d'une population aisée, clientèle potentielle; l'existence d'une main d'œuvre importante; le fait que la vallée possédait déjà un tissu industriel, constitué de tanneries, de mégisseries...

Les premiers blanchisseurs de Cachan ne pouvaient pratiquement pas accéder à l'eau de la Bièvre, car la rivière était presque partout bordée de grandes propriétés. Les blanchisseurs devaient, en conséquence, laver le linge chez eux, avec l'eau de puits ou de pluie. Ils le rinçaient aux rares endroits où la Bièvre était accessible.

Sous le Premier Empire, l'expansion de la capitale va provoquer le développement parallèle d'Arcueil et Cachan, avec la construction d'immeubles destinés au blanchissage, sur les façades desquels seront scellées de longues perches de bois de 1,50 m pour le séchage du linge. En période hivernale seront aménagés des étendages et créées des chambres chaudes. Il est à noter qu'en 1846, les perches doubleront de longueur.

Au milieu du XIXe siècle, le démembrement des grandes propriétés va permettre un début de libération des rives de la Bièvre et permettre donc une meilleure implantation du blanchissage.

Sous le Second empire, l'industrie de la blanchisserie s'étendra, à Cachan, dans les rues Guichard et Cousté, à Arcueil, dans la rue Cauchy.

Tout au long du XIXe siècle, la blanchisserie restera malgré tout une activité très artisanale à Arcueil. La première machine à couler n'y sera installée que sous le Second empire, soit avec 30 ou 40 ans d'écart par rapport au reste de la région parisienne.

LA BLANCHISSERIE DANS LE VAL-DE-BIEVRE, DE L'APOGÉE AU DÉCLIN

Cette industrie, qui atteindra son apogée vers 1900, va doucement décliner au fil du XXe siècle :

- en 1900, l'on comptera 120 blanchisseries à Cachan, 30 à Arcueil, 52 à Gentilly, 2 au Kremlin-Bicêtre, 2 à Fresnes;
- en 1912 : 109 à Cachan et 20 à Arcueil;
- en 1923 : 105 à Cachan et 12 à Arcueil;
- en 1937 : 75 à Cachan et 8 Arcueil.

Ainsi, entre 1900 et 1937, disparaîtront 45 blanchisseries à Cachan et 22 à Arcueil.

Le déclin a débuté peu après 1900. Les maisons qui disparaissent alors sont souvent de petite importance, travaillant avec un matériel obsolète et dans des locaux incommodes. Leur transformation s'avérant impossible, elles fermaient en cédant leur clientèle à une entreprise plus performante. Certains blanchisseurs ont préféré, lors de leur cessation d'activité, louer leurs locaux à des industriels.

La crise va s'accroître à partir de 1930, pour de multiples raisons. La clientèle privilégiée, en l'occurrence bourgeoise, va faire laver une partie de son linge à la maison. La loi sociale du Front populaire instituant la semaine de travail de 40 heures va encourager les ménagères, disposant dès lors de plus de temps libre, à nettoyer elles-mêmes le linge familial, d'autant plus qu'elles reprochent souvent aux blanchisseurs de ne pas prendre soin du linge et d'appliquer des tarifs prohibitifs.

Dès 1851, un Britannique, James T. King, eut l'idée d'une machine à laver à tambour. Ce fut le début du lavage mécanique. En 1907, l'Américain, Alva J. Fischer, créa une machine à laver disposant d'un moteur électrique. En 1920, fut présentée à la Foire de Paris une machine à moteur.

En France, l'essor de la machine à laver eut lieu après la Seconde guerre mondiale. L'industriel du textile, Boussac, acheta en 1949 une licence de fabrication à Bendix. Il se mit alors à fabriquer des machines à laver dans le but de réduire l'absentéisme de son personnel féminin le lundi, jour de la lessive. La machine à laver se répandant, la clientèle des particuliers va disparaître, remplacée par celle des collectivités.

BLANCHISSEUSES ET REPASSEUSES

Une habitante de Cachan, Mme Amand, aujourd'hui disparue, m'a raconté lors d'un entretien, consacré à l'évocation de ses souvenirs, quelle fut la vie difficile des femmes travaillant dans les blanchisseries. Née en 1913, elle travailla dès l'âge de 12 ans dans les blanchisseries de Cachan. Levée à 5 heures du matin, elle allait tirer les draps dans la blanchisserie de sa sœur, rue Etienne Dolet. Elle livrait ensuite les draps à Paris, où elle était conduite en voiture, montant et descendant sans cesse les étages, pour frapper à la porte de chaque client, les draps sur l'épaule. Elle deviendra ensuite repasseuse.

M. Robert Clusan, habitant d'Arcueil, a bien connu les blanchisseries industrielles et leur personnel, de la rue Cauchy, après la Seconde guerre mondiale, dans les années 1946-1947. L'une d'elles était située face à son épicerie.

M. Clusan a évoqué les blanchisseuses et repasseuses de la rue Cauchy, avec d'autant plus d'émotion et de sympathie, qu'il est lui-même fils d'une repasseuse et petit-fils d'une blanchisseuse. Sa grand-mère était, en effet blanchisseuse pour les particuliers, en Bretagne. Il la revoit, encore aujourd'hui, au lavoir avec son battoir, son baquet et de la paille. Elle achetait son savon (à grosses veines bleues) à l'année, ce qui laissait le temps de bien le faire sécher, et ainsi d'en user moins. Le linge étendu sur des fils, derrière le lavoir, était gardé par les enfants pour éviter que les animaux ne le salisse. Sa mère était repasseuse dans le même village, pour les particuliers.

Le patron de la blanchisserie sise au 24 de la rue Cauchy s'appelait Maurice. L'entreprise était un hangar empli de buée, avec au centre une énorme lessiveuse de cuivre posée sur un foyer de briques. Une cheminée, partant du four, montait très haut. Une grande cour devant, accueillait la voiture et l'unique cheval servant pour les livraisons. C'était une sorte de petite usine avec un toit posé sur un grand hangar.

Le travail consistait essentiellement au blanchissage des draps, que le patron allait chercher le lundi matin auprès des maisons bourgeoises et des hôtels de Paris, en voiture à cheval. Le vendredi il reportait le linge à Paris, avec une employée pour l'aider. Les clients le payaient à la livraison.

Le patron se levait à 5 heures du matin pour allumer le feu sous la lessiveuse. Les draps étaient mis dans celle-ci, où ils étaient tournés, brassés avec une pelle en bois par le patron, monté sur une échelle. Une fois le linge égoutté, les femmes, par groupe de deux, prenaient les draps, les pliaient plusieurs fois, puis les passaient dans un rouleau qui les séchait et les repassait. Les draps étaient ensuite déposés sur une table de réception, où deux autres femmes les pliaient de nouveau.

Les blanchisseuses, au nombre d'une quinzaine, arrivaient vers 8 heures d'Arcueil ou de Bagneux. C'étaient des femmes fortes, costaudes, qui ne rechignaient pas devant le travail. Elles avaient à peu près toutes la même taille, environ 1,70 m. Agées de 30 à 60 ans, elles étaient extraordinaires de courage : présentes de 8 heures à 18 heures, sans pause, avec juste une heure pour rentrer manger chez elles le midi.

Elles restaient debout 9 heures par jour, cinq jours par semaine. Elles venaient parfois travailler le samedi quand le besoin s'en faisait sentir. Leur travail était épuisant. Aussi, le matin, chacune à leur tour, elles apportaient un litre de blanc sec et du moelleux pour l'après-midi.

Hiver comme été, les portes du hangar étaient ouvertes. L'hiver, il n'y avait aucune autre source de chaleur que le four pour faire bouillir le linge. Les blanchisseuses avaient des sabots aux pieds. L'été, elles crevaient de chaud.

Elles travaillaient dans la bonne humeur, en riant et chantant. Elles avaient le verbe haut, appréciant les plaisanteries grivoises. A l'entrée, le père Planet, époux de la chef blanchisseuse, leur racontait des blagues pour les faire rire.

Les repasseuses étaient des spécialistes ayant un tour de main pour faire les petits plis des plastrons et les empeser, comme les cols et les manchettes. Les hommes souvent ne portaient ni chemise ni maillot de corps sous leur veste. Ainsi le célèbre musicien, Erik Satie, se faisait livrer par une certaine Mme Macé, chaque semaine, sa douzaine de faux cols et ses poignets lavés, empesés et préparés dans la blanchisserie de la rue Cauchy se trouvant face à son immeuble. A cette époque, on changeait souvent de col, pour être toujours impeccable.

Les repasseuses disposaient d'un fourneau avec une plaque inclinée, pour y déposer les différents fers nécessaires au «*travail du fin*» : chemises, linge de maison. Les fers, à charbon de bois, ou en fonte, étaient de toutes dimensions. Sur chaque fer était posée une protection en toile, pour éviter les brûlures.

Il existait aussi des repasseuses à domicile, qui avaient l'habitude de planter un clou, à chaque commande, pour y accrocher un papier portant le nom du propriétaire du linge. A leur départ des lieux, elles laissèrent des murs entièrement cloutés... à la grande joie des locataires leur succédant !

Ces blanchisseries industrielles de la rue Cauchy ont fermé, avec l'arrivée des premières machines à laver dans les hôtels, en l'espace de deux-trois ans. La machine à laver individuelle a fait disparaître le petit linge. Il ne restait plus que les draps, ce qui ne rapportait pas le plus. Les blanchisseuses se sont alors reconverties. L'industrie de la blanchisserie a disparu d'Arcueil et de Gentilly.

Cachan, après la Seconde guerre mondiale, ne comptait plus que 24 entreprises de blanchissage, puis 6 en 1976 et 2 ces dernières années. L'une, au centre ville, au 23, de la rue Cousté, créée en 1753, avait connu la faillite, avant d'être reprise au milieu des années 70. Jusqu'à sa disparition, au printemps 2000, elle a perpétué la tradition, en ayant pour principale clientèle l'hôtellerie et la restauration. Le personnel qu'elle employait n'avait plus grand chose à voir avec les blanchisseuses d'antan, hautes en couleur. A présent, il n'existe plus, à Cachan, qu'une blanchisserie industrielle, implantée depuis 5 ans, au 22, rue Etienne Dolet, et employant une dizaine de personnes.

Les entreprises de blanchissage faisaient vivre des métiers, comme réparateur de machines, de fuites à la lessiveuse... Aujourd'hui, les blanchisseuses du Val-de-Bièvre ont disparu, avec leur joie de vivre,

leur verve, leur langage imagé. Elles le doivent à l'évolution de la société, au souci des ménagères d'assurer elles-mêmes l'entretien de leur linge et aux progrès techniques.

Les blanchisseries et les blanchisseuses des communes proches de Paris, de notre Val-de-Bièvre, font à présent partie de l'Histoire.

PATRICK H. SIMON
Président des "Ateliers du Val-de-Bièvre".

SOURCES :

L.-L. Veyssière, *Monographie d'une industrie locale, Blanchisseurs et blanchisseries d'Arcueil-Cachan*, Cachan, ed. Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcueil et de Cachan, "Les Amis du Vieil Arcueil" 1938.

G. Tussau et R. Aebersold "Vieille tradition du Val-de-Bièvre, la blanchisserie se perpétue à Cachan", dans *Chroniques du Val-de-Bièvre*, 6 (1995), p. 8-10.

Entretien avec Mme Amand, ancienne blanchisseuse de Cachan.

Entretien avec M. Robert Clusan, ancien directeur de la revue *Arc'Echo*.

MARIE CURIE À ARCUEIL



Marie Curie au volant de sa voiture radiologique (Octobre 1917)

Je vais vous parler de Marie Curie-Sklodowska (Varsovie 1867, Sallanches juillet 1934) dont le nom est lié à la découverte de la radioactivité naturelle et qui est une célébrité nationale.

Les femmes, au temps de sa jeunesse, ne pouvaient entrer à l'université en Pologne. Marie Sklodowska, fille d'enseignants, était venue en 1891 faire ses études supérieures à Paris.

Après son mariage, en 1895, avec Pierre Curie (Paris 1859 - Paris 1906), professeur à l'école de physique et de chimie industrielles de Paris, déjà connu pour ses travaux sur la piezo-électricité (avec son frère Jacques) sur la symétrie et le magnétisme, elle prépare un doctorat ès-sciences sur le "mystérieux" rayonnement émis par l'uranium découvert en 1896 par Henri Becquerel (Paris 1852 - Le Croisic 1908) professeur de physique au Muséum National d'Histoire Naturelle à Paris et à l'Ecole Polytechnique.

Pierre et Marie Curie ont ensemble découvert la radioactivité du polonium et du radium en 1898. Pour leurs découvertes, Henri Becquerel Marie Curie et Pierre Curie reçurent conjointement le prix Nobel de physique en 1903.

Après la mort accidentelle de son mari survenu en 1906, elle devint la première femme à enseigner à la Sorbonne.

Poursuivant seule les recherches, elle réussit à démontrer, à partir de plusieurs tonnes de matière minérale que le radium était bien un élément chimique comme un autre, à l'isoler et à déterminer son "poids" atomique. Pour ce travail exténuant, elle se vit attribuer en 1911 un deuxième prix Nobel de chimie cette fois.

La même année 1911, elle obtint la création de l'Institut du Radium puis constitua, durant la première guerre mondiale, un service de radiologie au Front.

Elle mourut en 1934 d'une leucémie consécutive à ses travaux.

L'Institut du Radium dont la construction s'est échelonnée de 1911 à 1914 comprenait un laboratoire de physique et de chimie dirigé par Marie Curie et un pavillon de biologie confié au Docteur Claudius Regaud. En 1921, il fut à l'origine de la Fondation Curie pour les applications médicales des rayonnements. Ces deux organismes ont fusionné en 1970 pour donner naissance à l'actuel Institut Curie.

Dans l'actuel musée Curie, 11, rue Pierre et Marie Curie à Paris (5ème), l'Institut Curie présente au rez de chaussée de l'ancien Institut du Radium, dans une salle d'exposition rénovée récemment, des instruments scientifiques utilisés jusqu'à la fin des années 1930, en particulier ceux qui ont permis de produire artificiellement pour la première fois au monde des radioéléments.

C'est en effet dans ce lieu qu'en janvier 1934, Frédéric et Irène Joliot-Curie ont découvert la radioactivité artificielle.

Des photographies et des documents d'archives retracent la vie et l'œuvre de la "famille aux cinq prix Nobel".

On visite l'ancien bureau de Marie Curie gardé en l'état de même que son laboratoire de chimie.

A l'origine de la physique nucléaire, de la radiochimie et de la physique des particules, la découverte de la radioactivité a été déterminante pour le développement de toutes les disciplines scientifiques au cours du

XXe siècle, depuis les sciences de la Terre et de l'Univers jusqu'à la biologie.

De 1996 à 1998, la France a célébré dignement le centenaire de la découverte de la radioactivité.

Dès avant, le 20 avril 1995, les cendres de Pierre et de Marie Curie ont été transférées du cimetière de Sceaux (Hauts de Seine) au Panthéon "sanctuaire de notre mémoire collective". La France a ainsi accompli "une oeuvre de reconnaissance" et "affirmé sa foi dans la science".

Marie Curie, première femme de notre histoire, a ainsi été honorée pour ses propres mérites selon les paroles prononcées par le président François Mitterrand.

Cette affirmation "pour ses propres mérites" mérite quelques commentaires. Parce que femme, ses mérites très réels ont été contestés au sein de la communauté scientifique tant en France qu'à l'étranger. Spécialement en France, tant les physiciens que les chimistes étaient pratiquement tous des hommes.

On a pu dire que Marie Curie avait "aidé" son mari dans les travaux exécutés par les deux époux à l'occasion desquels a été découverte la radioactivité naturelle alors que le mérite de cette découverte fondamentale revient aussi bien à l'un qu'à l'autre.

Le couple Pierre Curie et Marie Sklodowska partageait la même passion et le même désintéressement pour la science pure et la recherche fondamentale et ils étaient parfaitement complémentaires. C'était pure justice que le prix Nobel de physique leur soit conjointement attribué en 1903 ainsi qu'à Henri Becquerel.

Il en est de même pour le prix Nobel de chimie dont elle se voit gratifiée en 1911 même si depuis le début du XXe siècle elle n'était pas réputée avoir de nouvelles découvertes à son actif.

Entre temps, elle avait dû consacrer des années d'efforts soutenus pour démontrer la parfaite pertinence des conclusions de ses précédents travaux qui avaient assuré sa célébrité.

Sur un plan plus intime, du fait d'une aventure très éphémère qu'elle a pu avoir avec Paul Langevin autre immense physicien, elle a été la cible de la presse nationale et même internationale à un moment où les techniques d'impression avaient évolué permettant l'édition plus aisée de journaux plus copieux.

C'est dans ces circonstances que son élection à l'Académie des sciences avait échoué, à une voix près, au bénéfice d'Edouard Branly. Ulcérée, elle ne consentira plus jamais à solliciter les suffrages des académiciens. Paradoxalement, c'est pourtant grâce à la presse et à une journaliste de nationalité américaine, Marie Mattingley Heloney dont Marie Curie fit la connaissance à Paris en mai 1920 et avec qui elle se lia d'amitié, qu'elle put à l'occasion de deux séjours en Amérique au printemps 1921 puis à la veille de la grande crise économique de 1929 ramener pour son laboratoire un gramme de radium, du mesothorium et d'autres éléments radioactifs et recueillir des fonds assez considérables. Grâce à ces fonds, abondés par d'autres dons généreux souvent faits "à des fins médicales" Marie Curie put créer de nouveaux instituts ou annexes de l'Institut du radium de Paris en Europe, en France, bien sûr, en région parisienne, par exemple à Arcueil ou à Nogent sur Marne dans le Val-de-Marne.



Ancien laboratoire Curie à Arcueil.

Parallèlement, et en grande partie, la fin de la vie de Marie Curie a consisté à former un noyau important de chercheurs, à les constituer en équipes de laboratoire productives et à les doter de crédits et matériels.



C'est ainsi que sur un site boisé d'Arcueil proche des aqueducs et traversé par la Bièvre, situé 4, avenue de la Convention, acquis en 1929-1930 par l'Université de Paris, a été fondé en 1933 à la demande de Marie Curie "l'Institut de physique nucléaire", annexe de l'Institut du radium. Dépendant de la Fondation Curie, ce laboratoire où a été découvert le francium a fonctionné jusqu'en 1978. Les recherches poursuivies dans deux des quatre bâtiments du site ont servi pour le traitement des minéraux uranifères.

Ce laboratoire aujourd'hui désaffecté appartient à l'Université de Paris VI. Il est inscrit à l'inventaire national des sites radioactifs mais il a été mis en état de sécurité.

Ainsi, Marie Curie, femme d'exception, coprésidente d'honneur dès 1890 du Conseil National des Femmes Françaises, mais aussi femme d'affaires accomplie a, en tant que patronne d'un laboratoire scientifique de grand renom, suscité de son vivant la création de maintes unités de recherches et de production bien pourvues de moyens en personnel et matériel dans le sud est parisien comme en d'autres régions.

Ces unités de production ont contribué au progrès de la science et au soulagement des souffrances humaines, car dès les premières années du XXe siècle on a utilisé la radioactivité dans le traitement du cancer communément appelé en France "Curiothérapie".

On peut dire qu'à partir de son aura acquis sur le plan scientifique dès

la fin du XIXe siècle l'action de Marie Curie au point de vue culturel, social et économique a été considérable partout dans notre pays, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre et ceci jusque dans la décennie qui a précédé la seconde guerre mondiale.

ROBERT TOUCHET
*Président de la commission
du patrimoine du CCC Erik Satie.*

BIOGRAPHIE

Quinn, Susan, *Marie Curie*, O.Jacob, 1996

Les illustrations photographiques ont figuré dans une exposition du Centre Culturel Communal Erik Satie organisée du 17 au 25 octobre 1997 au Centre Marius Sidobre (ancienne mairie) d'Arcueil dans le cadre du centenaire de la découverte de la radioactivité, avec l'aide notamment du musée Curie, 11 rue Pierre et Marie Curie 75005 Paris.

LES CAMPINOISES ET LA GRANDE GUERRE D'APRÈS LA PRESSE LOCALE

L'idée que la Grande Guerre a bouleversé les rapports des sexes et émancipé les femmes a longtemps dominé l'historiographie du premier conflit mondial jusqu'aux travaux réalisés dans les années 1970-1980 qui ont montré le caractère soit provisoire soit superficiel des changements intervenus¹. Nous appuyant principalement sur les exemples fournis par *La Gazette de l'Est*², nous allons tenter de dessiner quelques figures féminines de la Grande Guerre à Champigny, qui illustrent les conclusions auxquelles sont parvenues les historiens des femmes.

LA FEMME ÉPOUSE ET MÈRE DE FAMILLE

La femme de mobilisé

L'entrée de la France dans la guerre est pour des millions de femmes le moment de la séparation et de la précarité. La mobilisation des hommes entraîne très souvent le départ du chef de famille, autrement dit de la personne qui assure l'essentiel des revenus du ménage. Evidemment, le gouvernement est conscient de cette situation et demande dès les premiers jours d'août 1914 une allocation de femme de mobilisé, mais la loi qui l'institue le fait au motif du moral des soldats et non du soutien des familles.

Durant toute la guerre, la presse locale évoque ces femmes obligées de faire face seules aux difficultés de tous ordres. Certaines se contentent des aides accordées, d'autres trouvent l'occasion d'une émancipation relative, d'autres encore dénoncent les situations inadmissibles. Une lettre anonyme publiée par *La Gazette de l'Est* après plus d'une année de guerre rend compte de la détresse et l'exaspération d'une de ces femmes de soldat :

"Mesieur,

Je suis mère de quatre enfant mon marie est partie depuis le 2 août 1914, et vous tous qui estes à la tête des Comunes garder un junes hommes de 26 ans, navez pas dhomme qui puisse le remplacé le service indispensable. Juger comme nous sommes, mesier toujours les mêmes dans les tranchées. Pauvre France que nous avons des homes franc à notre tête".³

Le commentaire du journal est plutôt critique : "Certes la guerre est cruelle à tous, aussi bien à l'intérieur que sur le front, et il est dur pour

une famille d'être séparée de son chef, déjà depuis plus d'un an; mais de là à se laisser aller à écrire une lettre comme nous [la] reproduisons, il y a loin, et nous comprenons que les fonctionnaires publics, tout à leur tâche de travail intensif et de dévouement public, se soient sentis blessés en la recevant et aient à cœur de faire comprendre à son auteur combien elle se trompe et se laisse égarer par de fausses appréciations."⁴

Malgré le ton moralisateur qui vise à défendre la respectabilité des fonctionnaires mobilisés sur place et à rappeler la correspondante anonyme à la raison, *La Gazette de l'Est* souligne la dureté des conditions de vie des femmes dont le mari est au front.



Les photographies illustrant la mobilisation de 1914 présentent souvent des femmes tendant aux soldats français montant au front un peu de ravitaillement. Parmi les plus reproduites se trouvent celles prises en septembre 1914 sur le quai de la gare militaire de Champigny, point de rassemblement des troupes partant combattre à l'est, embarcadère ferroviaire détruit complètement après la Seconde Guerre mondiale (Paul-Marie de La Gorce (dir.), *La Première Guerre mondiale*, Flammarion, 1991, volume 1, p.64-65).

La veuve de guerre

Dès les premières semaines de la guerre, les pertes militaires atteignent des proportions inattendues et tragiques. Les mentions de Campinois tués au front ou morts dans un hôpital se multiplient. De nombreuses épouses se retrouvent veuves, chargées ou non d'enfants. *La Gazette de l'Est* se préoccupe rapidement du sort de ces femmes.

“Renseigner les militaires blessés, les veuves et les orphelins de militaires tués à l'ennemi était une œuvre d'intérêt social à laquelle la Gazette était fière de collaborer; mais il nous a paru nécessaire de faire plus encore (...).

“La Gazette sera, une fois de plus, trop heureuse si elle peut épargner à de malheureuses épouses ou mères de familles, à de pauvres orphelins et à de si intéressants militaires blessés, des démarches pénibles et de longues pertes de temps (...).

“A la Gazette, nous n'avons qu'un seul but : rester fidèle à notre ligne de conduite, être utile à tous, en essayant de rendre service aux familles de ceux de nos concitoyens qui, héroïquement, versent leur sang pour la défense du territoire”⁵

La présentation des mesures prises montre bien que le sort des veuves et des orphelins de guerre intéresse dans la mesure où il est associé au sacrifice du mari ou du père, mort pour la patrie. Plus que la situation matérielle de la femme et de ses enfants, c'est la nécessité de ne pas abandonner la famille d'un combattant qui est mise en avant. En 1915 encore, “Ce que doivent savoir les familles de nos héroïques combattants” concerne d'abord les militaires, les veuves et orphelins n'arrivant qu'après, mais, la même année, *La Gazette de l'Est* indique que “M. Hirtz, directeur de l'hôpital auxiliaire a remis à notre Municipalité la somme de 200 francs, provenant de la matinée organisée par les poilus en traitement à cet hôpital le dimanche 1er août, et destinée à secourir les veuves de soldats de notre commune tombés au champ d'honneur”. Et le journaliste conclut : “Bravo les poilus de l'hôpital !”.⁶

La ménagère

La reconversion de l'économie pour les productions de guerre perturbe l'approvisionnement en produits de base et favorise l'inflation. Les femmes sont confrontées à ces difficultés matérielles croissantes. Les colonnes de *La Gazette de l'Est* consacrées à Champigny contiennent de très nombreuses mentions de problèmes de ravitaillement : situation de boulangers, état des stocks de houille, fonctionnement du magasin d'approvisionnement, crise de l'alimentation, vie chère, etc. Quand les difficultés deviennent trop importantes, les ménagères réagissent vivement :

“Nos vaillantes Campinoises ne sont pas contentes et elles le manifestent par des protestations énergiques. Parce que notre commune n’a pu continuer à recevoir hebdomadairement ses deux wagons de charbon, elles rendent responsables la Municipalité et les fonctionnaires communaux de la crise des transports.

“Nous comprenons fort bien que la manque de combustible est préjudiciable à toute la population et nous plaignons sincèrement les familles pauvres et nombreuses qui ne peuvent avoir recours qu’au charbon peu coûteux du chantier communal. Mais de là à soutenir et à appuyer les protestations trop énergiques de certains, il y a un monde ! (...)

“Nos lecteurs savent par le compte-rendu du Conseil municipal qu’un marché avantageux avait été passé avec les mines de Bruay et l’assurance formelle avait été donnée que les besoins de la population seraient assurés d’une façon continue; or, la crise des transports, que la Municipalité ne pouvait prévoir, survient d’une façon brutale. Que faire pour y parer ? Demander des wagons; il n’y en a pas de disponibles répond-on en haut lieu; pourtant, à la suite de nombreuses démarches, plus de cent tonnes arrivent en peu de jours à destination.

Les grosses difficultés surgissent à ce moment. La Municipalité décide de livrer cinquante kilos par personne et par semaine et c’est alors que chacun pour être servi arrive avant l’ouverture du chantier et ce jour-là 510 personnes obtiennent satisfaction alors que beaucoup d’autres s’en vont sans charbon; celles-là reviennent le jour suivant mais, pour ne pas être en retard, elles attendent depuis 3 heures du matin. Les plaintes sont formulées avec colère, les insultes et les injures vont au personnel du chantier qui n’y peut rien et les racontars vont leur train, cependant que des imbéciles entretiennent la colère des femmes contre ceux qui sont irresponsables de cette situation.

“Que tout le monde se rassure, la crise des transports est maintenant conjurée et d’ici peu nous reverrons nos beaux tas de charbon, nul ne souffrira du froid à Champigny et notre laborieuse population sera satisfaite”.

Cet épisode traduit bien les épreuves que traversent les femmes devant assurer la gestion de quotidien. A leur niveau, elles subissent les retombées de la guerre, se trouvant d’une certaine manière en première ligne à l’arrière. N’osant trop se plaindre, leur sort étant sans commune mesure avec celui des combattants, elles doivent prendre sur elles et profiter au mieux des opportunités qui se présentent pour améliorer leur situation et celle de leur famille.

LA FEMME TRAVAILLEUSE

La mobilisation des hommes sur le front entraîne une pénurie de main d'œuvre qui impose bientôt le rappel d'une partie des combattants (près de 500 000 ouvriers sont rapatriés vers les usines). Cependant, les pertes militaires étant très élevées, le maintien à l'arrière d'un grand nombre d'hommes aptes à porter les armes devient problématique. Le recours à la main d'œuvre masculine non mobilisée, puis étrangère et coloniale est une première solution. La main d'œuvre féminine est sollicitée à son tour mais, bien que l'activité féminine soit forte avant la guerre, la France ne connaît pas une féminisation massive du monde du travail durant le conflit.

La confectionneuse de l'ouvroir

L'implication plus importante des femmes dans le monde du travail ne s'explique pas seulement par le manque de main d'œuvre mais également par la nécessité pour de très nombreuses femmes de trouver des sources de revenus que la mobilisation des hommes leur a fait perdre. Les allocations versées aux familles des mobilisés ne sont pas suffisantes pour beaucoup. Aussi est-il mis en place dans la plupart des communes des ateliers proposant un travail rémunéré aux femmes dans le besoin.

"Le maire de Champigny-sur-Marne porte à la connaissance de la population que le Conseil municipal a décidé la création d'un atelier municipal de confections militaires.

"Une commission municipale de l'intermunicipale a été formée pour la préparation et l'installation de cet atelier, et cette commission a proposé d'allouer pour la confection d'un pantalon 1,20, d'une chemise 0,20, d'un caleçon 0,30 (fourniture du fil à la charge des confectionneuses).

"Afin de permettre à la commission de juger par l'effectif ouvrier si l'atelier projeté peut être créé, il est nécessaire dès maintenant de solliciter les demandes de travail.

"En conséquence, à partir de la publication du présent avis, et jusqu'au 5 septembre inclus, les confectionneuses et les ouvrières sont invitées à se faire inscrire ou à adresser leurs demandes à la mairie".⁸

L'atelier est bien mis en place, les candidatures n'ayant pas manqué. En mars 1916, une courte note dresse un bilan provisoire des activités de l'ouvroir municipal, œuvre de bienfaisance dirigée par Mme Moreau.

"La confection d'un caleçon est à la portée de toutes les femmes connaissant tant soit peu la couture, et le prix payé pour la confection permet largement à toutes nos concitoyennes que la guerre a privées de ressources de réaliser un gain journalier qui contribue à améliorer leur existence et celle de leur famille.

“Mais combien de chômeuses vont s’être fait inscrire pour n’être plus à la charge de la Caisse communale de chômage ?”.⁹

Le travail féminin est envisagé ici encore comme une nécessité liée aux circonstances. L’activité proposée s’inscrit dans la conception traditionnelle du labeur féminin. La femme est par formation, sinon vocation, une couturière. On devine une critique à peine voilée envers celles qui ne maîtrisent pas cet art ménager si utile.

L’ouvroir municipal ne s’apparente en aucune manière à un lieu où les femmes pourraient sortir de leur condition ordinaire. Les confectionneuses n’ont qu’à se satisfaire d’avoir pu trouver un travail à leur portée et se montrer reconnaissantes. Au moins bénéficient-elles d’une certaine estime liée au fait qu’elles travaillent pour les soldats au front, contrairement aux oisives, les “chômeuses”, qui se complaisent dans leur misère d’assistées. L’évocation de la place des femmes dans la France en guerre ne semble pas pouvoir faire l’économie de considérations voire de condamnations morales.

La receveuse du tram

La Gazette de l’Est laisse paraître les mêmes hésitations face à la présence féminine dans des métiers jusqu’alors réservés aux hommes et les bouleversements que cette situation suppose dans la manière d’être des femmes. L’article “Féminisme, oui ! mais prudence” en témoigne, sur un ton à la fois critique et humoristique.

“Les receveuses de l’est-parisien sont intrépides, l’une d’elle, une jeune blonde, se faisait remarquer par sa hardiesse à se maintenir les bras ballants sur le marchepied de la voiture et nous connaissons des cardiaques qui craignant une émotion trop violente, préféreraient attendre le convoi suivant plutôt que d’être le témoin d’accidents qui ne pouvaient manquer de se produire.

“Nous avons connu la chute de cette jeune receveuse sur un trottoir de la Grande-Rue, alors que la voiture filait à toute vitesse. Ce rappel à la prudence n’a pas été longtemps observé par elle, car nous l’avons revue, accomplissant et continuant comme par le passé à se jouer des difficultés inhérentes à son emploi (...).

“Dans son intérêt et dans celui des voyageurs, il vaudrait mieux qu’elle reste dans son rôle de femme; si les jupons sont embarrassants pour accomplir ce métier, ce n’est pourtant pas une raison pour vouloir le faire en culotte !”.¹⁰

La dernière remarque, par sa grivoiserie de bon aloi, révèle le malaise engendré par la féminisation d’un métier jusque-là masculin. Si la jupe n’est pas jugée comme le vêtement de travail le plus adapté, il n’est pas envisagé pour autant de permettre aux femmes d’exercer leur profession

en pantalon, ce qui les autoriserait davantage à se comporter comme les hommes. La chute dont est victime la receveuse est donc interprétée comme une incitation pour l'employée à changer son comportement et non sa garde-robe.

L'ouvrière à l'atelier

La question des conditions de travail des femmes à l'usine est évoquée dans une série d'articles paraissant durant les mois d'avril et mai 1916. Il s'agit au début de dénoncer "un scandale" touchant une fabrique de munitions.

"La grossièreté n'est pas de mise dans un atelier, surtout quand la majorité du personnel est composée de femmes (beaucoup d'entre elles ayant leur mari au front), la malpropreté n'y sied pas davantage.

"Peut-être les inspecteurs du travail n'ont-ils jamais été amenés à visiter l'atelier car, sans nul doute, ils auraient exigé plus de propreté et insisté pour que les mesures élémentaires de sécurité soient prises, c'est-à-dire que des garde-fous soient installés autour des machines.

"Journellement, des accidents arrivent. Serait-ce trop demander que l'indispensable soit fait immédiatement, avant qu'un grave accident ne se produise. Nous le pensons, mais si l'on attend le bon vouloir de ce patron !!!

"Loin de lui le souci de la sécurité de ceux qui lui remplissent abondamment ses poches, car à ce sujet, il y a aussi scandale !

"Des gens qui se disent bien informés racontent que le prix d'une pièce, payé à un ouvrier, est réduit des - quand le même travail est exécuté par une ouvrière; un jeune ouvrier embauché au taux de cinq francs par jour, ne touche plus que trois francs à la paye".¹¹

Les rédacteurs campinois de *La Gazette de l'Est* dénoncent le profiteur de guerre sans scrupule plus que l'entrepreneur qui exploite une main d'œuvre pour l'essentielle féminine. L'inégalité des salaires entre hommes et femmes n'est pas condamnée en tant que telle mais comme la démonstration d'une volonté de tirer le plus grand bénéfice possible du personnel employé¹². La présence des femmes dans l'atelier n'est pas considérée comme une évidence (elle est justifiée par la mention "beaucoup d'entre elles ayant leur mari au front" qui rappelle que ces femmes ne sont que des remplaçantes temporaires) et elle impose un comportement particulier (pas de "grossièreté" ni de "malpropreté", qui risqueraient de choquer les ouvrières, perçues comme des êtres fragiles et innocents à protéger).¹³

Une certaine condescendance transparait donc sous l'apparente bienveillance du propos. Pourtant, cette attitude attentionnée envers les tra-

veilleuses s'explique sans doute aussi par l'influence des idées d'Albert Thomas. En effet, "c'est en France que le travail féminin semble le mieux accepté et que l'écart des salaires entre les sexes est le plus bas, grâce aux tarifs institués par Albert Thomas à partir de janvier 1917".¹⁴ Les rédacteurs de *La Gazette* ne peuvent faire moins qu'aller dans le sens du député-maire de Champigny qu'ils vantent si souvent dans les colonnes de leur journal¹⁵.

DES FEMMES SOUMISES À L'ORDRE MORAL

L'éloignement des hommes suscite un contrôle étroit du comportement des femmes, qu'elles soient épouses de mobilisés ou non. Malgré les changements rendus nécessaires par la guerre, les femmes doivent conserver un comportement digne et vertueux. Les rédacteurs champinois de *La Gazette de l'Est* se font l'écho de cet ordre moral.

"Une femme P..., domiciliée rue des Frères-Petits, qui était en état d'ivresse, lors de la visite du Président de la République, manifestait trop bruyamment, fut arrêtée par les agents et enfermée au poste de police de la Mairie; deux autres femmes qui l'accompagnaient déguerpirent au plus vite pour ne pas subir le même sort.

"Cette femme est la mère d'une nombreuse famille. Quelle éducation reçoivent ses enfants que nous sommes habitués à rencontrer trop souvent dans les rues pendant les heures de classes !

"Il y a là un exemple à faire. Cette mère indigne qui dilapide en boissons les secours que lui accorde la commune et que supporte la collectivité, mérite qu'ils lui soient retirés; quant aux enfants, ils pourraient être confiés à une œuvre philanthropique qui se chargerait, moyennant le versement des secours qui leur étaient destinés, de leur instruction et de leur éducation".¹⁶

La condamnation de cette femme est multiple : manquement à son rôle de mère, manque de respect envers les autorités de l'Etat et, en arrière-plan, manque de retenue alors que les femmes en difficultés se doivent de surmonter stoïquement et silencieusement leur sort. Le titre de l'article n'est-il pas, de manière significative, "Une femme bruyante".

L'ordre moral transparaît dans les colonnes de *La Gazette de l'Est* sous des formes moins frivoles. Sous le titre "Un drame à Champigny", le journal relate un fait divers rappelant le livre de Raymond Radiguet, *Le Diable au corps*.

"Jeudi dernier, la nouvelle se répandait dans notre coquet pays qu'un drame ayant fait deux victimes venait de se produire. Notre correspon-

dant se transporta immédiatement sur les lieux du drame et put entrevoir dans la cuisine d'un café de la rue de Sucy le corps baignant dans une mare de sang, d'un jeune homme bien connu de la localité, et dont les parents habitent dans le quartier du Centre. Sur le lit, au premier étage, une jeune femme, dont le mari est mobilisé, râlait, la tempe trouée d'une balle de revolver. Que s'était-il passé entre les deux amants, mystère ? et l'enquête de l'actif commissaire de Joinville n'a pu encore solutionner ce pénible drame".¹⁷

La Gazette décrit le drame avec une certaine neutralité mais la mention des "amants" et du "mari mobilisé" ne peut laisser les lecteurs indifférents. La mort des deux protagonistes semble leur avoir évité une condamnation plus explicite de la part du correspondant local.

En revanche, aucune réserve n'est de mise dans la dénonciation d'une Campinoise impliquée dans une affaire d'avortement.

"A la suite de son arrestation, une jeune fille, domestique rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne, a fait des aveux et livré à la justice Mme Chauchignon, propriétaire demeurant 45 rue des Batailles à Champigny, qui facilitait ses manœuvres abortives.

"Cette faiseuse d'anges et la mère coupable ont été dirigées sur le dépôt".¹⁸

Dans une période de crise démographique, conjuguant la forte mortalité due aux combats et la faiblesse des naissances due à la séparation des couples et l'incertitude de l'avenir, toute action antinataliste est sévèrement sanctionnée. L'article rappelle bien que la femme refusant l'enfant qu'elle porte est "coupable" et son auteur ne s'interroge aucunement sur les motifs qui ont pu la conduire à un tel geste. Cette condamnation sans appel conduit aux "lois de 1920 et 1923 qui répriment toute propagande anticonceptionnelle et correctionnalisent l'avortement".¹⁹

LA FEMME BIENFAITRICE

L'omniprésence de la mort explique les louanges dont bénéficie le personnel de santé et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se dévouent pour limiter les souffrances des victimes de la guerre, en premier lieu les soldats blessés ou malades.

L'infirmière

Comme beaucoup de communes de l'arrière, Champigny a son hôpital militaire. Les articles de *La Gazette de l'Est* soulignent la bonne réputation de son personnel.



Vue de la bibliothèque de l'hôpital militaire F 120 à Champigny, sans doute en 1915. Coll. de l'ancien musée de Champigny. AD Val-de-Marne.

“Dans le parc de l'hôpital auxiliaire n°120, le 14 juillet, le Comité de Champigny-sur-Marne de l'Union des Femmes de France avait organisé un concert pour distraire les malades et les convalescents en traitement à cet hôpital, dont le médecin en chef est notre sympathique concitoyen M. le docteur Legay (...).

“Ce jour-là en toilette de Ville, les Femmes de France tendaient la main, elles demandaient la charité en quêtant au profit de la “Journée de Paris” et de leur formation hospitalière; le lendemain, en tenue d'infirmières, dans une salle d'hôpital, elles ouvraient leurs bras pour guérir, et leurs cœurs pour consoler.

“Voilà comment les oboles qu'elles ont, le 14 juillet, demandées et reçues avec tant de bonne grâce, serviront à panser les blessures des braves garçons, grands enfants des villes ou rudes gars des campagnes, qui se donnent pour la patrie, avec, pour seule récompense la gloire et pour toute consolation à leur chevet, les anges-gardiens de la Croix-Rouge”.²⁰

D'autres animations du même genre sont organisées plus ou moins régulièrement, donnant autant d'occasions de rendre hommage au dévoue-

ment des infirmières. Cependant, en novembre 1916, la directrice de l'hôpital est obligée de faire publier dans *La Voix des Communes* une lettre de réponse à la rumeur qui circule depuis quelques temps à Champigny.

"Monsieur le Directeur,

"Voulez-vous me permettre de recourir à votre excellent journal pour dissiper un malentendu et pour rectifier l'appréciation des Campinois qui, je crains, sont mal renseignés à l'égard des infirmières de l'Hôpital auxiliaire de Champigny.

"Des personnes incontestablement sincères, mais mal documentées, semblent croire que les infirmières de notre formation reçoivent une rétribution pécuniaire. En échange de leurs admirables services. Il m'appartient de déclarer que c'est là une erreur absolue et je ne saurais trop insister, par votre intermédiaire, auprès de la population de Champigny, dont la sollicitude envers nous ne s'est jamais démentie, pour l'inviter à n'ajouter aucune foi à cette version inexacte.

"A l'Hôpital de Champigny, le personnel de cuisine seul est rétribué. Toutes nos infirmières, celles qui sont affectées à l'administration, comme celles du service médical, sont bénévoles; elles n'aspirent à d'autre salaire que la reconnaissance des braves qu'elles défendent contre le mal, et sont assez payées par leur sourire et leur émotion. D'ailleurs, nos infirmières ont conscience de "servir"; elles servent le Pays dans toute la mesure de leurs forces, comme les époux et les fils de beaucoup d'elles, là-bas sur la ligne de feu. C'est le devoir qui les unit auprès des soldats blessés et la satisfaction de l'accomplir est plus haute que le plus haut paiement.

"Si effacées que veuillent demeurer mes inlassables collaboratrices, je saisis cette occasion pour mettre en lumière, non seulement leur abnégation, mais aussi leur fidélité, leur dévouement et la parfaite simplicité de leurs plus beaux efforts.

"J'ose espérer, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien m'aider à leur rendre ce public hommage en publiant ma lettre, et je vous prie d'agréer, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

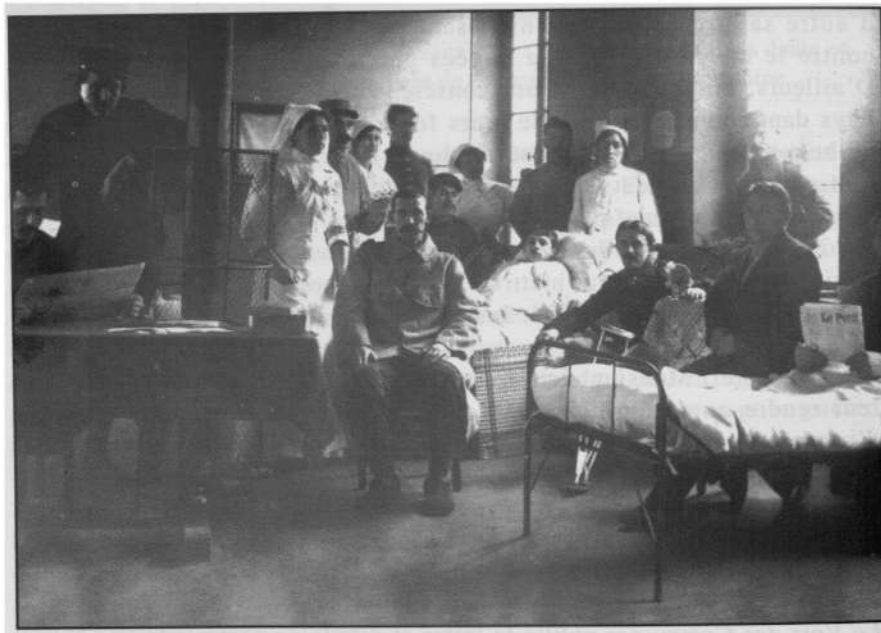
"Eugénie Er. Magnier, Directrice de l'Hôpital F. 120, à Champigny-sur-Marne".

La Voix des Communes publie la lettre et ajoute ce commentaire :

"Nous avons si souvent eu l'occasion de témoigner dans notre journal le plaisir que nous éprouvions à voir le zèle et l'empresé dévouement de nos infirmières comme de la si grande initiative de Mme Magnier, et

aussi des soins du docteur Legay, que nous nous associons volontiers aux protestations énoncées dans la lettre qui nous est adressée. "Les soldats de l'hôpital feront de même et ils sont les mieux informés".²¹

La douceur et l'humanité de l'infirmière semblent répondre à la brutalité et à la bestialité du conflit qui se déroule. En effet, si la propagande française tend à occulter l'aspect terrifiant et abominable du front, sinon pour dénoncer les "atrocités allemandes"²², elle insiste sur le dévouement des infirmières, pour l'essentiel des jeunes femmes et souvent des jeunes filles. Confrontées quotidiennement aux corps masculins, à la chair d'hommes en pleine maturité, ces infirmières se doivent d'être des modèles de vertu. L'évocation de mères ou d'épouses de soldats au front par la directrice de l'hôpital et d'anges-gardiens par l'auteur du texte précédent est censée lever tout doute sur la pureté de l'engagement des infirmières. En insistant sur le bénévolat de son personnel féminin soignant, la directrice de l'hôpital va dans le même sens : les infirmières ne peuvent pas non plus être corrompues par l'argent. La moralité est sauvée, une fois encore.



Vue intérieure d'une des salles (salle Pégoud) de l'hôpital militaire F 120 à Champigny, sans doute en 1915. Coll. de l'ancien musée de Champigny,

AD Val-de-Marne.

Les cartes postales montrant les infirmières au milieu des soldats en convalescence sont donc sans ambiguïté. La proximité des corps n'est pas le résultat d'une camaraderie née d'une cohabitation prolongée mais la conséquence d'un dévouement de tous les instants, entre instinct maternel et compassion. Le voile des infirmières, plus qu'un élément d'uniforme lié à des préoccupations hygiénistes, reste un signe de distanciation et de renoncement comparable au voile des religieuses, très présentes dans le monde hospitalier.

La donatrice étrangère

L'hôpital de Champigny est l'occasion de croiser une autre figure féminine de la guerre, incarnation au féminin de l'oncle d'Amérique. Dans les jours qui suivent la signature de l'Armistice, *L'Union régionale* rend compte de l'aide apportée par des particuliers étrangers, qui se poursuivra d'ailleurs après la fin du conflit dans le cadre de la reconstruction²³ : "Un peu tardivement, nous devons remercier ici l'œuvre américaine qui, sous l'égide de la Municipalité, a donné une preuve nouvelle de sa généreuse assistance à notre population le 19 octobre, dans la salle des Fêtes.

"A cette réunion avaient été conviés environ trois cents enfants nécessiteux de tout âge jusqu'à douze ou treize ans, auxquels furent distribués linge, vêtements et chaussures de toutes sortes, à la grande joie des parents qui avaient pu les accompagner.

Madame Duryéa est présidente générale et fondatrice de l'œuvre qui porte son nom "Duryéa War Relief" et qui exerce son action bienfaitante en Amérique, en Angleterre et en France.

"Cette femme jeune, active, autant que secourable, s'occupe en outre de venir en aide aux réfugiés besogneux et déjà plus de quatre-vingt mille ont reçu ses bienfaits, surtout en vêtements.

"Pour son œuvre admirable, elle a déjà recueilli et distribué plusieurs millions, toujours bonne et avenante pour les malheureux. C'est ainsi qu'elle a été appelée à Champigny par Madame Stanley-Jones qui l'y a si bien secondée. Assistée de Madame Stanley et aussi de Madame Aristide Thomas et de ses collaboratrices du Trousseau (La mère d'Albert Thomas dirige cette œuvre qui aide les jeunes filles de Champigny à se constituer un trousseau avant leur mariage), elle a procédé à une distribution à laquelle assistaient M. Maitrot, maire de Champigny par intérim, et quelques conseillers municipaux.

"Grâce à la bonne organisation et au dévouement de chacun, tout se passa à la satisfaction de tous.

"Nous avons eu plaisir de nommer Mme Jones Stanley qui, généreuse bienfaitrice de la guerre, a depuis longtemps rendu des services à

Champigny et montré son dévouement aux blessés militaires de notre Hôpital n°120 pour les nombreux dons et les fortes sommes qu'elle a pu y consacrer pour améliorer leur sort et les soins qu'elle leur donnait.

“A la mort du Commandant Stanley, son mari, tué en Belgique, où il se battait dans l'armée canadienne, elle dut quitter l'Hôpital pour se rendre au Canada y régler ses affaires de famille, mais elle n'oublia pas pour cela ses chers blessés et rapporta une somme très élevée, don des Filles de l'empire de Calgary. Plus tard, elle dut repartir en Amérique, son pays de naissance, et grâce à son inlassable courage et à sa grande intelligence, elle y put faire une forte collecte qu'elle rapporta pour être consacrée au soulagement des blessés de l'hôpital. Très brave, malgré le peu de sécurité des mers, elle ne craignait pas de traverser l'Océan.

“Depuis, elle se rendit encore à Londres où elle fit visite à Mme la Vicomtesse de Lapeyrouse, et sut si bien l'intéresser à la bonne œuvre qu'était l'Hôpital de Champigny qu'elle put en obtenir de nombreux vêtements et objets sanitaires devant augmenter le bien-être de nos soldats qui y sont abrités.



Groupe de quêteuses recueillant des dons pour les familles des soldats mobilisés, date indéterminée. Carte postale, AD Val-de-Marne.

“Rendons ici hommage à cette Américaine, amie de la France, si attachée à Champigny”.

La description faite de l'action de la bienfaitrice étrangère n'est guère éloignée de celle de l'infirmière. Elle aide les sinistrés et les blessés, prenant éventuellement des risques personnels. Elle reste malgré tout dans le registre de la protection maternelle, de la préoccupation quasiment instinctive de la femme pour celui qui souffre et qui est faible, sentiment renforcé par le fait qu'elle est également une veuve de guerre. En outre, de part sa position sociale, Mme Jones Stanley entre dans la catégorie des dames fortunées se devant de faire la charité aux plus défavorisés. Même si la sincérité et l'engagement de Mme Jones Stanley ne peuvent être mis en doute, la présentation de son action est dans la continuité de ce qui pouvait être écrit avant guerre.

QUE CONCLURE ?

Les documents concernant Champigny sont trop peu nombreux et trop ponctuels pour donner une vue d'ensemble de la condition féminine durant la Grande Guerre. Cependant, les figures évoquées montrent que le conflit modifie parfois la place des femmes dans la société mais que ces changements ne sont pas forcément appréciés par les hommes qui les observent²⁴. Les critiques émises reprennent les stéréotypes d'avant-guerre et, si l'on admet que les circonstances imposent une implication plus importante des femmes dans des secteurs ou des activités qui leur étaient peu familiers ou étrangers, rien ne laisse entendre qu'il en sera de même à l'issue de la guerre.

Sur le plan des droits, la France de l'après-guerre semble bien retardataire par rapport au Royaume-Uni ou à l'Allemagne : refus du contrôle des naissances, refus du droit de vote féminin, maintien de l'incapacité civile des femmes mariées, etc. Sur le plan du travail, la féminisation régresse globalement après-guerre, mais les femmes sont plus nombreuses dans la grande industrie et dans les services, en passe de devenir le lieu privilégié de l'activité féminine. Sur le plan de la morale, la figure de la femme-mère l'emporte sur toute autre, en particulier sur celle d'une femme plus libre et plus indépendante qu'incarnent quelques personnalités marquantes de l'entre-deux-guerres.²⁵

Les figures féminines qui traversent la Grande Guerre à Champigny sont finalement représentatives de l'époque : elles s'efforcent de surmonter les difficultés d'abord, tentent de profiter des opportunités qui leur sont offertes ensuite. Si les Campinoises ont eu l'espoir de voir leur situation s'améliorer au terme du conflit, la place nouvelle qu'elles

avaient pu acquérir reconnue par les hommes, leur désillusion fut sans doute cruelle. D'ailleurs, comme un rappel à l'ordre, le monument aux morts de Champigny ignore toute représentation féminine : seul un homme en armes veille sur la longue liste des soldats disparus.

ERIC BROSSARD

**avec la contribution de Christian DUCHEFDELAVILLE
Société d'Histoire de Champigny-sur-Marne**

NOTES

- 1) Voir Françoise Thébaud, "La Grande Guerre. Le triomphe de la division sexuelle", dans Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes*, vol. 5 - "Le XXe siècle", Plon, 1992, pages 30-74.
- 2) Journaux consultés : *La Gazette de l'Est*, hebdomadaire paraissant le dimanche, collection complète sur toute la période de la guerre, AD Val-de-Marne, 1 Mi 1545; *L'Union régionale*, année 1918, AD Val-de-Marne, 1 Mi 1618 ; *La Voix des Communes*, année 1918, AD Val-de-Marne, 1 Mi 1583.
- 3) *La Gazette de l'Est*, 3 octobre 1915. AD Val-de-Marne. L'orthographe de la lettre est respectée lors de la parution.
- 4) Idem
- 5) Rubrique "Dans l'intérêt des familles de nos combattants", *La Gazette de l'Est*, 20 décembre 1914, AD Val-de-Marne.
- 6) *La Gazette de l'Est*, 29 août 1915. AD Val-de-Marne.
- 7) *La Gazette de l'Est*, 26 novembre 1916. AD Val-de-Marne.
- 8) *La Gazette de l'Est*, 29 août 1915. AD Val-de-Marne.
- 9) *La Gazette de l'Est*, 26 mars 1916. AD Val-de-Marne.
- 10) *La Gazette de l'Est*, 4 juin 1916. AD Val-de-Marne.
- 11) *La Gazette de l'Est*, 11 avril 1916. AD Val-de-Marne.
- 12) Certains syndicalistes accusent même les femmes d'accepter des salaires si bas qu'elles remettent en cause les emplois des hommes.
- 13) Cette préoccupation quant au sort des ouvrières est exprimée en mars 1916, dans un article intitulé "La main d'œuvre féminine" qui évoque la protection des femmes dans les usines :
"La commission mixte du département de la Seine, vu la situation créée par la guerre rareté de la main d'œuvre masculine, et les nécessités du moment : obligation d'intensifier la production de munitions, déclare qu'il ne saurait être fait objection valable contre l'emploi de la main d'œuvre féminine dans les usines travaillant pour la défense nationale.

“Cependant, elle considère que l’entrée en masse de l’élément féminin dans les usines doit avoir pour corollaire l’application la plus stricte des lois de protection, de salubrité et d’hygiène applicables à la femme”.

La Gazette de l’Est, 2 mars 1916. AD Val-de-Marne.

14) Françoise Thébaud, “La Grande Guerre...”, article cité, p. 52.

15) Les critiques acerbes contre l’entrepreneur attirent l’attention de la censure. Fin mai 1916, l’article “Un scandale” paraît entrecoupé de nombreux blancs. Malgré les ciseaux d’Anastasia, le lecteur comprend que l’ire des rédacteurs n’est pas retombée.

“Tandis que de bons pères de famille font leur devoir sur les champs de bataille, il reste pour leurs épouses et leurs enfants la consolation... jeunes et en pleine force, de s’enrichir à l’abri du danger.

“La colère grandit surtout que... il serait cependant scandaleux qu’une sanction ne soit prise à leur égard”.

La Gazette de l’Est, 28 mai 1916. AD Val-de-Marne.

En juillet 1916, la dénonciation du scandale continue sous la forme d’une correspondance fictive entre une Campinoise et son mari mobilisé. “La lettre au poilu”, sous-titrée “Revue-rapport des faits divers de la commune”. *La Gazette de l’Est*, 9 juillet 1916. AD Val-de-Marne.

16) *La Gazette de l’Est*, 16 avril 1916. AD Val-de-Marne.

17) *La Gazette de l’Est*, 25 juillet 1915. AD Val-de-Marne.

18) *La Gazette de l’Est*, 30 juillet 1916. AD Val-de-Marne.

19) Françoise Thébaud, “La Grande Guerre...”, article cité, p. 54.

20) *La Gazette de l’Est*, 25 juillet 1915. AD Val-de-Marne.

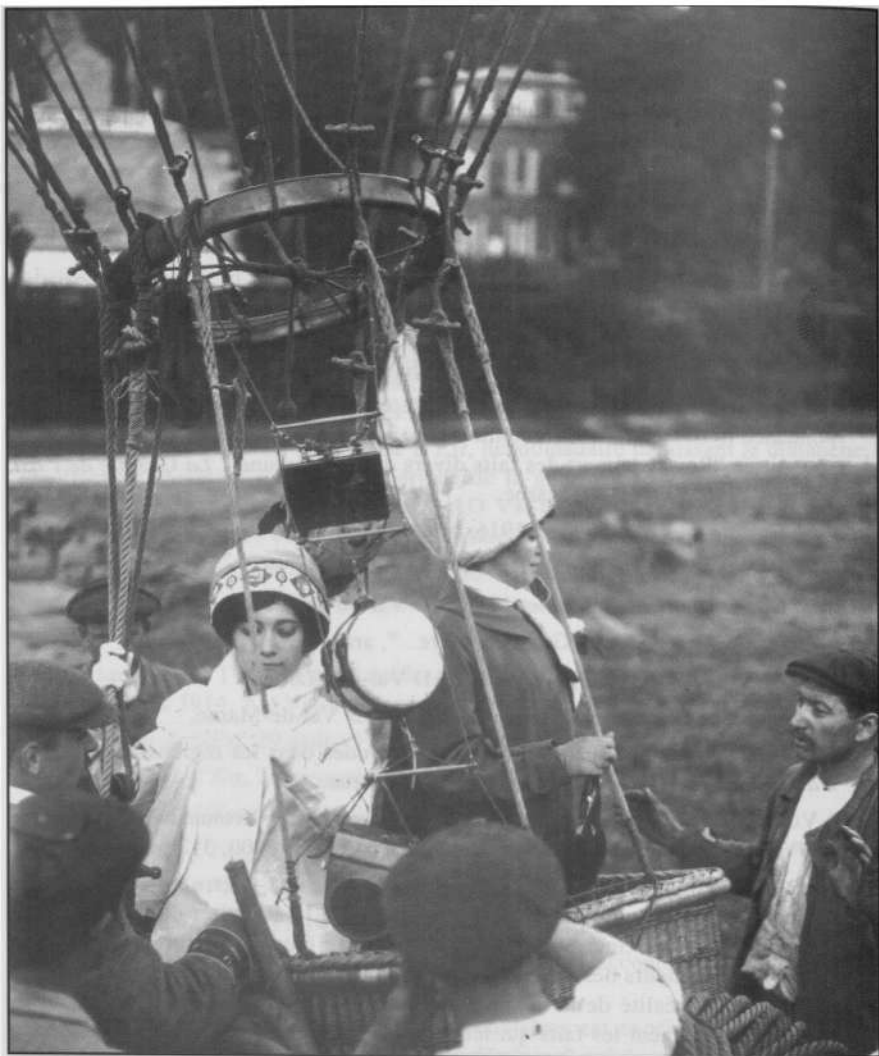
21) *La Voix des Communes*, 9 décembre 1916. AD Val-de-Marne.

22) Article “Un rapport sur les atrocités allemandes dans les régions libérées”, *La Gazette de l’Est*, 24 avril 1917. AD Val-de-Marne.

23) Voir l’exposition récente organisée par l’Historial de Péronne : *Reconstruction en Picardie après 1918*, catalogue publié par la RMN, 2000, 312 p.

24) Une étude plus large et couvrant les années d’avant-guerre et d’après-guerre permettrait seule de donner une vision fiable de la situation des Campinoises durant la Première Guerre mondiale. La présente étude rend surtout compte de l’opinion des auteurs des articles utilisés qui ne reflètent pas forcément l’opinion générale ni la réalité de la condition des femmes. En effet, les correspondants locaux sélectionnent les faits qui leur semblent mériter une mention ou un commentaire. La subjectivité des informations n’empêche cependant pas leur analyse, dans les limites indiquées.

25) Françoise Thébaud, “La Grande Guerre...”, article cité, pp. 67-74.



Mme Tissot

Coll. Musée de l'Air et de l'Espace/Le Bourget - droits réservés
n° inv. : MA - réf. : 27962

LES FILLES DE L'AIR

S'élever dans les airs n'eût été qu'un simple sport s'il n'avait contribué à s'élever au-dessus des préjugés. En cela, "les filles de l'Air" à l'orée du XXe siècle, ont joué un rôle primordial.

LE PRÉCURSEUR

L'honneur d'être la première femme à avoir volé non à bord d'un avion mais à bord d'un ballon libre revient à une jeune lyonnaise Elisabeth Thible née Estrieux. Le 4 juin 1784, devant Gustave III Roi de Suède et une foule importante, elle remplaça, au pied levé, Joseph de Montgolfier pris d'un malaise. Cet exploit lui valut le surnom de "Nymphe aérostatique". Elle fut comblée d'honneurs par l'Académie royale des Sciences de Lyon. Mais à Paris, par la suite, elle ne renouvela pas cette expérience.

LES PIONNIÈRES

L'acte de naissance de l'Aéro-Club de France est rédigé en 1898 et, en 1905, la Fédération Aéronautique Internationale voit le jour sous l'impulsion du Comte de la Vaulx.

De leur côté, les aviatrices s'unissent au sein du Femina Club Aéronautique le 1er septembre 1908. Un an plus tard, une autre association féminine est constituée, "La Stella", qui s'affilie à l'Aéro-Club de France le 15 août 1909.

Les premières "filles de l'Air" sont emmenées par leur présidente Marie Surcouf, avec l'appui de Louis Barthou alors ministre des Travaux Publics, et du mécène Henri Deutsch de la Meurthe, magnat du pétrole. On peut se demander quelle femme, à l'époque, peut bien fréquenter "la Stella", alors que sa condition la cantonne à un rôle de ménagère, de courtisane ou de mondaine. L'heure est encore lointaine où l'on verra dans ce genre d'assemblée des lavandières, des petites bourgeoises ou des commerçantes "avidées, elles aussi, de goûter aux joies du ciel". L'aviation est sélective et n'ouvre ses portes qu'aux privilégiées de la fortune et du rang.

En effet, la principale activité de "la Stella" se borne à organiser des garden-parties. C'est "la Stella" cependant qui permet l'émancipation

d'aussi grandes figures que Marie Marvingt et Madeleine Tissot. Premières de l'aérostation les femmes deviennent, dans la foulée, les pionnières de l'aviation, telles Thérèse Peltier. La jeune femme, après avoir attendu avec impatience le plaisir de voler, va devenir la première femme aviateur, sans passer par l'instruction au brevet de pilotage, récemment créé par l'Aéro-Club de France. Sur les 327 pilotes brevetés en 1910, on ne relève alors que quatre femmes : la Baronne de Laroche, Marie Marvingt, Marthe Niel et Jeanne Hervieux.



Marie Marvingt

© Musée de l'Air et de l'Espace - Cliché ou coll.

n° inv. : Prieur - réf. : 59203

Elise Deroche, actrice, sculpteur, alias Raymonde Baronne de la Roche, se montre d'abord dans les manifestations du "Tout-Paris", jusqu'au jour où elle s'aventure sur un terrain d'aviation. Remarquée par le constructeur Voisin elle fait tout son apprentissage à bord d'un biplan Voisin. Elle effectue son premier vol en solo le 22 octobre 1909 et décroche, dès le 8 mars 1910, le premier brevet attribué à une femme par l'Aéro-Club de France. Elle va de meeting en meeting, jusqu'au 8 juillet 1910 date de son accident. A peine remise, mais handicapée, elle enlève la coupe Femme en 1913, qu'elle gagne encore à deux reprises. Elle se spécialise alors dans les vols d'altitude. Au lieu d'arrêter, elle se

consacre à la coupe Fémina et se tue le 19 juillet 1919 au cours d'un vol d'entraînement.



Baronne de la Roche

Coll. Musée de l'Air et de l'Espace/Le Bourget - droits réservés

n° inv. : MA - réf. : 20195

Hélène Dutrieu, d'origine belge, vient à l'aviation en 1908, après avoir attrapé le virus à Issy-les-Moulineaux. Elle s'attire la sympathie des pionniers parmi lesquels Santos-Dumont qui met à sa disposition un petit avion "La Demoiselle" qui ne possédait pas de train d'atterrissage. Il faut avoir les mollets solides... mais ce n'est pas pour elle un handicap : elle est championne de la "petite reine" ! Et le 25 novembre de la même année, l'Aéro-Club de Belgique lui remet le premier brevet de pilotage attribué, dans ce pays, à une femme. Ensuite, les exploits se succèdent : le 5 décembre 1910, elle ravit la coupe Femme à Marie Marvingt. Le 11 décembre 1911 elle pulvérise le record mondial de vitesse en couvrant 240 kilomètres en 2 heures 58 minutes. Et c'est encore elle qui reste plus d'une heure en l'air et vole 1 heure 9 minutes.

LES AVIATRICES DE L'ÉPOQUE HÉROÏQUE (1910-1914)

Héroïne d'un périple en ballon, Marie Marvingt est la première détentriche de la coupe Femina, puis accumule les distinctions et bat les records mondiaux.

Le 22 décembre 1911, Jeanne Hervieux ouvre une école d'aviation exclusivement réservée aux femmes. Il leur faut le goût du risque pour grimper dans ces cages à poules aux moteurs si peu fiables. S'il leur faut un fameux courage, il leur faut aussi du caractère pour affronter la misogynie de leurs collègues masculins dont certains ne répugnent pas au sabotage pour les écarter des terrains d'aviation. Adrienne Bolland échappe, par miracle, à une tentative d'assassinat. Mais ni les menaces, ni les agressions ne font fléchir la volonté de ces héroïnes prêtes à affronter les situations les plus éprouvantes, en particulier l'accident mortel. La ronde des exploits s'internationalise, d'autres femmes prenant la relève.

Ainsi Harriet Quimby est la première fille de l'Air à réussir la traversée de la Manche le 16 avril 1912 dans le sillage de Blériot, avant de se noyer près de Boston. Katherine Stinson, quant à elle, reste la première femme à avoir piloté un avion postal et assuré la ligne dans le Montana en septembre 1913 avant d'être aussi la première à avoir bouclé un looping de jour le 12 juillet 1915 et un looping de nuit le 15 décembre suivant. Avec Mathilde Moisant elle est la deuxième femme brevetée aux Etats-Unis.

Outre Elise Deroche, quelques mondaines et actrices célèbres s'étaient intéressées au monde de l'aéronautique, d'abord par souci de publicité puis par passion réelle. Déjà en 1878 la tragédienne Henriette-Rosine Bernard - Sarah Bernhardt - avait pris le risque de se voir refuser

l'entrée de la Comédie Française pour profiter d'un vol en ballon. Une autre comédienne, Gaby Morlay, fait mieux encore en recevant le premier brevet de "ballon automobile", c'est-à-dire de dirigeable. Durant la guerre de 1914, des aviatrices sont des espionnes connues dont la célèbre Marthe Richard.



Jeanne Hervieux

© Musée de l'Air et de l'Espace - Cliché ou coll.

n° inv. : MC - réf. : 5874

LES AVIATRICES DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES (1918-1939)

Le jour de la disparition de Mermoz, Maryse Bastié devait affronter l'Atlantique sud, Choquée par la mort de l'aviateur elle retarde son décollage, et ce n'est que trois semaines plus tard qu'elle se sent assez



Maryse Bastié

Coll.Musée de l' Air et de l'Espace/Le Bourget - droits réservés

n° inv. : MA - réf. : 12053

forte pour s'élancer et ce, le 30 décembre 1936. Elle franchit les 3 200 kilomètres d'océan en 12 heures, soit 1 heure de moins que Mermoz. Cet exploit, qui place les femmes à l'égal des hommes, ne sert ni les intérêts de la française en particulier, ni ceux des "filles de l'Air" en général. En effet, on les présente alors comme de "bonnes petites françaises" faisant preuve de vertu et d'abnégation. Déjà, en 1925, débordante de ces bonnes pensées, la Commission Internationale de Navigation Aérienne avait décidé que les femmes ne pourraient jamais obtenir la licence de pilote de transport. Devant la véhémence des protestations, la Commission avait fait marche arrière tout en conseillant aux compagnies aériennes de ne pas confier de passagers à ces "garçonnes". Et Maryse Bastié de s'indigner : «*Les femmes ne seraient-elles que la belle moitié du genre humain dont la mission est de rendre la vie agréable à l'autre moitié ?*». Après son voyage triomphal en Amérique du Sud, Maryse Bastié sollicite un emploi dans l'aviation. Les portes restent closes. Pierre Cot lui en donne l'explication : «il faut attendre que l'aviation soit considérée comme un moyen de transport normal pour que l'on puisse juger sur une grande échelle les mérites égaux des hommes et des femmes dans l'aviation». En attendant, dès 1933, elle était devenue l'animatrice de l'école de pilotage dirigée par Guy Bart dans la partie nord de l'aérodrome d'Orly. Les ex-fermiers de la Vieille Poste s'en souviennent encore.

Et pourtant n'avait-elle pas réalisé des exploits la mettant à égalité avec les hommes ? Et pourtant n'avait-elle pas réalisé un "rase flotte" sous le pont transbordeur de Bordeaux en 1925 ? Ne s'était-elle pas attaquée aux records de durée et d'endurance considérés comme des spécialités masculines ? Le 8 septembre 1930 n'avait-elle pas tourné inlassablement au-dessus du Bourget, atterri après 37 heures 55 minutes ? N'avait-elle pas quitté le Bourget le 21 juin 1931 pour se poser 3 000 kilomètres plus loin près de Nijni-Novgorod en 30 heures 30 minutes ? Sa contemporaine Marie-Antoinette Hilsz dite Maryse Hilsz, ancienne parachutiste d'exhibition, brevetée des transports publics va être la première femme à obtenir le brevet d'hydravion et à relier Paris à Saïgon en plusieurs étapes le 12 novembre 1930, ce qui impressionne au moins ses collègues masculins. Le 31 janvier, elle part pour Tananarive qu'elle rallie le 31 mars suivant après de nombreuses vicissitudes. Elle est ensuite la première femme à effectuer la liaison France-Madagascar.

Autre rivale de Maryse Bastié et de Maryse Hilsz : Lena Berstein. En 1930, elle arrache le record de distance et de durée en 35 heures 45 minutes, record que Maryse Bastié reprend ensuite. Sans argent, elle va

de tracasserie financière en tracasserie financière. Démoralisée elle profite d'une panne survenue à Biskra pour s'y suicider en 1932.

Hélène Boucher est l'emblème de ces aviatrices-là. Pour elle, tout commence au Bourget en 1930 par un simple baptême de l'air suivi de la rencontre avec Maryse Bastié le même jour, sur le terrain d'aviation. Elle apprend vite, obtient son brevet le 21 juin 1931. Après un faux départ le 6 février 1933, elle décolle le 13 février de la même année pour Saïgon. Le 2 juillet suivant, elle participe aux Douze heures d'Angers. Elle avait pour passagère Edmée Jacob qui devint Edmée Jarland, championne du vol à voile. Elles sont classées quatorzième. C'est alors que Michel Detroyat, l'as de la voltige aérienne, décide d'aider Hélène Boucher. Grâce à François Lehideux, directeur des usines Renault, et de l'ingénieur Marcel Riffaud, elle choisit un Caudron-Renault, l'avion le plus rapide de sa catégorie. Avec le soutien de ces deux personnes, Hélène reprend la compétition et, le 8 juillet 1934, elle décroche la deuxième place aux Douze heures d'Angers, et du même coup devint la championne du monde de vitesse sur 1 000 kilomètres, dans la catégorie des avions légers. "La machine à performances" comme on l'appelle désormais tournait de plus en plus vite. Elle devient la femme la plus rapide du monde le 11 août 1934. A la stupéfaction générale, elle l'emporte même sur les hommes. Après une période de déprime elle reprend la course aux records. Le 30 novembre 1936 elle décolle sur le terrain de Guyancourt pour un vol d'essai. Au moment de l'atterrissage, une fausse manoeuvre déséquilibre l'appareil qui s'écrase. La nouvelle de sa mort frappe les plus grands, les plus célèbres des aviateurs : Saint-Exupéry, Mermoz et Detroyat qui voit en elle une étoile filante.

CONCLUSION

L'action des femmes dans l'aviation s'appuie sur l'évolution des mentalités dans les trente premières années du XXe siècle. Mais l'évolution devient révolution quand elles s'attaquent à la réaction avec Jacqueline Cochran et Jacqueline Auriol. Puis, dès 1960, les Américains étudient la possibilité d'inclure des femmes dans le programme de formation des astronautes. Et cela ne va plus poser de problème en Occident.

JEANNINE HENIN



Hélène Boucher

Coll. Musée de l'Air et de l'Espace/Le Bourget - droits réservés

n° inv. : MA - réf. : 2832



Le café-tabac du village dans les années 1950.

À LA RENCONTRE DES CAUDACIENNES

«Que voulez-vous que je vous dise ? Je ne sais pas moi. Il s'est passé tellement de choses. Et puis, il y a si longtemps. Tout est un peu embrouillé».

Voilà à peu près ce que me disaient les femmes interrogées. Alors, avec leur aide, essayons de combler ces lacunes et faisons une plongée dans les méandres de leur mémoire.

De tout temps, la femme a accompagné l'homme dans la vie de tous les jours, souvent d'égale à égal, à la Queue-en-Brie, comme ailleurs !

Certes, on ne sait rien de précis quant à la Préhistoire ! Mais sans doute, la femme participe, à sa manière et selon ses capacités, à la vie du clan ou de la tribu. Non seulement, elle assure le renouvellement de la population, en remplissant le rôle qui lui était dévolu dès les origines : mettre des enfants au monde. Elle est présente à chaque moment du déroulement de la journée, complétant les tâches de l'homme qui, pour sa part, fabrique armes et outils, fournit la nourriture à la tribu, et la protège en cas de besoin. Ainsi devait-il en être ainsi, au Paléolithique Moyen, sur les rives du Morbras !

On lui attribue également la transmission des traditions, us et coutumes, propres à chaque tribu.

Peu à peu, se mettent en place des structures qui resteront inamovibles, pendant des millénaires, parce que solidement ancrées dans les mentalités.

À LA QUEUE-EN-BRIE

Bien qu'étant dans le domaine des spéculations, on peut supposer qu'il a dû en être de même à La Queue-en-Brie.

A partir de la période médiévale, on possède des traces écrites, dans ce domaine. La femme est étroitement associée à son époux dans diverses démarches qui mettent en jeu leur patrimoine.

En 1196, donation est faite à l'Hôtel-Dieu par Pierre et Isabeau Marmarel, de tout le cens qu'ils possèdent à La Queue.

Le 31 janvier 1265, plusieurs personnages, dont Pierre de La Queue, et leurs épouses, vendent pour cent sous parisis, sept quartiers de prés, à côté de Créteil.

Le 7 février 1550, Pierre Couillard, couturier, et Henriette Froidegranche, sa femme, demeurant à Santeny, font donation, à Thomas Chrétien, maçon, et à Bonne Riboualle, sa femme, de leurs droits sur une maison aux faubourgs de La Queue-en-Brie, près de la porte de Lagny, pour que ledit Chrétien Thomas *puisse mieux entretenir leur état et labeur*.

Dans l'ensemble, les Caudaciens sont des gens de la terre, agriculteurs, forestiers, cultivateurs, jardiniers, artisans, parfois commerçants.

La Caudacienne est, comme son époux, une femme de la terre, dont les origines plongent, dans le terroir local, leurs racines les plus anciennes. Selon les caractères et les personnalités, elle est soit dans l'ombre de son mari, soit sur le devant de la scène. Elle a son mot à dire quant aux décisions à prendre. Parfois, elle détient un avoir personnel qui, entré dans le patrimoine commun, par le mariage, permet au couple d'acquérir un lopin de terre, point de départ de richesses futures, ouvrant à l'époux la possibilité de devenir *un riche laboureur*.

Le rôle des femmes complète généralement celui de leurs époux. Seule, une célibataire ou une veuve, peut envisager une activité particulière et indépendante.

Avant l'établissement de l'usage d'un patronyme, son nom est calqué sur celui de son mari. Ainsi, à La Queue-en-Brie, on pouvait rencontrer : Charlotte la Gautière épouse de Jehan Gautier; Jehanne la Bretonne dont l'époux est Pierre le Breton; ou encore Pierrette la Bourgeoise qui doit son nom à Jehan le Bourgeois.

Une femme de la noblesse peut décider de se vouer à la vie monacale, comme simple moniale, dans un couvent, quand elle n'en est pas la fondatrice. Elle peut y mener une vie de recluse, à moins d'appartenir à une grande famille, ce qui lui permet d'accéder à de hautes fonctions, telle Agnès de La Queue, abbesse de l'abbaye de Chelles, de 1363 à 1368.

Quand un seigneur effectue une donation, en faveur d'un monastère, par exemple, son épouse est associée à cet acte : en 1154, Galeran II et Agnès¹ de Meulan effectuent plusieurs dons au prieuré de Gournay : cinq mille harengs à prendre chaque année à Pont-Audemer et un muid de sel; la moitié de deux moulins; ainsi que le droit d'élever un pont sur la Seine.

Quand il arrivait qu'une femme fût seigneur de La Queue-en-Brie, elle détenait les mêmes prérogatives et le même titre², et jouait le même rôle qu'un homme, comme Alix de Bretagne à laquelle on attribue la construction des murailles entourant la place forte caudacienne. Agnès, comtesse de Meulan, est seule seigneur de La Queue-en-Brie, en 1170.

Par ailleurs, de nombreuses femmes ont joué un rôle important dans la conduite de la seigneurie caudacienne : Corneille de Reilhac, Isabelle de Mallenfant, Agnès de Meulan, Marguerite de Chanteprime, Marguerite Gentien, ...

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les registres paroissiaux signalent l'existence de plusieurs caudaciennes qui font office de nourrices. La Queue-en-Brie détenait la réputation d'être dotée d'une saine atmosphère, propice à la croissance des nourrissons, l'air de Paris étant déjà considéré comme pollué et néfaste aux petits enfants. Les femmes de la noblesse ou de la bourgeoisie, qui ne souhaitent pas s'encombrer de nourrir un petit, s'en débarrassent ainsi. Cependant, l'hygiène n'étant pas le fort de cette époque, ainsi qu'une certaine ignorance des principes élémentaires de la puériculture, on relève, dans ces mêmes registres, l'indice d'une mortalité infantile assez considérable.

Outre les travaux qui complètent ceux de l'époux, les femmes cousent, tissent, lessivent, préparent les repas, élèvent les enfants, entretiennent l'habitation, exercent parfois une activité artisanale ou un petit élevage, dont elles vendent les produits sur le marché local, améliorant ainsi l'ordinaire.

L'absence de moyens de transport, ou leur précarité, n'empêche pas les flux de populations. On communique de village en village et de nombreuses relations familiales sont établies, par mariages ou parrainages. Ainsi, on relève, pour la fin du XVII^e siècle, les événements suivants³ :

23 mai 1666 : Marye Bourgoïn, veuve de Claude Le Roux, de La Queue-en-Brie, est marraine de Marie-Anne Comet, de Sucy.

8 avril 1668 : Nicolas Le Grand, demeurant à La Queue, chez Louis de La Corne, est parrain de Nicolas Copeau, de Sucy. Marie d'Audereau, demeurant à La Queue, en est la marraine.

24 novembre 1681 : Edmé Besnard, fils de Claude Besnard et de Marie Le Febvre, habitant La Queue, épouse Anne Auvra, de Sucy.

27 mars 1688 : Françoise Souchet, femme de Jacques Robert, laboureur à La Queue, est marraine d'Estienne Madré, de Sucy.

25 avril 1694 : Jeanne Gravois, fille de Michel Gravois, meunier à La Queue, est marraine de Marie-Anne Carbonnier, de Sucy.

En 1789, dans le rôle de la taille, les femmes ne sont pas exemptées. On relève des écarts importants : Bellemence, garde-chasse chez M. d'Ormesson paie cinq sols de taille, alors que la veuve de Jean Larbalestrier verse quatre-vingt-douze livres sept sols. Quant à la capitation, c'est la veuve Comtoise, logée chez Pierre Blot qui paie le moins : un sol; et c'est encore la veuve Larbalestrier qui s'acquitte d'une forte somme : cinquante-cinq livres treize sols.

Le XIXe siècle réduit les droits de la femme, la confinant dans un statut de représentation, allant jusqu'à lui dénier le droit de disposer de son corps à sa guise : maternités quasi-obligatoires; corps brisé dans des corsets invraisemblables; situation de non-droit, par un maintien en étroite dépendance, sous la coupe du père ou du mari ou du frère; parfois, privation d'identité administrative et même captation d'héritage; situation qui se prolonge souvent jusqu'au milieu du XXe siècle. Balzac, entre autres, a fait une description impitoyable de cet univers masculin : "machiste", dirait-on aujourd'hui, refusant à la femme, toute existence propre et autonome.

Il n'y a pas si longtemps, une femme avait besoin de l'autorisation de son mari pour travailler : c'est seulement à dater de 1965 qu'elle peut exercer un emploi sans l'accord de son mari; mais dès 1907, une femme mariée pouvait disposer de son salaire. Cependant, elle a dû attendre encore longtemps pour avoir le droit de posséder son propre compte bancaire, de signer un chèque, de procéder à un achat sans l'accord du mari... Ce n'est qu'à partir de 1944, qu'elle obtint le droit de vote, mais pour ce qui est de la sécurité sociale, elle resta pendant plusieurs années encore, sous le nom de son mari. Malgré tous ces progrès, à la fin du XXe siècle, la femme doit lutter pour obtenir une parité qui lui revient de droit : égalité des salaires, accès aux fonctions administratives, à certains métiers, à des postes de haute responsabilité.... dans une société dont la législation est faite par et pour les hommes.

Seules, quelques-unes osèrent s'affirmer en tant que telles : de Pauline Roland et Olympe de Gouges à George Sand et Louise Michel, et le payèrent parfois de leur liberté, sinon de leur vie. Toutefois, cette situation semble concerner plutôt les citadines, femmes de la noblesse et de la bourgeoisie. Dans le milieu rural, les femmes ont probablement conservé le statut qui était le leur depuis des siècles, ayant parfois leur mot à dire dans la gestion du patrimoine conjugal.

DIFFICILE ÉVOLUTION DES MENTALITÉS

On pourrait évoquer les combats des suffragettes, mais à La Queue-en-Brie, on n'en arriva pas jusque-là.

Il faut atteindre la fin du XXe siècle pour que l'on juge indispensable de voter des lois confirmant le droit à l'égalité pour la femme. Par exemple, à partir de 1918, on voit apparaître le pantalon, lancé par de

grands couturiers, de Coco Chanel à Paul Poiret. En 1931, fut votée une loi autorisant les femmes à porter le pantalon ! Jusque là, il fallait une autorisation écrite du mari, confirmée par le Préfet ! Ce n'est que dans les années 1960 que l'on vit des enseignantes commencer à en porter, en hiver, sans encourir les foudres de leur hiérarchie, à part quelques remarques, pas toujours très élégantes, de la part de leurs collègues masculins ou de la hiérarchie !

Ce n'est que depuis 1960 que les femmes ont pu détenir un compte bancaire personnel et signer un chèque sans l'autorisation de leur mari. Cela eut du mal à entrer dans les mœurs. En 1962, mon épouse s'est présentée dans un magasin pour faire un achat de matériel électro-ménager. La somme était assez importante. Au moment de signer le bon de commande, on constate qu'il manque la signature du mari (moi, en l'occurrence). Malgré ses protestations énergiques et scandalisées, rien n'y fit. Je dus me rendre moi-même au magasin pour signer le document. Inutile de préciser que nous n'avons plus jamais remis les pieds chez ce commerçant. D'ailleurs, depuis, ce magasin de La Varenne, n'existe plus !

La femme du XXe siècle, au cours des deux conflits mondiaux, a pris une part active à la vie de la nation, en raison du départ à la guerre de la plupart des hommes. Il a bien fallu les remplacer dans les usines et lors des travaux des champs.

On a déjà vu qu'à ces mêmes périodes, les enseignantes avaient dû suppléer au départ des instituteurs, et ce, dans des conditions difficiles.⁴ Nous avons eu l'occasion de vivre un moment assez étonnant. En 1977, pendant la campagne électorale des municipales, avec un collègue, nous parcourions, en fin de journée, les rues du village, sonnant à toutes les portes afin de rencontrer les Caudaciennes et les Caudaciens, pour parler avec eux et, si possible, recueillir une signature. Arrivés devant une porte : dring ! dring ! Pas de réponse. Nous insistons. Enfin, des bruits de pas de l'autre côté de la porte. Un chuchotement : *« qu'est-ce que c'est ? »*. A travers la porte, toujours close, nous tentons d'exposer de quoi il s'agit. Une voix féminine nous explique : *« Mon mari n'est pas là. Il est parti faire des courses. Il m'enferme toujours quand il s'absente ! Il faudrait revenir quand il sera rentré »* Un silence pesant, de part et d'autre de la porte, met un terme à cette rencontre manquée. Nous sommes repartis bredouilles, ne tenant pas particulièrement à rencontrer l'irascible mari en question. Nous n'avons jamais su le fin mot de l'histoire !

LES CAUDACIENNES ET LA VIE COMMUNALE

On remarquera qu'il n'est pas facile pour les femmes qui restent à la maison, de vivre une journée de solitude, alors que leur mari est parti travailler. Nous avons connu à La Queue-en-Brie, une telle situation, qui n'est pas propre à notre commune, mais particulièrement marquante. Vers 1970, un nouveau quartier d'environ cinq cents pavillons voit le jour : les Marnières. C'est, pour ces familles d'origines très diverses, provenant de Paris, d'autres banlieues, d'Afrique du Nord, de province, où elles ont connu des conditions de logement très difficiles, l'occasion de changer d'état, en accédant à celui de propriétaires, grâce à des conditions financières favorables, et qui leur font accéder à un autre statut social. Mais la contrepartie, pour les femmes, ne s'est pas fait attendre. Les maris sont absents toute la journée, parfois, pour certains, plusieurs jours (représentants); ils travaillent plus ou moins loin (Paris, Orly, Sucy-en-Brie, autres banlieues,...) : ils sont fonctionnaires de police, artisans, techniciens, enseignants, employés dans diverses administrations,... L'aviation civile, la RATP, Saint-Gobain, l'ORTF, l'Administration,... sont leurs principaux employeurs. De nombreuses femmes vivent alors une solitude mal supportée. Ménage, entretien du pavillon, enfants, problèmes scolaires à résoudre, démarches administratives, commissions,... Livrées à elles-mêmes, elles doivent faire face à ces problèmes, et les résoudre au mieux. Sorties de ce cadre, elles n'ont rien d'autre à faire qu'à tourner en rond dans le cercle fermé des femmes seules pour la journée. Certaines, pour rompre cette solitude, remplissent la fonction de nourrices (gardiennage d'enfants). Une fois de plus, on notera les difficultés pour se déplacer, faute de moyens de transports appropriés : très peu d'entre elles disposent d'une voiture. Nous avons des échos, à la sortie des classes, lorsqu'elles viennent chercher les enfants. Nous avons droit à des confidences discrètes, mais éloquentes, empreintes de lassitude, de regrets, mais aussi de dignité et d'espoir. Parfois, entre voisines, elles unissent leurs solitudes pour tenter de mieux vivre ces moments inconfortables. On a connu des disputes, des dépressions, des divorces,... Mais cependant, fait remarquer un ami médecin, arrivé à La Queue-en-Brie, au même moment, et qui a vécu, au travers de la vie de ses patientes, les débuts de la vie sociale de ce quartier, on n'a pas relevé, en dépit de toutes ces difficultés, de pathologie spécifique découlant de cette solitude.

Les Caudaciennes s'investissent dans la vie communale. Sur le plan social, elles se sont impliquées dans les domaines associatif, sportif, culturel, politique, syndical,... non seulement par solidarité, mais aussi

avec l'envie déclarée de se rendre utiles et de montrer leurs capacités. La femme étant toujours placée en situation de démontrer qu'elle est aussi capable qu'un homme...

La vie associative a réuni beaucoup de femmes, attirées par le fait de pouvoir se rendre efficaces au sein de la communauté, d'échapper à la routine quotidienne, de s'exprimer librement et de partager ces moments de liberté : associations de parents d'élèves, culturelles, sportives,... ont vu de nombreuses Caudaciennes participer à leurs activités. Inventives, tenaces, éléments moteurs, n'hésitant pas à se mettre en avant, elles ont impulsé un élan à ces diverses associations, dont elles représentent souvent l'ossature incontournable. Certaines ont été présidentes d'associations.

Au mois de juillet 1999, la municipalité a organisé une journée de rencontre pour inciter les Caudaciens à s'initier au fonctionnement d'Internet. Cent soixante deux personnes se sont présentées, dont 63% de femmes.

Quant au domaine économique, il n'y a pas grand-chose à en dire : la plupart des Caudaciens travaillant à l'extérieur de la commune. Seules, deux grandes entreprises emploient un personnel féminin important : la Mairie et l'Hôpital des Murets. Les femmes sont également présentes dans les différents établissements des zones artisanales et industrielles, à des postes divers : secrétaires, comptables, gérantes, directrices des ventes, adjointes de direction, vendeuses,...

LES CAUDACIENNES ET LA POLITIQUE

Dans ce domaine réservé, chasse gardée des hommes, ô combien jalousement, les femmes ont eu beaucoup de mal à se frayer un passage et à y trouver leur place. Mais les mœurs et les habitudes de vie ayant évolué, peu à peu les femmes s'installent dans une situation qui leur revient de droit, mais toujours en minorité. N'oublions pas la part que les femmes ont prise dans le dernier conflit mondial, en particulier dans la Résistance, où elles ont payé un lourd tribut.

Le 21 avril 1944, le Général de Gaulle a promulgué une ordonnance accordant aux femmes le droit de voter et d'être éligibles.

Ce tableau récapitulatif montre l'évolution de leur participation aux Conseils Municipaux depuis 1945, première apparition des femmes dans

l'assemblée municipale. On constate un accroissement lent, mais progressif, entre les deux dates extrêmes : en cinquante ans, on passe de deux à douze élues. On reste encore loin de la parité exigée par une loi récente : douze sur vingt-neuf. Même pas la moitié de l'effectif de l'actuel conseil municipal.

REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX

années d'élections	population (recensement INSEE) et années de recensement	nombre total d'élus	adjointes	conseillères municipales
1945	430 (1946)	11	0	2
1947	430 (1946)	11	0	1
1953	771 (1954)	11	1	0
1959	996 (1962)	11	0	1
1965	3 009 (1968)	13	1	0
1971	5 931 (1973)	23	1	0
1977	8 928 (1977)	23	1	4
1983	9 722 (1982)	29	2	4
1989	9 987 (1990)	29	1	5
1995	11 852 (1999)	29	3	9

Comme on peut le constater sur les deux documents ci-dessous, datant des élections municipales de 1953, chacune des listes présente sa ou ses candidates.

DES CAUDACIENNES RACONTENT

Notre recherche s'est articulée autour de deux thèmes principaux : comment avez-vous vécu votre situation de femme, à travers l'évolution de la société et des événements que vous avez traversés ? Qu'est-ce qui a marqué votre vie de femme sur un plan quotidien ?

Nous avons constaté que, malgré la tentative de poser des questions ouvertes, et laissant suffisamment de latitude pour que les personnes interrogées puissent s'exprimer, elles racontent en fait ce qu'elles veulent bien livrer de leurs souvenirs.

Département de Seine-et-Oise

Ville LA-QUEUE-EN-BRIE

ELECTIONS MUNICIPALES DU 26 AVRIL 1953

LISTE

D'UNION OUVRIÈRE ET PAYSANNE

Pour la Défense des Intérêts Communaux et de la Laité
dans l'Indépendance Nationale et la Paix

PRÉSENTÉE PAR LE

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

- ~~131~~ **FORESTIER Edmond** Contrôleur R.A.T.P. - Ancien Maire, Conseiller sortant, Parti socia. unitaire
- ~~109~~ **M^{me} SUIRE Marcelle** Ménagère - Bureau de la Caisse des Ecoles Parti Communiste Français.
- ~~117~~ **VILLAIN Eugène** Employé des Eaux - Conseiller sortant, Parti Communiste Français.
- ~~120~~ **PINCHON Georges** Plaquéiste - Conseiller sortant, Parti Socialiste Unitaire.
- ~~111~~ **TOURBEZ Oscar** Chauffeur - Parti Communiste Français.
- ~~118~~ **MEYER Georges** Maçon - Parti Communiste Français.
- ~~113~~ **M^{me} DELVERT Louise** Couturière - Parti Communiste Français.
- ~~115~~ **POUGET Ferdinand** Ingénieur - Sans Parti. 1245
- ~~106~~ **M^{me} FERRET Rachel** Infirmière - Parti Communiste Français.
- ~~109~~ **GAILLOT Robert** Chef d'Entreprise - Parti Communiste Français.
- ~~96~~ **MENIER Albert** Employé des Eaux - Parti Socialiste Unitaire.
- Sg. Debaun 1245 113, 18
14
35
2090

On se rend compte aussi à quel point la mémoire peut être défaillante. Des événements, qui auraient dû marquer de leur empreinte, la mémoire des personnes consultées, sont passés aux oubliettes, sans laisser aucune trace rémanente. Nous citerons pour exemple un fait important : le droit de vote; on ne note aucune réminiscence particulière de leur première participation à ces élections ! Lacunaire et sélective, la mémoire ne

garde pas de vestige de ce qui s'est passé à ce moment de leur vie sociale. Elles n'ont pas su l'expliquer. Pourtant, elles sont bien allées voter.

L'une de ces personnes arrive à La Queue-en-Brie, en 1948, après son mariage. Le couple emménage dans une maison de la famille du mari, un peu en dehors du village, au lieu-dit "la Fontaine", appartenant à une très ancienne famille caudacienne.

Les lampes à pétrole sont remplacées par l'électricité, pendant les années d'occupation.

Il faut se rendre à "la Fontaine", pour s'approvisionner en eau. La lessive se fait à la main, dure toute la journée; ensuite, on dépose le linge sur une brouette, pour aller le rincer au lavoir de "la Fontaine". L'eau courante alimente l'habitation seulement en 1949.

Une cuisinière à bois et au charbon subvient aux besoins de la cuisine et du chauffage. Le gaz de ville, bénéficiant de la proximité du gazomètre de Pontault, dessert l'habitation vers 1950.

Le confort ménager fait son apparition avec un lave-linge au gaz vers 1956 ; le réfrigérateur, l'année suivante ; la voiture, une antique Rosengart, achetée en 1952, permet des déplacements plus faciles. On relèvera l'incertitude quant aux dates.

En comparaison, pour l'ensemble du pays, en 1954, la moitié des familles dispose de l'eau courante, et un quart possède un WC intérieur. On l'a déjà vu, les moyens de transport n'étaient pas spécialement développés, dans notre commune.⁶ Cette dame a travaillé aux PTT, d'abord à Boulogne-sur-Mer, avant la guerre puis à Paris, rue des Favorites, d'abord au service téléphonique, qui employaient exclusivement des femmes, réputées être plus rapides et plus précises que les hommes, pour manipuler les fiches. Elle fut ensuite affectée à d'autres services.

Pour se rendre à son travail, elle utilise les moyens suivants : à pied jusqu'à l'arrêt du car, situé en haut de la rue Jean Jaurès. Ce véhicule conduit les voyageurs jusqu'à la Porte de Vincennes⁷, puis le métro. En été, elle prend son vélo (il existait déjà une piste cyclable) jusqu'en haut de la côte de Champigny où elle range sa bicyclette dans un garage, qu'un cafetier met à la disposition des cyclistes pour garder leur moyen de locomotion, moyennant une petite redevance; puis un bus la conduit jusqu'au Château de Vincennes; et enfin le métro la dépose non loin de la rue des Favorites. Un soir, au retour, elle eut la malchance de rater son car. Heureusement, un cycliste, disposant d'un tandem, voulut bien la prendre en charge. Il la déposa au Petit Caporal d'où elle put enfin rejoindre son domicile après une bonne marche à pied.

Assez vite après son installation à La Queue-en-Brie, cette dame s'investit dans la vie communale. Elle fait du théâtre avec son mari; prend en charge l'organisation d'une bibliothèque municipale; adhère à la Caisse des Ecoles; et finalement, est contactée pour les élections municipales de 1965. Elle fut chargée de l'Ecole, du Comité des Fêtes, des Anciens. Réélue en 1971, elle devint maire-adjointe, puis abandonne ensuite ses responsabilités municipales, déçue par une trop grande politisation.

En revanche, le droit de vote accordé aux femmes ne lui a laissé aucun souvenir.

Institutrice à Ormesson depuis 1938, puis nommée directrice d'école en 1960, à La Queue-en-Brie, cette autre personne n'a que peu de souvenirs marquants. En fait, les enseignantes touchaient leur propre salaire, ce qui les rendait plus indépendantes. Ceci se passait d'ailleurs d'une façon qui nous paraîtrait aujourd'hui tout à fait incroyable. A la fin de chaque mois, arrivait à l'école un état provenant de l'Académie de Versailles⁸, certifiant que les instituteurs devaient recevoir telle ou telle somme. La Directrice faisait signer une décharge par les enseignants, et se rendait à Boissy-Saint-Léger, à pied, pour percevoir les traitements de l'ensemble de l'école, que le Trésor Public lui remettait en espèces. Serrant soigneusement l'argent dans son sac, elle s'en revenait à son école, également à pied. Ensuite, elle distribuait à chacun ce qui lui revenait. Ceci se passait ainsi depuis 1938, et même certainement avant. Cette situation perdura encore pendant quelques années après la guerre, jusqu'à ce que l'on demande à chacun d'ouvrir un compte chèque postal, afin de recevoir directement son traitement.

A ce moment, il n'était pas habituel d'être payé par chèque ou d'établir soi-même un chèque de paiement. Pendant longtemps, les chèques CCP étaient d'ailleurs refusés par certains commerçants.

Il n'existait pas de sécurité sociale avant 1946, mais un système mutualiste qui permettait de faire face aux accidents de santé. Elle disposait d'un logement de fonction doté de l'électricité et de l'eau courante. En revanche, pendant la guerre, le chauffage était assuré par un poêle à charbon individuel, et la cuisine se faisait sur un petit réchaud électrique à résistance.

En 1974, après avoir pris sa retraite dans un lotissement de La Queue-en-Brie, elle fut assez étonnée de constater que les autres femmes, vivant dans ce même lotissement, étaient plus ou moins dépendantes de leurs époux pour engager une quelconque dépense, même vestimentaire.

Généralement, sur le plan financier, les femmes qui travaillent disposent d'une indépendance plus grande que celles qui restent à la maison. Pour se rendre à Paris, les transports en commun étaient plutôt rares. On pouvait y aller à vélo. Au Château de Vincennes, se trouvait un parc à vélos gardé. Et ensuite, le métro ou l'autobus. Ou encore, il existait des taxis collectifs pour quatre ou cinq personnes, qui déposaient leurs clients au Château de Vincennes, pendant la période de l'Occupation. Cela revenait à trois francs cinquante par personne.

Mai 1968 a évidemment laissé de nombreuses traces dans les mémoires : manifestations, réunions, grèves,... souvenirs d'une période quelque peu animée.

Une troisième personne, restée veuve, avoue une solitude mal vécue. Arrivée à La Queue-en-Brie en 1954 avec son mari, directeur d'école et secrétaire de mairie, elle n'a pas de profession. Ils emménagent dans un logement de fonction à l'école du village. Le seul confort existant concernait l'électricité et les toilettes; mais ni douche, ni salle de bains, installées seulement vers 1958; ni gaz de ville; ils bénéficiaient du chauffage de l'école qui fonctionnait grâce à une chaudière à charbon; l'eau chaude était fournie par un chauffe-eau au butagaz. Le réfrigérateur fit son apparition vers 1958, la télévision en 1962; la machine à laver le linge vint beaucoup plus tard. Le couple posséda une petite voiture dès avant 1954, et cette dame apprit à conduire en janvier 1962. En tant que directeur d'école, le mari disposait d'un garage, dans la cour de l'école. Ils prirent très peu de vacances, une quinzaine de jours en septembre seulement, le mari étant retenu par ses fonctions de secrétaire de mairie. Leurs premières vacances datent de 1952, au cours d'un séjour en Normandie où ils se rendirent en train. Plus tard, ils effectuèrent plusieurs voyages en Europe.

Là encore, le premier jour où elle participa à des élections n'a laissé qu'un vague souvenir. Par ailleurs, elle n'éprouvait guère le besoin de sortir, les occasions étant très rares.

Cette personne, avant son mariage, travaillait dans un commerce. Après son mariage, elle cessa toute occupation professionnelle. Puis vint la guerre qui laissa quelques mauvais souvenirs : la Haute Marne étant en zone occupée, le mari prisonnier, les angoisses du lendemain. Cette dame regrette un peu de n'avoir pas travaillé, car elle est très sociable et aime la compagnie des autres. Par la suite, il y eut peu de possibilités et elle estima que passé cinquante ans, elle ne se sentait pas à sa place

dans un milieu professionnel (le temps était passé, dit-elle). Sinon, explique-t-elle, elle aurait aimé être employée de bureau, pour être en contact avec d'autres personnes. Cependant, après 1960, suite au décès de son fils, son médecin lui recommanda de trouver des occupations qui l'aideraient à surmonter ce drame familial. Elle s'occupa de la cantine scolaire, et fit partie de la Caisse des Ecoles. Le problème des transports a été le même que pour les autres personnes interrogées : le car, puis le métro ou l'autobus.

Elle vit assez mal sa solitude, après avoir perdu son fils et son mari. Il lui reste une fille et quatre petits-enfants. Toutefois, elle estime avoir été assez heureuse; se sent plutôt à l'aise dans le monde actuel, même si elle reconnaît avoir parfois du mal à suivre l'évolution de la société. Elle éprouve le besoin d'avoir des contacts et préfère la vie citadine.

Enfin, une quatrième personne consultée vit à La Queue-en-Brie depuis le 1er juin 1951. Elle a tenu le café-tabac du village jusqu'en 1977. A l'époque, il n'y avait pas de machine à café, mais une simple cafetière, puis ce fut le percolateur et enfin la machine à café. Disposant de l'un des rares téléphones de la localité, elle se chargeait de recevoir et de transmettre les communications pour les habitants. Par ailleurs, nombre de personnes ne savaient pas utiliser le téléphone et lui demandaient de composer leur numéro d'appel. Il n'existait pas non plus de réfrigérateur, mais une glacière subvenait aux besoins de rafraîchissement des boissons. L'électricité était en usage dès avant 1951, ainsi que l'eau courante. N'ayant pas voulu entreprendre de travaux importants pour transformer son chauffage au charbon et à la sciure de bois, ce n'est que plus tard qu'elle a utilisé le gaz en bouteille. Le lave-linge fit son apparition à partir de 1977, quand elle cessa son activité et fit construire son pavillon. Les transports étaient toujours cause de soucis. Elle se déplaçait à vélo, et en cas de besoin, à pied.

Ayant toujours connu ce milieu commercial, déjà enfant, elle travaillait chez ses parents, d'abord à Gonesse, puis au Raincy et à Bobigny. De onze ans et demi à vingt-deux ans, elle était chargée de l'approvisionnement en tabac. A cette époque, le système de livraison n'existait que pour les boissons et les pains de glace. Elle devait se rendre à Paris, rue Claude Bernard. Elle passait commande du tabac, livré en vrac (il n'existait pas de conditionnement en "cartouches"). Le paiement s'effectuait en espèces. Elle allait faire ses courses au marché Mouffetard puis repassait prendre livraison de sa commande, dans un grand sac. Elle hélait alors un taxi qui la conduisait à la gare du Nord,

d'où un train la conduisait à Goussainville (le Tillay), et enfin un car la ramenait à Gonesse.

Mariée en 1938, elle eut quatre enfants, dont deux nés quasiment sous les bombardements. A chaque enfant correspondit un déménagement. Comme pour de nombreuses personnes, la guerre fut une triste période : les bombardements; le mari ayant participé à la guerre, dans les transmissions, au cours, entre autres, de la campagne de Belgique; les problèmes de ravitaillement (elle se rendit jusque dans la Mayenne, à vélo, pour trouver de quoi nourrir les enfants),... A cette époque, il fallait parfois parcourir une cinquantaine de kilomètres pour récupérer trois kilogrammes de pommes de terre. A deux reprises, son commerce fut détruit par les bombardements; elle ajoute un rien amère : *«et à ce moment-là, il n'y avait pas d'assurances !»*. Elle dut recommencer chaque fois à zéro, avant de s'installer à La Queue-en-Brie.



Madame D. et sa fille dans le café-tabac vers 1960

Là, outre la conduite de son commerce, elle était chargée de tenir des registres fiscaux, des registres des régies réglementant la vie des agriculteurs : distillation des fruits pour l'alcool, droits divers à acquitter, vignettes, timbres fiscaux..., qu'il fallait se procurer à Boissy-Saint-Léger où elle se rendait à pied ou alors en prenant l'autobus (il y en avait trois par jour), qui la conduisait d'abord à Champigny, puis un autre qui la déposait à Boissy. Elle vendait aussi des cartes postales, dont certaines éditées par l'entreprise de photos aériennes La Pie, de Saint Maur, (à l'école, nous disposions des mêmes photos, plus grandes, pour les leçons de géographie). Elle assurait aussi la vente des journaux, mais il y en avait bien moins qu'aujourd'hui. Cette dame, âgée de quatre-vingt-deux ans, a une bonne mémoire, continue de lire et de prendre des notes sur ses lectures et sur sa vie, car elle a deux petites-filles qui souhaitent rédiger l'histoire de la famille.

Ses parents avaient gardé une forte emprise sur la vie du couple, ce qui évidemment déplaisait à son mari. Celui-ci, exerçait la profession de chauffeur de maître, échappant ainsi un peu à cette atmosphère étouffante, à l'occasion de longs voyages qui duraient plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Il a été le chauffeur du Général Leclerc puis de Maurice de Wendel.

Elle fut l'une des deux premières personnes à disposer de la télévision, à La Queue-en-Brie. Ces deux personnes organisaient des séances pour les enfants. Madame Eveno, l'institutrice y conduisait ses élèves. Elle se souvient bien des fêtes organisées à l'occasion du 1er Mai : concours de pêche au Trou des Pêcheurs (à l'ancienne Fontaine, malheureusement complètement abandonnée et dégradée, véritable dépotoir); ainsi que du gymkana, du concours de boules et autres distractions. Le tambour de ville : monsieur Lousthe, avisait la population des derniers évènements ou des informations locales. Il avertissait ainsi la population de la RN4 : il était cantonnier départemental; d'autres tambours de ville s'occupaient du Village. Elle raconte que, près de la cuvette de Champlain, on avait tourné un film sur Napoléon et que de nombreux jeunes Caudaciens furent engagés comme figurants. D'ailleurs, ce ne fut pas le seul film tourné à La Queue-en-Brie. Elle ne se souvient plus des titres, mais sait parfaitement où ils ont été tournés.

Contrairement aux autres personnes, elle a conservé le souvenir de la première fois où elle a voté, au Raincy !

Elle n'a pas connu de problèmes particuliers avec sa clientèle, surtout composée d'ouvriers agricoles saisonniers dont beaucoup étaient originaires de Pologne et de Belgique. Effectivement, on compte, aujourd'hui encore, quelques familles qui portent des noms aux conson-

nances polonaises et belges. Il y avait aussi la clientèle locale et de passage. Elle reconnaît avoir eu une vie linéaire, tranquille, méthodique, ayant suivi les transformations de la vie sociale, et s'y être adaptée.

A titre de consolation, si l'on peut dire, l'espérance de vie des femmes est passé de 47 ans, en 1900, à 82 ans, en 1990.

Malgré le constat un peu désabusé de Françoise Héritier, du Collège de France : *«je doute qu'on arrive jamais à une égalité idyllique»*, l'historienne Michelle Perrot *«lutte contre le silence des femmes, ces grandes oubliées du travail ethnologique qui apparaissent comme des objets et non comme des sujets de parole. Car tout le monde a oublié que l'humanité est double»*; et nous ajouterons que si l'homme est l'un des pôles de l'humanité, on oublie trop souvent que la femme, de façon incontournable, en est l'autre pôle.

Ainsi va la vie : une course éternelle, en tous lieux et de tout temps, après on ne sait pas toujours quelle chimère !

Mais les femmes, elles, savent bien après quoi elles courent : l'égalité reconnue et acceptée. Leur plus belle médaille d'or !

ANDRÉ GIDALI

NOTES

- 1) On compte plusieurs Agnès qu'il ne faut pas confondre :
 - Agnès de Garlande : 1143, devenue par mariage
 - Agnès de Meulan : 1146 et 1170
 - Agnès de La Queue : 1236 (épouse d'Erard de Trainel)
 - Agnès de La Queue : abbesse de l'abbaye de Chelles (1363-1368)
- 2) Les seigneurs de La Queue-en-Brie avaient rang de Baron.
- 3) D'après *Clio 94*, n°1, 1983, pages 44 et 45.
- 4) cf. "L'Histoire de l'Ecole à La Queue-en-Brie" (actes du colloque *Clio 94*, 1995).
- 5) Il y avait donc deux lavoirs à La Queue-en-Brie : celui de "la Fontaine" et celui du village. A "la Fontaine", il existait un lavoir en plein air et un lavoir couvert.
- 6) cf. "L'Histoire des Transports" (actes du colloque *Clio 94*, 1994).
- 7) Cette desserte a existé jusque dans les années 1970; nous avons eu l'occasion de l'emprunter à plusieurs reprises.
- 8) Rappelons que La Queue-en-Brie et Ormesson faisaient partie de la Seine-et-Oise et dépendaient de l'Académie de Versailles.

REMERCIEMENTS

Madame Marsalon

Madame Faivre-Picon

Monsieur Boulère - Secrétaire Général de Mairie

Les autres personnes ont préféré choisir l'anonymat.



MAISONS-ALFORT
Le Couronnement de la Rosière
Le Départ pour la Salle des Fêtes

Gondry, éditeur

À LA RENCONTRE DE QUELQUES FEMMES DE MAISONS-ALFORT'

À Maisons-Alfort, nombreuses sont les femmes qui ont œuvré dans le domaine social, politique ou culturel mais aucune n'a particulièrement marqué l'histoire de la ville. Partons donc à la rencontre de quelques Maisonnaises, du XVIIIe au XXe siècle. Elles n'ont aucun lien entre elles, excepté qu'à un moment donné, leur nom a été cité dans tel ou tel document de notre histoire locale.

LES ROSIÈRES MAISONNAISES, JEUNES FILLES VERTUEUSES

L'origine de cette institution des rosières et de leur couronnement annuel est attribuée à Saint-Médard, évêque de Noyon et seigneur de Salancy. Cette fête fut adoptée par la suite dans de nombreuses communes qui la célèbrent encore aujourd'hui.

A Maisons-Alfort, M. Augustin, Savinien Simon dit Auguste Simon, né en 1811 à Sens (Yonne), ancien menuisier à façon, est décédé le 14 octobre 1888. Il laisse tous ses biens à la commune. L'un des articles de son testament olographe du 6 janvier 1886, prévoit « le legs d'une somme suffisante pour acheter un titre de rente au prix de 500 F qui permette de donner, chaque année, un prix à une jeune fille sage de la commune, âgée d'au moins vingt et un ans. Elle ne devra appartenir à aucune congrégation religieuse, et ne sera pas obligée de se marier, le mariage n'étant pas dans tous les goûts. Le décès du donateur était survenu en 1888 ; mais les nombreuses formalités administratives avaient empêché, jusque-là, que ses dernières volontés pussent être accomplies. En 1895, pour la première fois, on PEut procéder à l'élection de la rosière ou plutôt des rosières, car les fonds s'étant accumulés, il y avait de quoi en doter quatre. Il s'agissait de : Milles Lebeau, Conan, Chétoux et Vernes.

Les élections sont suivies d'un défilé dans les rues de la ville avec la participation de la Fanfare municipale et des pompiers des Etablissements Springer. La Société musicale de Maisons-Alfort, créée en 1907, ouvre les festivités des quartiers et, bien évidemment, conduit avec brio, les défilés organisés pour le couronnement des rosières. La journée se termine par une grande réception à la mairie, suivie d'un bal. Les jeunes élues rivalisent d'élégance, la famille et les amis sont invités mais les frais devenant trop importants pour les familles souvent

modestes ainsi que pour la municipalité, cette cérémonie fastueuse est supprimée en 1927. Elle est remplacée, pendant quelques années, par une réception durant laquelle le Prix du mérite, accompagné d'un bouquet de fleurs et d'un chèque, est remis à la récipiendaire.

Au fil du temps, d'autres généreux donateurs ont choisi de récompenser nos jeunes Maisonnaises notamment MM. Barillet, Cadiot et Georgenthum. Le nom des deux derniers et d'Auguste Simon a été donné à une rue de la ville. La remise du « Prix du mérite », cette aimable et respectable tradition, a cessé entre 1983 et 1985.

Les mariées

Quatrain de Mellin de Saint-Gelais (1491-1558) :

« Toute femme est importune et nuisante
Et seulement en deux temps est plaisante
Le premier est de ses noces la nuit
Et le second quand on l'ensevelit ».

Comme partout en France, les Maisonnaises se marient. L'étude des mariages « enregistrés » sur « les grands livres » entre 1792 et 1802 (population recensée en 1793 : 850 - en 1801 : 784) puis entre 1850 et 1870 (population recensée en 1851 : 1812 - en 1866 : 4 040), donne les indications suivantes :

- 1ère période : sur 67 mariages célébrés à Maisons-Alfort, 25 épouses sont nées dans la cité, soit 37 %.
- 2e période : sur 423 mariages, 77 épouses sont nées à Maisons-Alfort, soit 18%.

La différence entre les deux chiffres peut s'expliquer par l'arrivée, importante pour l'époque, d'une population extérieure à la ville : 2 228 habitants en 15 ans.

Il faut signaler un mariage exceptionnel par la qualité des présents :

“Le septième jour du mois de floréal de l'an onzième de la République française (1803), des soldats revêtus de leurs brillants uniformes de parade se pressent, devant la mairie de Maisons-Alfort, à une heure très matinale. En effet, à huit heures du matin, on célèbre le mariage de Henri, François, Marie Charpentier, né le 23 janvier 1769 à Soissons (Aisne), général de brigade, demeurant à Vailly (Aisne) et de Marie, Constance, Euphrosine Aubert-Dubayet, née le 4 janvier 1787 à Grenoble (Isère), demeurant à Maisons-Alfort, fille de Jean-Baptiste, Annibal Aubert-Dubayet, général (1757-1797) et de Jeanne, Armand, Esprit, Félix Pouchot-Dejolière, ses père et mère, le père décédé.”

Le mariage a lieu en présence :

- de François, Joseph Lefevre (Lefebvre), demeurant à Paris, général et sénateur (1755-1820), âgé de 48 ans (il deviendra duc de Dantzig (Pologne), et maréchal de France) ;
- de Jean, Charles, François Pioche, demeurant à Versailles, ingénieur des Ponts et chaussées, âgé de 54 ans ;
- de Jean de Dieu Soult, demeurant à Paris, général, commandant la garde des consuls, (1769-1851), âgé de 34 ans (il deviendra duc de Dalmatie (Croatie) et maréchal de France) ;
- de Pierre Dupont, demeurant à Mézières, général commandant la 2e division militaire, âgé de 38 ans (peut-être Dupont de l'Étang, devenu ministre de la Guerre sous Louis XVIII) ;
- de Jean-François Carra Saint-Cyr, domicilié en cette commune, général de brigade (1760-1834), âgé de 43 ans, beau-père de l'épouse. (aide de camp du général Aubert-Dubayet de 1793 à 1797. Général de division en 1803, gouverneur de plusieurs places fortes, baron de l'Empire en 1808 puis comte en 1814).

Ont signé sur le registre des mariages : Aubert-Dubayet, Pouchot, Carra Saint-Cyr, Charpentier, Chastellain-Charpentier, Pioche, Carra Devaux, Dupont, Lefevre, Junot général, B. Bonaparte², Soult, Beauharnais³, Agar, Brochier, Recourt, Menant, Hérard, Guéroux, Castera, Philippe Lenoble, Campan.

Porcher, secrétaire, Roger, maire de Maisons-Alfort.

LES MAISONNAISES ET L'ENSEIGNEMENT

L'instruction publique paraît avoir attiré la sollicitude de la municipalité, comme en témoignent les délibérations municipales (mais des écrits concernant l'enseignement à Maisons sont connus depuis 1494). En 1790, une salle pour les assemblées communales ainsi que les écoles sont installées dans le presbytère, derrière l'église Saint-Remi, où se trouvent également les logements de l'instituteur et de l'institutrice.

L'an mil huit cent soixante-cinq, le dimanche vingt août, à quatre heures du soir, a eu lieu l'inauguration de la mairie, des écoles de la commune et en même temps la distribution solennelle des prix, faite aux élèves des écoles des deux sexes et aux enfants de l'asile (l'ensemble se situait à l'emplacement actuel du groupe scolaire Parmentier, avenue du Général-de-Gaulle). Plusieurs enseignantes maisonnaises sont félicitées publiquement.

Toutefois, il faut noter que la loi du 30 octobre 1886 n'autorise les institutrices à enseigner dans les écoles de garçons que si elles sont

« épouse, sœur ou parente en ligne directe du directeur d'école ». Sans doute faute de crédits suffisants, l'Etat ne traite pas très bien ses institutrices par rapport à ses instituteurs, beaucoup d'entre elles possédant le Certificat d'aptitude professionnelle, doivent attendre de nombreuses années avant d'être titularisées et de pouvoir progresser sur l'échelle des traitements. La condition de la femme, y compris dans l'enseignement, ne s'améliore que très lentement. Elle reste encore, au sein de la société, dans le rôle mineur dans lequel l'a confinée le code Napoléon de 1804 !

La loi Camille Sée (1847-1919) du 21 décembre 1880, a créé les lycées et collèges de jeunes filles ainsi que l'École Normale supérieure de Sèvres, pour la formation de femmes professeurs pour ces établissements. Parmi les thèmes traités au Congrès de l'enseignement primaire d'août 1889, une question provoque une vive polémique : de la part qu'il convient de faire aux femmes dans l'enseignement primaire comme institutrices, directrices ou inspectrices. Notons quelques arguments négatifs :

- la formation des institutrices est incomplète puisqu'elle est différente de celle des instituteurs,
- le manque d'énergie, de volonté, de prestige d'une institutrice sera néfaste à l'éducation des garçons,
- le maire d'une commune ne confiera pas de fonction de secrétaire de mairie à une institutrice,
- les chefs de famille ne feront pas appel à son savoir ni à sa discrétion,
- les inspectrices ne sauront pas défendre les intérêts du personnel enseignant en présence de certaines personnalités très influentes,
- les tournées d'inspection seront trop fatigantes,
- les différences de tempérament, de fonction et de destination existant entre les deux sexes exigent que les garçons et les filles soient élevés séparément et instruits, les premiers par des instituteurs et les secondes par des institutrices, mais... il faudra de longtemps renoncer à cet idéal, écrit le rapporteur en 1889.

Après un débat très animé entre les « pour » et les « contre », voici la conclusion : L'inspection des écoles spéciales de filles, des écoles maternelles et des écoles enfantines sera confiée à des femmes. L'inspecteur aura seul autorité sur les écoles mixtes. Chaque école mixte sera dirigée par un instituteur assisté de sa femme, de sa fille, de sa mère ou de sa sœur. Qu'en pensent nos enseignantes d'aujourd'hui ?

ANNE-MARIE JAVOUHEY, UNE RELIGIEUSE D'EXCEPTION

“Nous venons d'établir une jolie maison pour les soeurs malades ou fatiguées. C'est à Maisons-Alfort, à la porte de Paris. Pour 16 sous, nous y allons en voiture, il nous faut une heure. C'est une bonbonnière... Il y a un jardin clos.” Ainsi écrivait, Anne-Marie Javouhey, à sa soeur Claudine, Soeur Rosalie en religion.

La Congrégation des soeurs de Saint-Joseph de Cluny est installée à Maisons-Alfort depuis 1844. En réalité cette installation à Maisons-Alfort n'a pas pour seul but de procurer une maison de repos aux soeurs de Saint-Joseph de Cluny, mais surtout de créer un pensionnat pour jeunes filles orphelines et une salle d'asile (école maternelle).

Cet établissement est créé par la seule volonté d'Anne-Marie Javouhey, fondatrice de la Congrégation, née le 10 novembre 1779 à Jallanges (Côte-d'Or). Sa famille se fixe ensuite à Chamblanc, village voisin.

En 1805, avec ses trois soeurs, elle ouvre une école qui obtient, très vite, un vif succès, à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Les demoiselles Javouhey souhaitent obtenir un oratoire pour la prière de la Communauté. Ce dernier est élevé dans les locaux mêmes de l'école. Il est inauguré le 20 août 1806, sous le patronage de Saint-Joseph, prénom du bon curé de la paroisse. Le 12 décembre 1806, l'Empereur Napoléon Ier sollicite, signe le décret autorisant cette société religieuse, destinée à l'enseignement des enfants pauvres. La société Saint-Joseph est donc légalement instituée puisque l'évêque d'Autun, Monseigneur Imberties, accueille la profession religieuse des soeurs Javouhey, le 12 mai 1807, à Châlon.

Reconnue par l'Église et par l'État, Soeur Anne-Marie peut prendre l'habit et jouer, compte tenu de sa notoriété, un rôle d'interlocutrice auprès des Pouvoirs publics. Elle enseigne dans plusieurs écoles. Par chance, en 1812, elle apprend que l'ancien couvent des Récollets à Cluny est mis en vente. Elle l'achète avec l'aide de son père dont les sentiments ont considérablement évolué : il est devenu un fervent défenseur de la foi de ses filles. « L'Institut de Cluny » prend son essor. Toutes les soeurs deviennent les soeurs de Saint-Joseph de Cluny ». A Paris, Anne-Marie Javouhey est sollicitée par le ministre de la marine et des colonies pour établir des fondations en Afrique, en Amérique, en Asie et jusqu'en Océanie.

Cette femme pleine d'audace et de génie, dont Napoléon disait “j'en ferais volontiers un général de division” et que le roi Louis-Philippe qualifiait de grand homme, s'éteint à Paris le 15 juillet 1851, à l'âge de 72 ans. Elle est inhumée dans la chapelle de la Communauté de Senlis

et son coeur repose, dans un reliquaire, à la chapelle de la maison-mère de la Congrégation, 21 rue Méchain à Paris. Elle laisse 1 121 religieuses héritières de ses oeuvres et de son esprit, répandues à travers le monde.

Sa béatification est proclamée à Rome par le Pape Pie XII, le 15 juillet 1950, devant 12 cardinaux, 105 archevêques et évêques, des représentants d'une trentaine d'Etats et 476 soeurs de Cluny venues de toutes les parties du monde.

JEANNE MIQUEL, PREMIERE FEMME VÉTÉRINAIRE EN FRANCE

Jeanne Miquel est la première jeune fille reçue à l'École vétérinaire d'Alfort, en 1930. Un bulletin de l'Association des anciens élèves de l'École d'Alfort de 1937, salue, en ces termes, la première femme docteur vétérinaire :

Alfort 1934, Mlle Jeanne Miquel, a subi récemment avec succès, les épreuves de la thèse de Doctorat Vétérinaire, à la Faculté de Médecine de Paris, en présentant un travail sur le sujet suivant : Le « Greyhound-Racing » ou les courses de lévriers avec lièvre électrique.

C'est la première femme qui ait suivi de façon régulière, continue, les cours de médecine vétérinaire dans une école française. Sans doute l'École d'Alfort accueillit-elle, il y a quelque trente ans, une étudiante étrangère, mais celle-ci n'y séjourna point un temps suffisant pour répondre aux obligations d'une scolarité totale. Mlle Miquel, qui exerce maintenant comme « praticienne » à Paris, est donc, en France, la première femme docteur vétérinaire mais aussi la première femme vétérinaire... tout court. En s'inspirant des exemples très nombreux de quelques pays étrangers comme l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, elle a ouvert une voie qui a été suivie, bien que timidement, puisque l'École d'Alfort compte actuellement encore une jeune fille parmi ses étudiants.

Cette thèse fit l'objet d'un commentaire élogieux du professeur Etienne Letard dans le Recueil d'Alfort de janvier 1937. Mlle Miquel avait auparavant publié -en mai 1936- dans ce même recueil, une étude sur Les accidents des membres chez le lévrier de course.

Ce fut donc par un frais matin de novembre 1930 que les étudiants de l'École d'Alfort virent arriver, avec la curiosité qu'on devine, une jeune fille blonde aux yeux bleus, attentive et souriante, mais sans doute très émue.

Cette rentrée, un peu tardive, s'explique par le fait que Jeanne Miquel ne figure pas sur la liste des élèves admis en 1930, publiée par le



Première élève vétérinaire féminine.

Mlle Jeanne Miquel avec un professeur et d'autres élèves

Recueil d'Alfort en septembre, mais sur une liste complémentaire de novembre. La raison en est que l'inspecteur général des Écoles vétérinaires, le professeur Leclainche, dut donner son autorisation pour l'admission de cette jeune fille.

Mais en 1934, elle n'est pas sur la liste des 28 élèves sur 38, de 4^e année, ayant obtenu le certificat de fin de scolarité en juillet. Elle fait partie des 10 élèves ayant eu une vétérance et repassa l'examen en octobre, avec succès cette fois.

Jeanne Miquel fit-elle l'objet d'une sévérité excessive de la part des examinateurs, tant à son entrée qu'à sa sortie de l'École ? Il nous serait douloureux de le penser.

Certificat de fin de scolarité en poche, Jeanne Miquel se rendit en Angleterre où l'attirait sa passion pour les courses de lévriers. Elle y resta plus d'une année, fréquentant notamment le service du professeur Wooldrigde. Notre consœur s'installa ensuite à Paris, 26, avenue de Wagram. Son cabinet connut un remarquable succès. Elle fut considérée comme une pionnière courageuse et originale.

Mais Jeanne Miquel avait connu en Angleterre un jeune officier de la Royal Air Force, Paul Endersby, et devint Mme Endersby. Ce qui fait qu'en 1940, elle dut quitter précipitamment la France pour rejoindre l'Angleterre. Les années de guerre passées, elle ne revint que peu de

temps en France car son mari ne voulut pas s'y établir. Ils émigrèrent au Canada mais elle ne put y ouvrir un cabinet vétérinaire, l'équivalence des diplômes n'étant pas reconnue.

Qu'à cela ne tienne, elle orienta différemment son activité et elle fonda une école de Français à Toronto : « Les Heures Françaises ». Elle élaborera sa propre méthode d'enseignement faisant une grande part à la mémorisation. Sa réputation fut grande, ses élèves nombreux.

Mme Endersby fut d'autre part mère de cinq enfants, tous des garçons. C'est le 12 février 1986 qu'elle s'éteignit, à Toronto, à l'âge de 78 ans, après une courte maladie (elle enseignait encore dans son école 15 jours avant son décès).

Revenons au texte du bulletin de l'Association des anciens élèves. La jeune femme à qui il est fait allusion il y a quelque trente ans, était de nationalité russe, Mlle Marie Kapsevitch, de Loknistoë (Ukraine). Elle figure en tant qu'élève non classée, après la liste des élèves diplômés à la suite des examens généraux de l'année scolaire 1896-1897. Quant à la jeune fille étudiante en 1937, il s'agit de Léone Balssa, admise en 1934, et qui deviendra Mme Dhennin. Premier couple vétérinaire de notre histoire, Louis et Léone Dhennin feront toute leur carrière au Laboratoire central de recherches vétérinaires. Notons que Léone Dhennin-Balssa fut la première femme membre titulaire, puis présidente, de l'Académie vétérinaire de France. Elle nous a quittés le 9 mars 1997, à l'âge de 82 ans ».

Une autre femme retient l'attention du même correspondant : Mlle Rosalie Rodet. « Jean-Baptiste Rodet était né en 1785, breveté en 1804, il avait été immédiatement versé dans un régiment et avait fait toutes les campagnes de l'Empire jusqu'à Waterloo, n'entrant dans l'enseignement qu'en 1828. Ce professeur de l'École Vétérinaire d'Alfort qui enseignait la botanique et l'hygiène des animaux domestiques, est mis à la retraite anticipée pour cause de maladie, en 1843. Paralysé et inconscient pendant plusieurs années, il meurt en 1849. Il laisse sa veuve et ses trois enfants dans la plus grande misère. C'est alors que la Société centrale de médecine vétérinaire (une société d'entraide confraternelle), leur vint en aide en ouvrant une souscription. Elle intervint également auprès du ministre qui consentit à créer un poste nouveau. Mlle Rosalie Rodet, fille aînée du professeur, fut nommée en 1850, la première « maîtresse lingère » de l'École d'Alfort, au traitement de 1 000 Francs. Rosalie Rodet démissionna le 1er mars 1863, car elle était demandée en mariage... par le professeur Armand Goubaux, futur directeur de l'École d'Alfort ».

LES MAISONNAISES BIENFAITRICES

De tout temps, des Maisonnaises de tous âges, de tous milieux sociaux, se sont réunies pour aider, secourir les enfants, les familles, les personnes en difficulté. Rendons hommage à quelques-unes d'entre-elles.

Mme Champion née Michel, épouse de Léon Champion, maire de la ville de 1901 à 1935, demeure au 13, quai Fernand Saguet ; elle préside l'Oeuvre des enfants anémiés, créée en 1922^s, qui fonctionne avec la collaboration du personnel enseignant. La devise : Préserver de la tuberculose, par des séjours à la campagne, les enfants d'une faible santé. Soustraire, pendant les grandes vacances, les enfants de la classe ouvrière aux dangers matériels et moraux de la rue.

Mme Champion frappe à toutes les portes et n'hésite pas à demander le patronage des personnalités fréquentées par son époux pour donner plus d'éclat et de réussite à son action. Cette oeuvre s'occupe, en premier lieu, des enfants dont la croissance et la formation ont besoin d'être aidées, les uns en raison de leur frêle constitution, les autres parce qu'ils sont fatigués, soit à la suite de maladies, soit qu'ils ne reçoivent qu'une alimentation insuffisante. Des séjours au grand air, avec une nourriture saine, sont donc offerts à ces enfants. L'Œuvre s'intéresse également aux enfants appartenant aux familles nombreuses ou éprouvées par le chômage.



M. Champion, maire de Maisons-Alfort avec sa femme, dans leur jardin.

En 1934, plus de 1 200 enfants bénéficient de l'action salutaire de cette œuvre. Des vêtements, du linge, des chaussures sont distribués chaque année à tous les enfants auxquels les familles ne peuvent donner le trousseau indispensable.

De 1929 à 1934, les dépenses de l'œuvre pour frais de pension et de voyages, lingerie, habillement, chaussures, s'élèvent à 225 337 F. Elles sont couvertes, pour une grande partie, par la vente de bienfaisance qu'elle organise chaque année avec le concours des écoles communales au début du mois de mars, et par les séances récréatives données gracieusement par les associations artistiques et culturelles de la ville.

La Cigale, société lyrique, théâtrale et dansante, se produit, en général, de 1922 à 1927, au profit des œuvres de Mme Champion. Les sociétés locales artistiques et musicales se regroupent et apportent leur concours pour organiser des galas à la salle des fêtes de la mairie.

Trois femmes portent le titre officiel de "Bienfaitrice de la commune" et leur nom a été attribué à des rues de Maisons-Alfort.

Camille Elisabeth Delalain, née Jouët (1831-1924), hérite, avec son frère Albert Jouët, du domaine de Charentonneau. Elle fait don à la commune de nombreux terrains pour y aménager des rues, square et place. La place Delalain est dénommée ainsi le 17 mars 1910, par le conseil municipal en hommage et remerciement à la généreuse donatrice. Elle est débaptisée, malencontreusement, en 1936 : place Henri-Barbusse, en 1939 : place de Varsovie, en 1963 : place René-Coty. Actuellement, la seule voie portant son nom, la rue Delalain, est située à Charentonneau, ancien lieu-dit « Champ-Corbilly ». Elle commence rue du 11 Novembre 1918 et finit avenue de la République. Elle est coupée par la rue Jouët, rappelant son frère et par la rue Grimoult rappelant le nom patronymique de sa mère.

En 1907, Mme Delalain offre à la paroisse de Saint-Remi la somme de 100 000 francs-or en espèces, et un terrain d'une valeur de 30 000 F sis à Charentonneau, 41, rue Cécile (prénom de sa petite fille), pour la construction d'une église devant desservir ce nouveau quartier. Le conseil curial demande alors qu'une délégation se rende auprès de Mme Delalain afin de lui exprimer sa reconnaissance pour ce magnifique don. Le 24 mai 1908, l'abbé Lefebvre, vicaire général du diocèse de Paris, archidiacre de Saint-Denis, bénit, à l'issue des vêpres, la première pierre de la future église dont les plans sont de l'architecte Jacquemin. Celle-ci, placée sous le vocable de Notre-Dame du Sacré-Coeur de Charentonneau, reçoit la bénédiction de Monseigneur Amette, archevêque de Paris, le 6 juin 1909. La nouvelle église est érigée en paroisse le 31 juillet 1909.

On pouvait voir, à l'intérieur, un vitrail sur lequel figurait Mme Delalain offrant l'église à Dieu. Malheureusement, très endommagé, ce dernier a dû être déposé dans les années 1950.

Le lotissement du domaine de Charentonneau a commencé en 1897 pour s'achever dans les années 1950, avec interruption pendant les deux guerres. Il convient de noter que de 1914 à 1918, tous les terrains libres ont été mis gracieusement à la disposition de la commune, par Mme Delalain, afin d'être distribués aux Maisonnais, comme terrains de cultures potagères.



Camille Jouet épouse Delalain (1831-1924)

“Bienfaitrice de Maisons-Alfort”

Nombreux dons de terrains à Charentonneau et à l'église N. D. du Sacré-Cœur.

Louise Lesieur, née Monnoury, en 1818 à Paris, demeure au 120, Grande-Rue (avenue du Général-de-Gaulle). Son époux, Michel Lesieur, est conseiller municipal et figure parmi les signataires du serment prêté le 8 décembre 1855 : « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur ».

Le 27 septembre 1891, Mme Louise Lesieur est la marraine de la première cloche de l'église Saint-Remi, baptisée Albertine - Louise (cf. autre chapitre). Elle est décédée le 29 juillet 1893 à Maisons-Alfort.

La propriété Lesieur comprenait une partie du fief de l'Image et son

château. En 1875, le fils morcelle son bien, trace des rues. En 1894, il vend le château et le parc à la commune pour y installer la 3^e mairie que l'on connaît actuellement, inaugurée le 12 juillet 1896.

Amédée Chenal précise « en 1894, le nom de Lesieur figure sur la plaque dédiée aux bienfaiteurs de la commune, mais que c'est en l'honneur de Mme Louise Lesieur, mère, qui fut toujours bienfaitrice ». Le 17 décembre 1895, le conseil municipal, décide que la rue située à Maisons-centre, qui va de la Grande-Rue (rue Jean-Jaurès) à la rue du Parc (rue Maurice-Lissac), s'appellera désormais : rue Louise-Lesieur.

Alexandrine, Françoise Maire, née Piot est l'épouse de Félix Maire, nommé adjoint au maire le 2 juin 1855. Le 8 décembre 1855, il prête le même serment que Michel Lesieur. Par testament du 25 octobre 1890, sanctionné par décret du 12 janvier 1895, elle lègue 1 200 F de rente à répartir comme suit :

1°- 400 F à distribuer aux enfants des écoles qui apprendront l'exercice militaire,

2°- 400 F à distribuer en récompense aux enfants pauvres des écoles,

3°- 400 F pour le Bureau de bienfaisance.

La voie qui porte son nom, la rue A. Maire, est située à Alfort. Elle commence rue Bourgelat et finit au Pont du chemin de fer du PLM, à la limite d'Alfortville.

Souhaitons que personne ne vienne, par manque de réflexion et de connaissance de l'histoire locale, débaptiser ces rues pour les nommer en fonction d'événements extérieurs à la ville.

LES MAISONNAISES À LA MAIRIE

De 1789 à 1925, le droit de vote est refusé aux femmes.

- Le 15 avril 1925, la Chambre des députés accorde aux femmes l'électorat, l'éligibilité, pour les élections municipales et cantonales, par 390 voix contre 183. Des candidates communistes se présentent aux « municipales », elles sont invalidées.

- Le 23 mars 1944, le principe du droit de vote des femmes est adopté par l'Assemblée consultative d'Alger, par 51 voix pour (Communistes et Socialistes) et 16 voix contre (Radicaux).

- Le 21 avril 1944, Ordonnance du Général de Gaulle qui prévoit le vote des femmes et l'éligibilité. Elles voteront pour la première fois le 29 avril 1945 aux « municipales » puis aux « cantonales » et le 21 octobre 1945 pour élire l'Assemblée constituante.

- 1946, le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans tous les domaines.

A Maisons-Alfort, le 9 octobre 1939, une Délégation spéciale est désignée par le Gouvernement, pour remplacer le conseil municipal issu du Front populaire. Cette délégation et celles qui lui succèdent jusqu'au 21 août 1944, s'emploient à régler les affaires administratives, aident les Maisonnais dans leurs démarches auprès de la « Kommandantur » et assurent leur ravitaillement.

A la Libération, les membres de ces délégations ne sont pas inquiétés, des résistants sont d'ailleurs parmi eux. Les services municipaux devaient continuer à fonctionner pour répondre aux besoins de la population.

Conformément à la loi du 16 novembre 1940, portant réorganisation des conseils municipaux, le nouveau conseil municipal de Maisons-Alfort est nommé par arrêté du 20 février 1942. Il s'installe le 22 mars, sous la présidence de François Maugé. Pour la première fois dans l'histoire de la ville, une femme est nommée conseillère municipale : Mme Suzanne Sureau, ancienne institutrice (1893-1985). Elle est désignée pour remplir sa mission au sein de la commission des Affaires sociales du 22 mars 1942 au 21 août 1944. Elle apporte réconfort moral et aide administrative à tous et, en priorité aux familles de prisonniers et aux familles nombreuses.

Depuis cette date, plusieurs femmes sont « Conseillère municipale ou maire adjoint ».



Mme Suzanne Sureau née Dubois.

Première conseillère municipale du 22/03/1942 au 21/08/1944.

L'une d'entre elles, Mme Boulouvard (1910-1992) a été également la marraine de la rame « TGV 32 - Ville de Maisons-Alfort » le 20 mars 1982. Au-delà de cette aimable anecdote, elle s'est employée, pendant son mandat de mars 1959 à mars 1983, à aider les plus démunis. Avec son époux, passionné d'Histoire et sa fille, elle a fait don à l'Association Maisons-Alfort Mille Ans d'Histoire (AMAH) de documents très intéressants concernant l'histoire locale.

LEUR ACTION, À L'ÉGLISE

L'extrait du « Procès-verbal de la réunion du Conseil de Fabrique de la Paroisse de Maisons-Alfort » daté du 4 octobre 1891, permet de connaître le nom des quatre marraines des cloches de l'église Saint-Remi. La bénédiction solennelle a eu lieu le 27 septembre.

- Louise Monnoury, veuve de Hyacinthe, Michel Lesieur. Née en 1818 à Paris, décédée le 29 juillet 1893 à Maisons-Alfort, demeurait 120, Grande-Rue (avenue du Général-de-Gaulle). Elle était propriétaire du fief de l'Image qui comprenait une ferme, un immense parc autour du château qui devint l'Hôtel de Ville actuel, en 1896. Considérée comme Bienfaitrice de la commune, une rue porte son nom à Maisons-centre (cf. chapitre précédent).

- Marie, Henriette, Joséphine Brisson, épouse de Christian Durst, industriel, maire de Maisons-Alfort du 17 mai 1884 au 16 mai 1896. Née le 11 décembre 1856 à Paris, décédée le 28 janvier 1942 à Maisons-Alfort, demeurait 25, rue Victor-Hugo.

- Pauline Dujardin, épouse de Léon Eugène Niellon, directeur de la Fonderie de Maisons, créée en 1840 au 51, rue des Cochets devenu le 99, rue Victor-Hugo. Née le 13 mars 1844 à Saint-Maur-des-Fossés (Seine), décédée le 27 août 1935 à Maisons-Alfort, demeurait 60, rue Victor-Hugo. L'école enfantine des aveugles est installée en janvier 1883 dans l'une de leur propriété au 24, rue des Cochets - 60, rue Victor-Hugo. Elle est transférée, le 1er janvier 1889, à Saint-Mandé (Seine) où elle existe toujours. On peut voir au Musée de Maisons-Alfort, la boîte du baptême des cloches relaté ci-contre, offerte à l'AMAH par M. Bauda, son petit-fils.

- Louise, Virginie Jacolet, veuve de Félix, Jules Thirion, l'un des premiers charbonniers installés à Maisons-Alfort qui fournit du chauffage aux établissements communaux notamment en janvier 1885. Née le 8 mars 1823 à Neuilly-sur-Seine (Seine), décédée le 30 décembre 1913 à Maisons-Alfort, demeurait 9, rue de Créteil (avenue du Général Leclerc).

LES MAISONNAISES ET LE SPORT

Ces dernières années, les « filles » s'intéressent davantage au ballon rond. La « Coupe du Monde » en 1998 et la victoire des « Bleus » a modifié le regard et l'attitude des femmes envers le football ; changement confirmé lors de la « Coupe d'Europe 2000 ». Toutefois, déjà dans les années 1920, des jeunes femmes effrontées osaient exhiber leurs genoux, sur les stades de banlieue, à la poursuite d'un ballon de football !

André, le mari de Jeanne Amberny, dirigeant du football masculin de l'ASA (Association Sportive Amicale) de Maisons-Alfort, décide de créer une section féminine. Jeanne est une fervente de tennis. Son mari bat le rappel des tennismen et les voilà qui chaussent allègrement les énormes godillots de footballeurs d'alors et s'essayent à l'art du shoot et du dribble. L'Echo des Sports et le Journal de l'Auto décrivent les rencontres notamment celle du 14 janvier 1923 entre l'ASA féminine de Maisons-Alfort et l'équipe de Navarre : Amberny fit une très belle partie à l'arrière et la ligne d'avants l'emporta forcément sur les efforts spasmodiques de la ligne d'avants de Navarre. Victoire ! Jeanne Amberny a continué pendant plusieurs années à fréquenter les stades avec succès.

D'autres jeunes femmes défendent brillamment les couleurs maisonnaïses dans des compétitions de haut niveau et représentent la ville sur les podiums, en France et ailleurs. Voici quelques championnes qui se sont illustrées dans différentes disciplines :

- Chantal Jouvhomme : Athlétisme (ASA), championne de France du 600 mètres, en 1966.
- Guylaine Berger : Natation (CNMA), championne de France, en 1972. Sélectionnée pour les jeux olympiques de Munich, en 1972 et de Montréal, en 1976.
- Christine Cicot : Judo (JCMA), plusieurs fois championne de France - Championne d'Europe, en 1990 - Médaillée olympique (bronze) à Atlanta, en 1996 - Championne du Monde, en 1997 - Sélectionnée olympique pour les jeux de Sidney, en 2000.
- Lætitia Tignola : Judo (JCMA), plusieurs fois championne de France - Championne d'Europe 2000 - Sélectionnée olympique pour les jeux de Sidney, en 2000.
- Isabelle Magnien : Judo (JCMA), plusieurs fois championne de France.
- Barbara Telle : Judo (JCMA), championne de France, en 1999.
- Sophie Albert : Ju-Jitsu (JCMA), championne d'Europe, en 1998 - Championne du Monde, en 1998.

Remarquables performances !

LES MAISONNAISES ET LES ARTS

Peu de villes ont le privilège d'avoir autant d'associations sur leur territoire pendant la première moitié du XXe siècle. Les Maisonnais ont su bénéficier de la loi du 1er juillet 1901 instaurant la libre constitution des associations. Toutes, qu'elles soient fondées par les paroisses, les entreprises, les commerçants, les particuliers ou la municipalité, ont un but commun : réunir des personnes selon leurs affinités. Certaines associations sont d'abord créées pour distraire et pour divertir. Elles deviennent secourables pendant les années 1930, les deux guerres et l'Occupation.

Si de nombreuses Maisonnaises se sont illustrées depuis le début du XXe siècle et ont - peu ou prou - alimenté les chroniques des journaux, il convient de citer le nom de celles qui, nées ou demeurant à Maisons-Alfort, ont été connues ou le sont encore, bien au-delà de notre cité.

Alice, Christiane, Marcelle Donadel dite Alice Dona

Auteur, compositeur, interprète, Maisonnaise par sa naissance, le 17 février 1946, précédée de deux générations fixées à Maisons-Alfort - Charenton-le-Pont. Sa grand-mère paternelle, Alice Donadel, couturière chez Patou, demeurait au 43, avenue Gambetta. Sa grand-mère mater-



Alice Dona avec Serge Lama et Marie-Paule Belle.

nelle, Lucie Anglade née Seul, demeurait au 67, rue de Gravelle, avec son époux (était piston solo dans une fanfare). Son grand-père, Jules Anglade était garagiste au 173, avenue de la République. Son père Antoine dit Tony Dona, musicien amateur, guitariste, se produisait avec des amis, à la salle des fêtes de la mairie, à la salle Paul-Bert, dans les bals notamment Aux 7 arbres, au bord de la Marne et Au rendez-vous de chasse, avenue Gambetta (actuellement Imprimerie Pellegrin). A Maisons-Alfort, il travaillait comme mécanicien-motos chez Touchart, Grande rue (rue Jean-Jaurès). Sa mère, Raymonde dite Ray, sténo-dactylo, également musicienne, jouait de l'accordéon.

Les parents d'Alice se sont mariés le 28 septembre 1940 à Maisons-Alfort. En novembre 1947, le couple s'installe comme garagiste à Taverny dans le Val-d'Oise. C'est dans cette ville qu'Alice grandit et suit ses études. Parallèlement, elle apprend le piano. A 5 ans, elle chante « Voulez-vous danser grand-mère » en s'accompagnant au piano. A 13 ans, elle monte un « groupe vocal » avec quatre amies et chante les succès du jour dans les fêtes autour de Taverny ; elle est toujours au piano !

En 1961, délaissant l'école normale, elle passe une audition au Petit conservatoire de Mireille et suite logique... elle réussit et s'y installe pendant deux ans. En 1963, elle est propulsée dans le show-business avec un premier succès, un twist « Les garçons ». Elle fait partie des « idoles » de la vague « yéyé ». Révélation de la chanson française avec « Demain, j'ai 17 ans » et « Mon petit train de banlieue ».

Depuis, elle a composé de nombreuses musiques notamment pour Jøe Dassin, Claude François et surtout pour Serge Lama. Elle écrit également pour elle. Très sensible, elle a dédié son disque « Être une femme à 40 ans » et son nouvel album « Couleurs de l'ombre » à ses parents et à ses amis.

En 1982, elle est élue première femme, président de la commission des variétés à la SACEM. Parallèlement, elle se consacre avec passion à son école des métiers du spectacle et assure la direction artistique de Bobino, célèbre music-hall.

Aline Noro dite Line Noro

Comédienne, née le 22 février 1900 à Houdelaincourt dans la Meuse, où vivait sa mère. Son père, né à Genève en Suisse, le 23 avril 1873, chevalier de la Légion d'honneur est décédé le 7 février 1952 à Paris. Son grand-père, Jean Noro, italien, communard notoire dut s'expatrier et devint journaliste en France.

Elle a 5 ans lorsqu'on l'emmène voir une pièce *Le Bercail* puis *Les deux Orphelines* d'Adolphe Ennery. C'est le coup de foudre. Elle déclare

qu'elle jouera la comédie. Autre choc à 12 ans, elle voit « Phèdre » de Racine, interprétée par Sarah Bernhardt. Eblouie par l'interprétation de la grande tragédienne, elle apprend de larges extraits du rôle qu'elle déclame en classe, dès le lendemain, devant ses camarades et sa maîtresse d'école admiratives !

Elle entre au lycée Racine à Paris et passe son baccalauréat en même temps que ses examens au Conservatoire.

Dès son premier concours, elle remporte le second prix de comédie. En 1922, elle obtient le 1er prix de comédie dans le rôle de Germaine Lechat dans « Les affaires sont les affaires » d'Octave Mirbeau.

Elle entre dans la classe de Paul Mounet puis de Jules Truffier. Elle fait ensuite partie de l'équipe du Vieux Colombier chez Jacques Copeau, du Théâtre de l'Atelier chez Charles Dullin puis chez René Rocher...

Elle joue dans plusieurs théâtres parisiens, participe à de nombreuses tournées théâtrales et entre à la Comédie-Française en 1946.

Au cinéma comme au théâtre, elle a le bonheur d'occuper des emplois très différents, de donner la réplique aux plus grands comédiens. Pour son rôle de gitane qui sauve et trahit par amour le Jean Gabin de « Pépé le Moko », elle est saisissante de vérité. Elle raconte avec modestie : Je n'ai eu qu'à regarder les gitanes authentiques, dit-elle. J'ai accompagné Duvivier et Gabin dans les quartiers indigènes, j'ai regardé évoluer des modèles vivants. C'est d'ailleurs une gitane de là-bas qui m'a fabriqué mon costume, comme si elle le faisait pour elle-même ou l'une de ses camarades. Peut-être est-ce par cet excès de vérité que je fais si sale et si mal lavée dans Pépé ! Je m'effraie moi-même !

En 1946, la Comédie-Française vient à elle, André Obey lui offre de venir au Français, elle accepte avec enthousiasme. Le contrat d'engagement « d'actrice pensionnaire » est signé le 1er septembre 1946. Il stipule qu'elle recevra « une somme de 375 Francs pour chaque représentation à laquelle elle participera ».

En 1955, elle déclare lors d'une interview : J'aime, dit-elle, l'atmosphère sérieuse, même un peu lourde, de cette Maison. J'y vis tranquille, aussi à l'écart que possible des drames qui, périodiquement, y éclatent, l'enfièvent quelques jours, puis s'apaisent et ne l'empêchent jamais de poursuivre son œuvre bientôt tri-séculaire, unique au monde. Car la Comédie-Française n'a point de rivale, en aucun pays. L'Angleterre nous l'envie et l'Italie et l'Amérique et l'Allemagne plus encore peut-être. Nous ne le savons pas assez. Nous n'en sommes pas assez fiers.

La Comédie Française n'accapare pas tous les instants de Line Noro : elle a tourné beaucoup depuis qu'elle a fait la connaissance des studios dans la « Divine Comédie », film muet, en 1928, et dans « Faubourg-



1932, film "Mater Dolorosa" d'Abel Gance.
Line Noro avec Jean Galland et Samson Fainsilber.

Montmartre », film parlant en 1930, une cinquantaine de films, si divers qu'elle a même oublié parfois leurs noms ; entre tous, cependant, elle parle avec une émotion particulière de la « Symphonie pastorale », d'après André Gide avec Pierre Blanchar, son camarade de promotion au Conservatoire et Michèle Morgan : C'est l'un des chefs-d'oeuvre comme il ne s'en tourne que tous les quatre ou cinq ans !

Fait significatif de la reconnaissance de son talent, Paul Claudel la désigna nommément pour être « la mère » de « L'Annonce faite à Marie » et c'est pour être fidèle à ce choix exaltant que jamais Line Noro ne se fit

doubler dans ce rôle qu'elle ne quitta que pour aller jouer « Mamouret » au Théâtre du Parc à Bruxelles.

Elle apprécie particulièrement les soirées poétiques données par la Comédie-Française en tournée, en France, en Italie, en Allemagne...

D'un emploi extrêmement étendu, elle a interprété avec le même brio, les rôles de coquettes, « Arsinoë » du « Misanthrope », que ceux de compositions dramatiques. En 1965, son talent est consacré officiellement, elle reçoit la Croix des Arts et Lettres en temps que Chevalier de l'Ordre.

Le 30 mars 1956, elle épouse Roger Nordemann, admirateur passionné, rencontré au cours d'un tournoi de bridge. Elle fait valoir ses droits à la retraite à compter du 15 octobre 1966, ses yeux ne supportant plus ni la lumière des projecteurs, ni celle du soleil. Elle demeure avec son époux de 1958 au 5 novembre 1985, date de son décès, au 1, rue de Marne à Maisons-Alfort. Ses voisins gardent le souvenir d'une dame souriante, très réservée.

Lors de son décès, plusieurs articles émouvants parurent, notamment dans *Le Figaro* des 16-17 novembre 1985, *France-Soir* du 20 novembre 1985, le *Journal de la Comédie-Française* de janvier 1986.

Marie-Thérèse Walter

Compagne et modèle de Picasso, née le 13 juillet 1909 au Perreux-sur-Marne (Val-de-Marne).

Sa mère, Mme Emilie Marguerite Walter, d'origine suédoise, demeurait au 6, Cité d'Alfort (actuellement rue du Gué-aux-Aurochs). Elle aimait les arts, la littérature classique et jouait du piano.

Sa fille, Maria-Conception Picasso dite Maya, née le 5 septembre 1935, précise par lettres des 9 mars et 29 octobre 1987 : "Je crois me souvenir que ce fut mon arrière grand-père qui dessina et fit construire la petite maison, près de la Marne, que ma grand-mère reçut en héritage. (Il n'était pas architecte pour autant !). Elle y vécut avec ma mère et ses soeurs avant la guerre de 1940. Ma mère la quitta, je crois, vers 1930, ma grand-mère vers 1939. De retour de l'exode de Royan en 1940, nous nous y installèrent pour six mois avant de la quitter, pour toujours, pendant l'été 1941. Nous y retournions souvent pour faire plaisir à ma chère grand-mère, pour y cueillir du lilas et de merveilleuses pivoines.

Bien sûr, papa y est venu souvent, au début, pour faire sa cour à maman mais je ne pense pas qu'il y ait couché.... Mon père a fait le portrait de ma grand-mère mais il n'a jamais habité à Maisons-Alfort et aucune de ses oeuvres n'a été réalisée Cité d'Alfort."

Picasso a plus de 40 ans lorsqu'il rencontre Marie-Thérèse devant le magasin des Galeries Lafayette. Il lui dit : « Mademoiselle j'aimerais

beaucoup faire votre portrait ; je suis peintre, artiste-peintre, vous et moi allons faire de grandes choses ensemble ». Marie-Thérèse Walter a 17 ans, elle est très sportive, elle pratique la natation, le cyclisme, la gymnastique, l'alpinisme, « elle est belle, d'une beauté calme, réfléchie, profonde, sculpturale ». De 1927 à 1940, elle est présente dans toutes ses œuvres, ses dessins, ses peintures et ses sculptures. La vie de Marie-Thérèse est dominée par la passion dévorante qu'elle porte à Picasso. Elle consacre sa vie à Picasso, sa passion. Elle est à la fois très heureuse et malheureuse avec son seul et grand amour. Lui-même, lui écrit des lettres passionnées jusqu'à son décès survenu à l'âge de 91 ans, en 1973. Le 20 octobre 1977, année du 50e anniversaire de leur rencontre, à 68 ans, elle se suicide dans le garage de sa maison à Juan-les-Pins (Alpes-Maritimes). Picasso est décédé depuis avril 1973.



Picasso (1881-1973)

“Portrait de Marie-Thérèse Walter ”- 1937 - Musée Picasso, Paris.

Laissons le mot de la fin au poète Louis Aragon (1897-1982),
"De la femme vient la lumière. Et le soir comme le matin autour d'elle
tout s'organise".(*Le roman inachevé*)
"L'avenir de l'homme est la femme".(*Le fou d'Elsa*)

**MARCELLE AUBERT
AMAH**

NOTES

- 1) Ce texte est extrait de la brochure éditée par l'Association Maisons-Alfort Mille Ans d'Histoire - Amah, que le lecteur pourra se procurer au Musée de Maisons-Alfort, 9, rue Victor Hugo - Tél 01 43 96 77 99
- 2) Il s'agit d'Hortense de Beauharnais, née à Paris en 1783, décédée à Arenenberg, en Suisse, en 1837. Fille de l'Impératrice Joséphine, elle a épousé Louis Bonaparte en janvier 1802. Elle sera Reine de Hollande de 1806 à 1810 et la mère de Napoléon III, en 1808. (le "B" est l'initiale de Beauharnais).
- 3) Signature de son frère Eugène de Beauharnais.
- 4) Le docteur vétérinaire M. Jeanjot-Emery nous communique aimablement CET article qu'il a rédigé, à pour la presse professionnelle
- 5) L'Oeuvre des enfants anémiés semble avoir cessé son activité vers 1948.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives de l'Assemblée nationale
Archives départementales du Val-de-Marne
Archives de la Ville de Paris
Service de documentation du Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau
Bibliothèque de la Comédie-Française

Archives municipales
- Délibérations du Conseil municipal
- État civil de 1792 à 1802 et de 1850 à 1870.

Bibliothèque municipale
- Dictionnaire des citations françaises. **Les Usuels du Robert.**

Archives du Musée de Maisons-Alfort
- État des communes, 1904

- Bulletins municipaux officiels - BMO
 - Archives de la paroisse de Saint-Remi
 - Procès-verbaux du Conseil de Fabrique
 - Publication des bans de mariage de 1894 à 1904.
- Documents privés dus à l'amabilité de Maisonnais.
- Journaux, revues, programmes : collection personnelle de l'auteur.

Écrits

- A. Chenal, *Histoire de Maisons-Alfort et Alfortville*, 1898.
- *Annuaire général de la Fédération des groupements syndicaux agricoles de la Seine*, 1961-1962.
- *Maisons-Alfort, Mille Ans d'Histoire*, AMAH, collectif, 1 (1984), 2, 1986.
- V. Bradel, A-M. Châtelet, J-M. Lepic, *Maisons-Alfort, années 30 et modernité*, CAUE, Val-de-Marne, 1991.
- M. Aubert, *Maisons-Alfort. Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ?* AMAH 2, 1992
- M. Aubert, *Maisons-Alfort, Les transports en commun*, AMAH, 4, 1994.
- M. Dubuis, *Maisons-Alfort, La Congrégation des sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny*, AMAH, 5, 1994.
- M. Aubert, *Maisons-Alfort, L'école et l'enseignement*, AMAH, 6, 1995.
- M. Aubert, *Maisons-Alfort : Le 8 septembre 1944, explosion du premier V2 opérationnel, début de l'ère spatiale*, AMAH, 9, 1998.
- V. Belle et Ch. Décamps, *D'ombre, de bronze et de marbre, sculptures en Val-de-Marne-1800-1940*, l'Inventaire, Images du patrimoine, 1999.
- G. Lambert, *Maisons-Alfort, deux siècles d'histoire communale*, AMAH, 10/1 (1999).
- Alice Dona :
 - P. Saka, *La chanson française des origines à nos jours*, Nathan, 1980.
 - P. Sevrans, *Dictionnaire de la chanson française*, Carrère, Lafon, 1987.
 - Ch. Dureau, *Dictionnaire mondial des chanteurs*, vers 1988.
 - J-P. Pasqualini, P-R Galéra, *Biographie*, Volume n°5, Platine, 1993.
- Line Noro :
 - À Boulogne, *Le cinéma s'affiche, Des années 30 aux années 50*, Collection Films CH. Fechner, 1990.
 - J-L. Passek, *Dictionnaire du Cinéma*, Larousse, 1995.
 - R. Chateau, *Le cinéma français sous l'occupation-1940-1944*, 1996.
 - O. Barrot, R. Chirat, *Noir et Blanc, 250 acteurs du cinéma français - 1930-1960*, Flammarion, mai 2000.
 - J-C. Sabria, *Cinéma français : les années 50*.
- Marie-Thérèse Walter :
 - A. Fermigier, *Picasso*, Livre de Poche, 1969.
 - *Picasso*, Le courrier de l'Unesco, 1980.
 - M-L. Bernadac, P. du Bouchet, *Picasso, le sage et le fou*, Gallimard, 1986.

- Picasso par Maya, fille de Pablo, propos recueillis par Cl. Vernier-Palliez, Revue Air France, Madame n°1, 1986.
- M. Richet, *Musée Picasso à Paris, Catalogue des collections*, 1987.
- G. Regnier, "La nouvelle datation Picasso", dans *Revue du Louvre*, 1990.
- A. Stassinopoulos Huffington, *Picasso, créateur et destructeur*, Livre de Poche, 1991.
- L. Clergue, *Picasso, mon ami*, éd. Plume, 1993.
- N. Harris, *La vie et l'œuvre de Picasso*, Livre Club, 1994.
- *Le défi Picasso*, collectif, P. Daix, "La révolution Picasso" - F. Huser, "L'amour féroce" - Entretien avec W. Rubin, "Le jeu des miroirs" - M. Picasso, "Mon père s'appelait Picasso", Le nouvel Observateur, 1996.
- V. Prat, "Les sept femmes de Picasso, Picasso évènement au Grand Palais", dans *Le Figaro Magazine*, 1996.
- F. Huser, "Les doubles vies de Picasso", dans *Le Nouvel Observateur*, 1996.
- *Picasso*, collectif, P. Daix, "Tête-à-tête" - J. Perry, "Croqueur de femmes", Télérama/Hors série, 1996.
- *Chefs-d'œuvre du Musée Picasso*, Artabras, 1997.
- L. Stavridès, "Picasso, l'homme qui croquait les femmes", dans *L'Express*, 1998.

NOS REMERCIEMENTS À :

Mme Faliu, conservateur en chef, archiviste de la bibliothèque de la Comédie-Française,
 M. Jean-Laurent Cochet, comédien, metteur en scène,
 M. Michel Lambert, Maire adjoint de Maisons-Alfort,
 Mme Buston, Directrice des bibliothèques de Maisons-Alfort,
 M. Degueurce, Conservateur du Musée Fragonard, École Nationale Vétérinaire d'Alfort,
 Mmes Loubrieu, Mennequin, Hocquard, Archives municipales,
 Mmes et MM. Bauda, Boulouvard-Flamant, Brun, Charmoille, Chemin, Évrard, Fassier, Fernet-Delalain, Fourmilleau, Jeanjot-Emery, Klotz, Labonne, Maitret, Pasche, Picard-Mazel,
 et à Michèle Aubert pour le travail de reproduction photographique.

NOTE :

Les photographies sont reproduites avec l'aimable autorisation des familles notamment de MM. Donadel, Nordmann et Maya Picasso ; qu'elles en soient vivement remerciées.

CONCLUSION

Les femmes du Sud-est parisien... des femmes plutôt, telle est la première conclusion qu'il s'impose de tirer de cette journée d'études qui nous a mis sur les traces de femmes célèbres et d'inconnues. Les travaux présentés sont autant de voiles levés sur un passé peu, voire pas, connu, ils enrichissent la connaissance en histoire locale en lui restituant sa dimension sexuée : sexe du travail, des pouvoirs, des bruits aussi et de la géographie... Le tableau qui ainsi se dessine confirme des traits déjà ébauchés par d'autres travaux en histoire des femmes et de la différence des sexes. L'ensemble des contributions souligne que l'histoire des femmes n'est pas linéaire : elle n'a pas suivi un chemin qui conduirait les femmes de l'inégalité à l'émancipation : Madeleine Jurgens a montré le vaste champ d'action des femmes du Moyen-Age, y compris dans la gestion de la cité; la lecture des archives ne révèle aucune trace d'infériorisation et d'infériorité de facto des femmes. Par ailleurs, les recherches sur le quotidien des femmes du Sud-est parisien démontent la construction de la différence des sexes : les femmes populaires, actives et travailleuses, sont cantonnées dans des rôles, reflets de l'approche du féminin : vision naturaliste qui enferme les femmes dans leur corps et leur fonction génitrice. Ainsi s'explique l'importance de la fonction de nourrice, entre rôle naturel et vocation, mais aussi celle des blanchisseuses. Ce métier s'inscrit dans le rapport, vécu naturel, des femmes au monde de l'eau et à la propreté. Le XIXe siècle "siècle du linge" marque l'apogée de ce métier; Patrick Simon a montré l'éviction des blanchisseuses du Val-de-Bièvre avec l'industrialisation des blanchisseries par une plus grande technicité, elle implique aussitôt une mainmise des hommes et l'exclusion des femmes.

Eviction, exclusion, interdits sont sans cesse repérables dans le mode de fonctionnement des femmes : le colloque vient ainsi réaffirmer que la philanthropie peut être bien plus qu'une action charitable : elle brouille les frontières entre sphère publique et sphère privée et a sans doute servi de propédeutique à l'entrée des femmes dans les bastions tenus par les hommes. Pourtant même éclatante, cette percée des femmes a souvent été recouverte d'un volontaire oubli : les photographies retrouvées par Jeannine Henin sur les pionnières de l'aviation dénoncent a posteriori le processus d'effacement mémoriel de la gloire des femmes, même reconnues à leur époque. Ce gommage des actes féminins s'ancre en partie dans un antiféminisme larvé ou éclatant : comment interpréter la

mise en exergue de "l'affaire Langevin", si ce n'est comme une volonté de démystifier la grande savante Marie Curie, qui, dira la presse n'était après tout qu'une femme... L'un des effets du refus du partage des rôles a été de peu célébrer les figures de femmes auxquelles Marcelle Aubert a rendu hommage ou de souligner leur rôle social, voire maternel, plus que politique.

Ces silhouettes entrevues convient à ne pas se focaliser sur les personnages célèbres du sud-est parisien, non pour les évacuer des recherches mais pour éviter toute dérive de glorification, et faire en sorte que les gloires de quelques unes ne soient pas les arbres de la forêt qui cachent les femmes ordinaires. Les communications de ce colloque font entrevoir en la matière le vaste champ des possibles et invitent à s'y aventurer...

YANNICK RIPA
Université Paris 8

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE VAL-DE-MARNAISE

1) OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Argyriadis Kali, Le Menestrel Sara, *Une Culture guinguette ? Analyse d'une revitalisation esthétique : rapport d'enquête*, Mission du Patrimoine Ethnologique, [s.l.], 2000, 121 f.
- Avid Jean-Claude, Soulie Christophe, *Saga d'une famille de jardiniers parisiens. Normandie -Brie (1700-2000)*, Jacques André Editeur, [s.l.], 2000, 356 p.
- Bailleul Raymond, *Un Val-de-Marnais de la Belle Epoque. Jules Alphonse Berault*, [s.n.], Tours, 2000, 19 f.
- Blanc-Chaleard Marie-Claude, *Les Italiens dans l'est parisien. Une histoire d'intégration (1880-1960)*, Ecole Française de Rome, Paris, 2000, 802 p.
- Bouyer Christian, Ponthus René, *L'Actuel Val-de-Marne à l'heure allemande. La Seconde Guerre mondiale au travers de documents conservés aux Archives départementales du Val-de-Marne*, Archives départementales, Créteil, 2000.
- Brighelli Jean-Paul, *Sade. La vie, la légende*, Larousse, 2000, 317 p.
- *Le Cadastre réuniifié du Val-de-Marne (1800-1973). Cadastre napoléonien. Communes de la Seine et de la Seine-et-Oise constituant l'actuel Val-de-Marne. Répertoire numérique de la sous-série 3 P/ Val-de-Marne*. Archives départementales, Créteil, Conseil général du Val-de-Marne, 2000, 147 p.
- Fourcaut Annie, *La Banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, Créaphis, Grâne, 2000, 339 p.
- Hervet Jean-Pierre, Mérienne Patrick, *Balades au bord de l'eau en Ile-de-France*, Editions Ouest-France, Rennes, 2000, 112 p.
- Thomas-Maleville Agnès, *Hector Malot. L'écrivain au grand cœur*, Monaco, Editions du Rocher, 2000, 257 p.
- Satie Erik, Volta Ornella Ed., *Correspondance presque complète*, Paris, Fayard/imec, 2000, 1234 p.

- Seignolle Claude, Seignolle Jacques, *Traditions et superstitions aux portes de Paris*, Saint-Claude-de-Diray, Editions Hesse, 2000, 364 p.

- 40 ans en Ile-de-France. *Rétrospective 1960-2000*, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France, 2001, 173 p.

2) TRAVAUX MONOGRAPHIQUES

Champigny-sur-Marne

- *Champigny et la guerre de 1870-1871. Histoire et mémoire*, Les Dossiers n°3, Société d'Histoire de Champigny-sur-Marne, 2000, 28 p.

Charenton-le-Pont

- *L'Hôtel de Ville de Charenton-le-Pont et son patrimoine*, Charenton-le-Pont, 2000, 31 p.

Choisy-le-Roi

- Sergent André, *Combats de Choisy-le-Roi et environs (septembre-novembre 1870). Contexte général et politique - faits d'armes*, André Sergent, Choisy-le-Roi, 2000, 75 p.

- Laidet Paul, *La Faïencerie Boulenger (1805-1936)*. Pour l'histoire de Choisy-le-Roi, [s.l.], [s.n.], 2001, 210 p.

L'Haÿ-les-Roses

- *D'Hier à aujourd'hui, le Club Athlétique de l'Haÿ-les-Roses se raconte (1940-2000)*, Club Athlétique de l'Haÿ-les-Roses, 2000, 99 p.

Maisons-Alfort

- Aubert Marcelle, *Maisons-Alfort, à la rencontre de quelques femmes*, Association Maisons-Alfort Mille Ans d'Histoire, 2000, 81 p.

Saint-Maurice

- Nguyen Thuy-Diep, Solaro Sylvain, *Saint-Maurice pour mémoire(s)*, Ville de Saint-Maurice, 2000, 46 p.

Villejuif

- Escoda Carlos, Gatton Marcelino, *Mémoire pour demain. L'action et les luttes de militants communistes à travers le nom des cellules de la section de Villejuif du Parti communiste français*, Graphein, Paris, 2000, 189 p.

Villiers-sur-Marne

- Poisson Daniel, *Villiers-sur-Marne. Mémoire en images*, Editions Alan Sutton, Joué-lès-Tours, 2000, 127 p.

Vincennes

- Combe Bernard, *Petite histoire du groupe scouts et guides de France. Notre-Dame de Vincennes groupe Jacques Deschamps (1931-2001)*, Vincennes, Bernard Combe, 2001, 92 p.

- Lulle Marc Guillaumat-Marguillier Paul. Préf., *L'Eglise Saint-Louis [de] Vincennes*, [s.n], [s.l.], 2000, 19 p.

Vitry-sur-Seine

- *Une ville et ses œuvres. L'art monumental à Vitry*, Vitry-sur-Seine, 2000, 100 p.

- Leduc Alain Georges, *Flâneries vitriotes. Vitry-sur-Seine, portrait*, Comm'Edit, Vitry-sur-Seine, 2000, 162 p.

3) PÉRIODIQUES

(titres reçus aux Archives départementales du Val-de-Marne)

L'Haÿ-les-Roses

Les Amis du Vieux L'Haÿ, n°11, 2ème semestre 2000

- Mittard Guy, "Si tu triches, tu paies, citoyen !", p. 4-7

- Rance Colette, "L'An 1719, supplique des habitants de Lay", p. 10-17

Nogent-sur-Marne

Bulletin de la Société Historique de Nogent-Le Perreux-Bry-sur-Marne, n° 9, tome 4, 2000

- Boisaubert Y., "La Guerre de 1870 à Bry-sur-Marne", p. 14-19

- Hirt Constantin, "Claire Sophie Mercier, comtesse de Larboust ; nogentaise d'adoption", p. 30-36

- Maître-Allain Olivier, "Les Guinguettes des Bords de Marne", p. 22-26

- Poupée H., "Un Lieu-dit nogentais : Les Siams", p. 7-13

- Villette Vincent, "Nogent-sur-Marne aux X^{IV}e et X^Ve siècles", p. 2-5

Villeneuve-le-Roi

CESAF, n° 6, août 2000

- Crusson Edouard, "Les seigneurs de Villeneuve-le-Roi au XVII^e siècle", p. 8-13

- "Les rues de Villeneuve-le-Roi" (suite), p. 15-32

Vincennes

Bulletin de la Société des Amis de Vincennes, n°51, 2000

- Chabrun Madeleine, "Saint-Cyran à Vincennes, début du Jansénisme en France", p. 14-19
- Chaillot Jean, "La voix des cloches", p. 38-41
- Picard Dauminique, "Les Bourbon de 1830 à nos jours. Histoire d'une famille, histoires de familles", p. 32-37
- Pinta Claude, "Crise municipale à Vincennes en 1790", p. 26-30
- Troquet Claude, "Histoire d'eau dans la gentilhommière de Vincennes", p. 20-25

Vitry-sur-Seine

Bulletin de la Société d'Histoire de Vitry-sur-Seine, n°53, juin 2000

- Philippon Jacques, "Louis XVII, l'A.D.N. et Vitry-sur-Seine", p. 8-9
n°54, septembre 2000
- Carville A., "Vitry rural", p. 3-17
n°55, décembre 2000
- Canet Jean, "Centenaire de la naissance de l'abbé Roger Derry", p. 3-9
- Carville A., "Vitry rural" (suite), p. 18-22
- Guinchat Claire, Les Graffitis ou la grammaire des murs, p. 10-17
N°56, mars 2001
- Carville A., Vitry rural (suite), p. 3-8

4) TRAVAUX UNIVERSITAIRES

- Kemel Yazid, *Politique urbaine et acteurs sociaux dans les quartiers de Bonneuil-sur-Marne*, sous la dir. de A. Metton et B. Bret, Mémoire de recherche en géographie urbaine, Paris 12-Val-de-Marne, 1999, 141 f.
- Ravet Christina, *Immigration et emploi des étrangers à Champigny-sur-Marne de 1931 à 1974*, sous la dir. de Albert Broder, Mémoire de maîtrise en histoire, Paris 12-Val-de-Marne, 2000, 146 f.

ALAIN AIECH,
Responsable de la bibliothèque
des Archives départementales
du Val-de-Marne

LISTE DES SOCIÉTÉS ADHÉRENTES

Alfortville	Comité d'Histoire du Confluent d'Alfortville	P	M. Henri Lesoin 25, rue de Choisy 94140 Alfortville 01 43 75 15 09
Arcueil	Commission Patrimoine Centre culturel Erik Satie	V.P.	M. Robert Touchet 113, rue Marins Sidobre 94110 Arcueil 01 45 47 76 72
Cachan	Ateliers du Val de Bièvre	P	M. Patrick H. Simon 29, rue Alphonse Melun 94230 Cachan 01 46 63 33 06
Champigny	Société d'Histoire de Champigny sur Marne	P	M. Eric Brossard Rés. la Pommeraie E 10 94350 Villiers s/ Marne 01 49 41 07 39
Charenton - Saint-Maurice	Société d'Histoire et d'Archéologie de Charenton-St-Maurice	P	Mlle J. Gudín 16, rue V. Hugo 94220 Charenton 01 48 93 10 90
Chevilly-Larue	Les Amis du Vieux Chevilly	P	M. Marc Delorme 40, avenue J. Brel 94550 Chevilly-Larue 01 46 87 89 40
Choisy le Roi	Association d'Histoire Louis Luc	P	M. Charles Mainemer 6, Av. Anatole France 94600 Choisy le Roi
Créteil	Les Amis de Créteil	P	Mme M. Jurgens 27, av. de la République 94000 Créteil 01 42 07 20 05
Fresnes	Société Archéologique de Fresnes	P	M. Georges Kœnig 2, rue des Marronniers 94260 Fresnes 01 46 66 13 07

Val-de-Marne	Cercle d'Etudes généalogiques et démographiques du Val-de-Marne	P	M. H. Boulet 3, rue J. le Brix 94370 Sucy-en-Brie 01 45 90 14 42
Val-de-Marne - Essonne	Association du Plateau de Longboyau	P	Mme J. Henin 107, avenue P.-V. Couturier 91550 Paray Vieille Poste 01 69 38 47 87

COMPOSITION DU BUREAU

Président	M. Michel Balard, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie.
Vice-Présidents	M. Bernard Javault, Le Vieux Saint-Maur. M. Alain Senée, A.S.P.A.V.
Secrétaire	M. Eric Brossard, Société d'Histoire de Champigny-sur-Marne.
Secrétaire - adjoint	Mme Madeleine Jurgens, Les Amis de Créteil.
Trésorier	M. Maurice Clément, A.S.P.A.V. Mme Debord, S.H.A.S.
Membres assesseurs	Mme Nicole de Castet, Les Vieilles Maisons Françaises. M. Jean-Pierre Nicol, Les Amis de Mandres-les-Roses.

Achévé d'imprimer en septembre 2001
sur les presses offset de Maury Eurolivres - 45300 Manchecourt
Dépôt légal : septembre 2001

LE VAL-DE-MARNE LORS DU BLOCUS DE PARIS (Janvier 1649)

Au premier plan, les troupes royales commandées par le prince de Condé, coupent le ravitaillement de la capitale révoltée contre les mesures prises par Mazarin.

Tableau de Sauveur Leconte. Musée Condé, Chantilly.